

LA FINANCE EN AFRIQUE

Débloquer l'investissement à l'ère
de la transformation numérique et de la transition climatique



Banque européenne
d'investissement

LA FINANCE EN AFRIQUE

Débloquer l'investissement à l'ère
de la transformation numérique et de la transition climatique



Banque européenne
d'investissement

La finance en Afrique

Débloquer l'investissement à l'ère de la transformation numérique et de la transition climatique

© Banque européenne d'investissement, 2025.

Tous droits réservés.

Toutes les questions relatives aux droits et aux autorisations doivent être transmises à l'adresse suivante : publications@eib.org.

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

À propos du département Analyses économiques de la BEI

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en œuvre ses opérations et à définir son positionnement, sa stratégie et ses politiques. Fort de son équipe d'économistes, le département est placé sous la direction de Debora Revoltella.

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la Banque européenne d'investissement.

Pour plus d'informations sur les activités de la BEI, veuillez consulter le site web www.eib.org. Vous pouvez également contacter le bureau d'information de la BEI, à l'adresse info@eib.org.

Publication de la Banque européenne d'investissement.
Imprimé sur du papier FSC®.

Table des matières

Avant-propos	v
Résumé analytique	vii
1. Marchés financiers et conditions de financement	1
2. Développement économique et accès aux financements	37
3. Tendances dans le secteur bancaire en Afrique subsaharienne	61
4. Évolution du secteur bancaire régional	87
5. Les services financiers numériques en Afrique	125
6. Financements et investissements consacrés au climat en Afrique subsaharienne	141
7. Partenariat avec l’Afrique	161

À propos du rapport

Le rapport sur la finance en Afrique est une publication du département Analyses économiques de la BEI qui propose une analyse de l'évolution récente du secteur financier en Afrique ainsi que de certaines questions structurelles pertinentes. Il repose sur des travaux internes de recherche conjugués aux contributions de spécialistes de premier plan venant de banques commerciales actives dans la région, d'institutions financières internationales et d'autres institutions. La présente édition a été élaborée sur la base des données disponibles en juin 2024.

Principaux contributeurs au présent rapport

Directrices du rapport :	Barbara Marchitto et Debora Revoltella
Coordinateurs du rapport :	Colin Bermingham, Moses Nyangu et Ricardo Santos
Chef de projet communication :	Daniel Berze, sous la direction de Valentina Kalk, cheffe de la division Publications
Édition :	Tamar Vidon, sous la direction de Valentina Kalk, services linguistiques de la BEI et Charlesworth Author Services
Coordination :	Nathalie Gilson, assistante opérationnelle principale
Résumé analytique :	Debora Revoltella
Chapitre 1 :	Colin Bermingham, Emmanouil Davradakis, Moses Nyangu, Ricardo Santos et Daniella Seberini
Chapitre 2 :	Colin Bermingham et Frank Betz L'encadré 1 a été rédigé par Arthur Minsat et Élisabeth Saint Martin, tous deux du Centre de développement de l'OCDE.
Chapitre 3 :	Colin Bermingham
Chapitre 4 :	Colin Bermingham, Frank Betz, Emmanouil Davradakis, Nomfundvo Dlamini, Kevin Koerner, Moses Nyangu, Ricardo Santos et Christoph Weiss L'encadré 2 a été rédigé par Grakolet Arnold Zamereith Gourène (Making Finance Work for Africa)
Chapitre 5 :	Alfredo Baldini L'encadré 1 a été rédigé par Patrick Conteh (Africa Fintech Network) et Matseliso Teele (MFW4A). Ayushi Gupta (Tellimer) et Tatia Dzaptashvili (GPCA) y ont également contribué.
Chapitre 6 :	Joana Conde et Ricardo Santos L'encadré 1 a été rédigé par Nxalati Baloyi et Stuart Theobald, tous deux du cabinet Krutham. L'encadré 2 a été rédigé par Paola Casati (université de Bari, Tarente, Italie) et Fotios Kalantzis.
Chapitre 7 :	Tessa Bending, Colin Bermingham, Carolina Herrero, Matteo Gatti et Ioanna-Victoria Kyritsi

Remerciements

La BEI tient à remercier, avant tout, le personnel et la direction des banques africaines qui ont généreusement donné de leur temps pour répondre à l'édition 2024 de son enquête sur le secteur bancaire en Afrique. Nous remercions tous les collègues de la BEI, Making Finance Work for Africa Partnership (MFW4A), Africa Fintech Network, Tellimer, la Global Private Capital Association (GPCA), Krutham, l'université de Bari et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les contributions ont nourri et enrichi ce rapport. Nos remerciements vont en particulier à : Nxalati Baloyi (Krutham), Sanja Blatt, Marius Chirila, Carmelo Cocuzza, Patrick Conteh (Africa Fintech Network), Marc-Antoine Coursaget, Tatia Dzaptashvili (GPCA), Grakolet Arnold Zamereith Gourène (MFW4A), Ayushi Gupta (Tellimer), Fotios Kalantzis, Kristina Kanapinskaite, Eleni Kyrou, Patrick Le Goff, Christophe Litt, Arthur Minsat (Centre de développement de l'OCDE), Sonja Mohnen, Davide Monguzzi, Rosa Olivares, Emma-Jane Paul, Paloma Perez De Vega, Élisabeth Saint Martin (Centre de développement de l'OCDE), Markus Schulte, Pascal Simon, Inmaculada Soto Riba, Jean-Philippe Stijns, Matseliso Teele (MFW4A), Stuart Theobald (Krutham) et Peter Zajc. Nous souhaitons également remercier Debora Revoltella et Barbara Marchitto, qui ont revu les premières versions de chaque chapitre. La BEI remercie en outre Nomfundvo Dlamini pour son aide à la recherche concernant différents chapitres du rapport.

Avant-propos

L'Afrique a le potentiel pour devenir un catalyseur du changement à l'échelle mondiale. Avec ses vastes paysages, sa population jeune et ses abondantes ressources inexploitées, le continent africain pourrait être l'acteur majeur de la transition écologique mondiale du XXI^e siècle. Moyennant des investissements adéquats – dans les infrastructures, l'éducation, la santé et l'action en faveur du climat –, il sera en mesure de relever les défis auxquels il est confronté. La Banque européenne d'investissement demeure le partenaire idéal pour soutenir ces investissements indispensables.

Notre détermination à combler le déficit d'investissement s'étend bien au-delà des frontières de l'Europe. La Banque européenne d'investissement est un contributeur de premier plan à Global Gateway, la stratégie de l'Union européenne qui vise à réduire le déficit d'investissement mondial dans les infrastructures essentielles. Notre action a une portée véritablement mondiale : nous déployons nos opérations dans plus de 140 pays à l'extérieur de l'Europe – et dans presque tous les pays d'Afrique –, en nous appuyant sur plusieurs dizaines d'années d'expérience au service du développement. Nous intervenons sur le continent africain depuis 1963. Nous y finançons un large éventail de projets qui soutiennent le développement économique durable.

Les partenariats sont au cœur de la mission de la Banque européenne d'investissement. Nous mettons en œuvre tous nos investissements dans le contexte de partenariats, une approche qui nous permet d'étendre notre rayon d'action, de maximiser notre impact et de transformer le quotidien des populations. À titre d'exemple, la Banque a soutenu la fourniture de vaccins contre le COVID-19 aux pays à revenu faible et intermédiaire dans le cadre du mécanisme COVAX, une initiative multilatérale historique visant à lutter contre la pandémie et dont de nombreux pays africains ont bénéficié.

Les projets que nous soutenons en Afrique dans divers secteurs produisent des résultats tangibles. La Banque a signé des opérations pour plus de 3 milliards d'euros sur l'ensemble du continent en 2023. Les projets financés devraient fournir de l'eau potable à 1,7 million de personnes, créer 115 800 raccordements aux réseaux électriques, ou encore soutenir 614 000 emplois dans les petites entreprises et les entreprises de taille intermédiaire.

L'Afrique n'est pas encore remise des chocs mondiaux de ces dernières années, mais la croissance reprend, les déséquilibres économiques se réduisent et l'accès aux marchés financiers s'améliore. La résilience continue du secteur bancaire face aux chocs récents a aidé le continent à relever les défis, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la disponibilité des financements.

Nos interventions ont des répercussions dans le monde entier. Le présent rapport met en avant certaines des réalisations remarquables du secteur financier africain et montre la voie à suivre dans de nouveaux domaines de partenariat, avec à la clé d'autres changements positifs pour les populations en Afrique.



Debora Revoltella

Directrice du département Analyses économiques
Banque européenne d'investissement

Résumé analytique

Le monde est en mutation et les relations économiques suivent de plus en plus les lignes de fracture géopolitiques. Le partenariat de l'Union européenne (UE) avec l'Afrique revêt de longue date une importance cruciale. Rapprocher encore les deux continents est essentiel pour la promotion des priorités européennes en faveur de l'économie et de la sécurité, l'un des quatre piliers du programme stratégique de l'UE, à l'échelle mondiale. La stratégie conjointe Union européenne-Afrique met l'accent sur diverses priorités, notamment la croissance durable et le développement humain¹. Elle est cohérente avec les priorités de « [Global Gateway](#) », un outil de financement de l'UE visant à combler les déficits d'investissement critiques dans le monde. Le paquet d'investissement Afrique-Europe constitue la première étape de Global Gateway et vise à mobiliser environ 150 milliards d'euros d'investissements dans le cadre d'une coopération plus poussée avec les partenaires africains. La Banque européenne d'investissement (BEI) joue un rôle clé dans la stratégie Global Gateway, en participant à 110 des 168 [initiatives de l'Équipe Europe](#).

Il est nécessaire d'accroître les financements sur le continent africain pour atteindre les objectifs en matière de développement et de climat, ce qui passera par un renforcement des marchés financiers nationaux et une augmentation des flux financiers internationaux. L'Afrique a besoin d'environ 194 milliards de dollars de financements supplémentaires par an pour réaliser les [objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations unies](#) d'ici 2030, soit 7 % de son produit intérieur brut (PIB)². Ces besoins s'inscrivent toutefois dans un contexte de baisse des flux de capitaux à l'échelle mondiale et de faible développement des marchés intérieurs du crédit. Les banques de développement jouent un rôle vital dans la croissance des marchés financiers nationaux, en apportant des flux de capitaux internationaux et en exerçant un effet catalyseur sur le développement du secteur privé. Le présent rapport contribue à recenser les lacunes et les possibilités que présente le secteur financier africain.

Bien que des difficultés économiques – en particulier l'inflation – perdurent, il est à espérer que 2024 marque une inflexion dans les tensions économiques et financières auxquelles sont confrontés les pays africains. Certaines difficultés restent à résoudre à n'en pas douter, car la tendance à la baisse de l'inflation observée dans le monde ne se retrouve pas dans certains pays africains (le taux d'inflation en 2024 pourrait en fait être légèrement supérieur aux 17 % observés en 2023³). Cette situation pourrait retarder ou ralentir l'assouplissement de la politique monétaire sur le continent, ce dont pâtirait le financement du secteur privé. Il n'en reste pas moins que la croissance économique devrait s'accélérer en Afrique en 2024 et 2025. La croissance pour la période quinquennale 2024-2028 pourrait être la plus rapide enregistrée depuis 2008-2012, du fait que les récents chocs mondiaux qui ont pesé sur l'activité économique commencent à s'atténuer⁴.

L'indice des conditions financières de la BEI montre qu'un assouplissement a succédé au durcissement important intervenu entre mi-2021 et mi-2023. L'indice des conditions financières a été introduit dans le rapport *La finance en Afrique* de l'année dernière et portait initialement sur quatre pays. Il couvre aujourd'hui dix pays du continent. Cet indice montre un durcissement plus marqué des conditions financières dans certains grands pays, tels que le Nigeria, le Kenya et l'Égypte, qui ont été confrontés à d'importantes difficultés macroéconomiques au cours de la période. Il semble exister une faible corrélation entre les fluctuations de la qualité de crédit des États et l'indice des conditions financières à l'échelle des pays. Dans les pays dont les fondamentaux sont meilleurs, les conditions financières ont généralement retrouvé les niveaux d'avant la pandémie. L'assouplissement de notre indice des conditions financières va de pair avec une amélioration de la confiance sur les marchés mondiaux des capitaux, ce qui a favorisé les rendements des obligations souveraines africaines depuis la fin de 2023. Par conséquent, certains pays

1 Le partenariat stratégique Afrique-UE.

2 CUA/OCDE (2023). « Dynamiques du développement en Afrique 2023 – Investir dans le développement durable ». Addis-Abeba : CUA/Paris : Éditions OCDE.

3 Banque africaine de développement (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024*.

4 Fonds monétaire international, base de données des Perspectives de l'économie mondiale (avril 2024).

(comme le Bénin et la Côte d'Ivoire) ont pu regagner l'accès aux marchés obligataires internationaux. La baisse des rendements obligataires montre également que les marchés sont moins préoccupés par une nouvelle vague de défauts souverains en Afrique.

L'activité d'émission obligataire des États a certes été modeste en 2023, mais les émissions d'obligations durables sont restées soutenues. Les émissions d'obligations durables regroupent divers instruments de dette, notamment des obligations vertes, des obligations sociales et des prêts liés à la durabilité. Les emprunts durables ont nettement augmenté en 2021, sous l'effet de la forte hausse des émissions en Afrique australe et de la poursuite de l'activité d'émission des institutions multilatérales. Le secteur public est le principal émetteur de ce type d'emprunt, mais les entreprises financières sont de plus en plus actives, en particulier depuis 2021. Des éléments montrent également l'existence d'une prime verte (greenium) dans les obligations vertes émises par les banques multilatérales de développement en Afrique, ce qui signifie que les rendements des obligations vertes sont inférieurs à ceux des autres obligations. Cependant, la prime verte est relativement faible et ne ressort clairement que pour les emprunts à plus long terme (d'une durée de plus de trois ans). Sur les marchés développés, l'existence d'une petite prime verte est démontrée pour les obligations de durées plus courtes⁵.

Malgré des tendances encourageantes sur plusieurs marchés financiers, les progrès sont lents pour certains indicateurs de développement en Afrique et le manque de financement est un problème récurrent. L'Afrique est une région à forte croissance, et seuls les pays d'Asie en développement sont généralement en mesure de faire mieux dans ce domaine. Toutefois, la part de l'Afrique dans le PIB mondial, de 3,1 %, n'a guère varié au cours des 20 dernières années et la convergence des revenus avec les pays développés est très lente. Le niveau d'industrialisation relativement bas sur le continent est un facteur fréquemment cité comme limitant le développement, tandis que l'agriculture continue de représenter une part très élevée du PIB, ce qui n'a pas changé non plus en 20 ans. La participation réduite de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales est un autre facteur lié à la faible industrialisation et au lent développement du secteur privé.

Divers goulets d'étranglement – notamment le manque d'infrastructures, la pénurie de travailleurs qualifiés et l'accès insuffisant au financement – entravent le développement en Afrique. Apporter une réponse à ces problèmes pourrait libérer un potentiel de développement majeur. Les sources de financement internes et externes se sont raréfiées au fil du temps. Ces dernières années, l'Afrique a connu une baisse de l'investissement étranger direct, de l'aide extérieure au développement, des flux de portefeuille et des flux bancaires transfrontaliers. Sur son marché intérieur, le ratio recettes publiques/PIB s'établit à 18 %, ce qui est nettement inférieur à ce que l'on observe dans d'autres régions en développement et limite encore les ressources disponibles pour l'investissement. L'investissement et la croissance tirée par le secteur privé sont également freinés par le volume excessif de prêts bancaires au secteur public. L'indice de gravité de l'effet d'éviction (qui établit dans quelle mesure l'octroi de prêts bancaires aux États entrave l'accès du secteur privé aux prêts bancaires et, partant, les investissements du secteur privé et la croissance tirée par le secteur privé) s'est amélioré en 2024, mais reste élevé. Cela se retrouve dans la baisse du ratio crédit au secteur privé/PIB, qui est passé de 56 % en 2007 à 37 % en 2022 en Afrique subsaharienne. Dans le même temps, le stock de capital privé (la base productive de l'économie) en Afrique n'a pas crû au même rythme que dans d'autres régions. Ces résultats mettent en évidence la nécessité d'aider le secteur financier pour qu'il puisse soutenir le développement du secteur privé. En outre, si les États peuvent mobiliser des ressources internes supplémentaires tout en améliorant les indicateurs des finances publiques, il sera possible de soutenir l'investissement intérieur, de combler les lacunes en matière d'infrastructures et de compétences voire de réduire les coûts d'emprunt pour l'économie réelle.

5 Robeco (2024). *The greenium in high-rated euro bonds*. Livre blanc.

Les banques d'Afrique subsaharienne ont vu leurs bénéfices progresser ces dernières années, grâce à un environnement marqué par des taux d'intérêt élevés. En théorie, ce phénomène devrait s'expliquer par le fait que le niveau des taux d'intérêt des prêts évolue plus rapidement que celui des taux d'intérêt des dépôts. Il faut toutefois chercher une autre raison pour expliquer la situation récente en Afrique. L'écart de taux médian entre les dépôts et les prêts au secteur privé s'est resserré au cours des trois dernières années, mais les banques ont modifié la composition de leurs portefeuilles d'actifs et étoffé leurs portefeuilles obligataires (obligations d'État principalement) beaucoup plus rapidement que leurs portefeuilles de prêts. Pendant ce temps, l'écart entre les rendements des obligations d'État et les taux d'intérêt des dépôts bancaires s'est également creusé. Les produits d'intérêts sont ainsi demeurés l'élément essentiel de la rentabilité, mais il s'agit en l'occurrence d'intérêts générés par les portefeuilles d'obligations d'État plutôt que par les prêts.

Selon la neuvième enquête annuelle de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, l'environnement économique constitue la principale préoccupation des banques en Afrique subsaharienne cette année (citée par 77 % des banques interrogées), devant la qualité des actifs (53 % des banques). On y retrouve également les difficultés à trouver des financements, puisqu'environ un tiers des banques se déclarent préoccupées par le manque de capitaux et le coût ou la disponibilité des ressources. Si l'octroi de crédit au secteur privé a enregistré une croissance à deux chiffres en Afrique au cours des trois dernières années, le ratio crédit au secteur privé/PIB a peu progressé en raison du taux d'inflation dans de nombreux pays. Après le recul de ce ratio crédit/PIB entre 2007 et 2022, les progrès sur les marchés du crédit en expansion restent très limités. Cette situation vient encore renforcer le rôle essentiel de la BEI à l'appui des marchés du crédit en Afrique, en particulier pour les secteurs que les banques sont généralement moins disposées à financer.

Les banques d'Afrique subsaharienne attachent de plus en plus d'importance à l'équilibre entre les femmes et les hommes parmi les bénéficiaires de leurs prêts. Notre enquête a montré que 72 % des banques s'étaient déjà dotées d'une stratégie en matière d'égalité hommes-femmes et que 17 % envisageaient l'adoption, ce qui est globalement comparable aux conclusions de 2023. Cela signifie que neuf banques sur dix pourraient bientôt disposer d'une telle stratégie. En outre, deux tiers des banques proposent des services ou des produits financiers spécifiquement destinés aux femmes. Certaines données montrent que la taille des prêts peut varier selon qu'ils sont accordés à des femmes ou à des hommes : si 59 % des banques ne signalent aucune différence dans la taille des prêts accordés aux femmes, 38 % indiquent que les prêts qu'elles allouent aux entreprises dirigées par des femmes portent sur des montants inférieurs à ceux octroyés à des entreprises dirigées par des hommes. Toutefois, les banques continuent de faire état de meilleures performances en matière de prêts parmi les entreprises gérées par des femmes, près de 70 % des banques ayant observé des ratios plus faibles de prêts non productifs sur ce marché. C'est là un argument de plus en faveur de l'octroi de prêts aux femmes.

La BEI analyse l'environnement des services financiers numériques (« fintech ») en Afrique depuis 2020. Le secteur enregistre une croissance modérée ces deux dernières années, après une expansion rapide entre 2020 et 2022⁶. En janvier 2024, on recensait plus de 1 263 entreprises actives dans ce domaine en Afrique, contre 1 049 en avril 2022 et 450 en 2020. Les services de paiement et de prêt restent les produits financiers numériques prépondérants, sachant que 33 % des entreprises du secteur offrent des solutions de paiement et 19 % des produits de prêt. Les entreprises de technologie financière restent fortement concentrées dans les plus grandes économies d'Afrique : le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Égypte accueillent quelque 70 % des entreprises du secteur en Afrique et attirent environ 80 % des financements dans les technologies financières. Le Nigeria est le chef de file du marché des technologies financières et accueille 28 % de toutes les entreprises du secteur sur le continent.

⁶ Pour en savoir plus sur l'évolution des services financiers numériques en Afrique au cours des années précédentes, se reporter au chapitre 4 du rapport 2022 de la BEI sur la finance en Afrique.

Selon l'enquête de la BEI sur le secteur bancaire, la prestation de services numériques constitue aujourd'hui une offre essentielle des banques traditionnelles, en particulier pour les services classiques tels que le transfert d'argent et les paiements. En conséquence, si les banques sont de plus en plus concurrencées par les entreprises de technologie financière, les partenariats entre les unes et les autres sont également fréquents. Les banques perçoivent de fortes incitations à s'associer à des entreprises de technologie financière, notamment pour améliorer l'expérience client (pour 100 % des banques de notre enquête), accéder à des technologies innovantes (95 %), élargir leur clientèle (91 %) et réaliser des économies de coûts (87 %). Dans le but d'accélérer la transformation numérique des services financiers, près de neuf banques interrogées sur dix en Afrique subsaharienne investissent dans des formations spécialisées pour améliorer les compétences numériques de leur personnel et de leurs cadres.

Les changements climatiques ont de plus en plus d'incidences sur la vie quotidienne des populations en Afrique et les banques signalent des conséquences non négligeables du risque climatique physique sur leurs activités, en particulier en ce qui concerne le portefeuille des petites et moyennes entreprises. Selon une étude mondiale de la BEI sur les effets des changements climatiques⁷, près de 90 % de la population en Afrique estiment que les changements climatiques ont des répercussions sur leur quotidien, une proportion parmi les plus élevées au monde. Il ressort du modèle de classement des risques climatiques par pays de la BEI que l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord figurent parmi les régions les plus vulnérables aux risques climatiques physiques. Cependant, il est encourageant de constater que seulement 7 % des banques d'Afrique subsaharienne, dans notre enquête, signalent que leurs actifs physiques ont été endommagés en raison des risques climatiques. Cela reflète probablement le type de risque climatique physique auquel l'Afrique est exposée. Les pays africains sont généralement exposés à des risques physiques chroniques liés à la hausse des températures, à la sécheresse et à l'élévation du niveau de la mer, qui peuvent avoir un impact économique important, en particulier sur l'agriculture et la productivité en général, mais sont peu susceptibles d'endommager les actifs physiques. Dans d'autres régions, le risque climatique physique est dû à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des tempêtes. Environ un tiers des banques ayant répondu à notre enquête signalent une baisse de la qualité des actifs en raison du climat, la grande majorité des banques (93 %) indiquant que les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises sont les emprunteurs les plus touchés. Cependant, pour la majorité des banques (59 %), le climat n'a pas eu d'incidence significative sur la qualité des actifs. Ce résultat, qui peut sembler surprenant, s'explique par le fait que dans de nombreux pays, les banques ont généralement une faible exposition aux secteurs sensibles au climat, notamment l'agriculture. Si de nombreuses banques ne constatent pas encore les effets des changements climatiques sur la qualité des actifs, une proportion considérable d'entre elles prévoient de réduire leur exposition aux secteurs vulnérables au risque climatique.

Les changements climatiques demeurent un objectif stratégique clé pour la plupart des banques, l'action en faveur du climat étant directement liée aux ambitions stratégiques. Deux tiers des banques considèrent la transition climatique comme une occasion à saisir et quatre cinquièmes ont défini des objectifs climatiques stratégiques. Dans l'enquête de 2024, les banques sont rattachées à l'une des quatre catégories en fonction de leur attitude face aux changements climatiques : attentiste, suiveuse, pionnière ou active⁸. Le groupe des banques qui ont adopté une stratégie de suiveuse est le plus important (38 % des banques), tandis que les banques dotées d'une stratégie pionnière ou active (24 % pour chaque catégorie) sont celles qui affichent le positionnement le plus déterminé face aux enjeux climatiques. Cette répartition montre que près de la moitié des banques interrogées ont une attitude volontariste sur les questions climatiques. Les banques de ces catégories dont la position est plus déterminée face aux enjeux climatiques sont également plus susceptibles de proposer des produits verts pour le climat et moins susceptibles de recenser des contraintes internes (telles que le manque de compétences techniques dans le domaine du climat) comme un obstacle. Ces résultats mettent en évidence qu'un positionnement plus déterminé face aux enjeux climatiques est le préalable à l'augmentation du financement de l'action climatique.

7 BEI (2023). Enquête de la BEI sur le climat en Afrique et au Moyen-Orient.

8 Les catégories sont présentées plus en détail au chapitre 6 et représentent l'éventail des positionnements adoptés par les banques face aux enjeux climatiques.

La BEI est active en Afrique depuis plus de 60 ans et continuera de promouvoir la politique de l'UE sur le continent dans le respect des orientations de la stratégie Global Gateway. L'Afrique est un continent voisin et notre principal client en dehors de l'Union européenne. Elle a reçu plus d'un tiers des financements hors UE en 2023⁹, ce qui a contribué à libérer un potentiel économique considérable de manière durable. Les défis sont considérables, tout comme le sont les occasions à saisir. Dans le cadre de l'Équipe Europe et en coopération avec d'autres partenaires internationaux du développement, la BEI continuera de mettre à disposition des instruments de financement innovants et flexibles combinés à une assistance technique pour concrétiser des projets qui changent la vie.

9 Banque européenne d'investissement (2024). *Rapport sur l'impact de la BEI dans le monde en 2023-2024*. Luxembourg : BEI.



Le chapitre 1 a été rédigé par Colin Bermingham, Emmanouil Davradakis, Moses Nyangu, Ricardo Santos et Daniella Seberini. Tous sont des membres du personnel de la Banque européenne d'investissement.

Chapitre 1

Marchés financiers et conditions de financement

Ce premier chapitre du rapport 2024 propose une vue d'ensemble des marchés financiers et des conditions de financement en Afrique. Les marchés des actions, des obligations et du non-coté sont examinés à l'échelle du continent ainsi que de ses régions et pays. La seconde moitié du chapitre traite des conditions de financement en Afrique et décrit les données obtenues au moyen d'une version actualisée de l'indice des conditions financières pour l'Afrique. Cet indice a été employé pour la première fois dans le rapport de l'année dernière.

Comme ailleurs dans le monde en 2023, les marchés financiers d'Afrique ont ressenti les effets du durcissement des conditions financières mondiales, d'un ralentissement de la croissance, d'une inflation accrue, d'une dépréciation des taux de change et d'une baisse des réserves de change. Cependant, les actions africaines ont enregistré une baisse plus prononcée que celles des marchés émergents et des économies en développement, ce qui témoigne de la plus grande réticence des investisseurs internationaux à s'exposer au risque inhérent à l'Afrique. Le relèvement des taux d'intérêt a entraîné une baisse des valorisations et des cours des actions en Afrique, les rendements totaux (nets de dividendes) déclinant à partir du début du cycle de hausse des taux en 2021 et jusqu'à la mi-2022 et oscillant autour de zéro en 2023. Le repli des cours des actions s'est traduit par une diminution de la capitalisation boursière en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) dans la plupart des régions, à l'exception de l'Afrique du Nord, où elle a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Les émissions d'obligations d'État ont stagné, sur fond de forte hausse des rendements pour les émissions souveraines à plus haut risque en 2022 et 2023. À l'heure du resserrement de l'étau monétaire dans les économies développées, les investisseurs internationaux ont opté pour un positionnement plus prudent, délaissant les titres d'emprunt émis par des États plus endettés, tout particulièrement en Afrique. En conséquence, les émissions d'euro-obligations des signatures souveraines africaines ont stagné en 2023, à l'exception de l'Égypte et du Maroc. En outre, avec le gonflement de la dette des États, les rendements ont commencé à grimper pour refléter un risque souverain plus élevé, et le relèvement des anticipations d'inflation est venu accentuer la pression sur les rendements. La hausse des rendements a été la plus prononcée en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, puis en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe. Néanmoins, avec l'assouplissement des conditions financières mondiales en 2024, quatre pays (le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Kenya et le Sénégal) ont pu faire leur retour sur le marché obligataire international après une absence d'environ deux ans. C'est là un signe que la confiance des investisseurs à l'égard des économies africaines grandit, mais au prix de taux d'intérêt élevés.

Les marchés africains du non-coté ont bien résisté en 2023, bien que l'année ait été difficile. La collecte de fonds destinés à des investissements dans le non-coté en Afrique a fortement augmenté. Elle est passée de 2,5 milliards de dollars des États-Unis en 2022 à 3,7 milliards de dollars en 2023, effaçant ainsi le record de 3,5 milliards de dollars établi en 2019. Les investissements sur ce segment du marché ont toutefois diminué de 24 %, passant de 6,5 milliards de dollars en 2022 à 5 milliards de dollars en 2023, soit le volume de capitaux déployé le plus bas depuis 2020. Parmi les catégories d'actifs de ce segment, le capital-investissement (1,24 milliard de dollars) et le capital-risque (1,14 milliard de dollars) ont enregistré par rapport à 2022 une baisse annuelle de 39 % pour le premier et de 59 % pour le second. Le crédit privé a reculé de 70 % à 0,33 milliard de dollars en 2023. Les dépenses d'infrastructure ont en revanche presque quadruplé, passant de 0,55 milliard de dollars en 2022 à 2,18 milliards de dollars en 2023. Les investissements dans le non-coté présentent désormais une plus forte concentration au niveau des pays : l'Afrique du Sud est arrivée en tête, concentrant la moitié du total des investissements en Afrique en 2023 (20 %), devant le Kenya (11 %), la Côte d'Ivoire (7 %) et le Maroc (6 %). C'est au secteur des énergies renouvelables qu'est revenue la part la plus importante des investissements (37 %). Il a ainsi devancé les services financiers, arrivés premiers l'année précédente.

L'intégration financière s'est renforcée dans la plupart des régions africaines jusqu'à ce que les chocs causés par la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie viennent interrompre, voire inverser la croissance. D'après les dernières données disponibles pour 2022, l'intégration financière se situait dans une fourchette de 84 % du PIB pour l'Afrique de l'Ouest à 362 % pour l'Afrique australe, les valeurs intermédiaires allant de 104 % à 116 % pour les autres régions africaines. Dans la présente édition 2024 du rapport sur la finance en Afrique, l'échantillon retenu pour le calcul de l'indice des conditions financières en Afrique a été élargi à dix pays, contre quatre en 2023¹, ce qui renforce encore la représentativité de cet indice. L'indice des conditions financières révèle un durcissement radical des conditions financières au cours de 2023, comme en 2022, sous l'effet des hausses des taux directeurs, de la dépréciation des taux de change et du repli des marchés des actions. La pression exercée par ces facteurs a commencé à s'atténuer autour de la mi-2023, en particulier pour le marché des actions, sans pour autant disparaître en raison de l'affaiblissement de la croissance du crédit au secteur privé et du creusement des écarts de crédit.

Les États africains ont vu leurs besoins de financement s'accroître alors que l'appétit des investisseurs internationaux s'amenuisait. Ainsi, le lien des États avec les banques s'est renforcé et l'effet d'éviction s'est intensifié (lorsque les banques consacrent leurs ressources au financement d'instruments souverains, elles en ont moins pour octroyer des prêts au secteur privé). Les avoirs des banques africaines en dette souveraine intérieure ont fortement augmenté (à 17,5 % en 2023 contre 10,3 % en 2010), ce qui a fait peser sur les banques un risque accru de pertes en cas de défaut de paiement ou de restructuration de la dette. Parallèlement, on observe une baisse des prêts accordés par les banques au secteur privé (de 42 % en 2010 à 38 % en 2023), ce qui suscite des inquiétudes s'agissant de la gravité de l'effet d'éviction. L'indice de gravité de l'effet d'éviction révèle qu'avant de s'atténuer en 2024, l'éviction s'est nettement intensifiée pour atteindre des niveaux sans précédent en 2023, en raison d'une augmentation des émissions de dette publique et d'un rebond de la demande de crédit du secteur privé. Dans ces conditions, une concurrence intense s'est installée pour l'apport de financements des banques. En outre, la gravité de l'effet d'éviction a été particulièrement importante en 2023 dans plus de la moitié des pays d'Afrique examinés et, au niveau des différentes régions, c'est en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest qu'elle a été la plus élevée.

Les marchés financiers en Afrique

Marchés des actions

Le durcissement de politique monétaire intervenu à la suite de la pandémie de COVID-19 a été le plus synchronisé de ces 50 dernières années. La poussée de l'inflation dans le sillage de la pandémie de COVID-19 et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est prolongée plus longtemps que prévu initialement. La hausse des prix, d'abord cantonnée aux produits de base tels que les denrées alimentaires et l'énergie, s'est généralisée et l'inflation s'est installée, partout dans le monde. Sur le continent africain, l'inflation a grimpé de 9 % en 2019 à 13 % en 2022 et à 19,3 % en 2023, la hausse la plus prononcée ayant été observée en Afrique de l'Ouest (de 8,2 % en 2019 à 17,1 % en 2022 et 20,4 % en 2023). Le tour de vis monétaire généralisé opéré pour contrer cette poussée a été le plus synchronisé des 50 dernières années.

Alors que les taux d'intérêt grimpaient, les investisseurs internationaux se sont massivement désengagés des marchés émergents. Motivés par ces hausses des taux dans les économies avancées, ils ont délaissé les actifs plus risqués des marchés émergents pour privilégier les placements plus sûrs et de meilleure qualité offerts par ces économies plus développées. À fin 2022, 90 % des banques centrales avaient relevé leurs taux. Dans ce contexte, les actifs détenus sur les marchés émergents ont fait l'objet de cessions pour un total de 49 milliards de dollars en 2022, soit un montant supérieur aux 36 milliards de dollars de

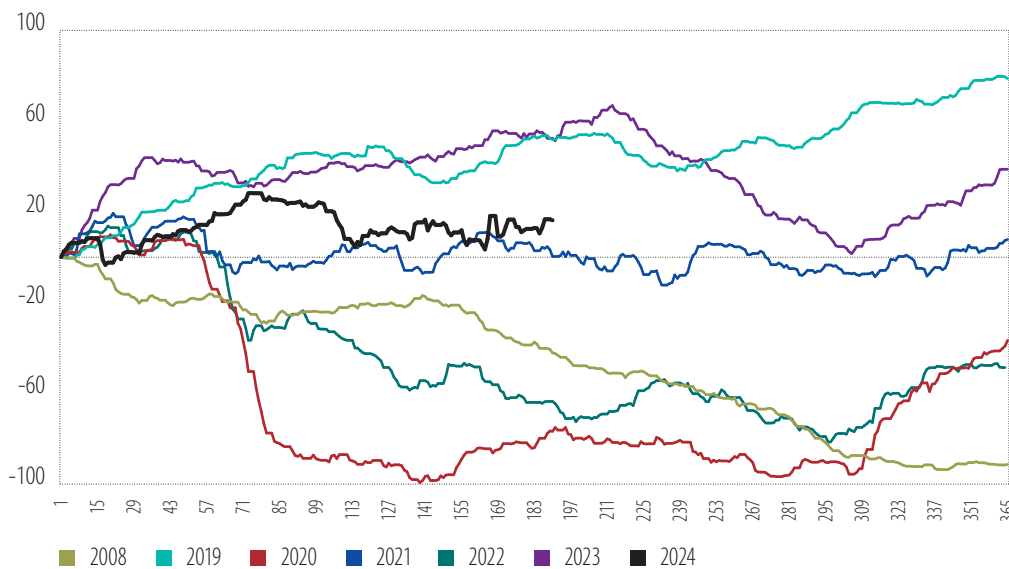
¹ Le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tunisie, le Sénégal et la Zambie sont désormais pris en compte dans l'indice en plus des quatre pays (Égypte, Nigeria, Kenya et Afrique du Sud) retenus dans le calcul de l'indice des conditions financières en 2023. Ces dix pays représentent désormais environ 60 % du PIB du continent (données à fin 2023).

désengagements constatés durant la première année de la pandémie de COVID-19, en 2020 (figure 1). Les flux entrants de portefeuille ont repris en 2023 et, malgré une quasi-stagnation des entrées nettes de portefeuille les trois premiers trimestres de 2023, l'année s'est clôturée avec des entrées nettes de 39 milliards de dollars, à la faveur du positionnement plus accommodant des banques centrales. Les entrées nettes de portefeuille ont cependant représenté en 2023 la moitié de celles comptabilisées en 2019, année ayant précédé l'apparition de la pandémie de COVID-19. En 2024, le maintien par la Réserve fédérale américaine de son biais de resserrement de sa politique monétaire pour soutenir le dollar a pesé sur les flux de capitaux vers les marchés émergents.

Figure 1

Flux de portefeuille vers les marchés émergents – Évolution depuis le début de l'année

(axe des ordonnées : milliards de dollars ; axe des abscisses : jours écoulés depuis le début de l'année)

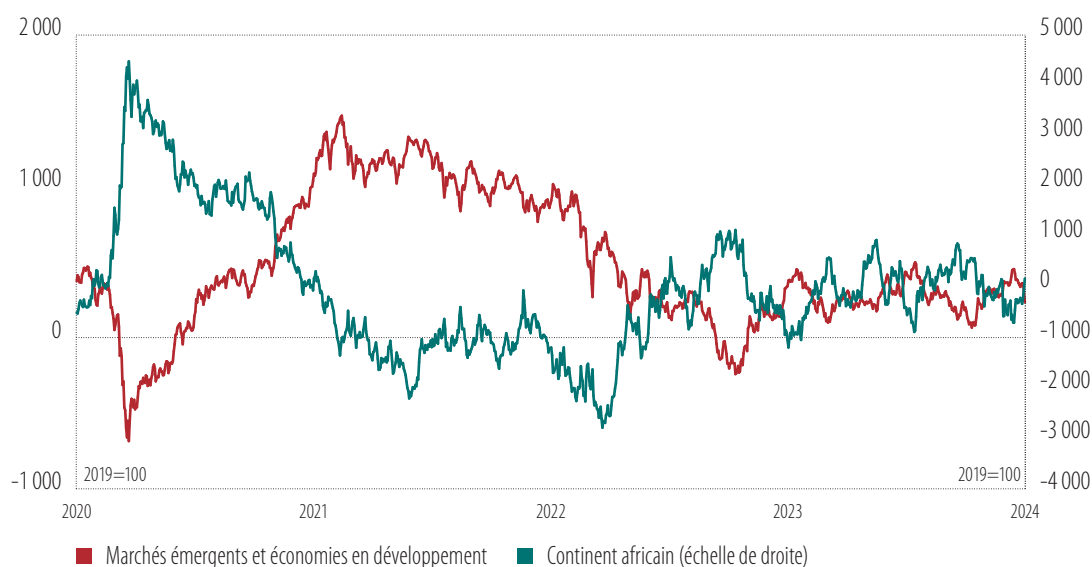


Source : *Institute of International Finance et calculs de la BEI.*

Face au durcissement de politique monétaire, les rendements des actions africaines ont diminué davantage que ceux des actions des marchés émergents et des économies en développement. La hausse des taux d'intérêt a provoqué une baisse généralisée des cours des actions, mais celle-ci a été plus prononcée en Afrique que sur les marchés émergents et dans les économies en développement. Dans le présent chapitre, les auteurs se sont appuyés pour l'estimation des indices des marchés des actions du continent africain sur l'indice de référence Pan Africa Benchmark Market Index de Standard and Poor's (ticker Bloomberg : STEIPADP). Cet indice de référence exhaustif est constitué d'actions de 12 marchés émergents et pré-émergents africains². L'estimation des cours des actions sur les marchés émergents et dans les économies en développement se fonde sur l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Index (ticker Bloomberg : MXEF), qui est représentatif des grandes, moyennes et petites capitalisations sur 24 marchés émergents. Tous les indices des marchés des actions utilisés sont exprimés en dollars américains. Les rendements totaux pour le continent africain (nets de dividendes) ont commencé à décliner au début du cycle de relèvement des taux d'intérêt en 2021 et jusqu'à la mi-2022, pour osciller ensuite autour de zéro (figure 2). La baisse des rendements a été plus prononcée pour les actions du continent africain que pour celles des marchés émergents et des économies en développement, ce qui illustre la plus grande réticence des investisseurs internationaux à s'exposer au risque inhérent à l'Afrique. Les rendements à l'échelle du continent africain sont demeurés négatifs pendant la majeure partie du cycle de hausse des taux directeurs, tandis que pour les marchés émergents et les économies en développement, ils ont été majoritairement positifs sur cette période.

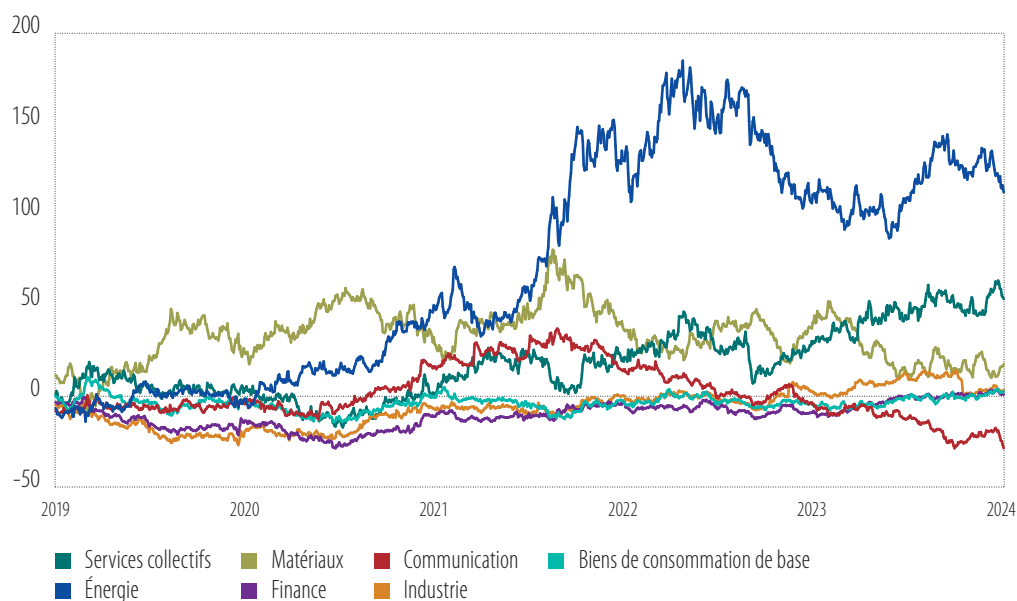
² Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Kenya, Maroc, Maurice, Namibie, Nigeria, Tunisie et Zambie.

Figure 2
Rendement total cumulé (net de dividendes) sur les marchés émergents et dans les économies en développement et en Afrique



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

Figure 3
Rendements des indices d'actions africaines par secteur par rapport à la moyenne du continent africain (en points de pourcentage)



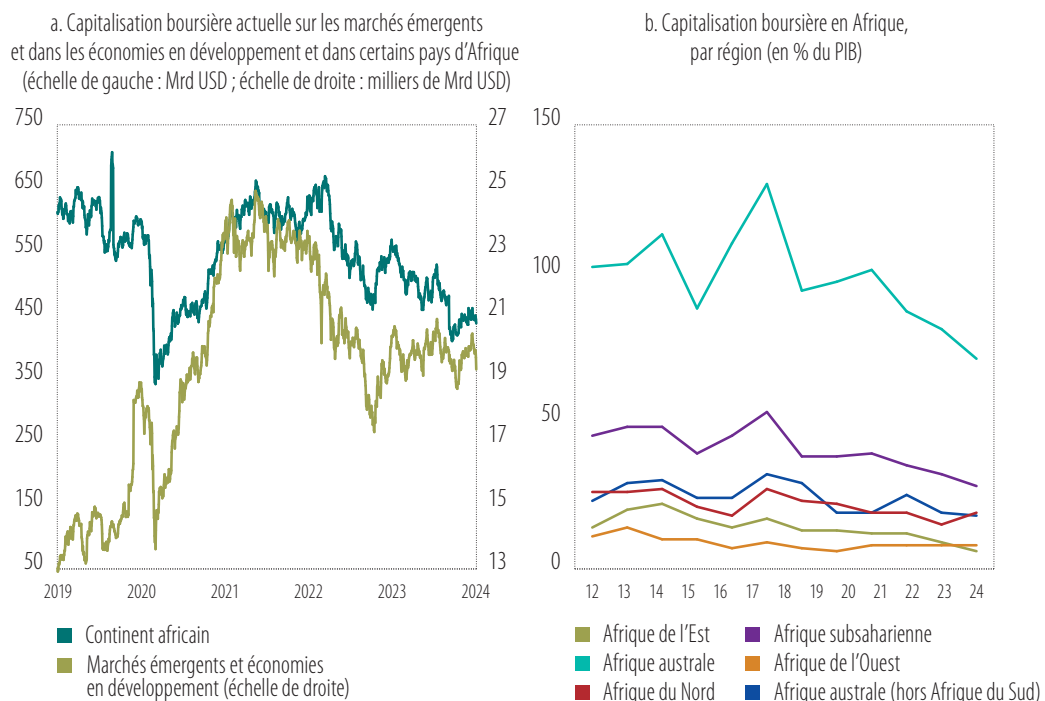
Source : Refinitiv et calculs de la BEI.

Remarque : la valeur est supérieure à 0 lorsque le rendement de l'indice boursier du secteur concerné est supérieur à celui du marché dans son ensemble.

La valeur est inférieure à 0 lorsque le rendement de l'indice boursier du secteur concerné est inférieur à celui du marché dans son ensemble.

Les résultats des secteurs des services collectifs et de l'énergie ont été meilleurs que ceux du reste du marché des actions en Afrique. La figure 3 présente les rendements par secteur et montre que les secteurs de l'énergie et des services collectifs, suivis de celui des matériaux, ont fait mieux que le marché dans son ensemble. Parmi les secteurs ayant enregistré les rendements excédentaires les plus élevés, celui des matériaux se place en troisième position, par rapport au marché, dans les indices des marchés des actions pour le continent africain et les pays pré-émergents d'Afrique. Ces rendements excédentaires seraient attribuables à la hausse marquée des cours internationaux des matières premières, et notamment ceux du pétrole et des matériaux de construction, constatée dans le même temps. Pour les autres secteurs, les rendements excédentaires ont stagné ou reculé.

Figure 4
Capitalisation boursière



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

Remarque : **groupes de pays** : **Afrique centrale** : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad ; **Afrique de l'Est** : Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie ; **Afrique du Nord** : Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie ; **Afrique australe** : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe ; **Afrique de l'Ouest** : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

La baisse des cours des actions s'est également accompagnée d'une diminution de la capitalisation boursière. Les cours des actions ont reculé dans un premier temps en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, avant de rebondir en 2021, grâce au soutien des banques centrales aux marchés. Cependant, lorsque l'inflation est devenue problématique, les banques centrales ont radicalement changé de cap pour resserrer l'étau monétaire, ce qui a fait replonger les actions. La capitalisation boursière des indices des cours des actions s'est contractée dans un mouvement généralisé depuis le début du cycle de relèvement des taux directeurs en 2021. Bien que cette capitalisation boursière s'améliore sur les marchés émergents et dans les économies en développement depuis la mi-2022, elle continue de reculer à l'échelle du continent africain (figure 4a). Actuellement, elle est au plus haut niveau sur les marchés émergents et dans les économies en développement, à 19 300 milliards de dollars, contre 437 milliards de dollars seulement pour le continent africain. Si la capitalisation boursière a suivi la même tendance en Afrique et sur les marchés émergents et dans les économies en développement au cours des deux années qui

ont suivi la pandémie, comme on peut le voir dans la figure 4a, les rendements totaux ont affiché des tendances divergentes sur cette même période (figure 2). Cette différence de comportement s'explique par l'inclusion des dividendes dans les rendements totaux. À l'échelle des différentes régions d'Afrique, la capitalisation boursière exprimée en pourcentage du PIB est en repli dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique du Nord (figure 4b), où elle a légèrement augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente. L'Afrique australe présente le niveau de capitalisation boursière le plus élevé, devant l'Afrique du Nord, tandis qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est, il est similaire.

Marchés obligataires

Le niveau d'endettement a considérablement augmenté en Afrique au cours de la dernière décennie.

L'abondance des liquidités disponibles après la crise financière mondiale de 2008 combinée au recours par les États à des prêts bilatéraux et à des emprunts sur les marchés a contribué à la hausse de l'endettement en Afrique subsaharienne. Cette tendance à la hausse s'est accentuée lorsque les États ont dû engager des dépenses budgétaires considérables pour soutenir l'activité économique et le système de santé pendant la pandémie de COVID-19. Selon la Banque mondiale (2023), l'encours de la dette extérieure de l'Afrique subsaharienne (à l'exclusion des pays à revenu élevé de la région) a plus que doublé, passant de 340 milliards de dollars en 2010 à 833 milliards de dollars en 2022 (+145 %). Une évolution comparable a été observée en Afrique du Nord, avec une hausse de 105 milliards de dollars à 275 milliards de dollars (+162 %) sur la même période. À titre de comparaison, l'encours de la dette sur les marchés émergents et dans les économies en développement (économies à revenu faible et intermédiaire) est passé de 4 300 milliards de dollars en 2010 à 9 000 milliards de dollars en 2022 (+107 %).

Les rendements ont davantage augmenté pour les obligations souveraines plus risquées en 2022 et 2023.

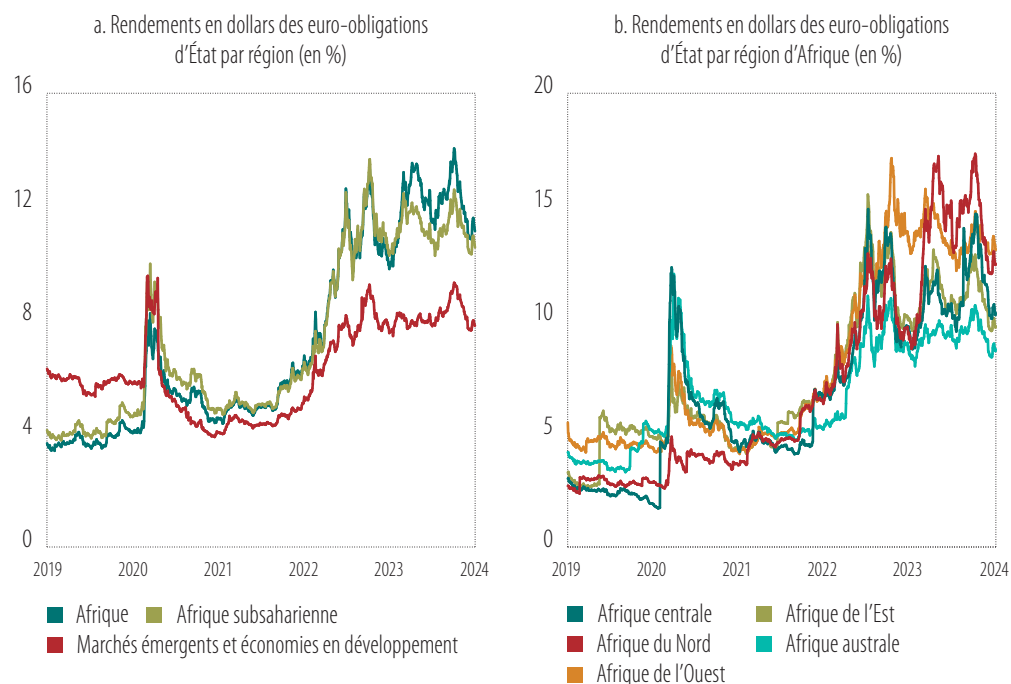
Les États s'endettant davantage, les rendements ont commencé à grimper pour refléter l'intensification du risque souverain, et le relèvement des anticipations d'inflation est venu accroître la pression sur les rendements. Les États émetteurs d'obligations en dollars en 2023 ont dû servir des rendements plus élevés que ceux constatés avant la pandémie de COVID-19 (figure 5). Les rendements sur la dette souveraine en dollars en Afrique ont augmenté dans des proportions encore plus grandes et, partant, les écarts par rapport aux obligations des marchés émergents et des économies en développement se sont creusés. Ce renchérissement de la dette a contribué aux difficultés budgétaires. En valeur nominale, les paiements d'intérêts sur l'encours de la dette extérieure à long terme par les marchés émergents et les économies en développement ont doublé depuis 2010 pour atteindre un niveau record de 210 milliards de dollars en 2022. En Afrique subsaharienne, les paiements d'intérêts sont passés de 4 milliards de dollars en 2010 à 20 milliards de dollars en 2022. Sous l'angle régional, la hausse des rendements a été la plus prononcée en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, devant l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, puis l'Afrique australe. Bien qu'ils aient baissé de fin 2023 à mi-2024, les rendements demeurent supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie, ce qui signifie que les coûts du service de la dette continueront d'augmenter pour les États africains. Par exemple, en Afrique subsaharienne, les dépenses consacrées aux intérêts sur la dette publique devraient représenter plus de 14 % des recettes budgétaires entre 2024 et 2025, contre 13 % en 2023 et 6 % en 2014, d'où d'importants besoins en liquidités (Fitch Ratings, 2024).

Les émissions brutes d'obligations d'État en Afrique ont stagné en 2023, après avoir fortement reculé en 2022 (figure 6).

Les États d'Afrique subsaharienne ont en effet été privés d'accès aux marchés internationaux des capitaux pendant près de deux ans, à la suite d'une émission d'euro-obligations en avril 2022. Les seuls pays qui ont émis des euro-obligations d'État libellées en dollars en 2023 étaient situés en Afrique du Nord (Égypte et Maroc). La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, a néanmoins pu placer une obligation de 2,6 milliards de dollars sur les marchés internationaux des capitaux en janvier 2024, levant 1,1 milliard de dollars via une obligation durable à échéance 2033 et 1,5 milliard de dollars au moyen d'obligations classiques à échéance 2037. Le Bénin lui a emboîté le pas en février 2024, plaçant pour 750 millions de dollars d'obligations à 14 ans à 8,4 %, soit un rendement correspondant au taux de la Côte

d'Ivoire pour ses titres à échéance 2037. La demande concernant l'émission du Bénin a dépassé l'offre de plus de six fois, un multiple révélateur du vif intérêt des investisseurs pour les actifs des marchés émergents. En février 2024, le Kenya a placé une nouvelle euro-obligation de 1,5 milliard de dollars à échéance 2031, dont il utilisera le produit pour racheter une grande partie d'une obligation internationale de 2 milliards de dollars à échéance juin 2024 dans le cadre d'une offre publique d'achat. Ainsi, l'accès au marché se rétablit, sur la base toutefois de taux d'intérêt élevés.

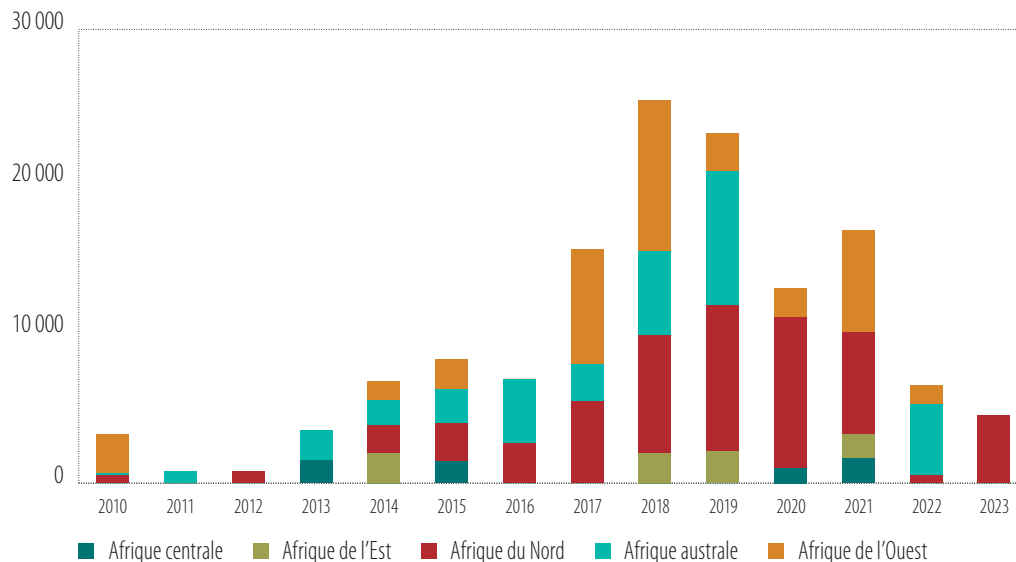
Figure 5
Rendements des euro-obligations d'État



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

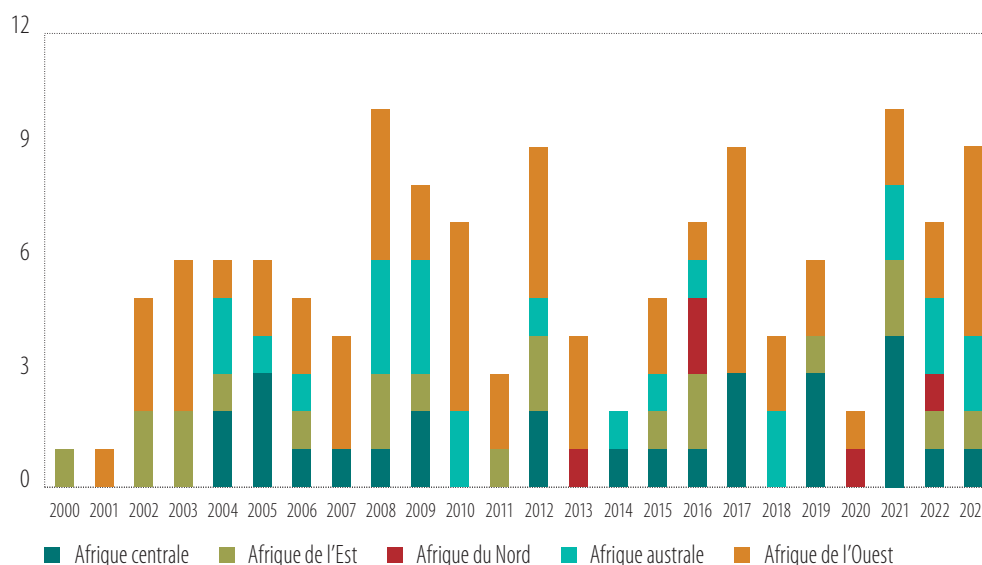
Le manque d'accès aux marchés internationaux des capitaux entre 2022 et 2023 a conduit de nombreux États africains à se tourner vers le Fonds monétaire international (FMI) pour obtenir un financement sous la forme d'un programme assorti de conditionnalités (figure 7). Le nombre de nouveaux accords approuvés par le Fonds monétaire international est demeuré élevé en 2023, légèrement supérieur à celui de 2022 et proche des niveaux observés en 2021, lorsque deux années de pandémie de COVID-19 ont commencé à peser sur les finances publiques des États. Les nouvelles approbations d'accords du Fonds monétaire international en 2023 ont principalement concerné l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe. Celles visant l'Afrique du Nord ont chuté entre 2022 et 2023.

Contrairement aux emprunts d'État, l'émission de titres d'emprunt internationaux non souverains a augmenté en 2023 en Afrique subsaharienne, sous l'impulsion de l'Afrique australe. Le total des titres d'emprunt internationaux émis en Afrique subsaharienne en 2023 a atteint son plus haut niveau depuis 2019 (figure 8). Cette progression est principalement attribuable aux émetteurs d'Afrique australe. Ceux d'Afrique centrale y ont contribué dans des proportions moindres. Sachant que les émissions souveraines ont diminué en 2023, comme mentionné ci-dessus, l'augmentation globale de l'émission de titres d'emprunt internationaux est sans doute à mettre au compte des secteurs non souverains de l'économie.

Figure 6**Émissions d'euro-obligations d'État en Afrique par région (en millions de dollars)**

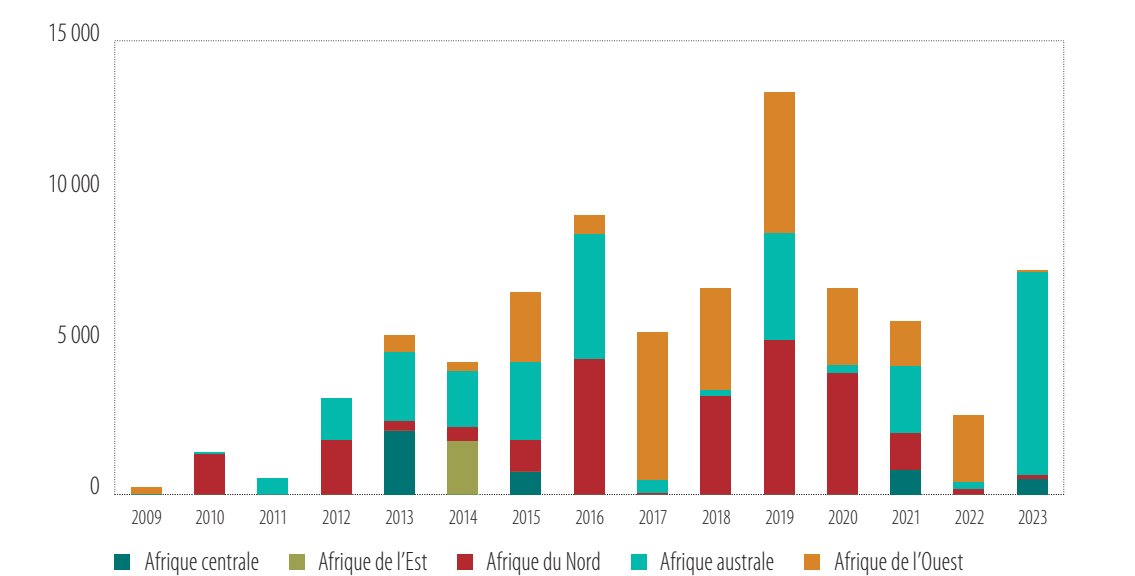
Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

Si l'on examine la situation sous l'angle des stocks et non des flux, la valeur de l'encours de titres d'emprunt internationaux en pourcentage du PIB, émis par l'ensemble des secteurs africains, est restée quasiment stable en 2023. Le stock de titres internationaux a augmenté pour atteindre 11,6 % du PIB en 2023, contre 11,2 % en 2022 et 11,3 % en 2021 (figure 9). Le stock de dette est le plus élevé en Afrique australe et s'est inscrit dans une tendance constante à la hausse ces dernières décennies. Cependant, depuis 2013 environ, d'autres régions d'Afrique ont vu leurs ratios de stock de dette augmenter, en particulier l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Nord.

Figure 7**Nombre de nouveaux accords approuvés par le Fonds monétaire international (au titre de la facilité élargie de crédit, du mécanisme élargi de crédit, de l'accord de confirmation)**

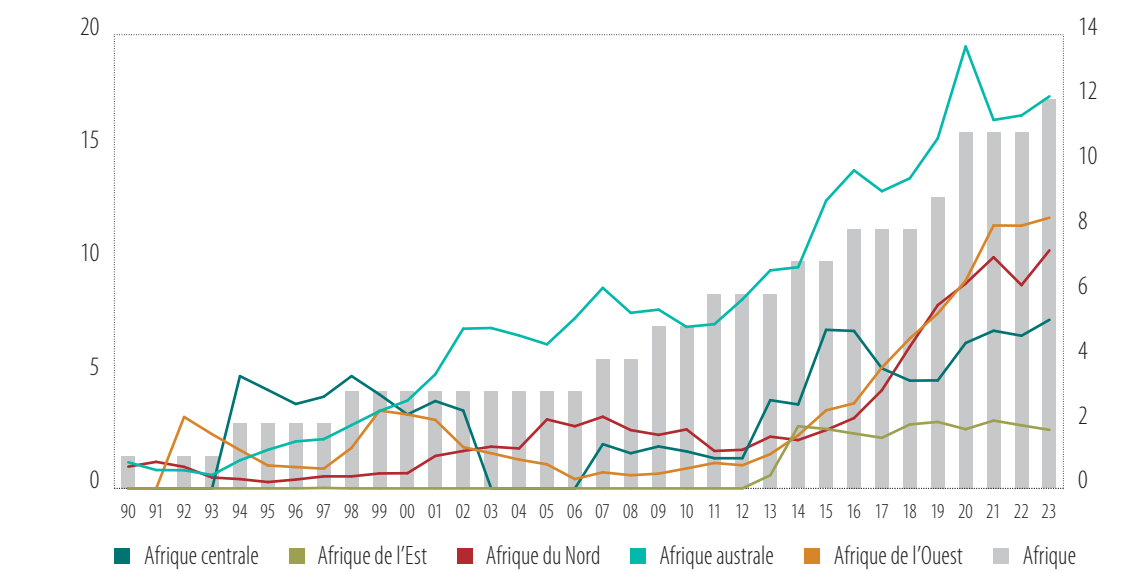
Source : FMI et calculs de la BEI.

Figure 8
Émissions brutes de titres d'emprunt internationaux (tous types confondus) en Afrique par région (en millions de dollars)



Source : Banque des règlements internationaux et calculs de la BEI.

Figure 9
Encours de titres d'emprunt internationaux émis par l'ensemble des secteurs en Afrique par région (en % du PIB)

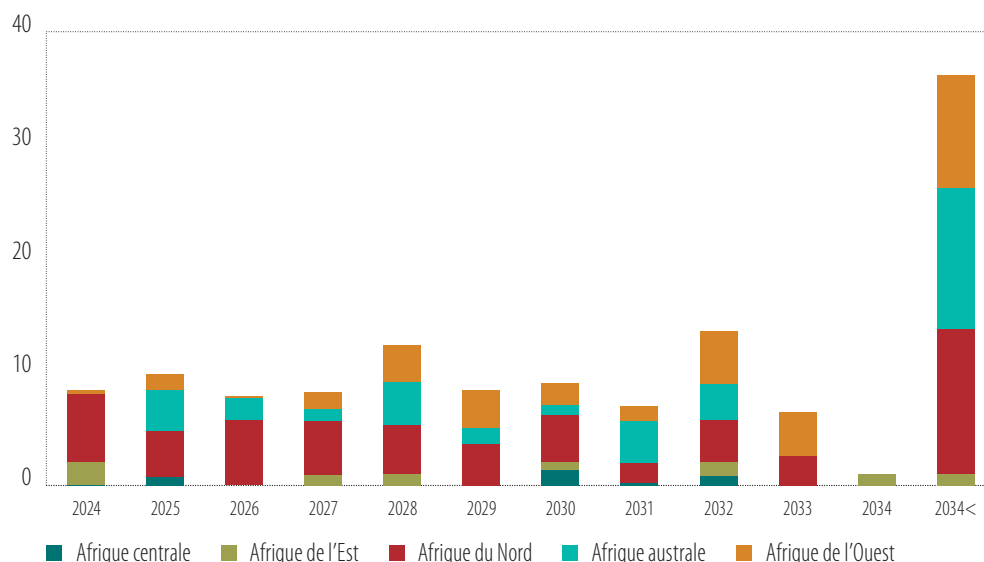


Source : Banque des règlements internationaux et calculs de la BEI.

L'Afrique du Nord et l'Afrique australe représentent l'essentiel des remboursements de dette sur le moyen terme. En ce qui concerne le calendrier de remboursement de la dette s'agissant des euro-obligations d'État en devises fortes pour l'Afrique, les remboursements au cours des cinq prochaines années seront dominés par ceux de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe (figure 10), l'Afrique du Nord étant particulièrement exposée au risque de refinancement sur le court terme.

Figure 10

Remboursements d'emprunts sous forme d'euro-obligations d'État en Afrique par région
(en milliards de dollars)



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

L'Afrique australe est la plus grande contributrice aux émissions de dette durable en Afrique, mais une analyse des émissions par pays de risque est nécessaire pour bien comprendre les utilisations de la dette durable. On entend par pays de risque le pays dans lequel le produit des instruments de dette durable sera utilisé. Il ne correspond pas nécessairement au pays de domicile³. L'encadré 1 donne une vue d'ensemble du concept de dette durable. Le regroupement des différentes régions africaines selon le critère du pays de risque montre que, jusqu'en 2016, l'Afrique australe et les émetteurs supranationaux⁴, dans cet ordre, dominaient les émissions de dette durable sur le continent africain (figure 11). L'Afrique du Nord vient ensuite, et depuis 2019, l'Afrique de l'Ouest a également émis des volumes non négligeables de dette durable. En Afrique australe, les principaux émetteurs de dette durable sont l'Afrique du Sud et Maurice. En Afrique du Nord, l'émetteur prédominant est l'Égypte. En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Nigeria se classent en tête, dans cet ordre. En Afrique de l'Est, le principal émetteur de dette durable est le Kenya et, en Afrique centrale, le Cameroun occupe la première place.

Encadré 1

Dette durable

La dette durable fait référence à l'émission d'obligations ou de prêts pour financer des investissements dans des projets ou des entreprises qui défendent des causes sociales ou environnementales. Cette définition est devenue plus granulaire pour répondre à l'évolution du périmètre et de la complexité du marché de la dette durable. L'émission de dette durable fait intervenir six grands types d'instruments de dette qui sont classés en fonction de la manière dont les fonds sont levés (sur le marché auprès des investisseurs par le biais d'obligations ou auprès des banques au moyen de prêts) et de l'utilisation du produit de ces instruments. Ces instruments sont les suivants :

3 L'utilisation du pays de domicile pourrait conduire à une interprétation erronée de l'importance d'un pays sur les marchés de la dette durable. Par exemple, la Banque africaine de développement est le plus grand émetteur africain de dette durable et a pour pays de domicile la Côte d'Ivoire, mais les produits levés par cette institution sont principalement déployés en dehors de ce pays.

4 Les organisations financières supranationales sont des institutions créées au titre d'accords financiers internationaux. Ces organisations mettent en commun les ressources financières des pays participants pour résoudre certaines problématiques en soutenant le développement de l'économie mondiale et des relations économiques internationales. Les institutions financières supranationales domiciliées en Afrique comprennent l'Africa Finance Corporation, la Banque africaine de développement, la Banque ouest-africaine de développement et la Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et australe.

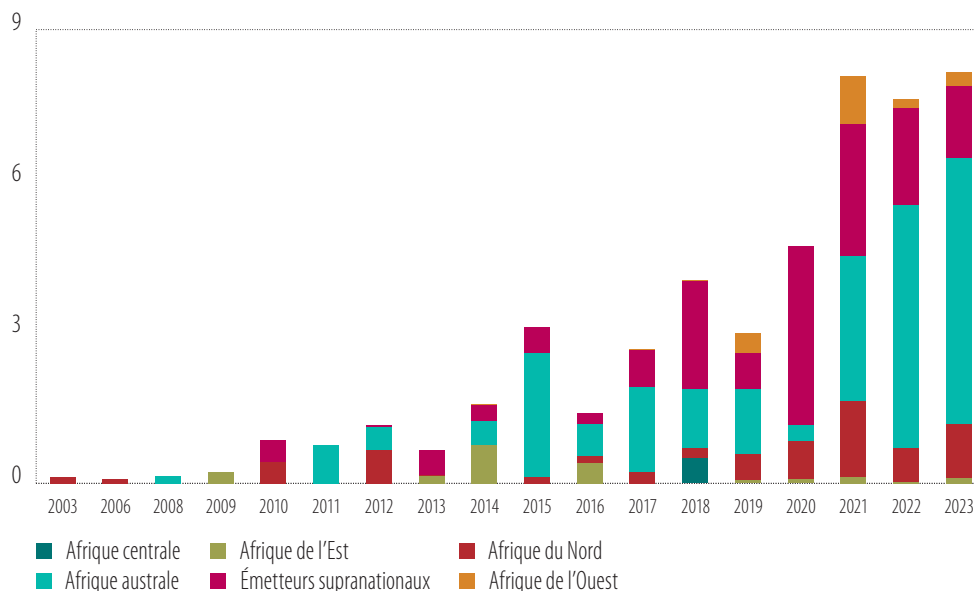
- **Obligations vertes** – Les fonds levés au moyen de ces obligations sont réservés à des projets en lien avec l’environnement ou le climat, tels que des investissements dans les énergies renouvelables.
- **Obligations sociales** – Le produit de ces obligations est utilisé pour des projets à impact social, tels que des investissements dans des logements à faible coût pour les personnes ayant un accès limité au marché du logement.
- **Obligations liées au développement durable** – Ici, les fonds sont engagés dans une combinaison de projets à impact social et écologique qui peuvent être alignés sur les objectifs de développement durable des Nations unies.
- **Prêts verts** – Les fonds obtenus au moyen de ces instruments sont utilisés pour financer des projets en lien avec l’environnement ou le climat, tels que des investissements dans l’amélioration de l’efficacité énergétique des bâtiments.
- **Prêts sociaux** – Les fonds financent ici des investissements à impact social, comme la formation des personnes handicapées destinée à améliorer leur employabilité.
- **Prêts (ou obligations) lié(e)s au développement durable** – Les sommes obtenues au moyen de ces prêts (ou obligations) sont utilisées pour soutenir divers projets à impact écologique et social.

Les obligations vertes, les obligations sociales, les obligations liées au développement durable et les prêts verts sont des instruments de dette axés sur l’activité dans le sens où les fonds levés sont utilisés pour financer de nouveaux projets spécifiques – ou pour refinancer des projets existants – assortis d’exigences de publication d’informations strictes faisant état de l’affectation des ressources. Les obligations et les prêts liés au développement durable sont des instruments de dette axés sur le comportement : les fonds obtenus ne sont pas destinés à financer des projets précis, mais sont utilisés pour soutenir un ou des changements de comportement d’un émetteur de dette sur le chemin de sa sensibilisation aux problématiques environnementales et climatiques. Parmi ces changements de comportement figure par exemple la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, les instruments de dette axés sur le comportement sont plus susceptibles de donner lieu à des préoccupations en matière d’écoblanchiment car ils ne sont pas assortis d’une obligation de déclaration explicite attestant que les fonds levés ont été utilisés pour financer des améliorations du comportement environnemental d’un émetteur de dette. En outre, le renforcement du contrôle impose aux émetteurs de veiller à ce que leurs objectifs en matière de développement durable soient suffisamment ambitieux pour éviter d’être soupçonnés d’écoblanchiment. Aux États-Unis, par exemple, le volume des prêts liés au développement durable en 2023 était inférieur de 77 % à celui de 2022 et de 85 % à celui de 2021, l’attention autour des enjeux d’écoblanchiment étant de plus en plus grande.

La finance durable a connu une croissance rapide depuis 2020 (figure 12). Avant la pandémie de COVID-19, les marchés financiers étaient centrés sur les émissions vertes et les changements climatiques. Toutefois, la pandémie a ouvert de nouvelles perspectives pour la finance durable. La finance sociale s’est développée à mesure que le secteur des soins de santé s’est élargi et renforcé pour faire face au risque élevé de santé publique, et que le secteur de l’éducation devait être consolidé pour pouvoir assurer les cours à distance. En outre, une organisation du travail plus souple et le télétravail ont dû être mis en place tout en préservant les petites entreprises d’une fermeture. Le financement nécessaire de ces initiatives de politique publique a été complété par l’émission d’un surcroît de dette durable, comme en témoignent les augmentations significatives des obligations sociales et des prêts liés au développement durable observées après 2020. Par la suite, l’invasion de l’Ukraine par la Russie a fait évoluer le débat sur l’énergie et mis en évidence l’urgence de la transition énergétique. Face à la crise énergétique mondiale qui en a résulté, une diversification de l’approvisionnement énergétique vers des sources plus propres s’est imposée, ce qui a favorisé les émissions de dette verte. La forte progression des prêts liés au développement durable à l’échelle mondiale ces trois dernières années suggère que les émetteurs de dette préfèrent bénéficier d’une souplesse leur permettant non pas d’utiliser le produit de leurs émissions pour des projets spécifiques, mais de soutenir une plus grande sensibilisation à l’environnement sans être soumis aux exigences de déclaration sur l’utilisation des fonds levés (encadré 1).

Figure 11

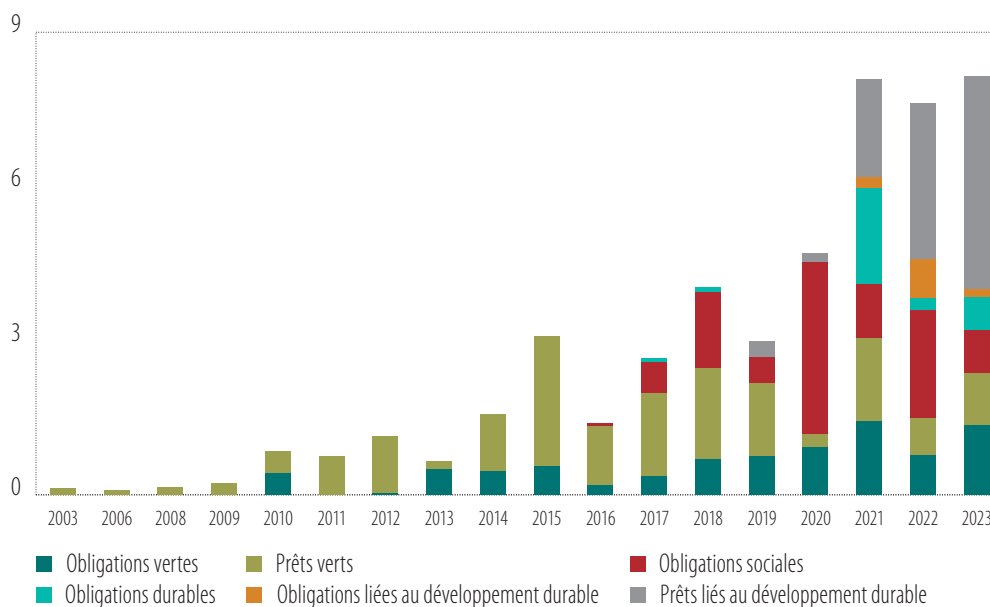
Dette durable émise par les pays d'Afrique et les émetteurs supranationaux africains en vue d'une utilisation des fonds levés en Afrique par émetteur (en milliards de dollars)



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

Figure 12

Finance durable en Afrique par instrument de dette (en milliards de dollars)



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

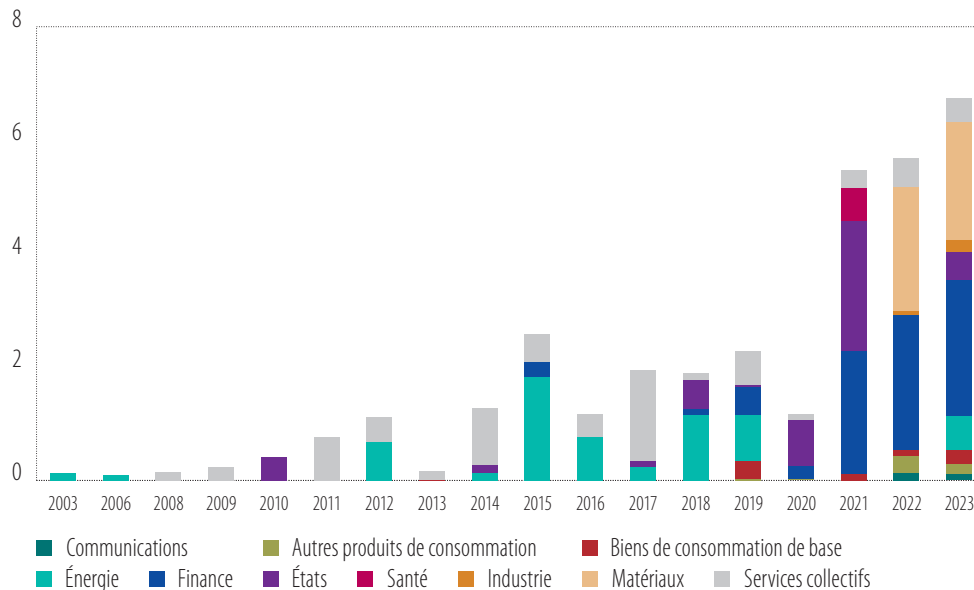
Le secteur financier domine la dette durable émise en Afrique depuis 2003. Hors opérations des émetteurs supranationaux, le secteur financier est le premier émetteur de dette durable en Afrique. Le secteur des services collectifs (hors énergie) est le deuxième secteur émetteur de dette durable en Afrique, avec un volume presque égal à celui émis par le secteur étatique depuis 2003 (figure 13). Le

secteur de l'énergie a émis moins de dette durable que le secteur des services collectifs en Afrique sur la même période. Les régions d'Afrique présentent quelques différences en ce qui concerne les principaux secteurs émetteurs de dette durable. Les secteurs qui émettent le plus de dette durable depuis 2003 sont les États, l'énergie et les services collectifs en Afrique du Nord, le secteur financier, l'énergie et les services collectifs en Afrique australe, les services collectifs et les communications en Afrique de l'Est, les États en Afrique centrale et les États et le secteur financier en Afrique de l'Ouest.

Une prime verte d'environ 7 points de base s'applique sur la dette africaine sur des horizons longs. La BEI a analysé les obligations émises au cours des deux dernières années par des émetteurs supranationaux domiciliés en Afrique afin de déterminer si elles étaient assorties d'une prime verte. On parle de prime verte lorsque le prix d'un instrument de dette verte est supérieur, ou que son rendement est inférieur, à celui d'un instrument de dette non verte comparable. Cette situation se produit lorsque les investisseurs sont disposés à payer un prix plus élevé pour détenir un instrument vert parce qu'ils anticipent une hausse à venir de la demande. Nous nous sommes intéressés plus particulièrement aux émetteurs supranationaux parce que leur dette présente une meilleure qualité de crédit que celle des émetteurs individuels de dette souveraine et de dette d'entreprise en Afrique. Par exemple, la note de crédit de la Banque africaine de développement est AAA. En outre, les émetteurs supranationaux émettent des titres d'emprunt ordinaires et durables dans la même devise forte avec des échéances comparables. Si nous avions retenu des émetteurs de dette souveraine pour cet exercice, il aurait été très difficile de trouver des obligations vertes et non vertes présentant des caractéristiques comparables (type de coupon, monnaie d'émission, type de paiement, échéance, etc.) et de comparer leurs rendements pour repérer une éventuelle différence et, partant, l'existence d'une prime verte.

Figure 13

Finance durable en Afrique, émission par secteur institutionnel (en milliards de dollars)



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

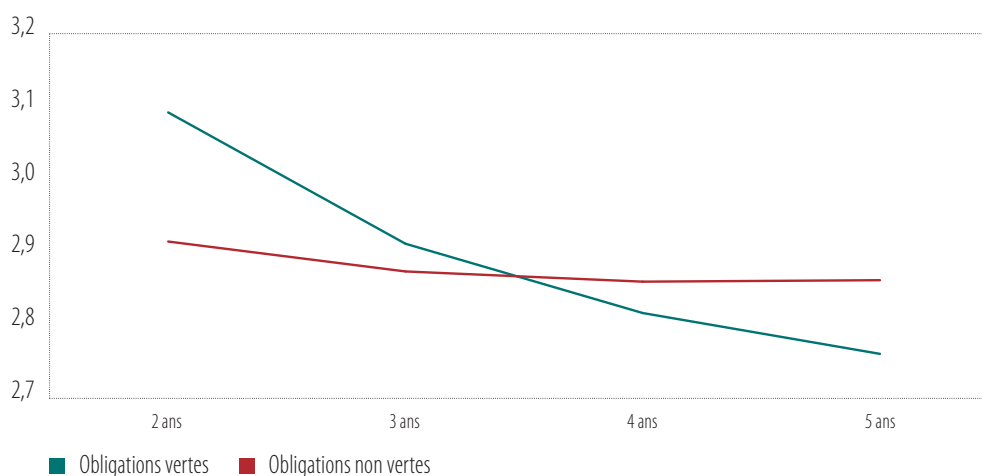
Nous avons choisi des obligations vertes et non vertes d'émetteurs supranationaux d'Afrique présentant des caractéristiques de dette comparables et avons formé deux groupes. Le groupe vert comprend des obligations labellisées vertes par Bloomberg, ce qui signifie que les fonds levés sont destinés à être utilisés à des fins vertes. Le groupe non vert comprend quant à lui des obligations non labellisées vertes. Pour chacun des deux groupes, nous avons ajusté une courbe de rendement pour les rendements quotidiens en utilisant la méthode Nelson-Siegel pour construire une structure des échéances des taux

d'intérêt à partir d'un ensemble de paramètres⁵. Le rendement des obligations vertes est supérieur à celui des obligations non vertes pour les échéances les plus courtes, ce qui implique que, sur les horizons courts, il n'y a pas de prime verte (figure 14). Nous expliquons ce résultat par le point de vue des marchés selon lequel l'écologisation de l'activité économique prendra du temps à se concrétiser et est davantage susceptible de se produire à plus long terme qu'à moyen terme. À mesure que l'échéance des obligations s'allonge, le rendement des obligations vertes est inférieur à celui des obligations non vertes et, ainsi, une prime verte moyenne de 7 points de base s'applique pour les titres d'une durée de quatre à cinq ans. Dans l'Union européenne, une prime verte moyenne de 10 points de base a été signalée pour les emprunteurs souverains, et pour les entreprises, elle est de 6 points de base (Alper et al., 2022).

Une plus grande profondeur des marchés des capitaux ne signifie pas nécessairement une plus grande pénétration du crédit. Les banques africaines financent l'expansion de leur activité de crédit principalement à partir de leurs dépôts, comme expliqué au chapitre 3. Toutefois, une partie de cette expansion peut être supportée par des sources du marché des capitaux. La profondeur du marché des capitaux est estimée sur la base de deux indicateurs : la capitalisation boursière et le volume de l'encours de titres d'emprunt émis par l'ensemble des secteurs de l'économie, en pourcentage du PIB. Plus ces deux indicateurs sont élevés et plus les marchés des capitaux sont profonds. Nous estimons la pénétration du crédit en nous appuyant sur le crédit intérieur au secteur privé en pourcentage du PIB. Le crédit au secteur privé a diminué en Afrique entre 2013 et 2022 (dernières données disponibles pour le crédit intérieur au secteur privé), la baisse la plus prononcée concernant l'Afrique subsaharienne (figure 15). Ce recul a coïncidé avec une baisse de la capitalisation boursière en Afrique, malgré une hausse des titres d'emprunt internationaux observée sur la même période.

Figure 14

Courbes de rendement des émetteurs supranationaux d'Afrique subsaharienne (en %)



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

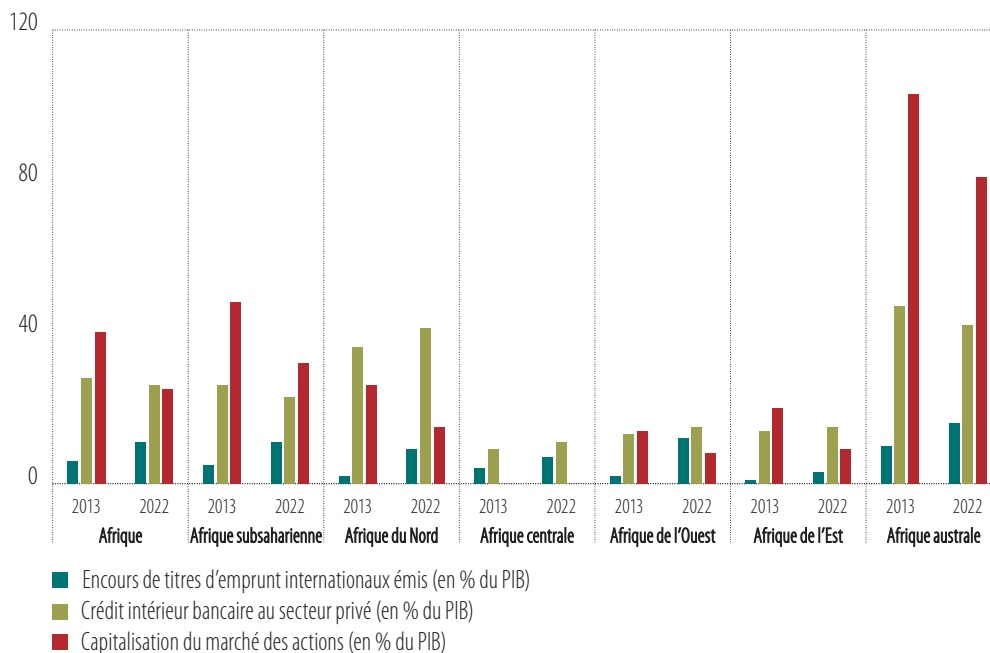
En Afrique australe, le marché obligataire a progressé entre 2013 et 2022, mais la baisse de la capitalisation boursière beaucoup plus importante des pays de la région pourrait avoir contribué à réduire la pénétration du crédit au cours de la même période. En Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, où une augmentation de la pénétration du crédit a été observée, l'encours des titres d'emprunt internationaux a augmenté et la capitalisation boursière a diminué, ce qui implique que les banques de ces régions sont davantage susceptibles de s'approvisionner en liquidités pour financer la croissance du crédit sur le marché obligataire plutôt que sur le marché des actions. Dans toutes les régions, à

5 La méthode est basée sur les travaux publiés par Nelson, C. et Siegel, A.F. (1987). Elle utilise un taux de rendement à long terme, une pente de courbe et des facteurs de courbure et de décroissance temporelle pour générer un modèle standard à adaptation optimale largement utilisé dans le monde universitaire et par les banques centrales pour calculer les points d'échéances constantes des courbes de rendement.

l'exception de l'Afrique de l'Ouest, la capitalisation boursière est supérieure à l'encours des titres d'emprunt internationaux émis. On peut donc en conclure qu'il existe une marge pour que la profondeur du marché de la dette rattrape celle du marché des actions.

Figure 15

Profondeur du marché des capitaux et pénétration du secteur bancaire (en % du PIB)



Source : Bloomberg, Banque des règlements internationaux, Banque mondiale, FMI et calculs de la BEI.

Marchés du non-coté

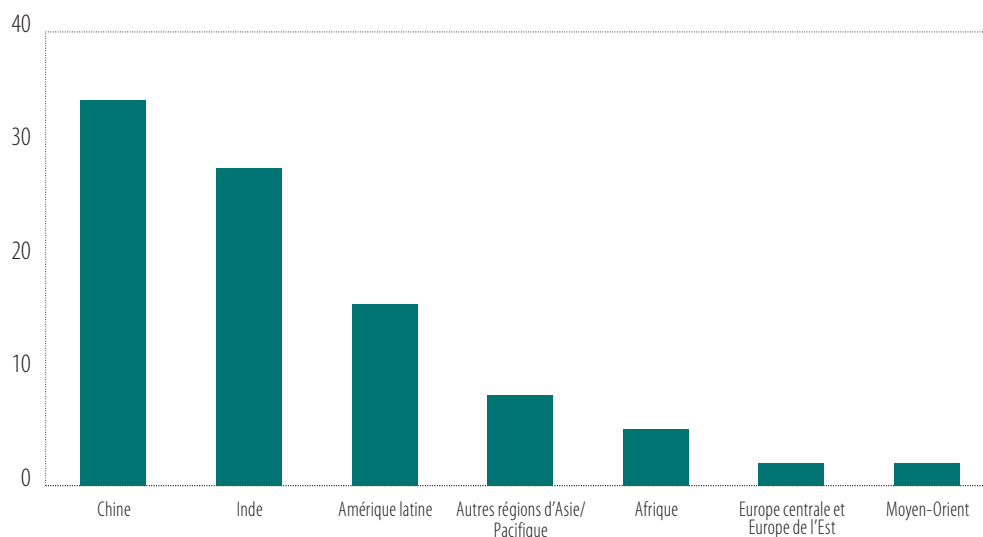
L'Afrique représente 5 % des investissements dans le non-coté dans les économies émergentes et en développement, soit une part en hausse par rapport aux 3,5 % de 2022 et la part la plus importante des investissements mondiaux dans le non-coté depuis 2016. L'Asie demeure le plus grand marché pour les investissements mondiaux dans le non-coté, la Chine, l'Inde et les autres pays d'Asie-Pacifique représentant trois quarts des investissements dans ce segment dans les régions émergentes et en développement en 2023 (figure 16). L'Amérique latine représente environ 17 % des investissements, et l'Afrique 5 % (figure 16). Au total, les investissements dans le non-coté dans les régions émergentes et en développement ont diminué de moitié, passant de 188 milliards de dollars en 2022 à 94 milliards de dollars en 2023, après avoir culminé à 251 milliards de dollars en 2021. Les investissements dans le non-coté en Afrique ont baissé de 23 % entre 2022 et 2023, soit une contraction moindre que dans d'autres régions, ce qui a contribué à accroître la part de l'Afrique dans le total des investissements mondiaux.

La collecte de fonds destinés à des investissements dans le non-coté en Afrique a fortement augmenté. Elle est passée de 2,5 milliards de dollars en 2022 à 3,7 milliards de dollars en 2023, dépassant ainsi le record de 3,5 milliards de dollars établi en 2019 (figure 17). Bien que le montant des capitaux levés chaque année en Afrique ait varié au cours des trois dernières années, le nombre de fonds a été assez stable, ce qui signifie que la variation relève principalement de la taille des fonds. Environ trois quarts des capitaux levés sur le continent sont destinés à des investissements panafricains, plutôt qu'à des investissements axés sur un pays ou une région spécifique. Les fonds destinés à des investissements dans le non-coté sont levés pour différentes catégories d'actifs, dont le capital-investissement, le capital-risque et les infrastructures, qui sont diverses sous-composantes des données sous-jacentes de la figure 17. En 2022,

les fonds levés pour le capital-investissement ont fortement diminué, passant de 1,76 milliard de dollars en 2021 à 0,78 milliard de dollars. À l'inverse, les fonds levés pour le capital-risque ont presque triplé, passant de 0,27 milliard de dollars en 2021 à 0,77 milliard de dollars en 2022, plaçant le capital-risque et le capital-investissement à un niveau égal en 2022. En 2023, malgré les conditions de marché difficiles, la collecte de fonds de capital-investissement a rebondi à 1,63 milliard de dollars, atteignant presque le sommet de 2021, tandis que la collecte de fonds de capital-risque est tombée à 0,68 milliard de dollars, le capital-investissement dominant ainsi à nouveau la collecte de ressources. Au cours des deux dernières années, on a observé une croissance soutenue de la collecte de fonds pour les infrastructures, qui est passée de 0,48 milliard de dollars en 2021 à 0,78 milliard de dollars en 2023, soit un cinquième du total des fonds levés pour des investissements dans le non-coté. Se reporter à la figure A1 en annexe pour des données détaillées sur la composition des fonds levés pour des investissements dans le non-coté.

Figure 16

Investissements dans le non-coté par région en 2023 (en milliards d'euros)



Source : Global Private Capital Association.

Les investissements dans le non-coté en Afrique ont diminué de 24 %, passant de 6,5 milliards de dollars en 2022 à 5 milliards de dollars en 2023, soit le volume de fonds déployé le plus bas depuis 2020 (figure 18). Il y a eu de fortes baisses des investissements dans la plupart des grandes catégories d'actifs, à l'exception des infrastructures. Sur le total déployé en 2023, le capital-investissement (1,24 milliard de dollars) et le capital-risque (1,14 milliard de dollars), qui sont généralement les deux principales catégories d'actifs du non-coté, ont enregistré une baisse annuelle de 39 % et 59 %, respectivement, par rapport à 2022. Le crédit privé, qui avait fortement augmenté en 2022, a chuté de 70 % à 0,33 milliard de dollars. C'est donc une forte augmentation des investissements dans les infrastructures – qui ont presque quadruplé pour atteindre 2,18 milliards de dollars en 2023, contre 0,55 milliard de dollars en 2022 – qui a permis à l'Afrique d'enregistrer une baisse plus modeste du total des investissements dans le non-coté que les autres régions. Se reporter à la figure A2 en annexe pour des données détaillées sur la composition des investissements dans le non-coté.

Le secteur des énergies renouvelables est devenu le principal bénéficiaire des investissements dans le non-coté en 2023, supplantant le secteur financier qui l'avait été en 2022 (figure 19). Le secteur des énergies renouvelables a représenté 37 % des investissements en 2023, les services financiers ayant reçu 10 % du total des investissements. Avec cette forte progression pour le secteur des énergies renouvelables,

la répartition des investissements entre ces deux secteurs s'est inversée par rapport à 2022, où c'est le secteur financier qui avait attiré 37 % du montant total investi. Ces fortes variations dans la répartition des investissements entre les secteurs tiennent en partie à la taille relativement modeste des marchés. Cependant, les affectations sectorielles ont été plus stables dans d'autres secteurs, y compris ceux des biens de consommation et des services, de l'industrie et des technologies de l'information, chacun ayant d'une manière générale bénéficié de 10 à 13 % du total des investissements dans le non-coté chaque année. Le secteur agroalimentaire a vu sa part passer de 1 % des investissements en 2022 à 8 % en 2023. L'agriculture est un secteur essentiel pour l'Afrique et les avantages du soutien au secteur agroalimentaire pour accroître l'industrialisation du continent sont examinés au chapitre 2. L'un des secteurs les plus concernés par la baisse des investissements dans le non-coté constatée en 2023 est celui des énergies non renouvelables, qui n'a attiré que 4 % du total des investissements, ce qui souligne plus avant l'attrait relatif des énergies renouvelables observé récemment.

Figure 17
Collecte de fonds destinés à des investissements dans le non-coté en Afrique (en milliards de dollars)

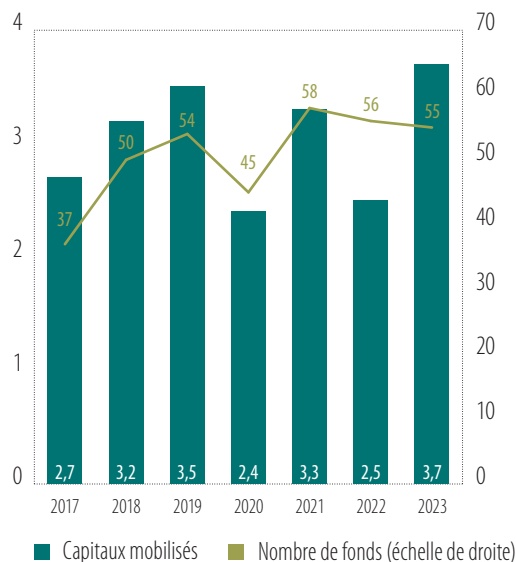
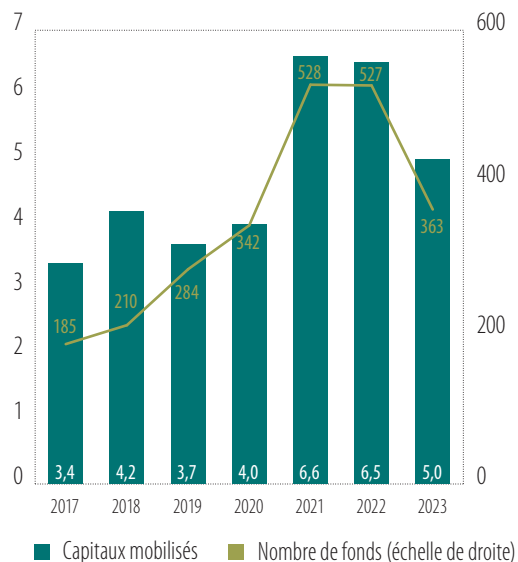


Figure 18
Investissements dans le non-coté en Afrique (en milliards de dollars)

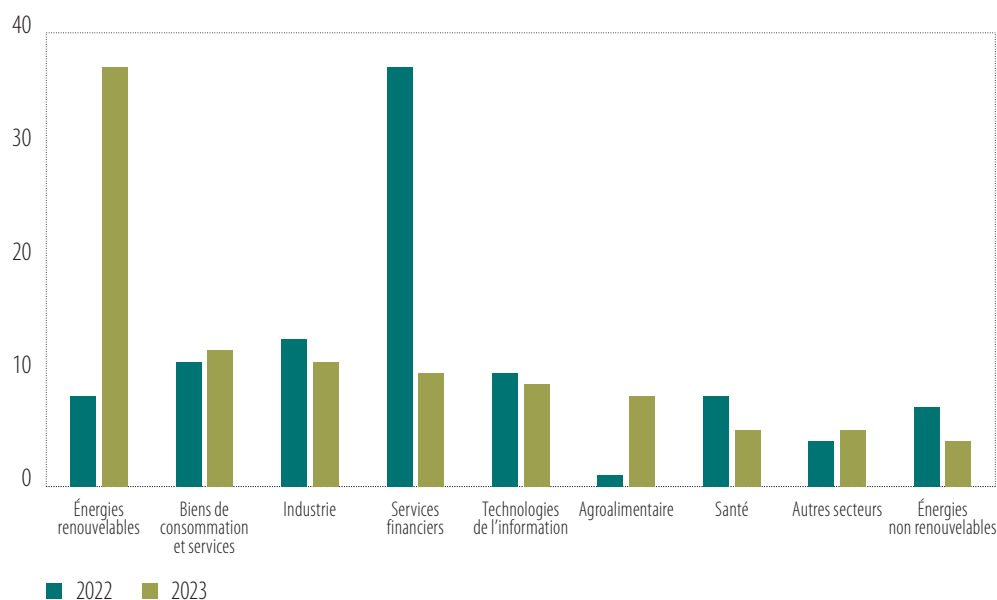


Source : Global Private Capital Association.

Les investissements dans le non-coté présentent désormais une plus forte concentration au niveau des pays, l'Afrique du Sud rassemblant la moitié du total des investissements en Afrique en 2023 (figure 20). En 2022, elle représentait 20 % des investissements dans le non-coté sur le continent africain, contre 17 % en 2021. L'augmentation marquée de la concentration signalée par les dernières données pourrait être due à des investissements plus importants sur des marchés plus grands et plus liquides lorsque les conditions financières sont tendues. Le Kenya représente le deuxième marché individuel par la taille (11 %), suivi de la Côte d'Ivoire (7 %) et du Maroc (6 %). Toutefois, à l'exception du Maroc, la plupart des autres grandes économies ont vu leur part des investissements dans le non-coté diminuer en 2023 par rapport à leur moyenne des deux années précédentes. Le Nigeria, qui était le principal marché individuel avec une part de 20 % en 2021, a vu sa part chuter à 6 % en 2023, sur fond de ralentissement des financements en capital-risque dans le secteur des technologies financières.

Figure 19

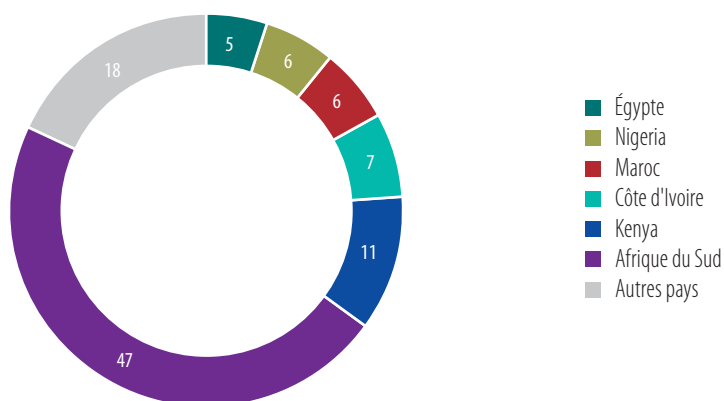
Répartition sectorielle du total des investissements dans le non-coté en Afrique en 2023 (en %)



Source : Global Private Capital Association.

Figure 20

Répartition par pays du total des investissements dans le non-coté en Afrique en 2023 (en %)

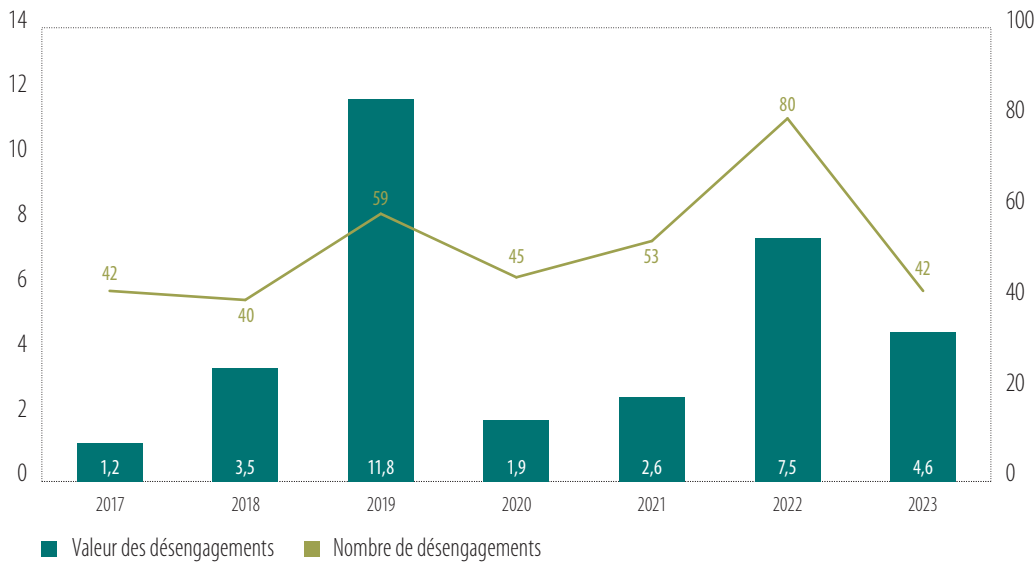


Source : Global Private Capital Association.

La valeur des désengagements pour les investissements dans le non-coté a diminué de 39 % pour s'établir à 4,6 milliards de dollars en 2023, contre 7,5 milliards de dollars en 2022, mais elle reste historiquement élevée (figure 21). La valeur de désengagement correspond au rendement d'un investissement ou d'un actif au moment de sa cession. Malgré des conditions financières tendues en 2023, les fonds dédiés au non-coté ont obtenu un montant élevé pour les désengagements par rapport à la moyenne historique. Cependant, il y a eu une baisse plus prononcée du nombre de désengagements, qui sont passés de 80 à 42, ce qui signifie que la valeur moyenne des investissements individuels cédés est passée de 94 millions de dollars en 2022 à 110 millions de dollars en 2023. En 2022, les cessions stratégiques ont représenté 79 % de la valeur totale des désengagements, les cessions secondaires 13 %, et les cessions

en non-coté 6 % seulement du total⁶. En 2023, la répartition des acquéreurs a considérablement changé, les cessions secondaires atteignant 61 % de la valeur totale des désengagements, les cessions stratégiques tombant à 34 % et les cessions par offre au public chutant à seulement 1 %. La faible proportion des cessions publiques vient renforcer une problématique de longue date : la faible profondeur des marchés boursiers en Afrique est en effet une contrainte pour les désengagements en comparaison avec d'autres régions. La concentration accrue au niveau des pays est également mise en évidence dans les données concernant les désengagements d'investissements dans le non-coté, l'Afrique du Sud représentant 52 % de la valeur totale des désengagements en 2023, contre 41 % en 2022. La Côte d'Ivoire (8 %) arrive en deuxième position, en raison de deux opérations d'une valeur totale de 350 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023.

Figure 21
Désengagements d'investissements dans le non-coté en Afrique (échelle de gauche : valeur en milliards de dollars ; échelle de droite : nombre d'opérations)



Source : Global Private Capital Association.

Conditions de financement en Afrique

Intégration financière

L'intégration financière mesure le degré de connexion financière d'un pays ou d'une région au reste du monde. Cette mesure est calculée comme le total des avoirs et engagements extérieurs d'un pays rapporté à son PIB, et comprend les avoirs et engagements des secteurs public et privé. À mesure que leur intégration financière progresse, les pays ont accès à davantage de ressources financières. Cet accès est crucial pour les pays en développement, car ils ont généralement d'importants besoins pour financer leur développement, qui ne peuvent être satisfaits uniquement au moyen de ressources intérieures. Ainsi, une plus grande intégration financière peut induire une augmentation de la consommation et de

⁶ Les cessions stratégiques sont des opérations où la société de capital-investissement ou de capital-risque vend son investissement dans une entreprise à une autre entreprise du même secteur, l'acquéreur cherchant généralement à étendre ou renforcer ses capacités au sein de son propre secteur. Dans une cession secondaire, l'investissement dans une entreprise est vendu à une autre société de capital-investissement ou de capital-risque, l'entreprise restant ainsi aux mains d'investisseurs en non-coté. Il est à noter que le total des pourcentages n'atteint pas 100 parce que certaines catégories de désengagements de moindre importance ne sont pas abordées dans le présent rapport.

l'investissement lorsque les ressources intérieures sont limitées. Cependant, une connectivité financière accrue aux marchés mondiaux accroît l'exposition d'un pays aux chocs financiers internationaux. Les effets du durcissement financier généralisé de ces dernières années, découlant en partie du cycle de resserrement agressif de la politique monétaire aux États-Unis, illustrent les dangers qu'impliquent cette connectivité accrue. L'édition 2022 de notre rapport sur la finance en Afrique (BEI, 2022) présentait pour la première fois un suivi de l'intégration financière et proposait un examen plus détaillé des avantages et des inconvénients d'une plus grande intégration financière, en s'appuyant sur la base de données External Wealth of Nations (voir Lane et Milesi-Ferretti, 2018).

L'intégration financière varie considérablement d'une région de l'Afrique à l'autre et est particulièrement forte en Afrique australe comparé aux autres régions. Les dernières données disponibles pour 2022 montrent que l'intégration financière allait de 84 % du PIB pour l'Afrique de l'Ouest à 362 % pour l'Afrique australe, avec des valeurs comprises entre 104 % et 116 % pour les trois autres régions (figure 22). L'Afrique de l'Ouest présente le plus faible niveau d'intégration financière, en partie parce que cette région est étendue et génère un PIB nettement supérieur à celui de l'Afrique de l'Est ou de l'Afrique centrale. En valeur absolue calculée en dollars, le montant total des avoirs et engagements financiers extérieurs y est en réalité beaucoup plus élevé qu'en Afrique centrale ou Afrique de l'Est. En Afrique australe, l'intégration financière est tirée vers le haut par l'importante position financière extérieure de l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, de Maurice. Dans d'autres régions en développement situées en Asie ou en Amérique latine, l'intégration financière est généralement de l'ordre de 150 à 180 % du PIB. En ce sens, la plupart des régions d'Afrique sont moins intégrées dans les marchés mondiaux que d'autres régions comparables.

Figure 22
Intégration financière par région (en % du PIB)

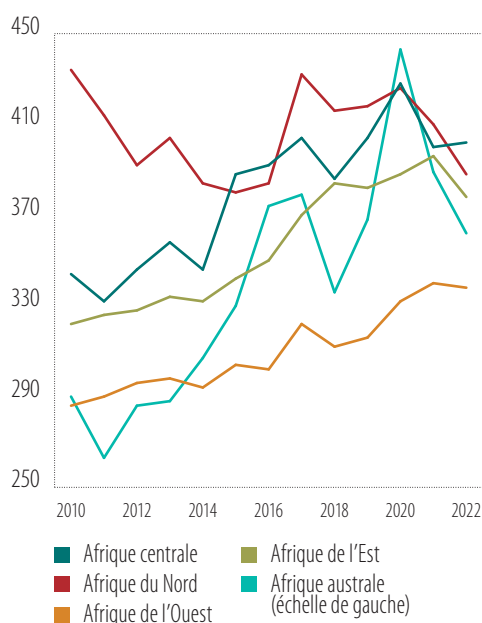
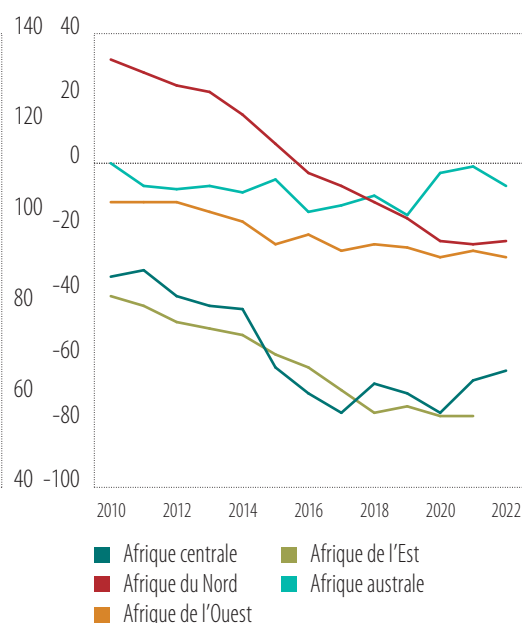


Figure 23
Position extérieure globale nette (en % du PIB)



Source : [base de données External Wealth of Nations](#).

L'intégration financière s'est renforcée dans la plupart des régions africaines entre 2010 et 2020, jusqu'à ce que les chocs causés par la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie viennent interrompre, voire inverser la croissance. De manière générale ces dix à quinze dernières années, les avoirs extérieurs ont stagné ou lentement augmenté en valeur nominale et les engagements extérieurs ont augmenté plus rapidement. Cependant, même pour les engagements, le rythme de la

progression a ralenti au cours des cinq dernières années. Ces évolutions se répercutent dans la position extérieure globale nette, où les engagements extérieurs sont déduits des avoirs extérieurs, afin de rendre compte de la solvabilité extérieure d'un pays ou de régions. La position extérieure globale nette montre que les engagements extérieurs nets ont augmenté dans la plupart des régions jusqu'en 2015 ou 2016, mais sont restés relativement stables depuis lors, la croissance des engagements ayant ralenti et s'étant alignée sur celle des avoirs (figure 23). Les fluctuations des mesures d'intégration financière par rapport à la position extérieure globale nette sont principalement dues à la variabilité du taux de croissance du PIB nominal. En 2020 et en 2021, le PIB nominal des régions d'Afrique a connu d'importantes variations, positives et négatives, sous l'effet des mouvements des taux de croissance réels, d'une inflation élevée et de l'évolution des taux de change du dollar. À la faveur du ralentissement de l'inflation et de la stabilisation de la croissance du PIB dans les années à venir, les indicateurs d'intégration financière devraient eux aussi se stabiliser.

S'agissant des flux de portefeuilles d'obligations et d'actions, les flux du marché obligataire sont généralement plus importants pour les régions d'Afrique. Comme mentionné plus haut, une intégration financière accrue présente pour inconvénient que les chocs mondiaux peuvent avoir un impact plus important sur le financement intérieur. Ces effets peuvent être observés à l'aide de l'indice des conditions financières (se reporter à la section suivante du présent chapitre). Toutefois, l'indice des conditions financières est un indicateur à fréquence élevée qui s'appuie sur des données mensuelles, mais il n'y a pas suffisamment d'indicateurs disponibles en temps utile sur les variations des flux de portefeuille à inclure dans cet indice. Cependant, maintenant que les données annuelles sont disponibles jusqu'en 2022, les données sur les avoirs et engagements extérieurs peuvent fournir une vue d'ensemble du comportement des flux de fonds propres et de dette entre 2019 et 2022. Du côté des engagements, qui représentent les financements étrangers en faveur des régions locales, la figure 24 montre que les engagements de portefeuille en titres de dette/obligations sont plus élevés que les engagements en fonds propres pour l'ensemble des régions d'Afrique, à l'exception de l'Afrique australe. Les engagements en titres de dette sont de 2,4 fois plus importants que les engagements en fonds propres en Afrique de l'Est à huit fois plus importants en Afrique de l'Ouest.

Figure 24
Engagements de portefeuille en fonds propres et en obligations
(en % du PIB)

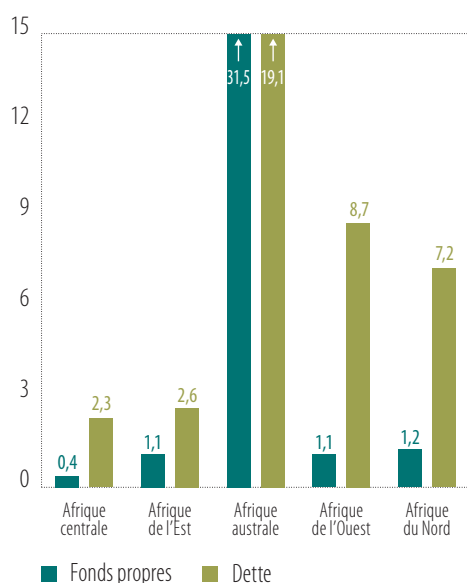
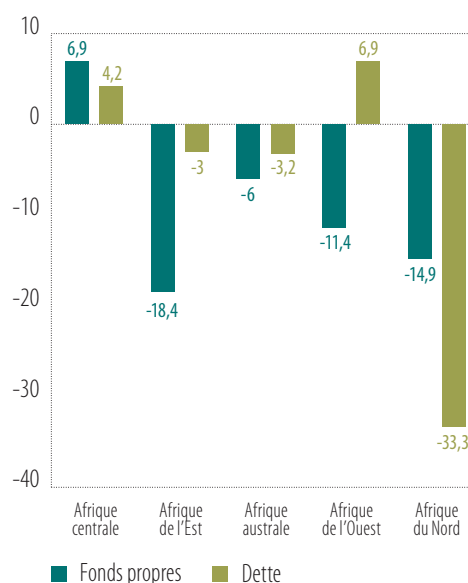


Figure 25
Variation des engagements de portefeuille en valeur nominale entre 2021 et 2022



Source : base de données External Wealth of Nations et calculs de la BEI.

Le durcissement des conditions de financement mondiales en 2022 se reflète dans les variations des engagements de portefeuille. Sachant que les flux restent faibles par rapport au PIB dans la plupart des régions d'Afrique et que le PIB nominal a fluctué entre 2021 et 2022, il pourrait être plus utile de s'intéresser plus spécifiquement aux variations des engagements en dollars directement. Les marchés mondiaux ont été dynamiques en 2021, mais le sentiment s'est dégradé en 2022. En ce qui concerne les engagements de portefeuille en fonds propres, on observe une tendance générale à la baisse dans l'ensemble des régions, comprise entre -6 % pour l'Afrique australe et -18 % pour l'Afrique de l'Est (figure 25). À l'opposé, les engagements de portefeuille en fonds propres ont augmenté de 7 % en Afrique centrale, mais comme le montre la figure 24, le volume des engagements en fonds propres mesuré en pourcentage du PIB est extrêmement faible dans cette région. En outre, le marché en Afrique centrale est également plus petit que les autres marchés en valeur absolue : le total des engagements de portefeuille y équivaut à environ un tiers du volume constaté pour l'Afrique de l'Est, qui, en valeur absolue, se classe deuxième en partant du bas après l'Afrique centrale. En ce sens, si l'on considère les volumes, la tendance était à la cession des engagements en fonds propres partout en Afrique. En revanche, pour les engagements en titres de dette, qui sont généralement plus importants pour les régions africaines, la situation a varié d'une région à l'autre. On note de légères réductions de ces engagements en Afrique de l'Est et en Afrique australe, mais des augmentations en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. En Afrique du Nord, les engagements de portefeuille ont fortement baissé en raison des difficultés financières de l'Égypte, notamment la dévaluation de la monnaie, qui a eu pour effet de réduire la valeur, en dollars, des engagements en titres de dette détenus par les investisseurs étrangers. Dans l'ensemble, les engagements de portefeuille montrent qu'il y a eu des cessions en 2022 après une année 2021 dynamique, mais, à l'exception de l'Afrique du Nord, ces cessions ont été plus concentrées sur les fonds propres que sur les titres de dette.

Indice des conditions financières pour l'Afrique

Un indice des conditions financières pour l'Afrique a été introduit l'année dernière dans le rapport sur la finance en Afrique (BEI, 2023). L'objectif était de disposer d'un indicateur capable de rendre compte de la facilité avec laquelle le secteur privé peut obtenir des financements. L'analyse reposait sur des données mensuelles pour quatre pays d'Afrique subsaharienne de février 2009 à février 2023. L'Égypte, le Nigeria, le Kenya et l'Afrique du Sud ont été retenus car ils font partie des principales économies de la région. Ils représentent près de la moitié du PIB du continent et l'hétérogénéité régionale permet de formuler des hypothèses concernant les tendances à l'échelle du continent. Sept variables ont été prises en compte à l'échelle des pays : la croissance du crédit (secteurs privé et public), l'écart de rendement sur les prêts aux entreprises⁷, la variation du taux de change nominal par rapport au dollar américain sur 12 mois, la variation du taux directeur sur 12 mois, la variation de l'indice boursier sur 12 mois et le taux annuel d'inflation. De plus amples détails sur la méthodologie sont disponibles dans le rapport de 2023 de la BEI sur la finance en Afrique (BEI, 2023).

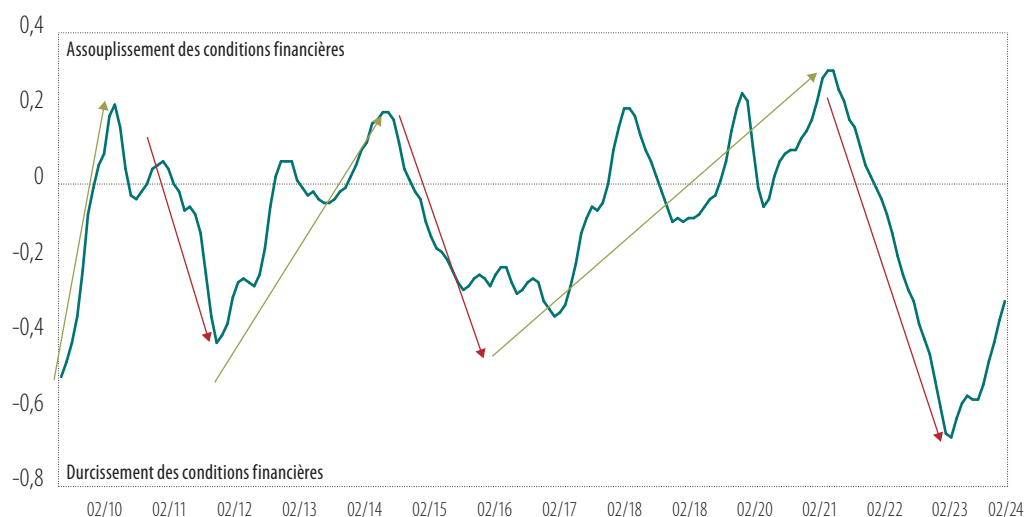
L'indice des conditions financières a été élargi à dix pays dans la présente édition du rapport. Il couvre désormais également le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tunisie, le Sénégal et la Zambie. Ces dix pays représentaient environ 60 % du PIB du continent africain en 2023, ce qui renforce encore la représentativité de l'indice. L'échantillon a été prolongé jusqu'en février 2024, contre février 2023 l'année dernière. L'indice montre trois périodes au cours desquelles les conditions financières se sont assouplies depuis 2009 et trois périodes de resserrement (figure 26). Pour une description détaillée des facteurs qui ont influencé les conditions financières au cours de ces périodes historiques, se reporter à l'édition 2023 du rapport sur la finance en Afrique (BEI, 2023).

L'indice des conditions financières élargi révèle un durcissement important des conditions financières courant 2023. Un large assouplissement des conditions financières s'est amorcé en 2016, mais des fluctuations, causées par l'évolution du marché des actions et, dans une moindre mesure, les mouvements des taux de change, sont intervenues. L'apparition de la pandémie de COVID-19 au début de 2020 a

7 C'est ce qui distingue les taux d'intérêt pour les entreprises et les taux directeurs.

entraîné un durcissement des conditions financières, initialement dû à la faiblesse du marché des actions et des taux de change. Toutefois, les révisions à la baisse des taux directeurs opérées rapidement par les banques centrales ont provoqué sans tarder une inversion du sentiment sur les marchés des actions et renforcé les devises, ce qui a conduit à un relâchement des conditions financières jusqu'à la mi-2021. Puis la tendance s'est à nouveau inversée sous l'effet de l'accélération de l'inflation à la suite de l'attaque de l'Ukraine par la Russie. Les taux directeurs ont été relevés et les taux de change et les marchés des actions ont chuté, ce qui a induit un durcissement des conditions financières sur 2022 et 2023. La période qui a suivi l'invasion représente l'épisode de durcissement entre le point haut et le point bas le plus sévère depuis 2009. Les pressions au durcissement exercées par les variables composant l'indice des conditions financières ont commencé à se relâcher autour de la mi-2023, en particulier sur le marché des actions, sans pour autant disparaître en raison de l'affaiblissement de la croissance du crédit au secteur privé et l'élargissement des écarts de crédit. Depuis lors, les conditions financières ont commencé à s'assouplir à nouveau, annulant environ un tiers du durcissement entre le point haut et le point bas.

Figure 26
Indice des conditions financières pour l'Afrique



Source : Banque européenne d'investissement.

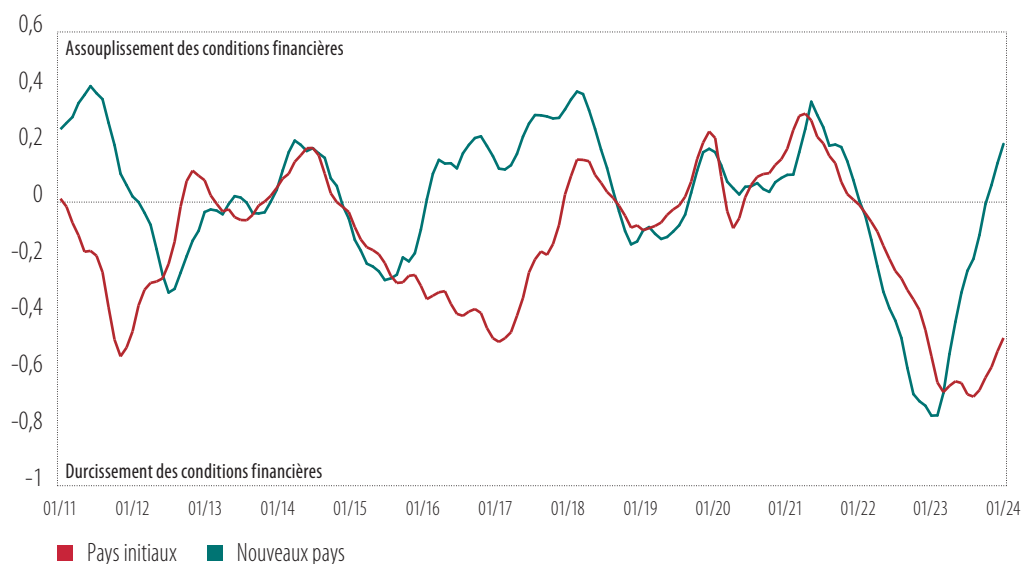
Les nouveaux pays ajoutés à l'indice ont été les principaux responsables du récent redressement des conditions financières : ils se sont remis des chocs causés par la pandémie de COVID-19 et la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie engendrée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie plus rapidement que les quatre pays initiaux de l'indice (figure 27). L'indice des conditions financières étant pondéré en fonction du PIB, le Maroc (35 %), la Côte d'Ivoire (19 %) et le Ghana (18 %) représentent environ trois quarts du poids de l'indice pour les nouveaux pays. Au Maroc, le durcissement imputable à la monnaie a commencé à s'inverser au dernier trimestre de 2022, tandis que l'inflation a commencé à reculer à partir du premier trimestre de 2023. Ce mouvement s'est accompagné d'une amélioration de la performance du marché des actions et d'un resserrement des écarts sur les taux débiteurs des entreprises. En Côte d'Ivoire, la situation a été comparable, avec une amélioration sur le front de l'inflation, des tensions sur les taux de change et des marchés des actions au dernier trimestre de 2022, toutefois en partie effacée par un nouveau tour de vis monétaire. Le Ghana avait relativement bien résisté à l'impact financier des chocs mondiaux, mais il a par la suite été confronté à un durcissement sévère des conditions financières en raison du défaut de paiement sur sa dette souveraine à la fin de 2022. Toutefois, à la mi-2023, les conditions financières ont commencé à s'assouplir à nouveau sous l'effet de l'évolution de l'inflation, des taux de change et des cours des actions, mais les conditions d'octroi de prêt au secteur privé sont demeurées restrictives. Parmi les trois autres nouveaux pays de l'indice, les conditions financières avaient également commencé à s'améliorer en Zambie et en Tunisie, mais moins au Sénégal. Bien que la reprise

ait été plus rapide pour les six nouveaux pays, l'ampleur du durcissement des conditions financières entre le point haut et le point bas a été similaire pour les pays initiaux et les nouveaux pays.

Les conditions économiques et financières sont restées tendues parmi les quatre pays initiaux de l'indice. Au Nigeria, l'inflation a augmenté et la monnaie a perdu de sa valeur en 2023 alors que le nouveau gouvernement tentait de mettre en œuvre des réformes de politique économique qui porteront leurs fruits sur le long terme. En Afrique du Sud, les conditions financières ont atteint un point bas au dernier trimestre de 2022 et l'amélioration depuis lors a été faible car les marchés du crédit ont évolué défavorablement. Par ailleurs, le marché des actions d'Afrique du Sud a affiché une performance inférieure à celle d'autres grands exportateurs de produits de base sur les marchés émergents mondiaux. En Égypte, les difficultés économiques auxquels le pays est confronté ont été à l'origine d'une forte détérioration des conditions financières à partir du dernier trimestre de 2021, avec un point bas au deuxième trimestre de 2023. Une certaine reprise a néanmoins eu lieu depuis lors, favorisée par un rebond du marché boursier. Au Kenya, le durcissement des conditions financières s'est poursuivi tout au long de 2023 en raison de l'affaiblissement de la monnaie, de la chute des cours des actions et du resserrement de la politique.

Les conditions observées récemment dans les nouveaux pays reflètent plus étroitement l'assouplissement des conditions sur les marchés obligataires internationaux. La figure 28 montre le rendement moyen pondéré en fonction du PIB pour 14 pays d'Afrique et l'écart par rapport aux rendements des bons du Trésor américain. Ces rendements sont tombés à 10,2 % en avril 2024, contre 13,9 % en mai 2023, soit une baisse de 373 points de base. Sur la même période, les rendements des bons du Trésor américain ont augmenté de 106 points de base, ce qui signifie une augmentation du taux sans risque. En conséquence, la baisse des rendements africains est entièrement due au resserrement des écarts (-479 points de base). Cette situation traduit une amélioration du sentiment des marchés à l'égard des États africains depuis fin 2023, liée au moins en partie à la perception d'une atténuation des risques. Bien que d'importantes difficultés budgétaires subsistent et que les options de financement restent limitées, des signes indiquent à présent que le pire de la crise de la dette souveraine est passé, même si, comme on l'a vu plus haut dans le chapitre, les rendements restent supérieurs aux niveaux d'avant la pandémie.

Figure 27
Indices des conditions financières par groupes de pays

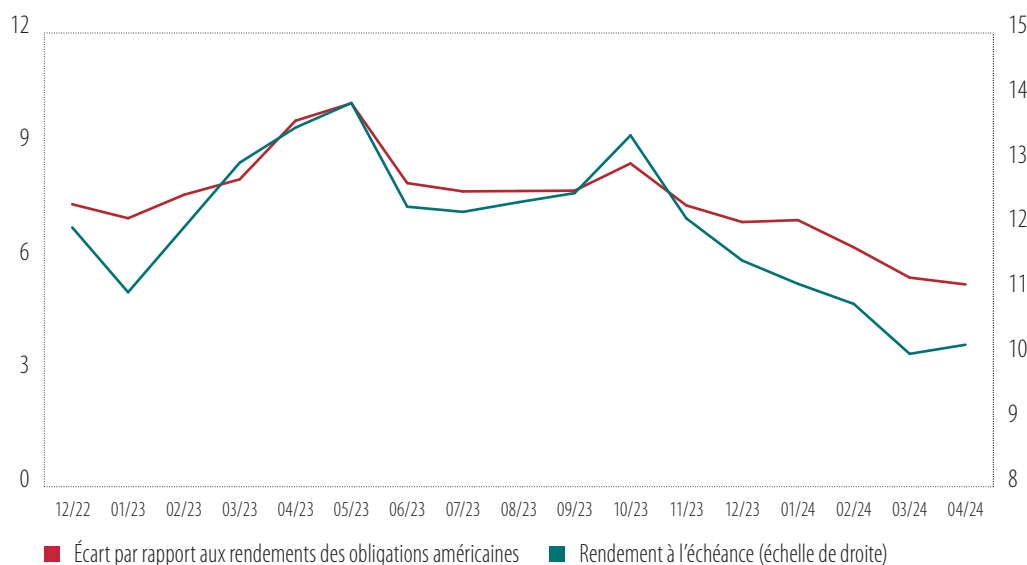


Source : Banque européenne d'investissement.

Remarque : les nouveaux pays sont le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Tunisie, le Sénégal et la Zambie, tandis que les pays initiaux sont le l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Égypte et le Kenya.

Figure 28

Rendements obligataires en devises fortes et écart par rapport au rendement obligataire américain, moyenne pondérée en fonction du PIB pour 14 pays d'Afrique (en %)



Source : Bloomberg et calculs de la BEI.

Ce sont les pays à revenu intermédiaire, et non ceux à faible revenu, qui présentent le plus grand risque lié à la dette souveraine sur le plan de l'impact. Selon le Fonds monétaire international, 13 pays à faible revenu présentent un risque élevé de surendettement en Afrique, mais ils ne représentent que 13 % du PIB du continent. Ce groupe comprend l'Éthiopie, bien que ce pays soit encore en cours de finalisation de la restructuration de sa dette. Si l'on exclut l'Éthiopie, la part du PIB attribuable aux pays à faible revenu en situation de surendettement tombe à seulement 8 %. À l'heure actuelle, les pays à revenu intermédiaire tels que l'Égypte et la Tunisie constituent probablement le plus grand risque, tandis que l'Angola est également considéré comme présentant un risque relativement élevé de surendettement. Ces trois pays représentent près de 19 % du PIB du continent africain. L'Égypte est de loin la plus grande de ces trois économies (14 % du PIB de l'Afrique) et si des risques subsistent, la situation s'est améliorée et les rendements obligataires ont chuté pour ce pays. Parmi les 13 pays à faible revenu présentant un risque élevé de surendettement, neuf bénéficient de programmes du Fonds monétaire international et trois autres sont en négociation préalable à la mise en place d'un tel programme. Seul le Burundi n'est pas concerné par un dispositif de ce type. Si l'existence d'un programme n'exclut pas une situation de surendettement pour un État, l'Economist Intelligence Unit (2024) souligne que l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi et la Zambie n'avaient pas de programme en place lorsqu'ils ont basculé dans le surendettement. Parmi les pays à revenu intermédiaire, l'Égypte dispose d'un programme, mais pas la Tunisie et l'Angola.

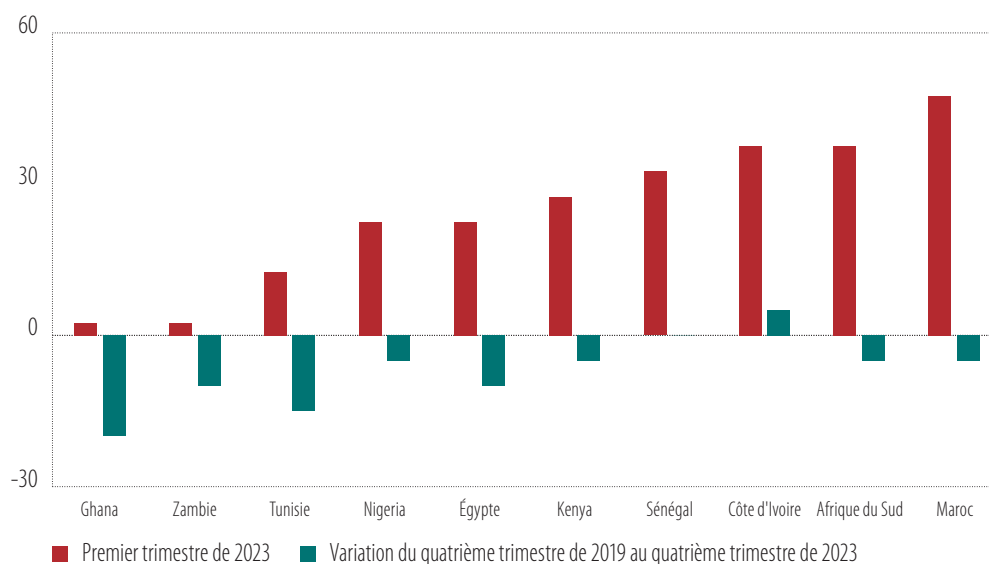
On constate d'importantes variations dans la solvabilité des pays inclus dans l'indice des conditions financières. Pour les pays de l'indice, la BEI a effectué une analyse comparant la qualité de crédit de ces émetteurs souverains au quatrième trimestre de 2019, juste avant le début de la pandémie, à celle du quatrième trimestre de 2023, en utilisant la note de crédit souveraine médiane des trois principales agences de notation – Fitch, S&P et Moody's⁸. Les agences de notation de crédit utilisent une échelle de notation (de Aaa à D, par exemple) pour mesurer la qualité de crédit des émetteurs souverains. Ces échelles de notation détaillées comptent généralement une vingtaine de crans. Pour chaque pays, un score numérique est établi aux fins de la notation en transformant la note de crédit en un nombre sur une échelle de points compris entre 0 et 100, chaque cran sur l'échelle équivalant à cinq points. Par

⁸ Si une note de crédit souveraine manque pour un pays auprès des trois agences de notation, et qu'il n'est donc pas possible d'utiliser la note médiane, c'est la meilleure note qui est utilisée.

exemple, la note la plus élevée, Aaa, équivaut à 97,5⁹, Aa1 correspond à 92,5, et ainsi de suite, 5 points étant retirés à chaque fois pour atteindre le niveau inférieur, pour arriver à un score de 2,5 dans le cas d'un pays en situation de défaut.

Figure 29

Qualité de crédit des émetteurs souverains (échelle de notation numérique)



Source : Banque européenne d'investissement, Fitch, S&P et Moody's.

Remarque : les barres rouges correspondent à la qualité de crédit des émetteurs souverains (note de crédit médiane) au quatrième trimestre de 2023, et les barres vertes à l'évolution depuis le quatrième trimestre de 2019.

La détérioration de la qualité de crédit des émetteurs souverains a été plus prononcée dans les pays dont les fondamentaux étaient déjà plus faibles. La figure 29 montre la qualité de crédit des émetteurs souverains au dernier trimestre de 2023 et l'évolution de ces notes de crédit depuis le dernier trimestre de 2019. Les notes de crédit initiales (c'est-à-dire celles du quatrième trimestre de 2019) allaient de Baa3 pour la plus haute, attribuée au Maroc, à Caa2 au bas de l'échelle pour la Zambie. Les baisses les plus fortes des notes de crédit ont concerné le Ghana et la Zambie, ces pays ayant tous deux fait défaut au cours de la période. La note initiale de la Zambie étant très faible, l'ampleur de la baisse à la suite du défaut a été limitée. La Tunisie, qui présentait la note de crédit la plus faible après la Zambie avant la pandémie de COVID-19, a vu sa note médiane se dégrader de trois crans au cours de la période de quatre ans analysée. Ainsi, les chocs mondiaux récents semblent avoir particulièrement touché les pays dont les fondamentaux de départ étaient plus faibles. Dans le haut de l'échelle de notation, le Maroc et l'Afrique du Sud ont vu leur note médiane reculer d'un cran, tandis que la Côte d'Ivoire a été le seul pays à bénéficier d'un relèvement de note.

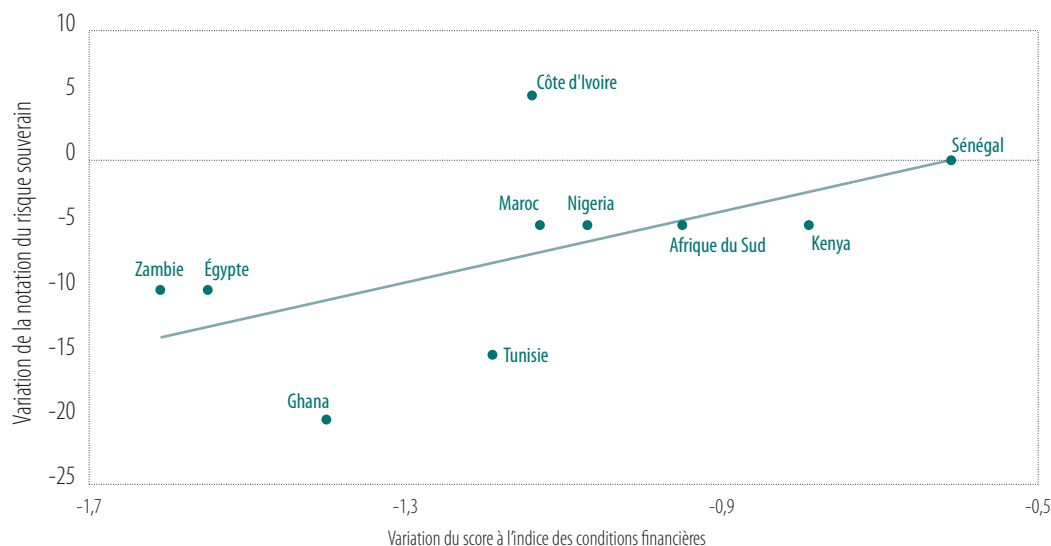
Le degré de durcissement des conditions financières peut refléter l'évolution de la qualité de crédit des émetteurs souverains. En comparant la variation de la qualité de crédit des émetteurs souverains de la figure 29 à la baisse de l'indice des conditions financières entre le point haut et le point bas pour chaque pays, la figure 30 met en évidence le lien lâche entre l'ampleur de la baisse de l'indice des conditions financières au niveau des pays et la variation correspondante de la note de crédit. Cela n'est pas surprenant étant donné que l'indice des conditions financières et la note de crédit souveraine reflètent certaines des mêmes tendances macrofinancières générales. En outre, étant donné que les coûts des emprunts souverains sont affectés par les notes de crédit souverain, les variations des notes de crédit ont des répercussions sur le financement du secteur privé. Cela souligne l'importance de finances publiques saines pour la bonne santé du secteur privé et du système financier au sens large dans un pays. Pour

⁹ Cela correspond au point milieu de la fourchette 95-100.

les pays qui se sont trouvés en difficulté, comme le Ghana et la Zambie, les avancées réalisées dans la restructuration de leur dette ont coïncidé avec des améliorations dans leur score respectif à l'indice des conditions financières.

Figure 30

Variation de la qualité de crédit des émetteurs souverains et de leur score à l'indice des conditions financières



Source : Banque européenne d'investissement, Fitch, S&P et Moody's.

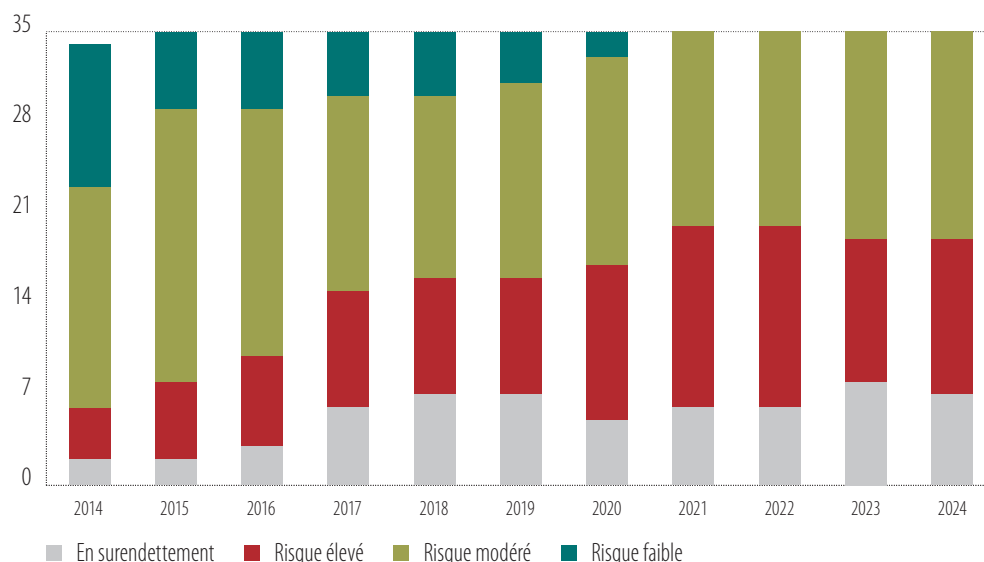
Dettes publique et crédit au secteur privé en Afrique

Au cours des quatre années de turbulences qui se sont écoulées, les avoirs des banques en dette souveraine intérieure ont fortement augmenté dans toute l'Afrique. Pour aider à financer des déficits budgétaires qui se sont creusés à la suite des différents chocs consécutifs – la pandémie de COVID-19, la crise du coût de la vie provoquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le ralentissement économique mondial –, les banques africaines ont absorbé une part importante des nouvelles émissions de dette souveraine intérieure. Un lien plus fort s'est ainsi établi entre les États et les banques, avec deux conséquences principales : i) une réduction des ressources disponibles pour le financement d'investissements privés (effet d'éviction) et ii) une exposition du secteur bancaire à des risques souverains alors même que le surendettement des États est une source de préoccupation importante (figure 31). À titre d'exemple, deux des plus grandes banques du Ghana ont subi leur première perte à la suite de la décision arrêtée par le pays de restructurer sa dette en monnaie locale et sa dette extérieure à la fin de 2022 (Bloomberg, 2023). Ghana Commercial Bank – la plus grande banque par ses actifs – a annoncé une perte nette de 593,4 millions de cedis ghanéens¹⁰ (50,5 millions de dollars) en 2022 pour la première fois depuis 1993, et Standard Bank – la plus grande banque ghanéenne en valeur de marché – a fait état d'une perte de 297,8 millions de cedis (25,4 millions de dollars). Dans le pays voisin qu'est le Nigeria, les banques ont également enregistré des pertes (environ 1,4 milliard de dollars) à la suite de la restructuration de la dette publique du Ghana.

¹⁰ La monnaie ghanéenne est le cedi ou GHS.

Figure 31

Risque de surendettement pour les pays d'Afrique à faible revenu



Source : Low-Income Countries Debt Sustainability Analysis Comprehensive List, février 2024 ; FMI, Perspectives économiques régionales (2024).

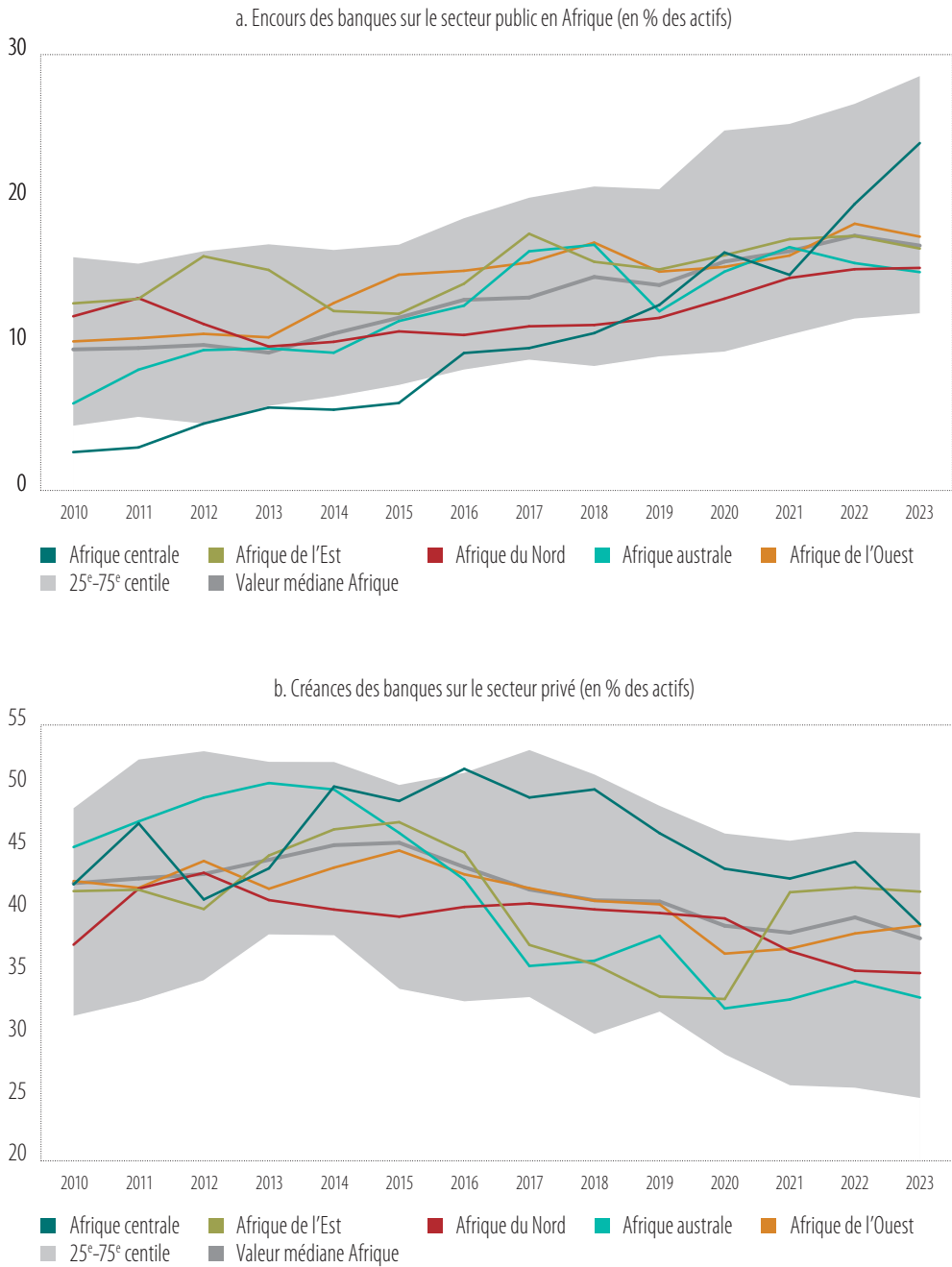
Remarque : conformément à l'analyse conjointe du FMI et de la Banque mondiale sur la viabilité de la dette des pays à faible revenu admissibles au fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Les données de 2024 vont jusqu'à la fin du mois de février. Échantillon constant de 35 pays africains.

La progression continue de l'encours de dette souveraine des banques suscite des inquiétudes quant à la gravité de l'effet d'éviction. L'encours de dette souveraine intérieure des banques a augmenté en Afrique, passant de 10,3 % en 2010 à 17,5 % en 2023 (figure 32a). Parallèlement, la figure 32b fait apparaître une tendance à la baisse de l'activité de prêt des banques au secteur privé (la médiane de l'échantillon est passée de 42 % à 38 % au cours de la même période). Au niveau des régions, l'encours des banques sur le secteur public a augmenté, en particulier en Afrique centrale, passant de 2,6 % à 24 % du total des actifs. En Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, l'encours des banques sur le secteur public a augmenté dans des proportions allant de 7 à 9 % des actifs, tandis qu'en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est, il a augmenté d'environ 3 % des actifs. À l'opposé, la baisse la plus marquée de l'activité de prêt des banques en faveur du secteur privé a été observée en Afrique australe, avec environ -12,1 % des actifs, contre -2 % à -3 % environ pour l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Si l'activité de prêt des banques en faveur du secteur privé n'a guère diminué entre 2010 et 2023 en Afrique de l'Est, c'est là qu'elle a présenté les fluctuations les plus fortes au cours de la période examinée. Cette exposition croissante résulte des besoins de financement supplémentaires des États, principalement couverts par les banques nationales, les investisseurs étrangers sur les marchés obligataires en monnaie locale étant moins nombreux et la base d'investisseurs locaux restant limitée.

Des données empiriques montrent que l'effet d'éviction était déjà problématique dans de nombreux pays d'Afrique avant même la récente augmentation de la dette publique (Attout et al., 2022 ; BEI, 2023). La forte liquidité des instruments souverains, leurs rendements élevés et le fait qu'ils sont perçus comme moins risqués et moins onéreux (en matière d'exigences de fonds propres) les rendent plus attrayants pour les intermédiaires financiers que les prêts au secteur privé. En outre, les instruments souverains ne nécessitent ni examen préalable ni suivi, à la différence des prêts au secteur privé. En Afrique, où les systèmes financiers sont moins développés, les titres d'État dominent les marchés financiers, offrant des taux plus élevés – parfois supérieurs à ceux des prêts au secteur privé pour les banques – sans être assortis d'exigences de fonds propres. L'effet d'éviction est un élément qui explique le niveau structurellement bas des prêts des banques au secteur privé dans de nombreux pays d'Afrique, et le goulet d'étranglement devient encore plus important lorsque la demande de crédit du secteur privé augmente. Par ailleurs,

les banques préfèrent prêter à un emprunteur fiable plutôt qu'à une entreprise privée qui présente un risque, en particulier dans les périodes d'incertitude et de forte inflation et de taux d'intérêt élevés, telles qu'observées en Afrique ces dernières années (Fonds monétaire international, 2024).

Figure 32
Encours des banques sur le secteur public et prêts au secteur privé



Source : données des statistiques financières internationales et calculs de la BEI.
Remarque : l'encours des banques sur le secteur public et privé correspond aux créances des banques sur les États et sur le secteur privé, respectivement, rapportées au total des actifs du secteur bancaire. La figure présente des données agrégées pour 52 pays africains.

Dans la présente édition du rapport, l'effet d'éviction est mesuré à l'aide d'un indice de gravité de l'effet d'éviction. L'indice de gravité de l'effet d'éviction a été initialement mis au point par Schmidt et Zwart (2018) et récemment affiné par Attout et al. (2022). Il est actualisé annuellement pour rendre compte des tendances de l'effet d'éviction pour les prêts au secteur privé dans les pays d'Afrique. Cet indice fournit en outre des informations sur les conditions de prêt des banques dans différents cycles économiques tout en permettant des comparaisons entre les pays et dans le temps. L'indice comprend trois sous-indices qui facilitent la compréhension des facteurs clés en jeu : l'offre de dette publique, la demande de crédit du secteur privé et les décisions des banques en matière de prêts au secteur privé (encadré 2).

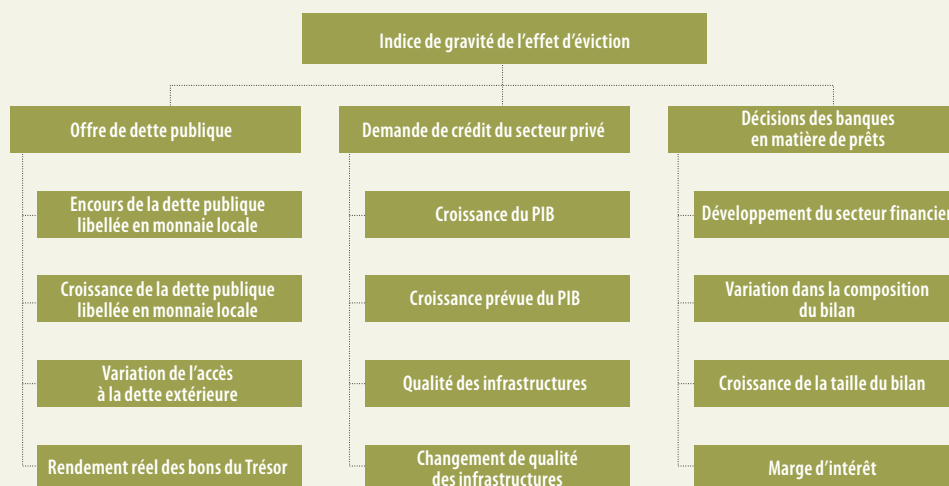
Encadré 2

Indice de gravité de l'effet d'éviction, sous-indices et variables sous-jacentes

Le mode de construction de l'indice de gravité de l'effet d'éviction permet des comparaisons entre les pays et dans le temps. L'indice a été élaboré en évaluant chaque pays à l'aide de 12 indicateurs répartis en trois sous-indices. Le premier sous-indice estime l'offre de dette publique et comprend le ratio de la dette en monnaie locale rapportée au PIB (niveau et variation), l'évolution de la composition de la dette (devise / monnaie locale) et le rendement réel des bons du Trésor. Le deuxième sous-indice rend compte de la demande de crédit du secteur privé en examinant le taux de croissance du PIB pour l'année en cours et les prévisions pour l'année suivante. Il comprend également l'Indice de développement des infrastructures en Afrique (niveau et variation), un indicateur structurel du développement économique. Enfin, le troisième sous-indice examine explicitement le comportement des banques à l'égard des prêts au secteur privé et tient compte du développement du secteur financier, de l'évolution du bilan (croissance et composition) et de la tarification. La figure 33 donne un aperçu de l'indice, des trois sous-indices et des indicateurs sous-jacents.

Figure 33

L'indice de gravité de l'effet d'éviction regroupe trois sous-indices, reposant chacun sur quatre variables sous-jacentes

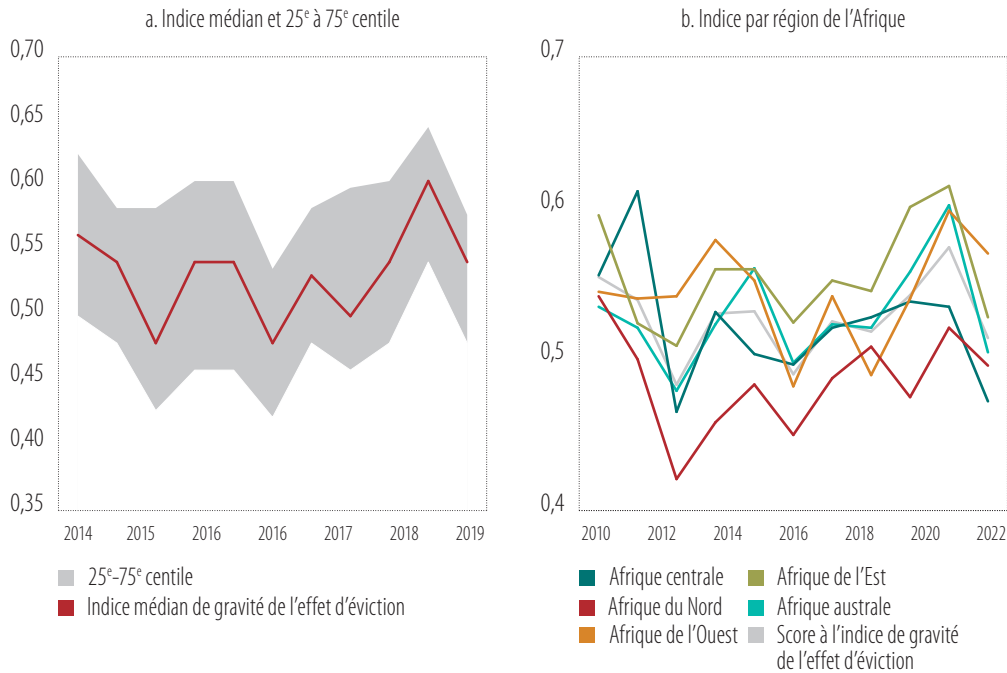


Source : Attout et al. (2022).

Comme le montre la figure 34, l'effet d'éviction s'est considérablement intensifié pour atteindre des niveaux sans précédent en 2023, avant de s'atténuer en 2024. La forte augmentation de l'indice de gravité de l'effet d'éviction entre 2021 et le pic atteint en 2023 est imputable à la hausse des émissions de dette publique et à un rebond de la demande de crédit du secteur privé. Dans ces conditions, une concurrence intense s'est installée pour l'apport de financements des banques. L'offre de financements

extérieurs dans les pays d’Afrique étant limitée dans un contexte d’aggravation des déficits budgétaires, les emprunts intérieurs des États se sont intensifiés. Cependant, l’indice de gravité de l’effet d’éviction montre des signes de repli en 2024 sur fond d’assouplissement des conditions financières mondiales, permettant aux pays d’Afrique d’accéder aux marchés internationaux pour trouver des financements. Comme indiqué dans le chapitre 3, on note également une augmentation de la part des banques qui prévoient d’émettre des obligations en devises fortes au cours des 12 prochains mois par rapport aux 12 derniers mois. La figure 34a, qui fait apparaître la médiane et la plage entre le 25^e et le 75^e centile (bande colorée) pour la gravité de l’indice de l’effet d’éviction, montre la répartition des scores des pays africains à l’indice. L’évolution de l’indice montre des épisodes de volatilité sur l’ensemble de l’échantillon. Par exemple, l’indice a reculé entre 2014 et 2016, le ralentissement économique ayant réduit la demande de crédit du secteur privé. Cependant, lorsque l’activité économique s’est relevée en 2017 et 2018, l’indice s’est redressé avec une hausse de la demande de prêts du secteur privé. En 2019, l’indice a chuté à mesure que les finances publiques se sont améliorées, avant de repartir fortement à la hausse en 2020 avec la pandémie de COVID-19, pour rester élevé jusqu’en 2023.

Figure 34
Gravité de l’effet d’éviction en Afrique : 2014-2024



Source : données des statistiques financières internationales et calculs de la BEI.
Remarque : 0 et 1 indiquent respectivement une gravité faible et élevée. La médiane de l'indice de gravité de l'effet d'éviction est calculée pour 41 pays d'Afrique. La bande colorée représente la plage entre le 25^e et le 75^e centile, montrant l'hétérogénéité de l'ensemble de l'échantillon. Les valeurs de 2024 sont des estimations.

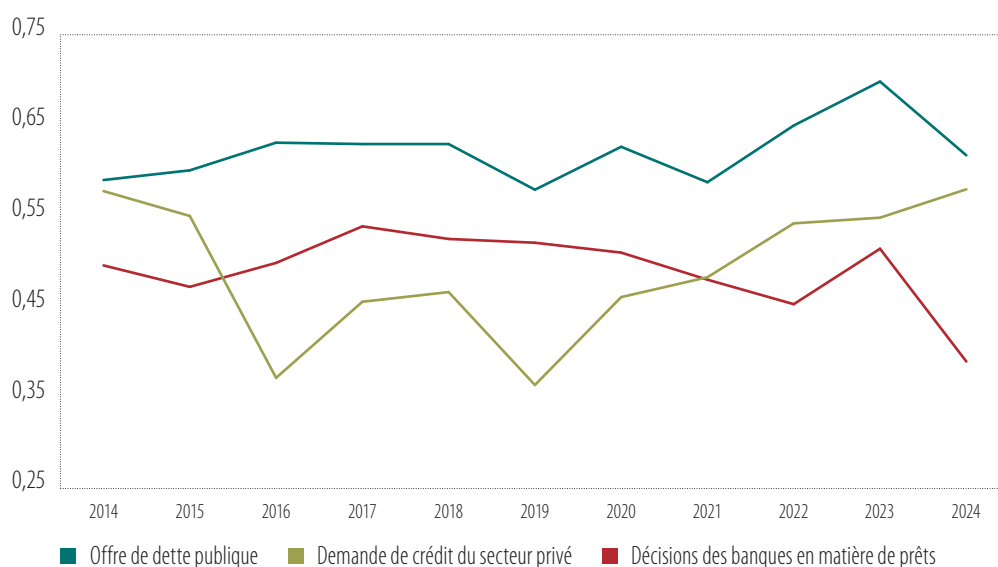
Bien que toutes les régions d’Afrique présentent des niveaux élevés d’effet d’éviction, c’est en Afrique de l’Est, en Afrique australe et en Afrique de l’Ouest qu’ils sont les plus hauts, en particulier après 2021 (figure 34b). Ces évolutions s’expliquent par l’augmentation des besoins de financement des États sur fond d’intensification des mesures de relance économique déployées à la suite des chocs, avec à la clé un accroissement des emprunts d’État auprès des banques et un renforcement de l’effet d’éviction du secteur privé. L’indice de gravité de l’effet d’éviction pour l’Afrique du Nord a reculé en 2022 en raison de décisions favorables des banques en matière de prêt, motivées par l’augmentation du crédit bancaire au secteur privé et l’amélioration du développement du secteur financier en Égypte, au Maroc et en Tunisie,

qui ont réduit les effets d'éviction¹¹. Toutefois, l'indice s'est fortement dégradé en 2023, parallèlement à une augmentation de l'offre de dette publique. La viabilité des niveaux élevés d'endettement en Égypte et en Tunisie (respectivement 96 % et 77 % du PIB) demeure une source de préoccupation, car ces pays présentent un risque sérieux de défaut de paiement. L'Afrique centrale devrait présenter le niveau de gravité de l'effet d'éviction le plus faible en 2024, principalement en raison de décisions structurellement favorables des banques en matière de prêt.

La gravité de l'effet d'éviction a été particulièrement élevée en 2023 dans plus de la moitié des pays d'Afrique représentés dans l'indice. Bien que les pressions aient considérablement augmenté sur tout le continent, l'indice de gravité de l'effet d'éviction était supérieur à 0,6 dans ces pays et même supérieur à 0,7 au Mozambique. L'augmentation de l'offre de dette publique a été le principal facteur de hausse de l'indice de gravité de l'effet d'éviction et elle a été particulièrement forte pour le Ghana, le Gabon, le Mali, le Burkina Faso, l'Ouganda, le Mozambique et le Kenya. On note une forte expansion de la croissance du crédit depuis 2019 (la plus forte au Bénin et en Côte d'Ivoire en 2023), reflétant largement le degré d'aversion pour le risque des institutions financières. Les décisions des banques en matière de prêt en Afrique ont été moins favorables en 2023, dans le contexte du durcissement des conditions financières, mais elles devraient commencer à s'assouplir en 2024 à la faveur de la timide reprise de l'économie.

Dans l'ensemble, tous les indicateurs ont contribué à une augmentation de l'indice de gravité de l'effet d'éviction en 2023, mais les émissions de dette publique et les besoins de crédit du secteur privé en ont été les principaux responsables (figure 35). 2023 mise à part, les décisions des banques en matière de prêt ont alimenté une baisse constante de l'effet d'éviction, sur fond de croissance continue de la taille du bilan des banques et de développement du secteur financier. L'amélioration des conditions d'octroi de prêt des banques implique que les prêts au secteur privé continuent d'augmenter, et cela compense l'effet d'éviction (figure 35). Le recul de l'indice de gravité de l'effet d'éviction en 2024 traduit une réduction progressive de l'appétit des banques pour la dette souveraine et une amélioration de la perception du risque s'agissant du secteur privé.

Figure 35
Évolution des sous-indices de gravité de l'effet d'éviction



Source : calculs de la BEI, à partir de données publiquement disponibles.

Remarque : 0 et 1 indiquent respectivement une gravité faible et élevée. Les valeurs pour 2024 sont des estimations.

11 Se reporter à l'indice de gravité de l'effet d'éviction annuel pour chaque pays d'Afrique présenté à l'annexe B, où 0 indique une gravité faible et 1 une gravité élevée.

Bibliographie

Alper, K., Davradakis, E., Delanote, J., Dominguez, S., Gatti, M., Harasztosi, P., Kalantzis, F., Kolev, A., Torfs, W. et Tieske, A. (2022). « Living up to Europe's green ambitions. » Dans : « [Rapport sur l'investissement 2021-2022 – La relance comme tremplin du changement \(eib.org\)](#). » Luxembourg : Banque européenne d'investissement.

Attout, A., Baldini, A., Schmidt, V.F. et Zwart, S. (2022). « [Is crowding out of private sector credit inhibiting Africa's growth?](#) » Luxembourg : Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement (2022). « [La finance en Afrique – Naviguer en eaux troubles](#). » Luxembourg : Banque européenne d'investissement.

Banque européenne d'investissement (2023). « [La finance en Afrique – Temps incertains, banques résilientes : le secteur financier africain à la croisée des chemins](#). » Luxembourg : Banque européenne d'investissement.

Banque mondiale (2023). « [International Debt Report \(worldbank.org\)](#). » Washington DC : Banque mondiale.

Bloomberg (2023). « [Ghana's GCB, StanChart Ghana Banks Post First Loss as Nation Restructures Debt - Bloomberg](#). » Reportage de Bloomberg.

Economist Intelligence Unit (2024), « African sovereigns at high risk of debt distress. » Note client, 11 avril 2024.

Fitch Ratings (2024). « Fitch on Africa: Rating Outlook for Sovereigns and Banks in Sub-Saharan Africa. » Webinaire du 18 janvier 2024.

Fonds monétaire international (2024). « [Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne, avril 2024 | Une reprise timide et coûteuse \(imf.org\)](#). » Washington DC : Fonds monétaire international.

Lane, P.R. et Milesi-Ferretti, G.M. (2018). « The External Wealth of Nations Revisited: International Financial Integration in the Aftermath of the Global Financial Crisis. » IMF Economic Review, Volume 66, p. 189 à 222.

Nelson, C. et Siegel, A.F. (1987). « Parsimonious modeling of yield curves. » Journal of Business, Volume 60, p. 473 à 489.

Schmidt, V.F. et Zwart, S. (2018). « Prêts pour la reprise ? L'effet d'éviction par la dette publique sur les prêts au secteur privé en Afrique. » Dans : « [Le secteur bancaire en Afrique : de l'inclusion financière à la stabilité financière \(eib.org\)](#). » Luxembourg : Banque européenne d'investissement.

Annexe A – Composition du non-coté

Figure A1

Composition des fonds levés pour des investissements dans le non-coté
(en milliards de dollars)

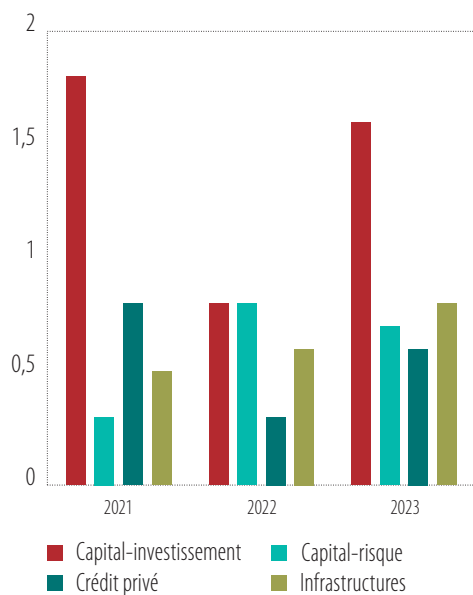
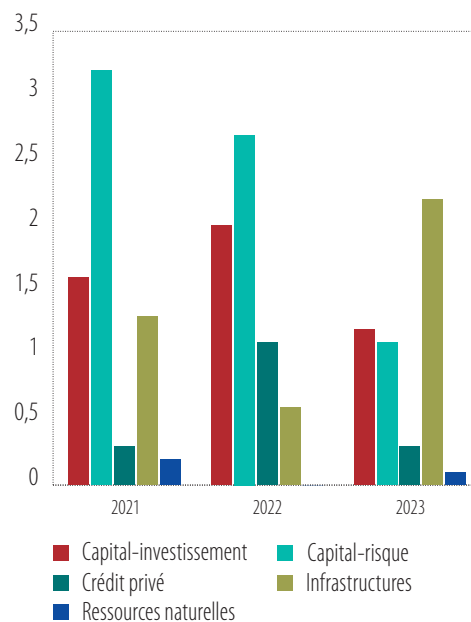


Figure A2

Composition des investissements dans le non-coté (en milliards de dollars)



Source : [base de données External Wealth of Nations](#) et calculs de la BEI.

Remarque : la composition du non-coté présentée dans la figure A1 correspond aux éléments constitutifs de la collecte de fonds destinés à des investissements dans le non-coté de la figure 17 de ce chapitre. De la même manière, la composition dans la figure A2 correspond aux éléments constitutifs des investissements dans le non-coté de la figure 18.

Annexe B – Évolution de l'indice de gravité de l'effet d'éviction par pays

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique du Sud	0,46	0,54	0,42	0,54	0,52	0,52	0,54	0,48	0,48	0,50	0,46
Algérie	0,46	0,48	0,40	0,44	0,54	0,56	0,46	0,54	0,52	0,52	0,48
Angola	0,54	0,42	0,40	0,46	0,56	0,42	0,50	0,38	0,46	0,60	0,48
Bénin	0,50	0,54	0,54	0,60	0,44	0,44	0,60	0,50	0,58	0,63	0,60
Botswana	0,58	0,48	0,54	0,52	0,46	0,48	0,56	0,63	0,63	0,67	0,50
Burkina Faso	0,33	0,52	0,46	0,60	0,56	0,48	0,50	0,56	0,48	0,60	0,60
Burundi	0,50	0,50	0,50	0,56	0,54	0,46	0,50	0,42	0,44	0,50	0,46
Cabo Verde	0,54	0,67	0,60	0,60	0,60	0,58	0,63	0,65	0,60	0,54	0,56
Cameroun	0,56	0,67	0,46	0,58	0,40	0,44	0,48	0,50	0,54	0,50	0,54
Comores	0,54	0,50	0,29	0,46	0,44	0,38	0,54	0,40	0,58	0,58	0,54
Congo	0,50	0,60	0,50	0,58	0,58	0,52	0,60	0,42	0,56	0,63	0,56
Côte d'Ivoire	0,63	0,42	0,58	0,50	0,50	0,42	0,58	0,48	0,60	0,63	0,56
Égypte	0,56	0,48	0,38	0,38	0,40	0,44	0,44	0,40	0,42	0,40	0,42
Érythrée	0,67	0,56	0,44	0,42	0,42						
Eswatini	0,35	0,50	0,35	0,54	0,52	0,60	0,54	0,46	0,44	0,48	0,44
Gabon	0,65	0,65	0,60	0,50	0,46	0,50	0,54	0,60	0,63	0,63	0,58
Gambie	0,67	0,69	0,71	0,67	0,63	0,50	0,58	0,46	0,60	0,56	0,48
Ghana	0,52	0,48	0,65	0,85	0,88	0,58	0,71	0,60	0,54	0,65	0,60
Guinée-Bissau	0,63	0,58	0,60	0,35	0,44	0,42	0,48	0,33	0,50	0,60	0,56
Kenya	0,42	0,52	0,60	0,65	0,63	0,52	0,56	0,60	0,63	0,63	0,50
Lesotho	0,56	0,54	0,44	0,46	0,63	0,46	0,40	0,60	0,60	0,60	0,50
Madagascar	0,48	0,56	0,50	0,42	0,60	0,38	0,54	0,42	0,50	0,67	0,60
Mali	0,44	0,52	0,56	0,56	0,54	0,52	0,54	0,35	0,54	0,65	0,60
Maroc	0,54	0,58	0,46	0,54	0,56	0,38	0,52	0,58	0,46	0,58	0,54
Maurice	0,63	0,60	0,54	0,54	0,63	0,50	0,46	0,56	0,63	0,65	0,56
Mauritanie	0,65	0,56	0,58	0,50	0,50	0,44	0,48	0,48	0,54	0,65	0,54
Mozambique	0,65	0,54	0,48	0,54	0,54	0,44	0,52	0,48	0,69	0,71	0,63
Niger	0,56	0,48	0,46	0,58	0,58	0,42	0,44	0,46	0,50	0,58	0,65
Nigeria	0,54	0,58	0,40	0,52	0,58	0,52	0,46	0,48	0,60	0,65	0,52
Ouganda	0,77	0,56	0,56	0,58	0,69	0,67	0,52	0,69	0,73	0,69	0,56
République centrafricaine	0,50	0,54	0,46	0,56	0,44	0,48	0,44	0,46	0,44	0,35	0,31
République démocratique du Congo	0,63	0,58	0,40	0,46	0,50	0,40	0,48	0,67	0,54	0,60	0,42
Rwanda	0,63	0,56	0,56	0,65	0,60	0,52	0,58	0,54	0,60	0,65	0,54
Sao Tomé-et-Principe	0,48	0,42	0,48	0,46	0,56	0,54	0,50	0,46	0,48	0,58	0,56
Sénégal	0,56	0,52	0,48	0,60	0,38	0,33	0,50	0,52	0,44	0,56	0,58
Sierra Leone	0,67	0,71	0,63	0,67	0,56	0,60	0,60	0,48	0,58	0,58	0,60
Tanzanie	0,65	0,46	0,60	0,60	0,60	0,60	0,60	0,63	0,63	0,65	0,56
Tchad	0,50	0,63	0,38	0,50	0,65	0,65	0,58	0,52	0,52	0,50	0,42
Togo	0,56	0,44	0,44	0,52	0,48	0,40	0,46	0,52	0,50	0,56	0,48
Tunisie	0,50	0,40	0,29	0,44	0,42	0,44	0,54	0,54	0,44	0,46	0,50
Zambie	0,56	0,50	0,65	0,69	0,58	0,69	0,65	0,69	0,60	0,54	0,38
Moyenne	0,55	0,54	0,50	0,54	0,54	0,49	0,53	0,51	0,54	0,58	0,53

Remarque : le tableau présente l'évolution de l'indice de gravité de l'effet d'éviction au fil du temps par pays. 0 indique une faible gravité et 1 une gravité élevée. Les différentes nuances reflètent le degré de gravité de l'effet d'éviction, les nuances sombres indiquant un effet d'éviction plus important.



Le **chapitre 2** a été rédigé par Colin Bermingham et Frank Betz, membres du personnel de la Banque européenne d'investissement. **L'encadré 1** a été rédigé par Arthur Minsat et Élisabeth Saint Martin, tous deux du Centre de développement de l'OCDE.

Chapitre 2

Développement économique et accès aux financements

L'Afrique est une région à forte croissance, dont seule l'Asie en développement réussit généralement à dépasser le rythme. Au cours des cinq prochaines années, l'Afrique subsaharienne devrait inverser la tendance au ralentissement de la croissance observée depuis le début des années 2000. Toutefois, les périodes de forte croissance économique que l'Afrique a connues par le passé n'ont pas toujours produit les effets bénéfiques escomptés. En 2023, l'Afrique ne représentait que 3,1 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en valeur nominale, soit une progression minime par rapport au taux de 2,7 % enregistré en 2003, et cela malgré une croissance économique moyenne de 5,7 % pendant la première décennie de cette période.

Un facteur limitant le développement en Afrique fréquemment cité est son niveau d'industrialisation relativement faible, contrastant avec la part très importante de l'agriculture dans le PIB, un paramètre qui n'a pas changé en vingt ans. La faible participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales est liée à une industrialisation insuffisante et à la lenteur du développement du secteur privé. Cette participation est plus faible que pour d'autres régions émergentes et est concentrée sur des activités à faible valeur ajoutée. L'Afrique est généralement exportatrice de produits de base, alors que la fabrication et la transformation ont lieu dans d'autres pays. Les exportations intra-africaines font figure d'exception, leur contenu industriel étant beaucoup plus élevé que celui de la majeure partie des exportations vers les pays avancés.

Les approches existantes visant à accroître la participation aux chaînes de valeur mondiales – à savoir l'industrialisation basée sur la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché – pourraient ne pas être une solution qui convient pour l'Afrique. Premièrement, les contraintes structurelles qui existent en Afrique continueraient d'exercer un effet dissuasif sur la participation aux chaînes de valeur mondiales. Deuxièmement, les chaînes de valeur mondiales sont de plus en plus sophistiquées, et donc de moins en moins intensives en main-d'œuvre. Cependant, le secteur agricole offre à l'Afrique une occasion majeure de développer des chaînes de valeur régionales. En Afrique, les trois quarts des adultes considérés comme pauvres sont des travailleurs agricoles, et ils sont trop nombreux pour être absorbés par l'économie s'ils devaient se tourner vers d'autres secteurs. En revanche, le secteur agricole a besoin d'accroître sa productivité et de s'industrialiser davantage. Les importations et les exportations agricoles africaines ont augmenté au cours de la dernière décennie, mais la valeur des importations a progressé plus rapidement que celle des exportations, ce qui met en évidence des possibilités d'accroître la transformation et la distribution régionales des produits agricoles. L'agriculture doit être au cœur de l'industrialisation en Afrique.

Améliorer l'industrialisation et le développement du secteur privé signifie surmonter les principales contraintes structurelles, comme les pénuries de compétences. La constitution d'une base de compétences appropriée est nécessaire pour stimuler les secteurs à forte productivité présentant un important potentiel d'emploi. Les transitions numérique et écologique génèrent actuellement une demande considérable de nouvelles compétences. Cependant, seulement 9 % de la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans dans 15 pays africains possèdent actuellement des compétences numériques de base, tandis que 5 % peuvent se prévaloir de compétences numériques intermédiaires. Des compétences « vertes » sont nécessaires pour des secteurs comme les énergies renouvelables, la construction, les infrastructures et le recyclage. Les rendements de l'éducation semblent plus élevés en Afrique qu'ailleurs dans le monde, ce qui s'explique probablement par le niveau de départ plus faible de la région.

L'accès limité au financement constitue une autre contrainte, les sources de financement intérieures et extérieures se raréfiant au fil du temps. L'Afrique a souffert d'une baisse des investissements étrangers directs, de l'aide au développement à l'étranger, des flux de portefeuille et des flux bancaires transfrontaliers. Sur le plan intérieur, les recettes publiques exprimées en pourcentage du PIB sont de 18 % en Afrique, bien en deçà du taux que connaissent d'autres régions en développement, ce qui limite davantage les fonds disponibles pour l'investissement. Le crédit au secteur privé en Afrique subsaharienne représentait 36 % du PIB en 2022 (un recul par rapport aux 56 % du PIB en 2007), tandis que la croissance du stock de capital privé (la base productive de l'économie) n'a pas suivi le rythme observé dans les autres régions. Les données microéconomiques issues d'enquêtes auprès des entreprises étayent l'affirmation selon laquelle les entreprises ne peuvent pas accéder au crédit dont elles ont besoin et sont dissuadées par de multiples facteurs, notamment les exigences en matière de sûretés et des taux d'intérêt élevés. Remédier à ces contraintes financières permettrait d'accélérer l'industrialisation en Afrique et de promouvoir la convergence des niveaux de vie avec les économies avancées.

Le développement économique en Afrique

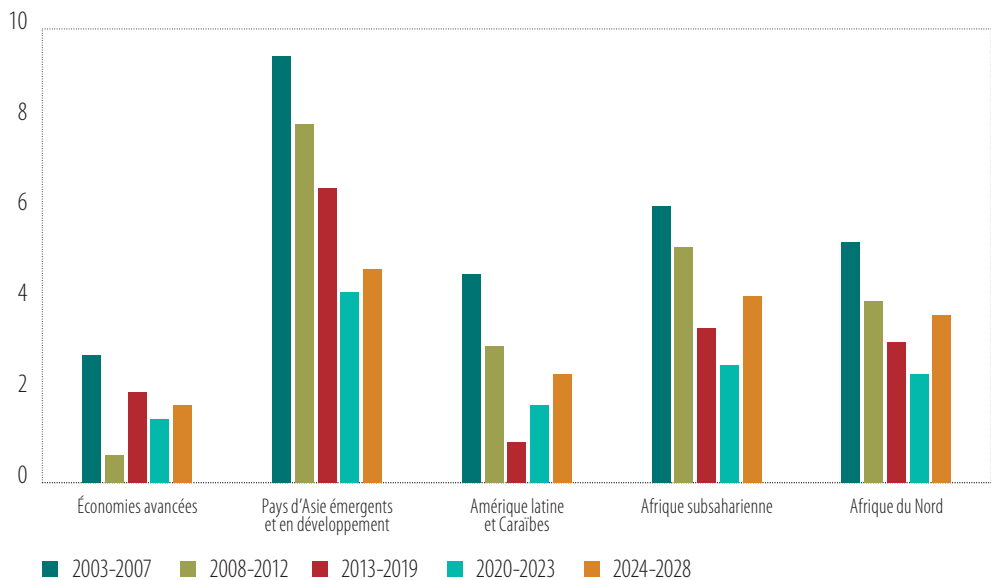
Les progrès du développement en Afrique

La croissance économique mondiale décline depuis vingt ans, mais cette tendance devrait s'inverser lors des cinq prochaines années. Au cours des vingt dernières années, les taux de croissance moyens ont considérablement varié selon les régions, les plus faibles ayant été enregistrés dans les pays avancés et les plus élevés dans les économies asiatiques émergentes et en développement (figure 1). Toutefois, le taux de croissance moyen a généralement diminué au cours de chaque période successive de quatre ou cinq ans. Marquée par la pandémie de COVID-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la période allant de 2020 à 2023 a représenté un point bas pour certaines régions. Toutefois, c'est pendant la crise financière mondiale (de 2008 à 2012) que les économies avancées ont enregistré leur plus faible croissance, alors que l'Amérique latine et les Caraïbes ont connu leur plus faible croissance de 2013 à 2019.

Au cours des vingt dernières années, le taux de croissance économique en Afrique subsaharienne n'a généralement été inférieur qu'à celui des pays asiatiques émergents et en développement. Les perspectives de croissance pour l'Afrique subsaharienne sont également meilleures que pour bon nombre d'autres régions, avec une croissance attendue de 4,1 % en moyenne entre 2024 et 2028. Ce taux est supérieur à celui observé pendant la pandémie de COVID-19 ou entre 2013 et 2019. Une tendance similaire dans l'ampleur des taux de croissance est également manifeste en Afrique du Nord. Bien que les prévisions d'un rebond de la croissance soient une bonne nouvelle, ses possibles effets sur le développement du secteur privé et l'éradication de la pauvreté restent incertains, en particulier en ce qui concerne l'Afrique subsaharienne.

Par le passé, des périodes de forte croissance économique en Afrique n'ont pas toujours produit les bénéfices escomptés. En 2003, l'Afrique subsaharienne représentait 2,7 % du PIB mondial en valeur nominale. Vingt ans plus tard, ce pourcentage atteint à peine 3,1 % (figure 2), malgré une croissance économique moyenne de 5,7 % pour la première décennie de cette période. L'Afrique du Nord a vu sa part du PIB mondial reculer légèrement, passant de 2,2 % à 2,0 % au cours de la même période. En revanche, la part de l'Asie émergente et en développement dans le PIB mondial est passée de 18 % en 2003 à 33 % en 2023. Les mesures étant toutes données en dollars américains, ces comparaisons dans le temps renvoient une image plus sombre, et cela même lorsqu'elles sont exprimées en parité de pouvoir d'achat, compte tenu de la dépréciation de la monnaie dans de nombreux pays africains. Toutefois, la tendance à la baisse prolongée des taux de change dans certains pays africains pourrait refléter un fléchissement de l'attrait perçu des actifs économiques dans ces pays.

Figure 1
Croissance du PIB réel (prévisions comprises) par région et au fil du temps (en %)



Source : *base de données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI, avril 2024.*

La progression du PIB réel par habitant, une mesure du revenu par habitant dans l'économie, a été plus substantielle pour l'Afrique subsaharienne que pour l'Afrique du Nord, mais a en revanche stagné dans les deux régions pendant la dernière décennie. Les problèmes de taux de change peuvent être partiellement atténués si l'on examine les tendances du PIB réel par habitant en monnaie locale pour comprendre l'évolution du pouvoir d'achat individuel dans l'économie locale au fil du temps. La figure 3 montre un indice du PIB réel par habitant en monnaie locale pour chaque région. Le Fonds monétaire international (FMI) effectue un exercice similaire en excluant les pays avancés (FMI, 2024). L'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne ont connu une rapide croissance du revenu par habitant au cours des années 2000. Pour l'Afrique du Nord, cette croissance s'est arrêtée pendant la crise financière mondiale et le « printemps arabe » (2008-2014). Pour l'Afrique subsaharienne, la forte croissance des revenus s'est poursuivie jusqu'en 2014, la période allant de 2008 à 2014 ayant été marquée par une croissance vigoureuse dans cette région. Depuis lors, toutefois, l'amélioration du PIB réel par habitant en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord a été limitée, à l'exception du rebond qui a suivi la pandémie. En revanche, le PIB réel par habitant a continué de croître à un rythme similaire dans les économies avancées, à l'exception d'une brève interruption due à la pandémie de COVID-19. Cela signifie que si les niveaux de vie se sont améliorés au cours des vingt-cinq dernières années pour les pays africains comme pour les pays avancés, la convergence des niveaux de vie des premiers (en particulier ceux d'Afrique du Nord) avec ceux des pays avancés a été limitée. Pendant ce temps, l'Asie en développement, qui est exclue du graphique parce que son taux de croissance est d'une autre ampleur¹, a vu ses niveaux de vie augmenter beaucoup plus rapidement que toute autre région au cours de cette période.

1 L'indice asiatique dépasserait 400 en 2023.

Figure 2
Part du PIB mondial par région au fil du temps
(en %)

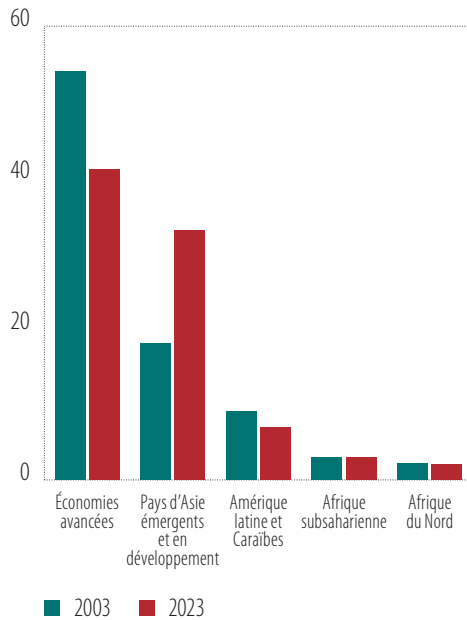
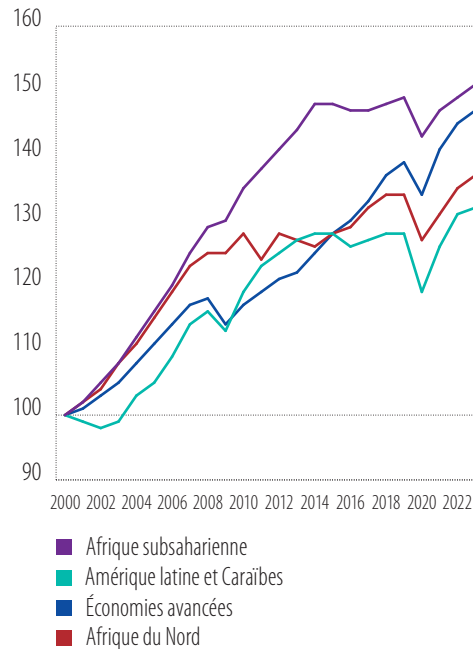


Figure 3
PIB réel par habitant en monnaie locale
(indice, 2000=100)



Source : *base de données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI, avril 2024.*

Remarque : dans la figure 3, la part de chaque pays dans l'indice du PIB réel régional par habitant est sa part du PIB, en valeur nominale en dollars des États-Unis, dans sa région. Par conséquent, même ici, il est impossible d'échapper entièrement à la problématique des taux de change.

Un faible niveau d'industrialisation en Afrique

Un facteur fréquemment cité comme limitant le développement en Afrique est le niveau relativement faible de l'industrialisation sur le continent. Les données semblent étayer ce point de vue. La figure 4 montre la part de l'industrie et de l'agriculture dans le PIB pour différentes régions du monde. La part de l'industrie dans le PIB est plus faible en Afrique et plus élevée au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Asie de l'Est et dans la région du Pacifique. Le niveau élevé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est lié à l'importance de leurs secteurs de combustibles fossiles, tandis que la transformation de l'économie asiatique au cours des 20 ou 30 dernières années est associée à une délocalisation de la production depuis les pays avancés vers les pays d'Asie, ce qui a soutenu leur industrialisation. L'Afrique subsaharienne présente la part la plus élevée du secteur agricole dans le PIB, soit 18 %, contre moins de 8 % du PIB pour les autres régions. La part de l'emploi dans l'agriculture en Afrique est nettement supérieure à sa part de PIB dans ce secteur, la Banque africaine de développement soulignant en 2024 que le niveau de productivité dans l'agriculture est faible en Afrique. Il est généralement de 60 % inférieur à celui de l'ensemble de l'économie.

Si l'on examine la contribution au PIB par groupe de revenus et non du point de vue géographique, la tendance la plus évidente est que cette part diminue à mesure que les niveaux de revenu augmentent (figure 5). Dans les pays à faible revenu, l'agriculture représente quelque 25 % du PIB, contre seulement 1 % dans les pays à revenu élevé. L'inverse est en partie vrai en ce qui concerne l'industrie. La part de l'industrie dans le PIB augmente pour le groupe de pays à faible revenu jusqu'au groupe des pays à revenu intermédiaire supérieur, mais diminue ensuite fortement pour le groupe à revenu élevé jusqu'à atteindre un niveau encore plus bas que celui des pays à faible revenu. La principale caractéristique des pays à revenu élevé est que leurs économies sont largement dominées par les services à forte valeur ajoutée.

Figure 4
Parts sectorielles dans le PIB par région, 2020
(en %)

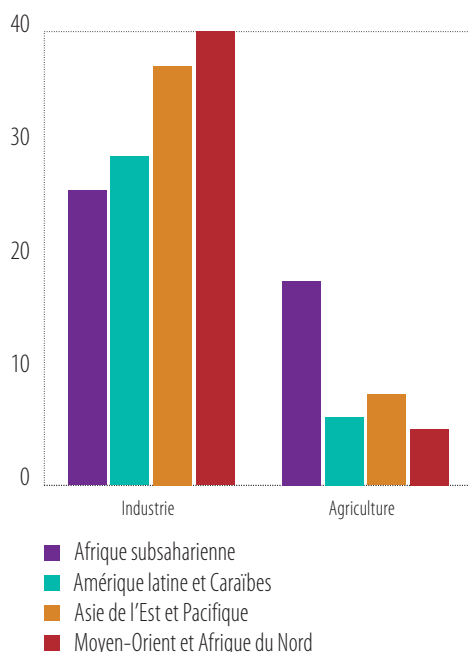
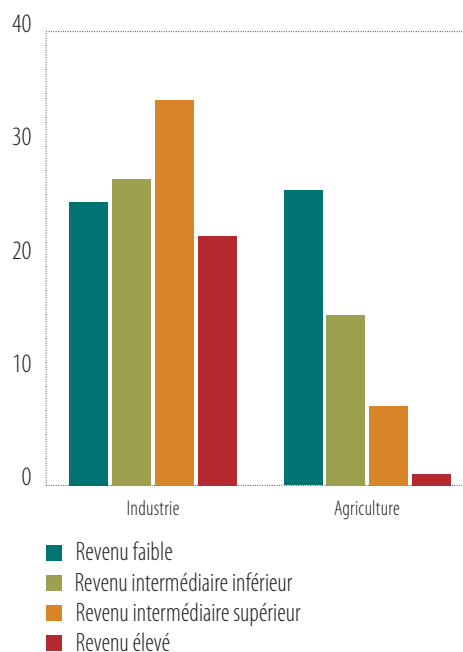


Figure 5
Parts sectorielles dans le PIB par groupe de revenus, 2020 (en %)



Source : *données ouvertes de la Banque mondiale.*

Remarque : pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les données sur la part de l'industrialisation représentent une moyenne des données disponibles pour les années 2018 et 2022, étant donné que les données dans cette région sont plus volatiles que dans d'autres régions.

Un examen des parts sectorielles dans le temps montre également que l'industrialisation en Afrique subsaharienne n'a pas progressé entre 2000 et 2020, la part de l'industrie dans le PIB ayant même diminué de 1 point de pourcentage au cours de cette période². En revanche, la part de l'agriculture a augmenté de 1 point de pourcentage du PIB et celle des services est restée inchangée. En résumé, les parts sectorielles sont restées statiques, ce qui souscrit à l'idée que l'industrialisation n'a pas participé au développement de l'Afrique. La part de l'industrie au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a diminué de 5 points de pourcentage au cours de la même période, mais est restée supérieure à celle d'autres régions. En revanche, l'industrialisation n'a pas progressé en Asie de l'Est, dans la région du Pacifique ou en Amérique latine au cours de cette période. En Asie de l'Est et dans la région du Pacifique, la part de l'industrie avait augmenté au cours des années 1990, de sorte que le taux d'industrialisation au cours de la période 2000-2020 n'a pas suivi le rythme de croissance du PIB en valeur nominale, de plus en plus tiré par les services (en hausse de 12 points de pourcentage du PIB).

Le rapport « Indice 2022 de l'industrialisation de l'Afrique » publié par la Banque africaine de développement, l'Union africaine et l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, présente un indice visant à rendre compte de l'état de l'industrialisation dans l'ensemble de l'Afrique continentale. Cet indice rend compte de l'industrialisation entre 2010 et 2021 en se concentrant sur trois dimensions – la performance (appréciation des niveaux réels d'industrialisation, à l'aide de mesures telles que la part des produits manufacturés dans le PIB et les exportations), les facteurs déterminants directs (appréciation de la disponibilité de la main-d'œuvre et du capital) et les facteurs déterminants indirects (appréciation du climat des affaires, du développement des infrastructures, et de la stabilité

² Afin d'éviter toute influence peu souhaitable dans la comparaison entre une année et une autre, ces différences sont fondées sur les parts sectorielles moyennes sur une période de trois ans allant de 2019 à 2021 par rapport aux moyennes de ces mêmes parts sur la période allant de 1999 à 2001. La comparaison est ainsi plus stable que si l'on avait comparé 2020 à 2000.

macroéconomique) – créant des scores d'industrialisation nationaux et régionaux allant de 0 à 1. Selon ce rapport, les niveaux d'industrialisation sont faibles en Afrique et les progrès cumulés sont lents, ce qui soutient la simple analyse de la part de l'industrie présentée ci-dessus. Cependant, l'indice révèle des progrès plus rapides parmi le groupe de pays à faible revenu. Les améliorations observées dans différents pays au cours de la période couverte par l'indice concernaient principalement la performance et les déterminants directs, alors que les déterminants indirects ralentissaient les progrès. Le rapport met en évidence les principaux goulets d'étranglement concernant l'industrialisation, notamment les insuffisances des infrastructures et le manque d'accès au financement et de personnel qualifié.

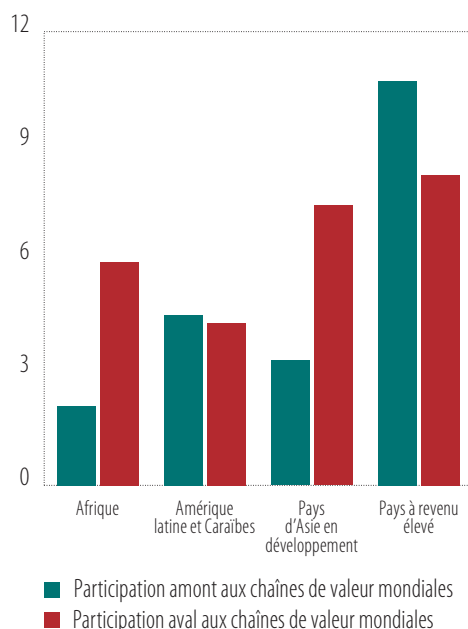
Participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales

La faible participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales est liée à une industrialisation insuffisante et à la lenteur du développement du secteur privé. Il se forme une chaîne de valeur mondiale lorsque le processus de production d'un bien ou d'un service a lieu dans plus d'un pays, chaque pays apportant une partie de la valeur ajoutée. Il y a participation aval lorsqu'un pays envoie ses produits dans un autre pays pour qu'ils y soient transformés, et participation amont lorsqu'un pays importe des ressources à des fins de production sur son territoire. La participation amont a plus d'intérêt pour un pays, car elle est associée à une activité à plus forte valeur ajoutée et peut faciliter le développement des connaissances manufacturières dans le pays. Chaque pays participe différemment aux chaînes de valeur pour différents produits, en fonction de ses ressources et de ses capacités industrielles. En outre, comme les chaînes de valeur se sont étendues à un plus grand nombre de pays, un pays est susceptible d'avoir une participation amont ou aval aux chaînes de valeur selon les différents produits. La participation aux chaînes de valeur mondiales est la somme des liens amont et aval d'un pays aux dites chaînes.

Les marchés émergents peuvent accélérer leur industrialisation en participant aux chaînes de valeur mondiales. Baldwin et Venables (2013) affirment que la participation aux chaînes de valeur mondiales permet aux marchés émergents et aux économies en développement d'être intégrés dans un processus de production industrielle sans disposer de toutes les connaissances nécessaires à la fabrication d'un produit dans son intégralité. Un pays peut se spécialiser dans un élément individuel du processus. Ignatenko et al. (2019) constatent que la participation aux chaînes de valeur mondiales a une incidence positive sur le revenu par habitant, ainsi que sur des composantes du revenu par habitant, notamment l'investissement et la productivité. Toutefois, le processus n'est pas automatique et les pays à revenu élevé ou intermédiaire supérieur semblent en être les principaux bénéficiaires. En outre, Ignatenko et al. indiquent que la participation aux chaînes de valeur mondiales est liée à divers facteurs, notamment à la proximité, à une langue commune, aux fluctuations de change, à l'état de droit, aux infrastructures, aux barrières commerciales et au coût de la main-d'œuvre. Un manque d'infrastructures, des tensions commerciales, des fluctuations de change et des institutions moins solides dans certains pays africains pourraient donc faire obstacle à une plus grande participation aux chaînes de valeur mondiales.

La participation de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales est inférieure à celle d'autres régions émergentes et est concentrée sur des activités à faible valeur ajoutée. Dans une étude approfondie du rôle de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales, la Commission de l'Union africaine et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2022) observent que les pays africains sont généralement des exportateurs de produits de base, alors que la production et la transformation ont lieu dans d'autres pays. Cette participation aval aux chaînes de valeur mondiales équivalait à 5,9 % du PIB africain en 2019, un niveau comparable à celui d'autres régions (figure 6). Toutefois, en ce qui concerne la participation amont aux chaînes de valeur mondiales, l'Afrique, avec seulement 2,1 % du PIB, est à la traîne par rapport à d'autres régions en développement, notamment aux pays d'Asie en développement (3,3 %) et d'Amérique latine et des Caraïbes (4,5 %). De plus, avec une participation aval de presque trois fois supérieure à la participation amont, l'Afrique fait apparaître un certain déséquilibre qui n'a pas été observé dans d'autres régions. Le rapport met également en évidence l'absence de progression de la part de participation amont de l'Afrique aux chaînes de valeur mondiales, restée à près de 2 % au cours des vingt années allant de 2000 à 2019, dans la lignée de la part statique de l'industrie dans le PIB pour la même période.

Figure 6
Participation aux chaînes de valeur mondiales
par région, 2019 (en % du PIB)



Source : CUA/OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2022*.

Figure 7
Valeur des importations et exportations
agricoles (en milliards de dollars)



Source : FAOSTAT (*cultures et produits animaux*).

Les approches existantes visant à accroître la participation aux chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation pourraient ne pas être la solution dont l'Afrique a besoin. Stimuler l'industrialisation en Afrique en reproduisant l'approche d'autres pays (comme ceux d'Asie) et en attirant la production manufacturière grâce à une main-d'œuvre bon marché pourrait conduire à un échec. Premièrement, cette approche n'a pas fonctionné jusqu'à présent en Afrique, et les contraintes structurelles existantes dans la région continueraient d'exercer un effet dissuasif quant à la participation aux chaînes de valeur mondiales. Deuxièmement, des études publiées font état d'une sophistication accrue des chaînes de valeur mondiales, qui les rend moins demandeuses de main-d'œuvre. Ainsi, Sen (2019) montre que les pays présentant une plus forte intégration commerciale nécessitent moins de travailleurs par unité de production manufacturière, et Pahl et Timmer (2019) fournissent des preuves sur le long terme de la baisse de l'emploi par unité d'exportation. Ces tendances pourraient s'accroître dans l'hypothèse où les évolutions récentes de l'intelligence artificielle seraient intégrées dans les processus de fabrication. L'Afrique éprouve des difficultés pour respecter les normes strictes concernant les produits requis pour l'exportation vers les économies avancées, et cette exigence pourrait se révéler plus onéreuse pour certaines catégories de produits.

Néanmoins, le développement de chaînes de valeur régionales pourrait accélérer l'industrialisation de l'Afrique. Le rapport de la Commission de l'Union africaine/OCDE (2022) montre que les produits transformés et semi-transformés représentent 79 % des exportations intra-africaines, contre seulement 41 % des exportations vers d'autres destinations. Cela signifie que le contenu industriel des exportations intra-africaines est beaucoup plus élevé que celui des exportations quittant le continent. Toutefois, les chaînes de valeur régionales en Afrique ne représentent que 2,7 % de la participation du continent aux chaînes de valeur mondiales, contre 26 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 43 % pour les pays d'Asie en développement. En effet, les échanges commerciaux de l'Afrique – du point de vue des importations et des exportations – sont principalement liés aux pays de l'OCDE et à l'Asie. Par exemple, la Commission

économique des Nations unies pour l'Afrique (2023) montre que plus de 80 % des importations et des exportations africaines se font avec des pays en dehors du continent. Ainsi, si l'Afrique réussissait à renforcer ses réseaux commerciaux régionaux, il pourrait s'ensuivre une augmentation correspondante de l'industrialisation et une réduction de l'exposition aux chocs mondiaux.

Le secteur agricole offre à l'Afrique une occasion majeure de développer ses chaînes de valeur régionales. Comme indiqué ci-dessus, la part de l'agriculture dans le PIB, à savoir 18 %, est plus élevée en Afrique subsaharienne que dans d'autres régions, et l'importance de l'agriculture y est encore plus forte s'agissant de l'emploi. L'édition 2023 du rapport de la BEI « La finance en Afrique » indique que dans 26 pays d'Afrique subsaharienne plus de 40 % de la population travaille dans l'agriculture. En outre, Christiaensen (2020) indique qu'en Afrique, les trois quarts des adultes considérés comme pauvres sont des travailleurs agricoles, un nombre trop élevé pour que l'économie puisse les absorber s'ils devaient être redéployés vers d'autres secteurs. Il est en revanche nécessaire d'accroître la productivité et l'industrialisation dans le secteur agricole. Les importations et les exportations agricoles africaines ont augmenté au cours de la dernière décennie, mais la valeur des importations a augmenté plus rapidement que celle des exportations (figure 7), ce qui met en évidence des possibilités pour accroître la transformation et la distribution régionales des produits agricoles, et ce d'autant que si les produits alimentaires représentent 8 % des importations de marchandises au niveau mondial, sur les 39 pays où cette part est supérieure à 20 %, 17 sont africains, et les parts de l'Égypte et du Rwanda se situent juste en dessous de 20 %³. Le développement de chaînes de valeur agricoles à l'échelle régionale pourrait contribuer à répondre à cette demande croissante d'importations agricoles. De plus, à mesure que la richesse des pays africains s'accroîtra, la demande de produits agricoles augmentera encore. Le développement de chaînes de valeur régionales serait également la première étape dans le développement de l'expertise qui permettrait de faciliter une plus grande participation de l'agriculture aux chaînes de valeur mondiales.

La Banque européenne d'investissement (BEI) aide déjà les banques africaines à prêter de l'argent au secteur agricole. Ainsi, le [projet de chaîne de valeur agricole verte en Afrique](#) mettra à la disposition d'intermédiaires financiers dans toute l'Afrique subsaharienne une enveloppe allant jusqu'à 200 millions d'euros. Ces fonds serviront à financer des prêts destinés à des petites et moyennes entreprises et à des entreprises de taille intermédiaire admissibles et intervenant dans les chaînes de valeur agricoles. En acheminant les prêts principalement vers ce type d'entreprises, l'opération permettra aux petits agriculteurs de bénéficier d'une intégration aux chaînes de valeur grâce à des investissements dans des processus commerciaux à valeur ajoutée. En outre, en mettant l'accent sur les membres des chaînes de valeur agricoles qui intègrent des petits exploitants, le projet vise à accroître la participation de ces derniers à des chaînes de valeur intégrées au marché qui tiennent compte de la nutrition et de la dimension de genre. First Capital Bank en Zambie a été la première banque à se voir octroyer un financement au titre du projet en cours.

Surmonter les contraintes pesant sur la croissance

Renforcer l'industrialisation et le développement du secteur privé signifie surmonter les principales contraintes structurelles qui pèsent sur l'économie, en particulier la pénurie d'infrastructures, le faible niveau de compétences, et le manque de financement dont pâtit le secteur privé. La BEI s'emploie à alléger les contraintes en matière d'accès au financement pour le secteur privé en Afrique. C'est à ce manque de financement que sera consacré le reste du présent chapitre. Mais dans un premier temps, l'encadré 1 passe en revue les problèmes causés par le manque de main-d'œuvre qualifiée sur le continent.

3 Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (base de données).

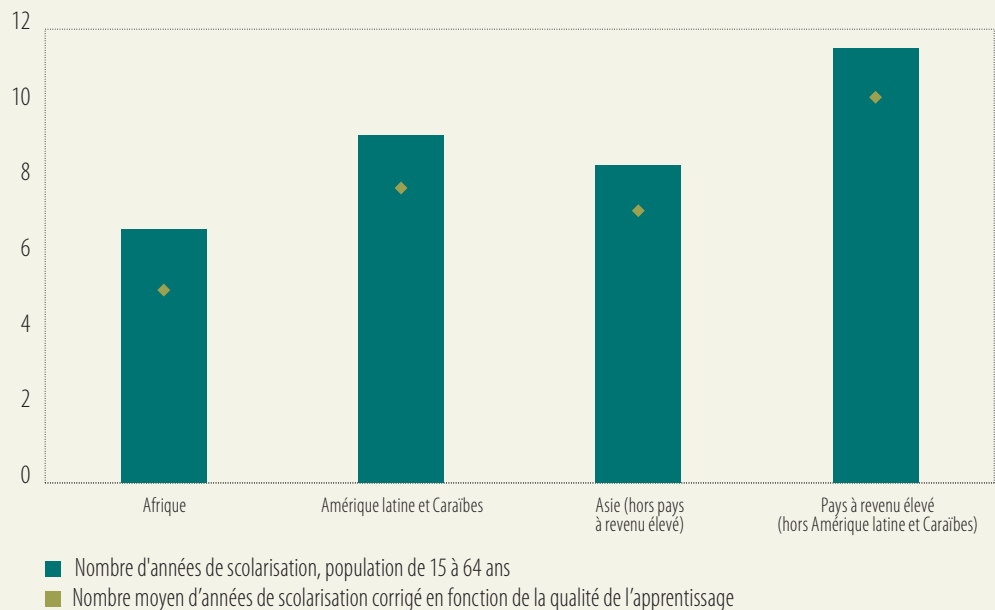
Encadré 1

Former une main-d’œuvre qualifiée pour la transformation productive de l’Afrique

Cette contribution s’appuie sur les conclusions du rapport phare de la Commission de l’Union africaine et de l’OCDE intitulé « Dynamiques du développement en Afrique 2024 : Compétences, emplois et productivité » (Commission de l’Union africaine et OCDE, 2024).

Les progrès en matière d’éducation doivent continuer d’accroître le nombre de travailleurs qualifiés sur les marchés de l’emploi en Afrique. Le nombre de jeunes qui terminent au moins leurs études secondaires en Afrique devrait plus que doubler entre 2020 et 2040, pour atteindre 240 millions. Cette évolution s’appuie sur les progrès significatifs réalisés au cours des vingt dernières années. Le nombre moyen d’années de scolarisation a augmenté de plus de deux ans dans 28 pays africains pour lesquels des données sont disponibles. Toutefois, le nombre d’années de scolarisation corrigé en fonction de la qualité de l’apprentissage, qui est une mesure combinant la quantité et la qualité de l’éducation, est en Afrique inférieur de plus de deux ans à celui de toute autre région du monde. En 2020, le nombre d’années de scolarisation corrigé en fonction de la qualité de l’apprentissage était de 5,1 en Afrique, contre 7,2 dans les pays d’Asie en développement et 7,8 en Amérique latine et dans les Caraïbes (figure 8). La pandémie de COVID-19 a également retardé les apprentissages d’environ 0,5 à 2 ans, ce qui a pénalisé davantage les élèves défavorisés.

Figure 8
Nombre d’années de scolarisation corrigé en fonction de la qualité de l’apprentissage en moyenne par région du monde, 2020



Source : calculs de la BEI à partir des données de la Banque mondiale (2023b)
Remarque : le nombre d’années de scolarisation corrigé en fonction de la qualité de l’apprentissage permet de rendre compte, en un seul indicateur, de la quantité et de la qualité de l’éducation reçue, une même durée de scolarisation pouvant aboutir à des niveaux d’apprentissage très différents. Pour plus d’informations sur la méthodologie, voir Filmer et al. (2020).

La constitution d’une base de compétences appropriée est nécessaire pour stimuler les secteurs à forte productivité présentant un potentiel de création d’emplois. Les pays africains doivent identifier les industries qui associent le potentiel de croissance de la productivité et celui de la création d’emplois de qualité (Rodrik et Stiglitz, 2024). L’industrie manufacturière est un secteur stratégique, mais sa croissance reste limitée. Elle employait environ 8 % de la main-d’œuvre africaine en 2022, contre 12 % pour les pays asiatiques en développement et 19 % pour la Chine (Newfarmer et Heitzig, 2023).

L'emploi dans les activités financières et d'assurance a augmenté à un taux annuel moyen de 4 % entre 2000 et 2021, soit un rythme supérieur à celui de l'agriculture (1,7 %), mais en partant d'une base inférieure. Même si le secteur financier et des assurances représente moins de 2 % de l'emploi total en Afrique, environ 60 % de sa main-d'œuvre y exerce un emploi formel, assorti de contrats de travail et du paiement de contributions, ce taux variant de 47 % en Afrique de l'Ouest à 71 % en Afrique du Nord. Près de la moitié des emplois du secteur exigent un niveau de scolarité élevé afin de répondre à la complexité et à la diversité des tâches à accomplir, contrairement aux secteurs de l'agriculture ou manufacturier qui s'appuient principalement sur des emplois moyennement qualifiés (figure 9). Seuls les secteurs de l'enseignement et de la santé comptent une part plus élevée de travailleurs exerçant des emplois qualifiés. Le développement des compétences dans les économies fondées sur les produits de base pourrait également stimuler la productivité dans des secteurs stratégiques.

- Le secteur minier d'Afrique centrale et australe doit remédier à des pénuries de compétences afin de pouvoir développer des industries en aval telles que le raffinage du cobalt ou la construction de véhicules électriques, dans lesquelles la valeur ajoutée par travailleur est supérieure à celle dans les activités d'extraction.
- L'Afrique de l'Ouest figure parmi les premiers producteurs mondiaux d'une douzaine de produits agroalimentaires, tels que le fonio, les graines de karité, les ignames et les fèves de cacao. Cependant, environ un quart de ces cultures est perdu après la récolte. L'amélioration de la recherche-développement, des compétences techniques et des techniques de conservation permettra de réduire ces pertes, de soutenir le développement de produits de plus grande valeur et de renforcer la sécurité alimentaire régionale et la résilience face aux changements climatiques.

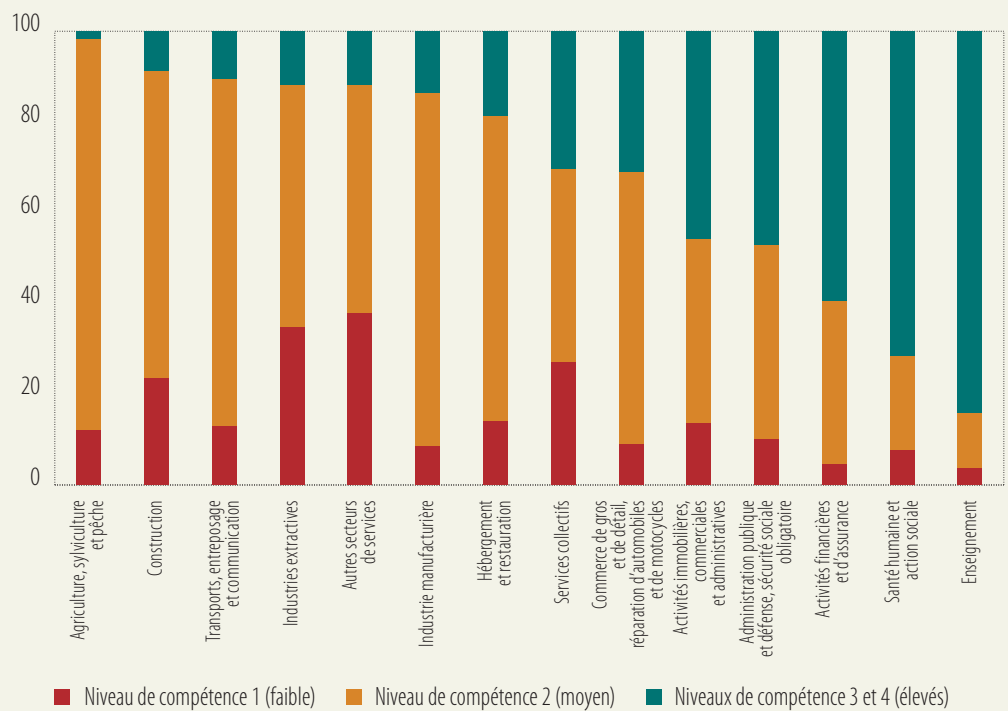
Les transitions numérique et écologique créent une demande pour de nouveaux types de compétences. Les compétences numériques permettent aux travailleurs d'utiliser les technologies numériques de manière productive. Ces compétences s'étendent du niveau de base (par exemple, savoir naviguer sur internet ou utiliser la communication mobile) au niveau avancé (programmation), en passant par le niveau intermédiaire (utilisation des tableurs et des logiciels de présentation). D'ici à 2030, 70 % de la demande prévue dans cinq pays africains (Côte d'Ivoire, Kenya, Mozambique, Nigeria et Rwanda) portera sur des compétences numériques de base et 23 % sur des compétences numériques intermédiaires, notamment dans le secteur des services (figure 10). Toutefois, 9 % seulement de la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans dans 15 pays africains possède actuellement des compétences numériques de base, et 5 % ont des compétences numériques intermédiaires (Unicef, 2022).

- En Afrique de l'Est, les progrès en matière de développement des compétences numériques sont très inégaux. Ainsi, la part de la population âgée de 15 ans et plus maîtrisant les compétences numériques de base varie de 33 % à Maurice à 4 % au Soudan du Sud. Malgré ces lacunes, les secteurs du numérique ont connu une croissance constante dans la région. C'est en Afrique de l'Est que le plus grand nombre de comptes d'argent mobile a été enregistré (1 106 pour 1 000 adultes contre 600 pour l'Afrique, 533 pour les pays d'Asie en développement et 245 pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Élargir l'offre de compétences numériques en tenant compte des spécificités des pays, notamment par l'intermédiaire d'établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, peut apporter une réponse efficace à la demande croissante de compétences numériques dans la région.

Les compétences vertes, qui sont nécessaires pour développer ou modifier des produits, des services ou des activités en réponse aux changements climatiques, seront également requises pour soutenir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets et pour stimuler la transformation productive dans des secteurs tels que les énergies renouvelables, la construction, les infrastructures et le recyclage. En Afrique, les énergies renouvelables et les infrastructures durables pourraient conduire à la création de plus de 9 millions d'emplois entre 2019 et 2030, puis de 3 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2050.

- L'Afrique du Nord est la région disposant du plus grand potentiel de développement de l'énergie solaire et éolienne et elle est appelée à devenir, d'ici à 2050, le principal exportateur d'hydrogène vert, avec des exportations estimées à 110 milliards de dollars par an. L'Égypte, le Maroc et l'Algérie ont augmenté leur production d'énergie solaire, les deux derniers se classant deuxième et troisième producteurs de ce type d'énergie sur le continent, derrière l'Afrique du Sud. L'Égypte et le Maroc dominent également la production africaine d'énergie éolienne après l'Afrique du Sud. Le développement de compétences techniques spécifiques (par exemple dans la construction ou l'installation) et de compétences managériales (comme la gestion de projets) pourrait permettre de créer au moins 2,7 millions d'emplois, d'améliorer la sécurité énergétique et de contribuer aux efforts visant à réduire les émissions mondiales.

Figure 9
Pourcentage de travailleurs occupant des emplois peu, moyennement et hautement qualifiés par activité économique en Afrique, 2021 ou dernières données disponibles



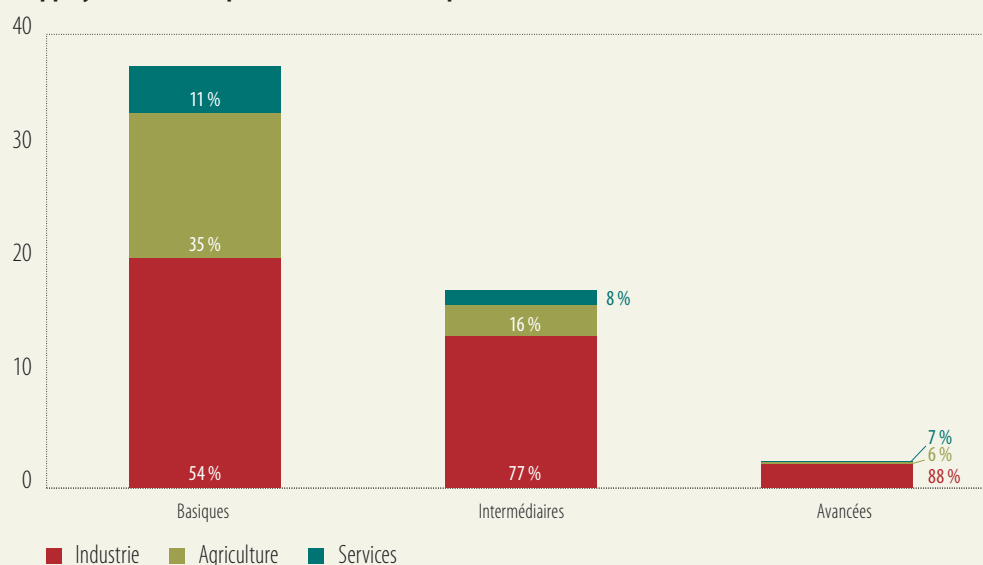
Source : [ILOSTAT \(2023\), Statistiques de l'OIT sur la main-d'œuvre \(base de données\)](#).
Remarque : le niveau de compétence est défini comme une fonction de la complexité et de la gamme des tâches et des fonctions à accomplir dans une profession. Le niveau de compétence 1 (faible) correspond à des professions élémentaires. Le niveau de compétence 2 (moyen) correspond aux conducteurs d'installations et de machines et assembleurs, aux travailleurs de l'artisanat et des métiers connexes, aux travailleurs qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, aux travailleurs des services et de la vente, et aux employés de soutien administratif. Les niveaux de compétence 3 et 4 (élevés) correspondent aux techniciens et professionnels associés, aux professionnels et aux managers. Les données sont basées sur les statistiques de la main-d'œuvre dans 31 pays africains.

L'accélération des progrès de l'Afrique dans le domaine de l'éducation avantagerait considérablement le développement. L'analyse macroéconomique révèle que les compétences fondamentales acquises durant la scolarité primaire et secondaire sont fortement corrélées avec la croissance économique. L'analyse microéconomique de plus de 7 600 entreprises du secteur manufacturier dans 27 pays africains suggère qu'une augmentation de 10 points de pourcentage de la proportion des salariés titulaires d'un diplôme d'études secondaires et universitaires est associée à une hausse de la productivité

moyenne des entreprises comprise entre 4,2 % et 4,8 % (Okumu et Mawejje, 2020). Les rendements de l'éducation semblent plus élevés en Afrique qu'ailleurs dans le monde. Chaque année d'enseignement supplémentaire est susceptible d'augmenter les revenus des apprenants africains de 8,2 % à 11,4 %, contre 7,6 % à 9,1 % pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Peet et al., 2015).

Figure 10

Nombre d'emplois (en millions) nécessitant des compétences numériques à l'horizon 2030 dans cinq pays africains, par niveau de compétences



Source : calculs de la BEI à partir des données de la Banque mondiale (2021).

Remarque : les données concernent la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mozambique, le Nigeria et le Rwanda.

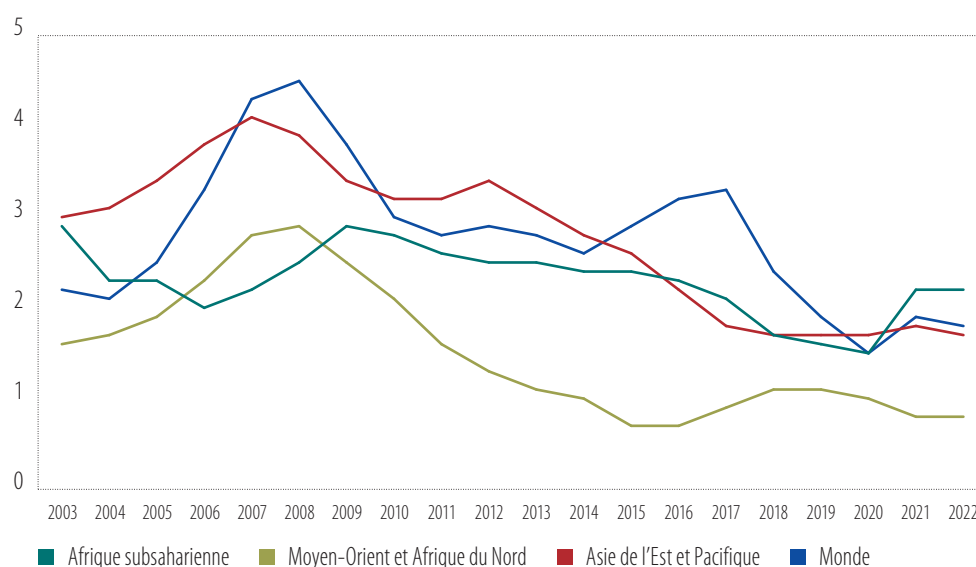
Les contraintes financières continuent d'entraver le développement du secteur privé, les flux de financements extérieurs et intérieurs étant insuffisants. En ce qui concerne le financement extérieur, une étude récente (Fondation Bill et Melinda Gates, 2023 ; Fonds monétaire international, 2023 ; Piemonte et al., 2019) montre que les types de financement disponibles pour les pays tendent à dépendre du niveau de revenu de ces derniers, les pays à faible revenu s'appuyant davantage sur l'aide publique au développement, tandis que l'investissement étranger direct joue un rôle plus important dans les pays à revenu intermédiaire et élevé. Le Fonds monétaire international observe que l'investissement étranger direct a été crucial pour réussir le développement de l'Asie de l'Est, alors que de nombreux pays d'Afrique subsaharienne restent bloqués à un stade précoce du développement. Ils comptent sur l'aide publique au développement plutôt que sur l'investissement étranger direct et leur secteur privé joue un rôle plus limité (Fonds monétaire international, 2023). Cette situation devient plus problématique à mesure que se tarissent les flux d'aide publique au développement.

Au cours de la période précédant la crise financière mondiale, le niveau des entrées nettes d'investissements étrangers directs en pourcentage du PIB était beaucoup plus élevé dans les pays asiatiques en développement qu'en Afrique subsaharienne (figure 11) ou que dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Toutefois, l'écart entre l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Est et le Pacifique s'est résorbé après la crise financière mondiale, principalement parce que les flux mondiaux d'investissements étrangers directs ont commencé à ralentir. La région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord avait des niveaux d'investissements étrangers directs comparables à ceux de l'Afrique subsaharienne avant la crise financière mondiale. Ces investissements ont ensuite reculé de manière beaucoup plus abrupte concernant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. En 2022, les investissements étrangers directs à l'échelle mondiale s'établissaient à des niveaux qui n'avaient plus été vus depuis la fin des années 1990.

En effet, les flux de capitaux de manière plus générale (les flux de portefeuille et les flux bancaires transfrontaliers y inclus) ont stagné au cours de la période qui a suivi la crise financière mondiale (Tiftik et al., 2023). Ce ralentissement des flux de capitaux internationaux est préoccupant pour des régions comme l'Afrique, où d'importants montants de capitaux doivent être mobilisés pour atteindre les objectifs de développement et les objectifs climatiques.

Figure 11

Flux d'investissements étrangers directs entrants par région (en % du PIB, moyenne mobile sur 3 ans)



Source : [base de données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2023.](#)

Remarque : Asie de l'Est et Pacifique (à l'exclusion des pays à revenu élevé), Moyen-Orient et Afrique du Nord (à l'exclusion des pays à revenu élevé).

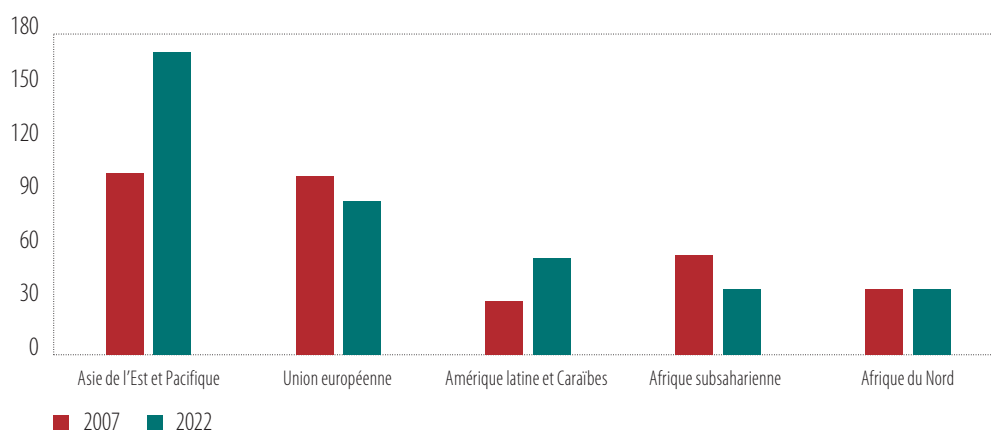
Dans un contexte de baisse des investissements étrangers, les ressources nationales deviennent la principale source de financement des investissements dans la plupart des économies, or les pays d'Afrique subsaharienne sont soumis à des contraintes considérables. L'investissement public y est actuellement entravé par des recettes publiques relativement faibles en pourcentage du PIB et par des niveaux d'endettement élevés. Les recettes publiques représentaient 17,7 % du PIB en Afrique subsaharienne en 2022, contre 26 % en Afrique du Nord⁴ et 30,6 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui signifie que les États d'Afrique subsaharienne disposent de moins de ressources pour investir à l'échelle nationale. En outre, la hausse des niveaux de dette publique et des taux d'intérêt détourne les ressources d'utilisations telles que l'investissement public. En ce qui concerne l'investissement privé, les taux d'épargne en Afrique subsaharienne sont parfois faibles en raison de la jeunesse de sa population, du degré élevé d'activités économiques informelles et de niveaux de revenus relativement bas, ce qui réduit la disponibilité de ressources à consacrer à l'investissement. Par ailleurs, le faible niveau d'inclusion financière et des marchés du crédit bancaire peu développés font que l'épargne n'est pas toujours orientée vers les investissements les plus productifs.

⁴ L'Égypte constitue une exception notable parmi les grands pays de la région, ses recettes publiques représentant 19 % du PIB, ce qui correspond davantage à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

L'Afrique subsaharienne a vu la part du crédit dans le PIB diminuer au cours des 15 dernières années. En 2022, le crédit au secteur privé représentait 36 % du PIB, contre 56 % en 2007 (figure 12), soulignant le fait que l'octroi de crédit au secteur privé n'a pas suivi le rythme de la croissance économique. En outre, sur les 30 pays au monde dans lesquels la part du crédit au secteur privé en pourcentage du PIB est la plus faible, 24 se trouvent en Afrique subsaharienne. En Afrique du Nord, le crédit en pourcentage du PIB est resté inchangé à 37 % entre 2007 et 2022, l'expansion du crédit dans des pays comme le Maroc et la Tunisie ayant été neutralisée par une forte baisse de la part du crédit dans le PIB en Égypte. En revanche, l'Asie de l'Est et le Pacifique ont connu une croissance rapide du crédit au secteur privé entre 2007 et 2022, ce qui a possiblement contribué à une croissance rapide de l'économie et des revenus. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le crédit en pourcentage du PIB était de 30 % en 2007, soit un taux inférieur à celui de l'Afrique subsaharienne. Cependant, le marché du crédit en Amérique latine et dans les Caraïbes a augmenté au regard du PIB entre 2007 et 2022, tandis que celui de l'Afrique subsaharienne s'est contracté. Comme cela a été le cas pour l'Afrique subsaharienne, le crédit au secteur privé dans l'Union européenne a diminué par rapport à la taille de son économie entre 2007 et 2022. Cet indicateur a connu une trajectoire ascendante jusqu'à la crise financière mondiale. Toutefois, avec les banques au cœur de cette dernière, le crédit intérieur et les flux bancaires transfrontaliers ont diminué dans la période qui a suivi.

Figure 12

Crédit au secteur privé (en % du PIB)



Source : *base de données des Perspectives de l'économie mondiale, FMI, octobre 2023.*

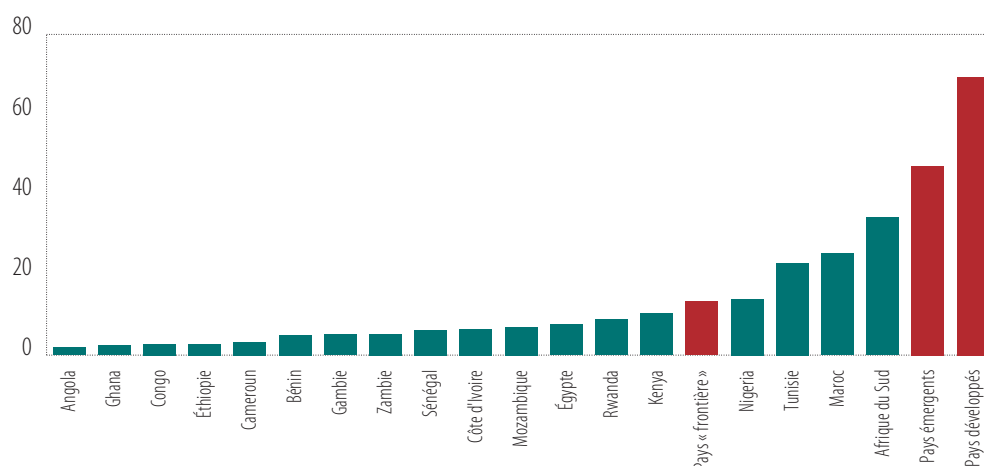
Remarque : *Asie de l'Est et Pacifique (à l'exclusion des pays à revenu élevé), Amérique latine et Caraïbes (à l'exclusion des pays à revenu élevé).*

Une comparaison entre plusieurs pays met en évidence les faibles niveaux d'endettement des ménages et des entreprises en Afrique. Sur les 18 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, 13 affichent un niveau d'endettement des ménages inférieur à 10 % du PIB (figure 13). En outre, le Nigeria, la Tunisie, le Maroc et l'Afrique du Sud sont les seuls pays à enregistrer des taux d'endettement des ménages supérieurs à la moyenne des marchés « frontière » (ou pré-émergents), mais qui restent néanmoins inférieurs aux moyennes des marchés émergents et des économies en développement⁵. À mesure que les économies africaines développent des marchés du crédit plus matures, les possibilités de prêt aux ménages pourraient représenter une perspective de croissance importante pour les banques et une source de financement pour l'investissement.

⁵ Le groupe des pays « frontière » a été exclu du groupe plus large des pays émergents et des pays en développement lors du calcul de ces moyennes.

Le secteur des entreprises est généralement plus endetté que celui des ménages en Afrique. Seuls six pays présentent un endettement des entreprises inférieur ou égal à 10 % du PIB, contre 13 pays pour un niveau d'endettement des ménages équivalent (figure 14). La moyenne des marchés « frontière » relative à l'endettement des entreprises est également plus élevée, s'établissant à 25 % du PIB, contre 13 % pour l'endettement des ménages. Comme le montre l'édition de 2023 du rapport « La finance en Afrique » (BEI, 2023), les banques participant à notre enquête ont montré une tendance à prêter aux grandes entreprises plutôt qu'aux petites et moyennes entreprises. Une part considérable du crédit en Afrique est donc orientée vers les grandes entreprises plutôt que vers les petites entreprises ou les ménages. Néanmoins, l'endettement des entreprises africaines reste bien inférieur aux moyennes des marchés émergents et avancés⁶.

Figure 13
Endettement des ménages (en % du PIB, 4^e trimestre 2023)



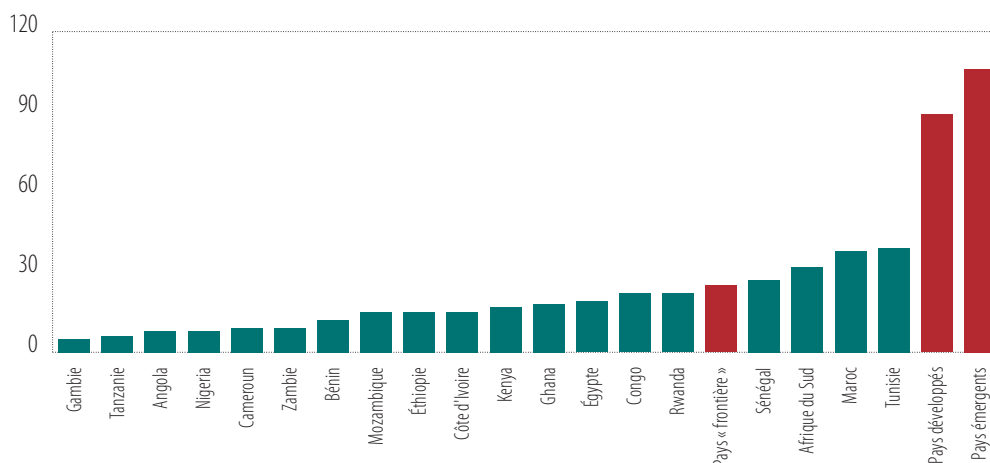
Source : Institute for International Finance, Global Debt Monitor et Frontier Markets Debt Monitor (abonnement requis).

Le niveau relativement faible du crédit au secteur privé est susceptible de limiter le taux d'investissement privé, en partie à cause de la dégradation du stock de capital privé. Selon les données du Fonds monétaire international⁷, la médiane du stock de capital privé était égale à 88 % du PIB dans 48 pays africains en 2019, dernière année pour laquelle des données sont disponibles. Pour les 113 autres pays du monde compris dans l'échantillon, la médiane était égale à 155 % du PIB (figure 15). Cela signifie que les pays africains disposent d'une base productive de capital privé inférieure à celle des autres régions. En revanche, les taux du stock de capital public dans les deux groupes de pays sont globalement similaires, à savoir 54 % du PIB pour l'Afrique et 59 % pour les autres pays. La plus grande différence entre les deux groupes de pays résiderait donc dans leur capacité de production privée.

⁶ Concernant l'endettement des entreprises, celui-ci est plus élevé sur les marchés émergents que sur les marchés avancés, la moyenne des marchés émergents étant fortement influencée par les chiffres de la Chine. L'endettement des entreprises chinoises équivaut à 164 % du PIB et pèse plus de 40 % dans le calcul des moyennes pondérées des marchés émergents. Le taux médian (retenu plutôt que le taux moyen) d'endettement des entreprises des marchés émergents est proche de 45 %.

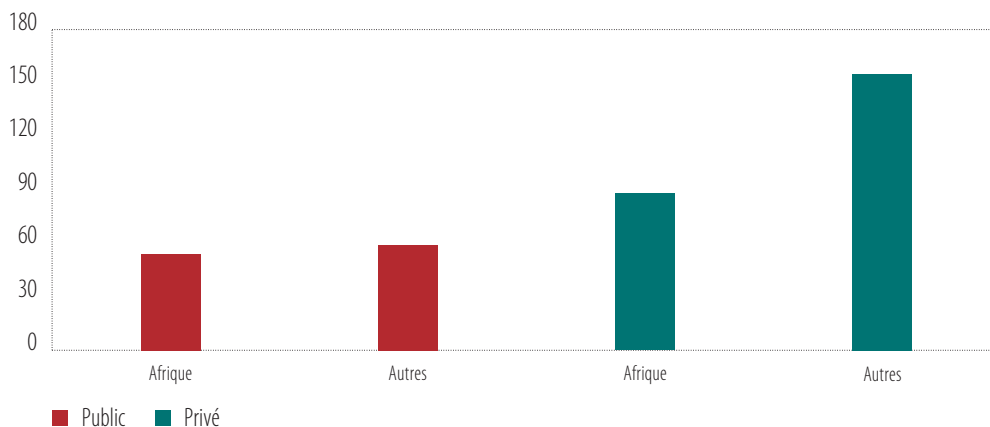
⁷ Ensemble de données du FMI sur les investissements et le stock de capital (ICSD).

Figure 14
Endettement des entreprises (en % du PIB, 4^e trimestre 2023)



Source : *Institute for International Finance, Global Debt Monitor et Frontier Markets Debt Monitor (abonnement requis).*

Figure 15
Médiane du stock de capital par région (en % du PIB)



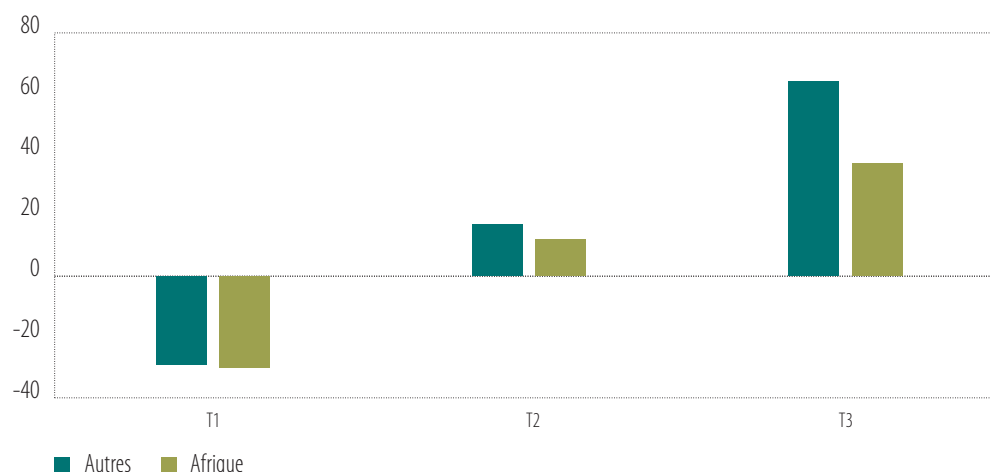
Source : *ensemble de données sur les investissements et le stock de capital, FMI.*

Même les pays africains les plus performants ont été moins susceptibles que d'autres régions de voir leur stock de capital privé augmenter de manière significative par rapport à la taille de leur économie au cours des vingt dernières années. La figure 16 montre l'évolution du stock de capital en Afrique de 2000 à 2019, en pourcentage du PIB et ventilé par quartile. Le 25^e centile (également appelé « premier quartile ») pour les pays africains et autres est proche de -30 points de pourcentage, ce qui signifie qu'un quart des pays des deux groupes ont vu leurs taux de stock de capital privé diminuer d'au moins 30 points de pourcentage du PIB. Une différence modérée apparaît pour le pays médian (deuxième quartile de la figure 16) dans chaque groupe, avec une augmentation de 12 points de pourcentage du PIB pour l'Afrique contre 17 points de pourcentage du PIB pour les autres pays. Toutefois, le 75^e centile ou troisième quartile, qui représente les pays les plus performants de chaque groupe, montre une hausse de 64 points de pourcentage du PIB pour les autres pays contre seulement 37 points de pourcentage du PIB pour l'Afrique. Cela signifie que même les pays africains les plus performants ont vu leurs stocks de capital privé progresser à un rythme beaucoup plus lent que les autres régions, et cela malgré le point de départ

inférieur de leurs stocks de capital. Le recul de l'accès au financement est donc potentiellement lié à une croissance plus faible du stock de capital privé, ce qui a contribué à un degré décevant de convergence des niveaux de vie.

Figure 16

Évolution du taux de stock de capital du secteur privé/PIB 2000-2019
(en points de pourcentage du PIB)



Source : [ensemble de données sur les investissements et les stocks de capitaux, FMI.](#)

Données microéconomiques sur les contraintes d'accès au financement

Le manque de financement au niveau des entreprises freine potentiellement le développement du secteur privé et l'industrialisation en Afrique. Des publications universitaires documentent le rôle moteur joué par la finance vis-à-vis de l'industrialisation pendant des siècles. Heblich et Trew (2018) constatent que l'accès des entreprises au secteur bancaire a été un facteur déterminant de la révolution industrielle, ces entreprises comptant un plus grand nombre d'emplois dans l'industrie. Svilokos et al. (2019) font apparaître un lien entre les conditions financières, telles que les taux d'intérêt réels, et l'industrialisation en Europe centrale et orientale. En outre, Brixiová et al. (2020) montrent, sur un échantillon de 42 pays, que les entreprises africaines ayant accès au financement créent plus d'emplois que les entreprises soumises à des contraintes de crédit, et que l'incidence est la plus forte pour les emplois dans le secteur manufacturier.

En partant des données des enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises « Enterprise Surveys », la présente section examine la capacité des entreprises africaines à accéder au financement extérieur. Les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises présentent des données issues d'entretiens menés auprès de plus de 219 000 entreprises dans 159 économies du monde entier. Ces données sont appropriées pour mesurer l'accès au financement parce qu'elles représentent l'expérience d'un large éventail d'entreprises et de personnes. En outre, ces enquêtes prévoient un module traitant spécifiquement de l'accès des entreprises au financement. La BEI, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale ont collaboré afin de recueillir des données en Afrique du Nord, en Europe de l'Est et en Asie centrale⁸. Cette section examine les données collectées depuis 2020 concernant 18 économies africaines : Afrique du Sud, Botswana, Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Gambie, Lesotho, Madagascar, Maroc, Maurice, République centrafricaine, Rwanda, Sierra Leone, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie et Tanzanie.

⁸ Cette coopération a donné lieu aux rapports suivants : Banque européenne d'investissement (2022a, b) et Banque européenne d'investissement (2022c).

L'Afrique compte la proportion la plus importante d'entreprises nécessitant des prêts. Comprendre si une entreprise qui a besoin d'un prêt peut en obtenir revêt un intérêt particulier, car des défaillances du marché sont possibles. La figure 17 compare le pourcentage d'entreprises en Afrique ayant besoin de prêts avec les groupes de référence utilisés tout au long de ce chapitre, en faisant la distinction entre les entreprises qui ont besoin d'un prêt et qui en ont fait la demande, et celles ayant le même besoin mais n'ayant pas entrepris de démarches et que nous appellerons les entreprises dissuadées. Les systèmes bancaires des économies avancées se caractérisent par une faible proportion d'entreprises dissuadées par rapport au nombre total d'entreprises et aux entreprises nécessitant un prêt. C'est en Afrique que la part d'entreprises ayant besoin d'un prêt est la plus élevée (58 %), devant l'Asie du Sud (51 %) et l'Amérique latine (49 %). C'est toutefois également en Afrique que la proportion d'entreprises dissuadées est la plus importante (41 %).

Figure 17
Besoins en matière de prêts

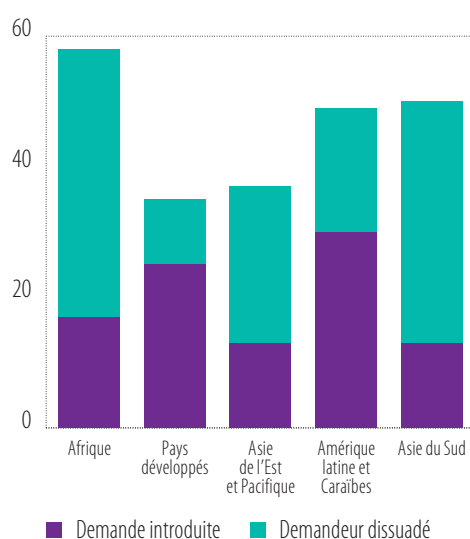
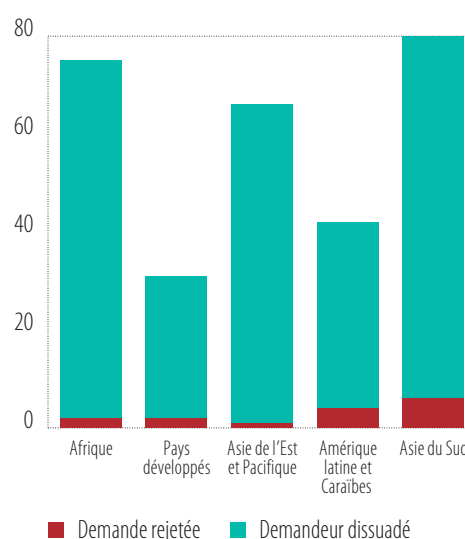


Figure 18
Entreprises exposées à des contraintes de crédit



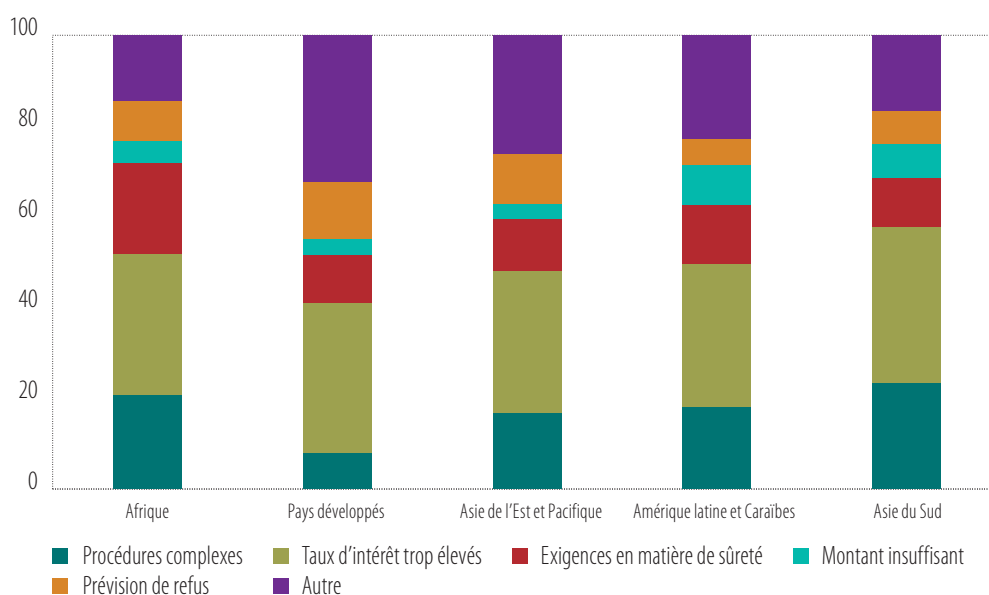
Source : Enterprise Survey et calculs de la BEI.

La plupart des entreprises ayant besoin d'un prêt se trouvent dans l'incapacité d'en obtenir un, ce qui révèle des restrictions dans l'accès au crédit. Les entreprises exposées à des contraintes de crédit sont celles qui ont besoin d'emprunter et ont essuyé un refus de leur demande de prêt ou qui ont été dissuadées d'entreprendre des démarches en ce sens dès le départ. Les entreprises dissuadées ont besoin d'un prêt, mais ont renoncé à le demander à cause de procédures de demande qui leur paraissaient complexes, de taux d'intérêt défavorables, d'exigences de sûretés élevées, de montants de prêts insuffisants, de la peur du refus ou d'autres raisons non précisées. Seules les entreprises ayant besoin d'un prêt peuvent être confrontées à des contraintes de crédit. La figure 18 montre les entreprises exposées à des contraintes de crédit en pourcentage des entreprises nécessitant un prêt. Selon l'enquête, 74 % des entreprises africaines ayant besoin d'emprunter sont exposées à des contraintes de crédit, ce chiffre se situant juste derrière celui pour l'Asie du Sud (80 %). La plupart des entreprises exposées à des contraintes de crédit sont dissuadées de demander un prêt. Toutefois, les refus sont rares et cela pour l'ensemble des régions. En résumé, les résultats indiquent que les entreprises africaines sont souvent dans l'incapacité d'obtenir le financement dont elles ont besoin.

Les exigences strictes en matière de sûretés, les procédures complexes et les taux d'intérêt élevés dissuadent les entreprises de demander un prêt. Eu égard à la proportion élevée d'entreprises dissuadées parmi celles exposées à des contraintes de crédit, il est utile que l'enquête fournisse des informations supplémentaires sur les motifs pour lesquels elles renoncent à emprunter. La figure 19 montre que les

entreprises dissuadées en Afrique citent le plus souvent des taux d'intérêt élevés comme la raison pour laquelle elles n'ont pas demandé de prêt (31 %), devant des procédures de demande complexes (21 %) et des exigences strictes en matière de sûretés (20 %). Comme en Afrique, les entreprises d'autres régions mentionnent également que les taux d'intérêt élevés constituent le motif principal pour lequel elles n'ont pas demandé de prêt. Dans ce contexte, il est également important de noter que les doléances concernant les taux d'intérêt élevés ne peuvent être considérées indépendamment des rendements que les entreprises sont en mesure de générer avec leurs actifs. Les entreprises dissuadées par des taux d'intérêt élevés déclarent que le coût marginal des ressources collectées est élevé par rapport au rendement marginal du capital. L'Afrique compte la plus grande proportion d'entreprises auxquelles des exigences strictes en matière de garanties sont imposées. De leur côté, les entreprises manquent de sûretés de qualité comme les biens immobiliers. Toutefois, la proportion élevée d'entreprises citant des contraintes en matière de garanties peut également indiquer des régimes de sûretés qui rendent le nantissement d'actifs mobiliers difficile pour les entreprises. Le pourcentage important d'entreprises mentionnant des procédures de demande complexes reflète probablement des contraintes tant du côté de l'offre que de la demande du marché. Les clients peuvent ne pas posséder les connaissances suffisantes pour se sentir en confiance lorsqu'ils s'adressent à une banque, et les banques peuvent ne pas avoir de programmes de prêt adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises.

Figure 19
Facteurs dissuadant les entreprises de demander un prêt



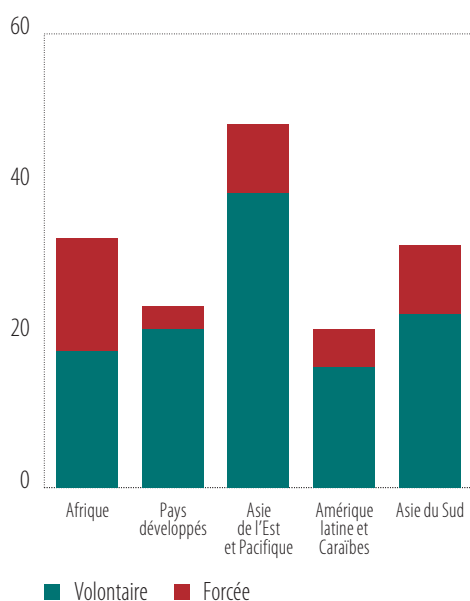
Source : Enterprise Survey et calculs de la BEI.

Un environnement opérationnel caractérisé par une intermédiation financière inefficace est susceptible d'inciter les entreprises à l'autarcie ou à l'autosuffisance financières. Dans la présente analyse, les entreprises fonctionnant en autarcie financière sont celles qui opèrent en ne faisant appel qu'au financement interne. Le phénomène de ces entreprises sans dette ne se limite pas aux petites entreprises des pays à revenu faible et intermédiaire. Parmi les entreprises américaines cotées en bourse, 10 % appartiennent à cette catégorie (bien que leurs choix de structure du capital puissent relever de considérations différentes).

Pour être qualifiée d'entreprise en autarcie financière, une entreprise doit remplir plusieurs critères. Tout d'abord, elle ne doit financer ses besoins en fonds de roulement que sur des ressources internes. Cette définition exclut les entreprises qui utilisent le crédit fournisseur pour financer leurs fonds de roulement. Si l'entreprise investit, l'investissement doit aussi être financé exclusivement par des sources internes. De plus, l'entreprise ne doit disposer ni de prêts en cours ni d'un accès à une facilité de découvert.

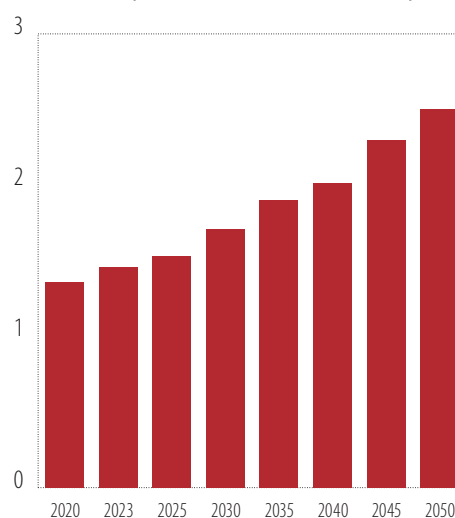
L'association des données sur la structure du passif d'une entreprise et des informations sur les demandes de prêts permet de mieux comprendre si l'entreprise préfère opter pour l'autofinancement. Cela s'applique aux entreprises qui fonctionnent en autarcie financière et n'ont pas besoin d'un prêt (les entreprises en « autarcie volontaire »). Les entreprises en autarcie financière qui ont besoin d'un prêt sont structurellement exposées à des contraintes de crédit, car si elles avaient obtenu un prêt, elles ne seraient plus en situation d'autarcie. Ces entreprises sont considérées comme étant en « autarcie forcée ».

Figure 20
Entreprises en autarcie financière



Source : Enterprise Survey et calculs de la BEI.

Figure 21
Projections concernant la population africaine (en milliards d'habitants)



Source : données démographiques des Nations unies.

L'Afrique compte la plus grande proportion d'entreprises en autarcie forcée. La figure 20 montre la part des entreprises en autarcie financière par région. Au total, 33 % des entreprises sont considérées comme étant en autarcie financière en Afrique. Le continent se classe ainsi deuxième derrière l'Asie de l'Est et le Pacifique, où ce taux est le plus élevé (48 %). Bien que les deux régions aient une proportion comparable d'entreprises exposées à des contraintes de crédit, la part de celles bénéficiant de facilités de découvert est plus faible en Asie de l'Est et dans la région du Pacifique. La prochaine étape de l'analyse consiste à comprendre si les entreprises préfèrent fonctionner sans dette ou si elles préféreraient s'endetter mais sont exposées à des contraintes de crédit. La figure 20 fournit également des informations sur l'importance relative des entreprises en autarcie volontaire ou forcée. Dans toutes les régions, la plupart des entreprises en autarcie financière le sont de manière volontaire.

Si l'Afrique pouvait relever les défis décrits dans ce chapitre, les retombées pour sa croissance et son développement seraient gigantesques. L'urgence d'investir est d'autant plus grande que sa population s'accroît rapidement. Avec une population jeune et en augmentation, le nombre total d'habitants en Afrique devrait presque doubler entre 2020 et 2050 (figure 21). La Banque mondiale (2023a) indique que la population en âge de travailler en Afrique ne devrait pas atteindre un pic avant l'année 2100 environ. Grâce à la croissance de cette population en âge de travailler, l'Afrique tirerait parti de ce qu'on appelle un « dividende démographique ». Cependant, pour en bénéficier, elle doit fournir davantage d'éducation, de soins de santé et d'infrastructures. En outre, la création d'emplois plus solides, soutenue par un secteur privé florissant, sera nécessaire pour absorber ces nouveaux arrivants sur le marché du travail. Dans ce contexte, il est impératif d'investir et la BEI continuera à fournir des financements durables en Afrique en vue de soutenir un développement inclusif sur le continent.

Bibliographie

Baldwin, R. et Venables, A.J. (2013). « Spiders and snakes: offshoring and agglomeration in the global economy », *Journal of International Economics*, vol. 90, n° 2, p. 245 à 254.

Banque africaine de développement (BAfD) (2024). « [Perspectives économiques en Afrique 2024 – Impulser la transformation de l'Afrique](#) ».

Banque européenne d'investissement (2022a), « [Résilience des entreprises pendant la pandémie et au-delà – Adaptation, innovation, financement et action climatique de l'Europe de l'Est à l'Asie centrale](#) » Luxembourg : BEI.

Banque européenne d'investissement (2022b), « [Dynamiser une croissance durable du secteur privé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord](#) », Luxembourg : BEI.

Banque européenne d'investissement (2022c), « [MENA Enterprise Survey Report Working Papers : volume 1 – Access to finance in the Middle East and North Africa](#) », Données factuelles de l'enquête 2019 sur les entreprises. Luxembourg : BEI.

Banque européenne d'investissement (2023), « [La finance en Afrique – Temps incertains, banques résilientes : le secteur financier africain à la croisée des chemins](#) ». Luxembourg : BEI.

Banque mondiale (2021). « [Demand for Digital Skills in Sub-Saharan Africa](#) ». Groupe de la Banque mondiale.

Banque mondiale (2023a). Blog « [Investing in Youth, Transforming Africa](#) ».

Banque mondiale (2023b). [Statistiques sur l'éducation – Tous indicateurs](#).

Brixiová, Z., Kangoye, T. et Yogo, T.U. (2020). « [Access to Finance among Small and Medium-Sized Enterprises and Job Creation in Africa](#) ». IZA – Institute of Labour Economics, document de réflexion n° 13708.

Christiaensen, L. (2020). « [Agriculture, Jobs, and Value Chains in Africa](#) ». Jobs Notes n° 9. Washington DC : Banque mondiale.

Commission de l'Union africaine/OCDE (2022), « [Dynamiques du développement en Afrique 2022 – Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable](#) ». Éditions OCDE, Paris.

Commission de l'Union africaine/OCDE (2024), « [Dynamiques du développement en Afrique 2024 – Compétences, emplois et productivité](#) ». CUA, Addis-Abeba : CUA/Paris, Éditions OCDE.

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (2023). « [Renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs économiques mondiaux](#) ». Addis-Abeba, Éthiopie.

Filmer, D., Rogers, H., Angrist, N. et Sabarwal, S. (2020). « [Learning-adjusted years of schooling \(LAYS\): Defining a new macro measure of education](#) ». *Economics of Education Review*, 77, 101971.

Fondation Bill et Melinda Gates (2023). « [Climate and Development Finance: A transition framework for all](#) ».

Fonds monétaire international (2023). « [Une pénurie persistante : financer le développement à l'ère de l'austérité](#) ». Perspectives économiques régionales, Note d'analyse, Afrique subsaharienne, octobre.

Fonds monétaire international (2024), « [Une reprise timide et coûteuse](#) », Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne.

Heblich, S. et Trew, A. (2018). « [Banking and industrialisation](#) ». *Journal of the European Economic Association*, 17 (6), 1753-96.

Ignatenko, A., Raei, F. et Mircheva, B. (2019). « [Global Value Chains: What are the Benefits and Why do Countries Participate?](#) » Document de travail du FMI.

ILOSTAT (2023). [Statistiques de l'OIT sur la main-d'œuvre](#).

Newfarmer, R. et Heitzig, C. (2023). « [Africa: Growth beyond deindustrialisation?](#) ». Blog IGC.

Okumu, I. et Mawejje, J. (2020). « [Labour productivity in African manufacturing: Does the level of skills development matter?](#) » *Development Policy Review*, 38(4), p. 441–464.

Pahl, S. et Timmer, M. P. (2019). « Do Global Value Chains Enhance Economic Upgrading? A Long View ». *The Journal of Development Studies*, 56(9), p. 1683–1705.

Peet, E., Fink, G. et Fawzi, W. (2015) « [Returns to education in developing countries: Evidence from the living standards and measurement study surveys](#) ». *Economics of Education Review*, 49, 69-90.

Piemonte, C., Cattaneo, O., Morris, R., Pincet, A. et Poensgen, K. (2019) « [Transition Finance: Introducing a New Concept](#) ». Direction de la coopération pour le développement, OCDE, Document de travail 54. Paris, Éditions OCDE.

Rodrik, D. et Stiglitz, J. (2024). « [A New Growth Strategy for Developing Nations](#) ».

Sen, K. (2019). « What explains the job creating potential of industrialisation in the developing world? » *The Journal of Development Studies*, 55(7), p. 1565–1583.

Svilokos, T., Vojinic, P. et Tolic, S.M. (2019). « [The role of the financial sector in the process of industrialisation in Central and Eastern European Countries](#) » *Economic Research*, 31(2), p. 384-402.

Tiftek, E., Mahood, K., Cardenas Gonzalez, M. et Aycock, R. (2023). « The long shadow of geopolitics ». Institute of International Finance, *The Weekly Insight*, 26 octobre 2023, Washington DC.

Unicef (2022). [Base de données mondiale de l'Unicef sur les compétences en matière de technologies de l'information et de la communication \(TIC\)](#).



Le chapitre 3 a été rédigé par Colin Bermingham, membre du personnel de la Banque européenne d'investissement.

Chapitre 3

Tendances dans le secteur bancaire en Afrique subsaharienne

Cette année, l'environnement économique actuel occupe la première place parmi les préoccupations des banques : dans la neuvième enquête annuelle de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, il est en effet mentionné par 77 % des banques interrogées, et devance la qualité des actifs (53 % des banques). On y retrouve également les difficultés à trouver des financements, environ un tiers des banques considérant le manque de capitaux et le coût ou la disponibilité de ressources comme problématiques. Si l'octroi de crédit au secteur privé a augmenté en Afrique au cours des trois dernières années, il se situe à un niveau globalement similaire au taux d'inflation, d'où un ratio crédit au secteur privé/produit intérieur brut (PIB) relativement statique sur la période.

Les banques d'Afrique subsaharienne ont vu leurs bénéfices progresser ces dernières années, grâce à un environnement marqué par des taux d'intérêt élevés. En théorie, ce phénomène devrait s'expliquer par le fait que le niveau des taux d'intérêt des prêts change plus rapidement que celui des taux d'intérêt des dépôts, mais ici, il faut en chercher la raison ailleurs. L'écart médian entre les prêts et les dépôts s'est resserré ces trois dernières années. Cependant, les banques ont modifié la composition de leurs portefeuilles d'avoirs et étoffé leurs portefeuilles obligataires (obligations d'État principalement) beaucoup plus rapidement que leurs portefeuilles de prêts. Par ailleurs, l'écart entre les rendements des obligations d'État et les taux d'intérêt des dépôts bancaires s'est creusé. Les produits d'intérêts sont ainsi demeurés l'élément essentiel de la rentabilité des banques, mais il s'agit en l'occurrence d'intérêts générés par les portefeuilles d'obligations d'État. Cette source de revenus pourrait se tarir rapidement, car avec le ralentissement de l'inflation, les taux d'intérêt vont, à terme, eux aussi se replier.

Sur la question des prêts non productifs, les signaux varient. Pour différents pays d'Afrique subsaharienne, les chiffres des bilans montrent que le ratio médian de prêts non productifs a considérablement diminué entre 2017 et 2023. Cette tendance est confirmée par les données de l'enquête : la part des banques déclarant des ratios élevés de prêts non productifs sur leurs portefeuilles de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) a reculé ces dernières années. Les préoccupations entourant les prêts non productifs sont un thème récurrent de l'enquête ces dernières années et la proportion de banques qui les considèrent comme une source d'inquiétude a augmenté par rapport à l'année dernière. Sachant que l'échantillon de l'enquête a été renouvelé, cette variation est peut-être simplement aléatoire, mais elle pourrait aussi être le premier signe que les banques craignent que le niveau élevé des taux d'intérêt et de l'inflation n'interrompe la tendance à la baisse des prêts non productifs, notamment au vu de l'ampleur des préoccupations suscitées par l'environnement économique.

D'après l'enquête, 94 % des banques ont accordé des prêts directs à des PME au cours des 12 derniers mois, tandis que 65 % ont octroyé des prêts à de grandes entreprises. Ces dernières bénéficient toutefois de modalités de prêt plus avantageuses : 59 % des prêts aux PME ont une durée de remboursement de deux ans ou moins, contre seulement 34 % des prêts aux grandes entreprises. Les petites entreprises font souvent face à des difficultés plus importantes que les grandes dans l'accès au crédit bancaire. Les obstacles majeurs pour les PME dans l'obtention de prêts sont le manque de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit. Pour les grandes entreprises, le manque de financements est le principal frein à l'obtention de prêts bancaires.

Les banques d'Afrique subsaharienne attachent de plus en plus d'importance à l'équilibre entre les femmes et les hommes parmi les bénéficiaires de leurs prêts. La proportion des banques ayant adopté une stratégie en matière d'égalité des sexes est de 72 %. S'y ajoutent 17 % qui prévoient d'en adopter une, soit des chiffres qui correspondent globalement aux résultats de l'enquête de 2023. Cela signifie que neuf banques sur dix pourraient bientôt avoir une telle stratégie en place. Par ailleurs, deux tiers

des banques proposent des services ou des produits financiers spécifiquement destinés aux femmes. L'enquête montre que la taille des prêts peut varier selon qu'ils sont accordés à des femmes ou à des hommes : 59 % des banques indiquent qu'il n'y a aucune différence de taille entre les prêts accordés aux femmes et ceux destinés aux hommes, mais 38 % signalent que ceux octroyés à des entreprises dirigées par des femmes portent sur des montants inférieurs à ceux qui le sont à des entreprises dirigées par des hommes. Toutefois, les banques continuent de faire état de meilleures performances s'agissant des prêts parmi les entreprises gérées par des femmes : près de 70 % des banques observent des ratios de prêts non productifs plus faibles pour ces entreprises. C'est là un argument de plus en faveur de l'octroi de prêts aux femmes.

La Banque européenne d'investissement (BEI) a réalisé sa neuvième enquête annuelle sur le secteur bancaire en Afrique avec le concours de [Making Finance Work for Africa](#). La BEI a interrogé 51 banques en Afrique subsaharienne en février et mars 2024¹. Les résultats de l'enquête apportent un éclairage précieux sur le secteur financier dans la région. L'édition de cette année est plus représentative, car le nombre de banques qui y ont participé est plus élevé qu'en 2023 (33). Toutefois, les banques qui répondent à l'enquête ne sont pas systématiquement les mêmes d'une année à l'autre. Ainsi, même si le présent chapitre présente des comparaisons avec les résultats des éditions précédentes de l'enquête, une certaine prudence s'impose dans l'interprétation des tendances au fil du temps.

Ce chapitre étudie l'effet que le durcissement des conditions financières à l'échelle mondiale a sur les banques, et ce que cela implique d'opérer dans un environnement de taux d'intérêt plus élevés. L'analyse vise à déterminer si les banques sont dotées des moyens suffisants pour soutenir le secteur privé, et notamment les PME, dans un contexte toujours complexe. Conformément à l'approche adoptée l'année dernière, les tendances bancaires au niveau régional pour différentes parties de l'Afrique subsaharienne sont analysées séparément au chapitre 4. Les résultats de l'enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique décrits dans le présent chapitre sont complétés par des données relatives aux bilans de banques, au niveau national, provenant de 27 pays du continent au maximum². Ces données combinées donnent une vue d'ensemble plus détaillée des tendances récentes.

Rentabilité et préoccupations du secteur bancaire

Dans l'enquête de 2024, l'environnement économique actuel ressort comme la principale préoccupation des banques. Ces dernières ont été invitées à désigner les principaux facteurs qui les affectent depuis plusieurs années, mais la liste des réponses possibles a été élargie en 2024 et comprend désormais l'environnement économique et les préoccupations en matière de cybersécurité. L'ajout de l'environnement économique comme réponse possible a eu un impact notable au niveau des résultats, puisqu'il représente le problème le plus fréquemment cité par les banques (77 %). Il précède la qualité des actifs, retenue par 53 % des banques.

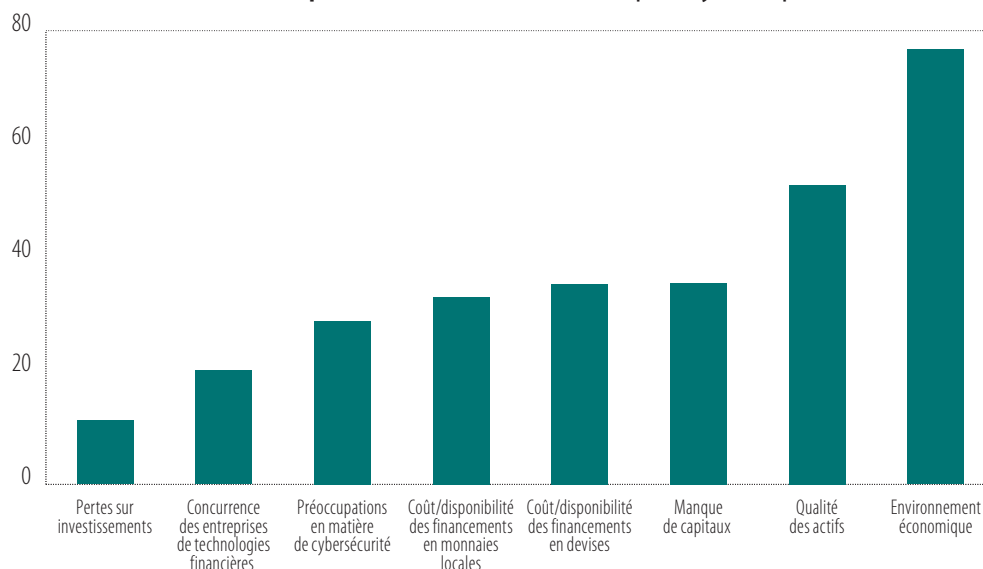
La qualité des actifs était la principale crainte du secteur bancaire immédiatement après la pandémie de COVID-19, puis les difficultés à trouver des financements sont passées au premier rang des préoccupations ces deux dernières années. Les dernières tendances s'agissant de la qualité des actifs sont examinées en détail plus loin dans ce chapitre. Les difficultés à trouver des financements demeurent une préoccupation aux yeux de nombreuses banques : pour environ un tiers d'entre elles, le manque de capitaux et le coût ou la disponibilité de financements en devises et en monnaies locales sont problématiques selon l'enquête de 2024. Toutefois, cette proportion est inférieure à celle de l'année dernière. Ce repli tient en partie à l'importance accordée à l'environnement économique, mais peut également refléter un léger assouplissement des contraintes de financement depuis le début de 2024.

¹ L'enquête a été réalisée en Afrique subsaharienne, mais elle inclut également des banques d'Afrique du Nord ayant une présence panafricaine.

² Le groupe de 27 pays est constitué sur la base de la disponibilité de données dans les [Indicateurs de solidité financière du FMI](#). En ce qui concerne les taux d'intérêt, les données proviennent soit des [Statistiques financières internationales du FMI](#), soit de sources nationales telles que les banques centrales.

Figure 1

Principaux facteurs qui auront une incidence négative sur le secteur bancaire en Afrique subsaharienne au cours des 12 prochains mois (% des banques ayant répondu)

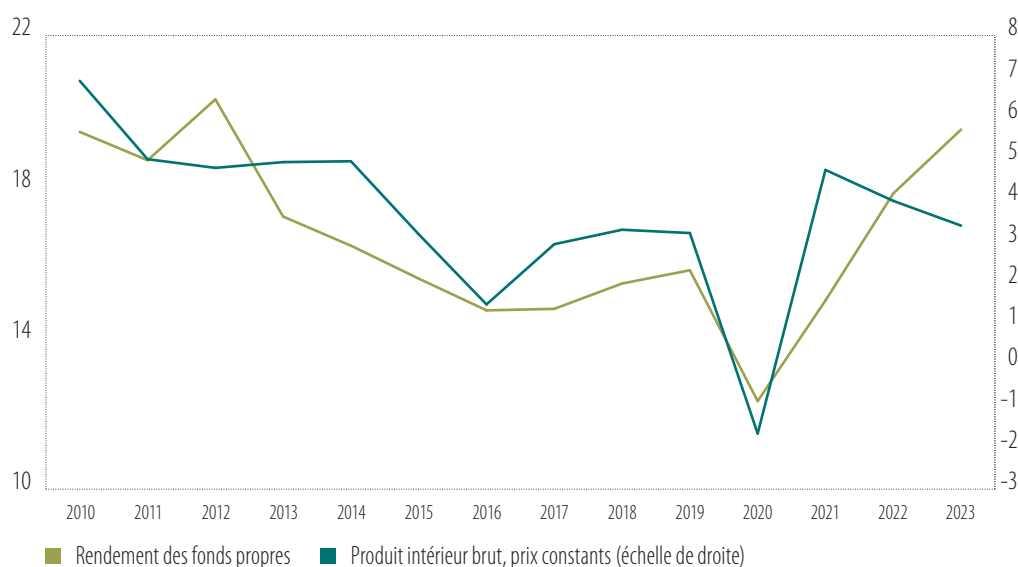


Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Remarque : le chiffre indique le pourcentage des banques ayant répondu qui ont classé chacun des facteurs parmi leurs trois préoccupations principales.

Figure 2

Bénéfices des banques et croissance du produit intérieur brut en Afrique subsaharienne (en %)



Source : base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI et base de données des Indicateurs de solidité financière du FMI.

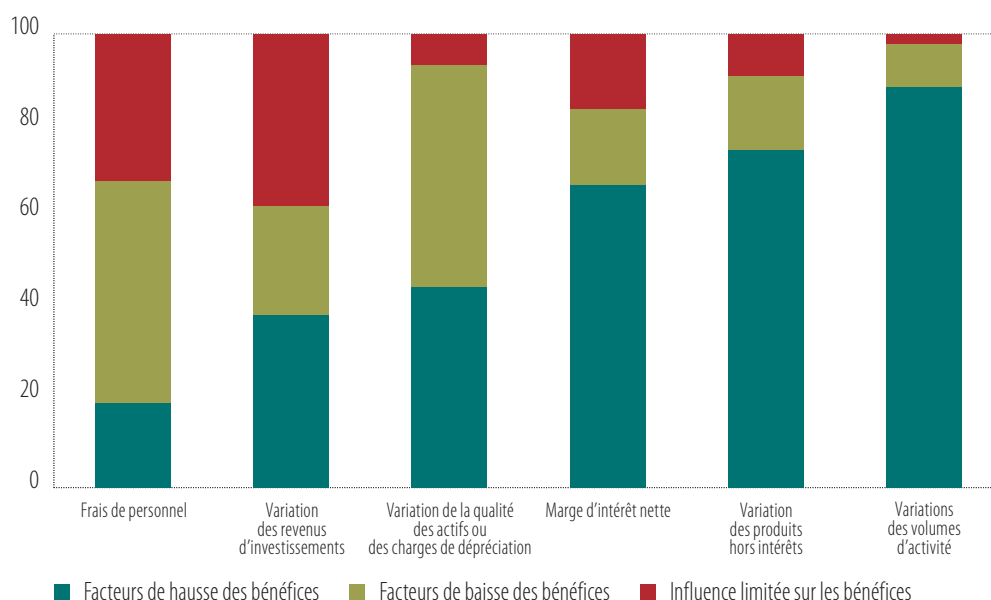
Les inquiétudes des banques quant à l'environnement économique reflètent l'importance de la croissance économique pour la progression des bénéfices des banques. Une économie prospère génère un surcroît de demande de prêts bancaires dans le secteur privé. En outre, dans une économie en bonne santé, les emprunteurs – particuliers et commerciaux – sont moins susceptibles de faire défaut sur leurs

prêts. Tous ces éléments contribuent à des bénéfices plus élevés pour les banques. La figure 2 montre l'évolution des bénéfices des banques – calculés comme le rendement médian des fonds propres dans 26 pays d'Afrique subsaharienne – par rapport à la croissance du PIB en Afrique subsaharienne. Au début de la dernière décennie, alors que la croissance du PIB demeurait forte, la rentabilité médiane des banques en faisait de même. Mais avec le ralentissement de la croissance du PIB, puis son effondrement provoqué par la pandémie de COVID-19, la rentabilité des banques a elle aussi chuté. Puis croissance et rentabilité sont toutes deux reparties à la hausse après la pandémie. Les banques restent donc dépendantes de l'environnement économique pour soutenir leur rentabilité. Toutefois, leurs bénéfices ont affiché une progression bien plus forte que ce que l'on aurait pu attendre au regard de la seule contribution de la croissance du PIB en 2023, et les raisons en sont examinées dans le présent chapitre.

Notre enquête confirme la dynamique persistante des bénéfices des banques. Près de 80 % des banques interrogées ont indiqué s'attendre pour les 12 prochains mois à des bénéfices supérieurs à ceux des 12 derniers mois, une période où les bénéfices ont été relativement élevés. Le facteur de soutien aux bénéfices le plus cité dans l'enquête de 2024 (88 % des banques) est la variation des volumes d'activité : la plupart des banques s'attendent ainsi à une expansion de leurs activités (figure 3). La variation des produits hors intérêts (dont les commissions et frais) est le deuxième facteur favorisant la hausse des bénéfices (trois quarts des banques). La marge d'intérêt est également un facteur favorisant la hausse des bénéfices, pour 67 % des banques, en baisse toutefois par rapport aux 80 % de l'année dernière. Ce recul pourrait indiquer qu'à leur niveau actuel, les taux d'intérêt se situent au point le plus haut du cycle dans certains pays. Comme l'année dernière, la qualité des actifs et les charges de dépréciation ont eu un effet variable sur les bénéfices des banques : pour 44 %, elles les influencent à la hausse, et pour 49 % à la baisse. Les charges de personnel constituent l'autre facteur principal limitant les bénéfices (49 % des banques).

Figure 3

Facteurs ayant une incidence sur les bénéfices des banques en Afrique subsaharienne
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Croissance du crédit

L'octroi de crédit au secteur privé en Afrique subsaharienne a augmenté au cours des trois dernières années, soutenant la rentabilité des banques. Sur la base d'un échantillon pondéré en fonction du PIB couvrant la plupart des pays, les prêts ont crû de 16 % en 2021, et leur croissance s'est accélérée pour s'établir à 17 % en 2022 et 23 % en 2023. Cet accroissement de l'activité de prêt des banques est une source de hausse de revenu pour le secteur bancaire. L'accélération de la croissance du crédit entre 2022 et 2023 est en partie attribuable au Nigeria, où la croissance du crédit est passée de 20 % en 2022 à 45 % en 2023. D'un point de vue économique, le taux de croissance du crédit a été globalement similaire au taux d'inflation dans de nombreux pays, d'où un niveau de crédit privé en pourcentage du PIB relativement statique sur la période. Ce constat rejoint celui du chapitre 2, qui montre que si le crédit rapporté au PIB a augmenté dans d'autres régions en développement au cours des 15 années allant de 2007 à 2022, il a diminué en Afrique.

Figure 4

Impulsion du crédit et croissance du produit intérieur brut au Kenya (en %)



Source : IHS Markit et Banque centrale du Kenya.

Remarque : la courbe « PIB » représente le taux de croissance en glissement annuel, en moyenne mobile sur deux trimestres, tandis que la courbe « Impulsion » montre la variation du taux de croissance du crédit réel au secteur privé d'une année à la suivante. Pour lisser la volatilité, nous avons utilisé une moyenne mobile sur quatre trimestres, avec un décalage d'un trimestre.

Dans de nombreux pays du continent africain, la disponibilité du crédit est un facteur clé de la croissance économique. S'il peut y avoir un lien entre croissance du PIB et progression du crédit, il s'avère souvent nécessaire d'analyser plus spécifiquement un indicateur économique plus sensible aux conditions de financement que le PIB, comme l'investissement. En outre, s'agissant du crédit, il convient d'analyser les flux plutôt que le stock pour rendre compte du lien avec la croissance économique. L'impulsion du crédit fait partie des indicateurs pertinents. Elle désigne la variation du taux de croissance des prêts sur les 12 derniers mois³. L'impulsion du crédit indique si le rythme de la croissance des prêts accélère ou décélère et peut être plus étroitement liée à l'évolution de l'activité économique que le simple taux de croissance des prêts. La figure 4 illustre l'impulsion du crédit et la croissance du PIB au Kenya. Elle montre que la croissance économique affiche une tendance similaire à l'impulsion du crédit (avec décalage) pour la majeure partie de l'échantillon et que ces deux variables sont synchrones. L'annexe 1 contient des graphiques représentant l'impulsion du crédit et un indicateur de mesure de l'activité économique

³ Le taux de croissance des prêts correspond ici au taux de croissance en glissement annuel. Si l'on prend la variation de ce taux de croissance sur les 12 derniers mois, il s'agit effectivement de la deuxième dérivée pour les prêts, à la fréquence annuelle.

– généralement l’investissement – pour d’autres pays d’Afrique. Là encore, il y a un lien évident entre ces indicateurs, même si on a pu observer des phases d’interruption pendant la pandémie de COVID-19⁴. Le lien entre impulsion du crédit et activité économique montre que le maintien des flux de crédit vers le secteur privé soutient la croissance économique, et en particulier l’investissement. Dès lors, stimuler la croissance du crédit afin d’accroître la part du crédit en pourcentage du PIB pourrait contribuer à renforcer l’investissement ainsi que le PIB et, au vu de la corrélation illustrée par la figure 2, soutenir plus avant la rentabilité des banques. Cette idée est soutenue par la recherche universitaire. Par exemple, Ozili et al. (2023) et Akpansung et Babalola (2012) ont relevé un lien positif entre l’offre de crédit et la croissance économique au Nigeria, et Asante et al. (2023) ont fait le même constat à l’échelle de l’Afrique subsaharienne.

L’activité bancaire dans un contexte de taux d’intérêt élevés

Les banques commerciales d’Afrique subsaharienne ont opéré d’une manière générale dans un environnement marqué par des taux d’intérêt élevés ces dernières années, sur fond de relèvement des taux des banques centrales aux fins de la lutte contre l’inflation. Un environnement de taux élevés se traduit par des marges d’intérêt nettes plus importantes pour les banques, l’écart étant plus grand entre les taux d’intérêt qu’elles appliquent dans leurs opérations de prêt et ceux qu’elles-mêmes paient pour se financer. Cela présuppose que les taux des prêts augmentent davantage que les taux des dépôts lorsque le taux directeur évolue, au moins jusqu’à ce que tous les passifs soient pleinement réévalués, mais cela n’est pas garanti. Dans les faits, l’évolution des produits d’intérêts nets perçus par les banques dépend également de la structure de leurs actifs et de leurs passifs (c’est-à-dire qui sont leurs emprunteurs et leurs prêteurs). D’où l’importance de bien comprendre comment sont structurés les actifs et les passifs des banques.

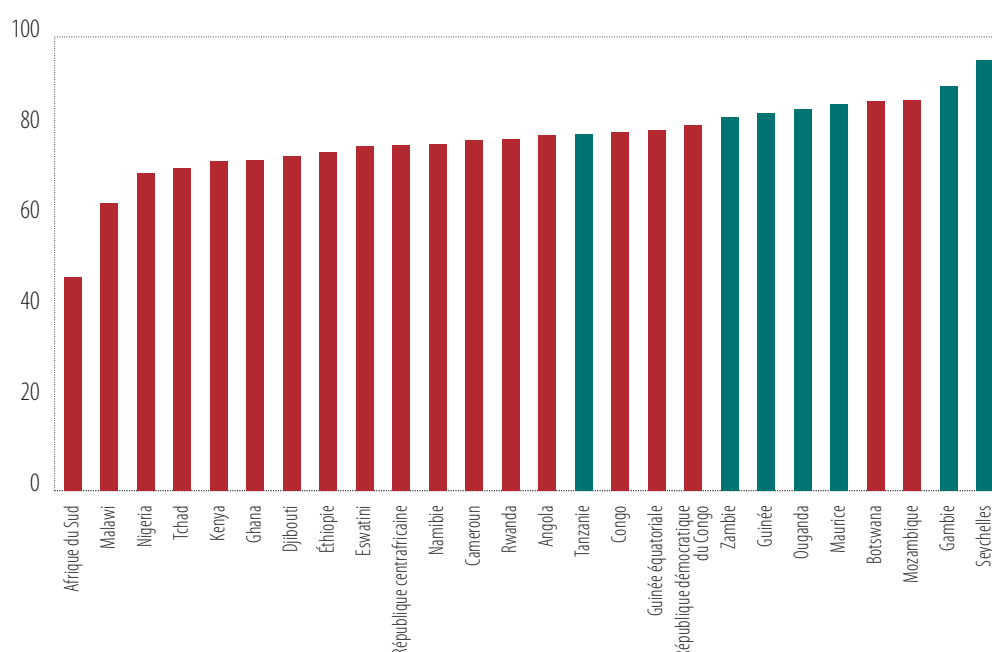
Les banques d’Afrique subsaharienne se financent principalement par les dépôts. La part des dépôts dans le total des passifs s’établit entre 47 % en Afrique du Sud et 95 % aux Seychelles. La part moyenne et la part médiane du financement par les dépôts dans les pays apparaissant à la figure 5 correspondent toutes deux à 77 % du total des passifs. Cette proportion importante du financement par les dépôts signifie que la base de financement est relativement stable étant donné que les banques ont peu recours au financement de gros, et le coût des dépôts est la composante principale déterminant le coût de financement des banques. En conséquence, l’environnement économique local (inflation, taux directeurs) a une incidence sur le coût de financement des banques africaines parce qu’il influence les taux d’intérêt appliqués sur les dépôts.

Si les banques s’appuient principalement sur les dépôts, elles ont aussi recours à diverses autres sources de financement. Au cours des 12 derniers mois, elles ont le plus fréquemment levé des fonds grâce aux dépôts (79 % des banques), puis sur le marché interbancaire (62 %) et auprès d’institutions financières internationales (59 %), dont la BEI (figure 6). Seulement 19 % des banques indiquent avoir émis des obligations en devises fortes au cours des 12 derniers mois, en raison sans doute des conditions difficiles sur les marchés internationaux. Ce pourcentage est néanmoins en hausse par rapport à l’année dernière (5 %). Au cours des 12 prochains mois, 98 % des banques prévoient d’accroître leurs financements. L’importance relative des différentes sources de financement ne varie pas de manière significative au fil du temps et devrait rester stable pour les 12 prochains mois. La plus grande différence concerne les institutions financières internationales : 84 % des banques prévoient en effet de faire appel à ces bailleurs de fonds, contre 59 % l’année dernière. Cette hausse est attribuable aux banques d’Afrique australe : dans cette région, seulement 43 % des banques ont sollicité des financements auprès d’institutions financières internationales au cours des 12 derniers mois, mais 92 % prévoient d’y recourir au cours des 12 prochains mois. Les obligations en devises fortes devraient demeurer la source de financement la moins utilisée, même si près d’un tiers des banques, soit une proportion en hausse par rapport aux 12 derniers mois,

4 L’impulsion du crédit, mesurant la variation d’un taux de croissance, est une variable intrinsèquement volatile qui ne correspond pas toujours à la croissance du PIB ou de l’investissement. Cependant, le fait que cela se vérifie de manière relativement cohérente dans différents pays est un signe de son importance.

souhaiteraient en émettre. Si la demande de financement par des institutions financières internationales a tant augmenté, c'est peut-être parce que les banques attendent de cette approche qu'elle offre un meilleur moyen d'accéder à des financements en devises fortes que par l'émission directe d'obligations. Cependant, bien que les dépôts soient mentionnés moins fréquemment que les institutions financières internationales comme source de financement pour les 12 prochains mois, le graphique de la figure 6 ne rend compte que de la fréquence à laquelle une source de financement sera utilisée, et non des volumes concernés. Ainsi, les dépôts demeureront la source de financement la plus importante, comme le montre la figure 5, et le coût des dépôts continuera d'exercer l'effet le plus important sur le coût global de financement des banques.

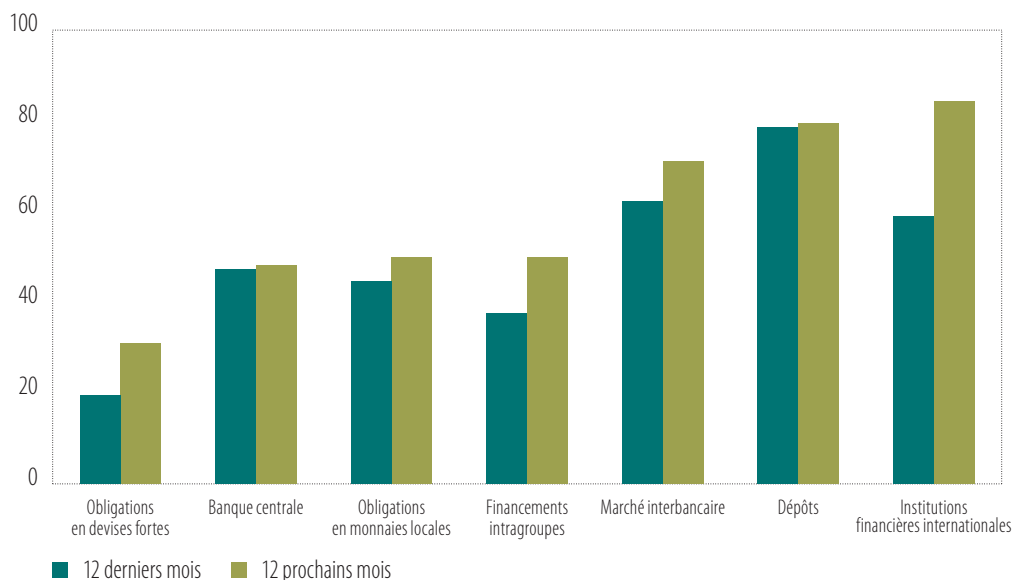
Figure 5
Part des dépôts dans le total des passifs des banques (en %)



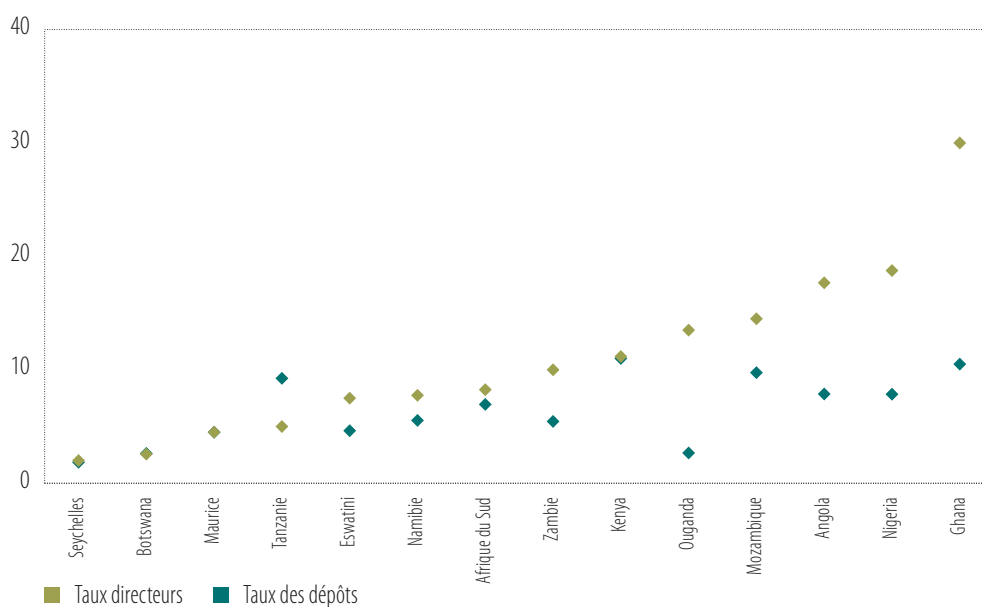
Source : [Indicateurs de solidité financière du FMI](#).

Remarque : le total des passifs n'inclut pas le capital, l'accent étant mis principalement sur les passifs portant intérêt. Les barres vertes correspondent aux pays où les passifs en devises représentent plus d'un tiers du total des passifs. La figure couvre le deuxième trimestre de 2022 ou, dans le cas des Seychelles uniquement, le quatrième trimestre de 2021.

On constate généralement une différence dans la tarification des dépôts entre les pays avancés et les régions où l'inflation est plus forte, comme l'Afrique. Dans les pays avancés qui bénéficient d'une note élevée, le taux directeur de la banque centrale est le taux sans risque et tous les autres taux d'intérêt dans l'économie sont généralement fixés à un niveau supérieur au taux de la banque centrale, en tenant compte de facteurs tels que le risque et la liquidité. Toutefois, dans les environnements marqués par une forte inflation, le taux directeur est souvent élevé dans une optique de réduction de la pression inflationniste. Ainsi, les taux des dépôts des banques commerciales peuvent être nettement inférieurs au taux directeur. En effet, dans certains pays, les banques ne seraient pas en mesure de gérer une activité rentable si leur coût de financement était supérieur au taux directeur de la banque centrale. Aussi les banques fixent-elles pour les dépôts des taux d'intérêt à un niveau qui, elles l'espèrent, attirera suffisamment de fonds publics aux fins de leurs ambitions en matière de prêt. La figure 7 présente les taux directeurs des banques centrales et les taux des dépôts des banques commerciales pour plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Pour certains des pays les mieux notés, comme le Botswana ou Maurice, la différence entre le taux directeur et le taux des dépôts est faible, mais dans les autres pays, le taux d'intérêt offert par les banques commerciales aux déposants est souvent nettement inférieur au taux directeur. Il convient par conséquent d'évaluer comment les banques commerciales ont été affectées par la forte hausse de l'inflation et des taux directeurs au cours des dernières années.

Figure 6**Sources de financement des banques d'Afrique subsaharienne (% des banques ayant répondu)**

Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 7**Taux directeurs des banques centrales et taux des dépôts des banques commerciales pour certains pays d'Afrique subsaharienne (en %, quatrième trimestre de 2023)**

Source : Indicateurs de solidité financière du FMI et banques centrales nationales.

Les taux directeurs ont augmenté, mais il existe des différences importantes entre les pays. D'une manière générale, ils ont été revus à la baisse immédiatement après la pandémie de COVID-19 pour soutenir l'activité économique nationale, et ils ont ensuite été relevés à mesure que l'inflation grimpait. Notons toutefois quelques exceptions, à l'image de la Tanzanie, où ils ont chuté après la pandémie, sans remonter par la suite (situation à la fin de 2023). Dans la plupart des pays, ils étaient plus élevés en 2023 qu'avant la pandémie. L'écart moyen entre le taux directeur maximum et le taux directeur minimum au cours de la période après la pandémie, soit jusqu'au quatrième trimestre de 2023, était de 439 points de base, et l'écart médian de 400 points de base. Trois pays de l'échantillon ont enregistré une hausse des taux directeurs d'au moins 1 000 points de base entre le point bas et le point haut : le Malawi (+1 200 points de base), le Ghana (+1 650 points de base) et la République démocratique du Congo (+1 750 points de base)⁵.

Malgré un environnement caractérisé par des taux plus élevés depuis le début de la guerre en Ukraine, les données suggèrent, pour les banques commerciales, un écart plus faible entre les taux des dépôts et ceux des prêts au secteur privé. En outre, on observe là aussi d'importantes différences d'un pays à l'autre. Par exemple, la figure 8 montre une sélection de pays, situés principalement en Afrique australe, où l'écart entre les taux des dépôts et ceux des prêts s'est creusé à partir de 2020. Dans certains pays, tels que le Ghana et le Mozambique, ces écarts de crédit étaient importants en données absolues, à 2 325 et 1 435 points de base, respectivement, au quatrième trimestre de 2023. Cependant, dans de nombreux pays, les écarts se réduisent, comme le montre la figure 9. L'écart médian pour l'ensemble des pays au fil du temps était retombé à 635 points de base au quatrième trimestre de 2023, alors qu'il était de 881 points de base au quatrième trimestre de 2020 (figure 9). Ce resserrement de 246 points de base de l'écart médian montre que, bien que les banques centrales aient relevé les taux directeurs dans toute l'Afrique subsaharienne, les hausses des taux des prêts ont généralement été inférieures à celles des taux des dépôts.

L'étendue des données est insuffisante pour déterminer si le resserrement de l'écart se produit systématiquement après une forte hausse des taux directeurs. Les relèvements de taux directeurs interviennent parfois pour contrer des pressions inflationnistes excessives découlant d'une forte performance économique. Lorsque tel est le cas, les banques peuvent envisager des hausses plus radicales des taux qu'elles appliquent sur les prêts au motif que l'économie est solide. Mais la récente hausse des taux directeurs résulte principalement du gonflement des prix des denrées alimentaires et de l'énergie sous l'effet des chocs d'approvisionnement liés à la pandémie de COVID-19 et à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Par conséquent, ce n'est pas une solide croissance économique qui est à l'origine de la forte inflation et du resserrement monétaire qui en a découlé. En réalité, après le rebond conjoncturel de l'après-pandémie, la plupart des économies ont connu un ralentissement, les ménages étant alors confrontés à une hausse des prix et les entreprises au renchérissement des intrants. Les budgets des ménages comme des entreprises étant sous pression, les banques ont sans doute craint qu'une augmentation des taux des prêts de la même ampleur que celle des taux directeurs ne fasse grimper les ratios de prêts non productifs. L'idée selon laquelle les variations des taux des banques centrales ne sont pas intégralement répercutées sur les taux des prêts et des dépôts est étayée par la recherche universitaire. Par exemple, Jibrilla et Balami (2022) ont constaté une répercussion partielle seulement du taux directeur de la banque centrale sur les taux des prêts et des dépôts au Nigeria, et Chiumia et Palamuleni (2020) ont observé qu'au Malawi, les variations des taux directeurs n'étaient qu'en partie répercutées sur les taux de détail.

Malgré un certain resserrement des écarts de taux d'intérêt sur les prêts, la rentabilité des banques s'est améliorée ces dernières années, comme en témoigne l'évolution du rendement des fonds propres (figure 2) et du rendement des actifs. Le rendement des actifs a augmenté dans 16 des 24 pays entre le quatrième trimestre de 2019 et le quatrième trimestre de 2022. L'augmentation médiane du ratio de bénéfice pour ces 16 pays a été de 14 %, mais au cours de cette période, la hausse de la rentabilité a dépassé 25 % dans dix pays voire 50 % dans sept d'entre eux. À l'opposé, deux pays seulement ont vu leur ratio de bénéfice se contracter de plus de 25 %. Ainsi, la rentabilité des banques s'est clairement améliorée, parfois de manière substantielle dans certains pays, comme le montre l'enquête. Toutefois, une question demeure quant à ce qui explique cette forte progression des bénéfices dans un contexte de resserrement des écarts sur les prêts au secteur privé.

⁵ Les données concernent la période allant jusqu'au premier trimestre de 2024.

Figure 8
Pays d'Afrique subsaharienne présentant des écarts de crédit plus importants au quatrième trimestre de 2023 (points de pourcentage)

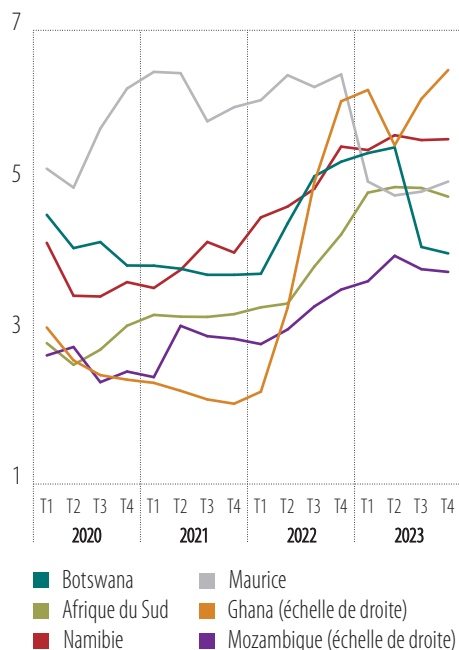
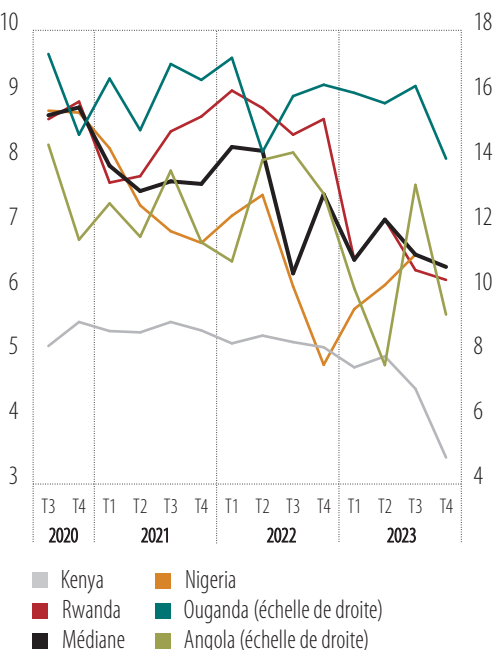


Figure 9
Pays d'Afrique subsaharienne présentant des écarts de crédit moins importants au quatrième trimestre de 2023 (points de pourcentage)



Source : *Statistiques financières internationales du FMI* et banques centrales nationales.

Remarque : l'écart médian de la figure 9 correspond à la valeur médiane pour l'ensemble des pays, y compris ceux de la figure 8 pour lesquels les écarts se creusent.

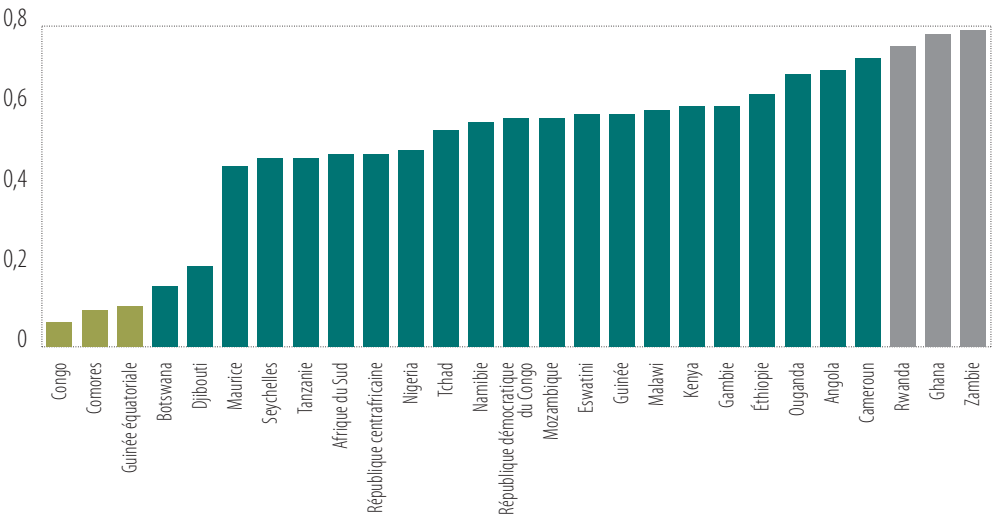
Les produits d'intérêts restent une composante clé de la rentabilité des banques en Afrique. Comme le montre la figure 10, les produits d'intérêts nets et la rentabilité sont fortement corrélés au niveau des pays, seuls quelques-uns présentant un lien faible entre ces deux éléments. Dans les 27 pays pour lesquels des données sont disponibles, la corrélation moyenne entre les produits d'intérêts nets et la rentabilité est de 0,49 et seuls six pays présentent une corrélation inférieure à 0,45. Si l'on considère les trois pays où les corrélations entre les produits d'intérêts et la rentabilité sont les plus faibles, le rapport coût-efficacité du secteur bancaire semble être un facteur contributeur. La figure 11 présente le ratio charges hors intérêts/produit brut. Un ratio plus élevé signifie que le système bancaire est moins efficace, les charges hors intérêts consommant une part plus élevée des revenus. Les trois pays présentant les corrélations les plus faibles entre les produits d'intérêts et la rentabilité – Guinée équatoriale, Comores et Congo (figure 10) – ont des charges d'exploitation parmi les plus élevées (figure 11). À l'inverse, les pays où la corrélation entre les produits d'intérêts et les bénéfices est forte dans la figure 10 (barres grises) comptent parmi ceux présentant le meilleur rapport coût-efficacité dans la figure 11 (barres grises). Par conséquent, les données suggèrent que les produits d'intérêts nets sont un facteur essentiel de hausse des bénéfices et que lorsque le lien entre ces deux éléments se rompt, cela est souvent dû à des coûts d'exploitation élevés. En outre, ce lien semble ne pas avoir été affecté par la pandémie de COVID-19, malgré le resserrement des écarts sur les prêts au secteur privé après la crise sanitaire.

Tandis que les écarts de crédit au secteur privé se sont resserrés ces dernières années, les écarts de taux d'intérêt sur les prêts à l'État se sont creusés. Sachant que les pays disposant de données sur l'écart entre les taux d'intérêt versés sur les bons et (ou) obligations d'État et les taux des dépôts des banques commerciales sont moins nombreux, l'échantillon pour cette analyse se réduit à 16 pays⁶.

6 S'agissant de la dette publique, le rendement des bons du Trésor est utilisé dans la mesure du possible, car de nombreux États africains ont des émissions plus élevées sur l'extrémité courte de la courbe des rendements.

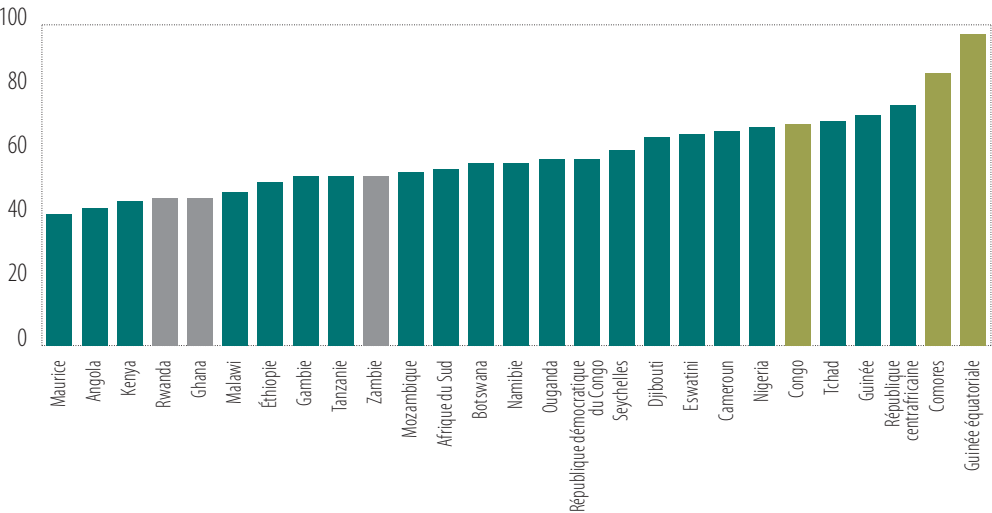
L'écart médian pour ces pays est présenté à la figure 13. Après un pic au premier trimestre de 2017, les écarts se sont resserrés jusqu'au premier trimestre de 2022, ce qui coïncide avec le début de la guerre en Ukraine. Toutefois, avec la détérioration des conditions de financement sur fond d'augmentation de l'aversion pour le risque à l'échelle mondiale en 2022, l'écart entre les taux d'intérêt sur les obligations d'État et les taux des dépôts des banques s'est rapidement creusé. L'écart médian est passé de 58 points de base au premier trimestre de 2022 à 294 points de base au premier trimestre de 2023. Cette hausse des marges d'intérêts pour les emprunts d'État contribue à accroître la rentabilité des banques. Dans les pays de l'échantillon où la corrélation entre la rentabilité et les produits d'intérêts nets est forte, la part des obligations dans les actifs bancaires tend en effet à être plus élevée.

Figure 10
Corrélation entre bénéfices et produits d'intérêts



Source : Indicateurs de solidité financière du FMI.
Remarque : la rentabilité est mesurée par le rendement des actifs.

Figure 11
Ratio charges hors intérêts/produit brut (en %)

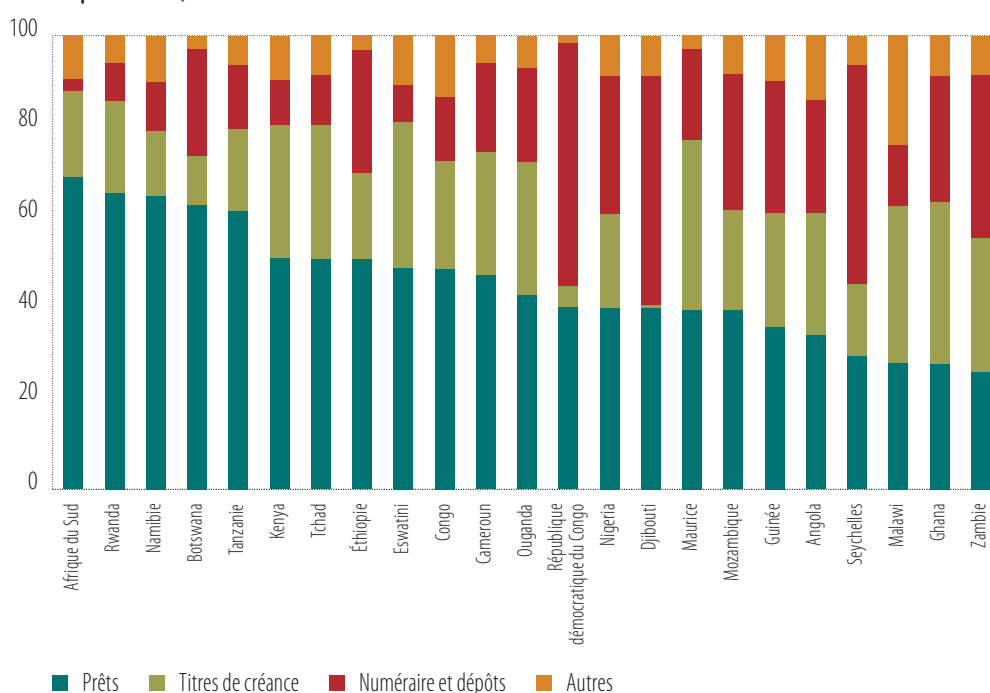


Source : Indicateurs de solidité financière du FMI.

Au-delà des écarts de crédit, les variations des volumes d'activité et de la composition des actifs bancaires ont pesé sur la rentabilité, comme le montre l'enquête. Au cours de la dernière décennie, les banques ont opté pour un renforcement de leur activité de prêt au secteur public, en procédant notamment à l'acquisition de titres d'État, comme expliqué dans le chapitre 1. Les prêts au secteur privé sont restés la catégorie d'actifs la plus importante pour la plupart des banques (figure 12), mais les avoirs obligataires ont plus que doublé sur une décennie. Au premier trimestre de 2012, la part médiane des titres de créance dans les actifs bancaires était de 12 % et, au quatrième trimestre de 2022, elle était passée à 27 %. Sur 24 pays, un tiers des banques détiennent des obligations représentant plus de 30 % des actifs bancaires. La figure 14 montre que le taux de croissance des avoirs obligataires était en moyenne de 17 % entre 2013 et 2022, tandis que le taux de croissance moyen des prêts s'élevait à 10 % au cours de la même période. La ligne en vert foncé tracée sur la figure représente la croissance médiane des produits d'intérêts des banques au fil du temps. Le ralentissement de la croissance des produits d'intérêts observé entre 2016 et 2019 semble principalement imputable à un ralentissement antérieur de la croissance des prêts. Toutefois, la reprise de la croissance des produits d'intérêts à partir de 2021 semble être liée à l'accélération de la croissance des acquisitions d'obligations au cours de la période de la pandémie, le taux de croissance des avoirs obligataires ayant culminé à 29 % au premier trimestre de 2021. Cela indique que les banques ont étoffé leurs portefeuilles obligataires pendant la pandémie tout en bénéficiant d'un élargissement de l'écart de taux d'intérêt sur les obligations par rapport au coût des dépôts. En conséquence, les produits d'intérêts sont restés un facteur essentiel de la rentabilité des banques après la pandémie, même si les écarts sur les prêts classiques au secteur privé se sont réduits.

Figure 12

Composition des actifs des bilans des banques (en %, deuxième trimestre de 2022 ou dernières données disponibles)



Source : [Indicateurs de solidité financière du FMI](#).

Figure 13
Écart entre le taux d'intérêt sur les bons et (ou) obligations d'État et les taux des dépôts des banques commerciales (en %)

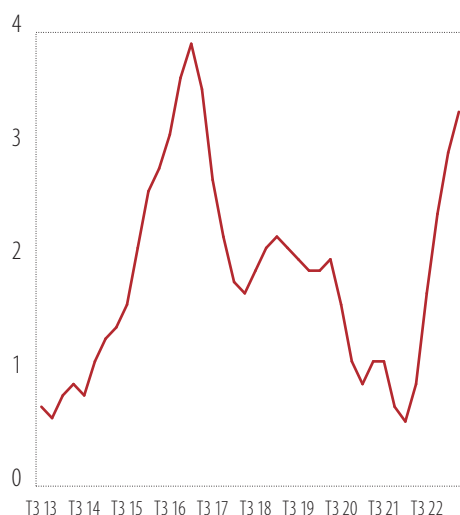


Figure 14
Produits d'intérêts, avoirs en dette publique et volumes de prêts au secteur privé pour les banques d'Afrique subsaharienne (taux de croissance annuels, médians, en %)



Source : *Indicateurs de solidité financière du FMI et Statistiques financières internationales du FMI.*

Remarque : dans la figure 13, les taux de croissance correspondent à des moyennes mobiles sur trois trimestres de taux de croissance annuels afin de lisser la volatilité.

Qualité des actifs du secteur bancaire

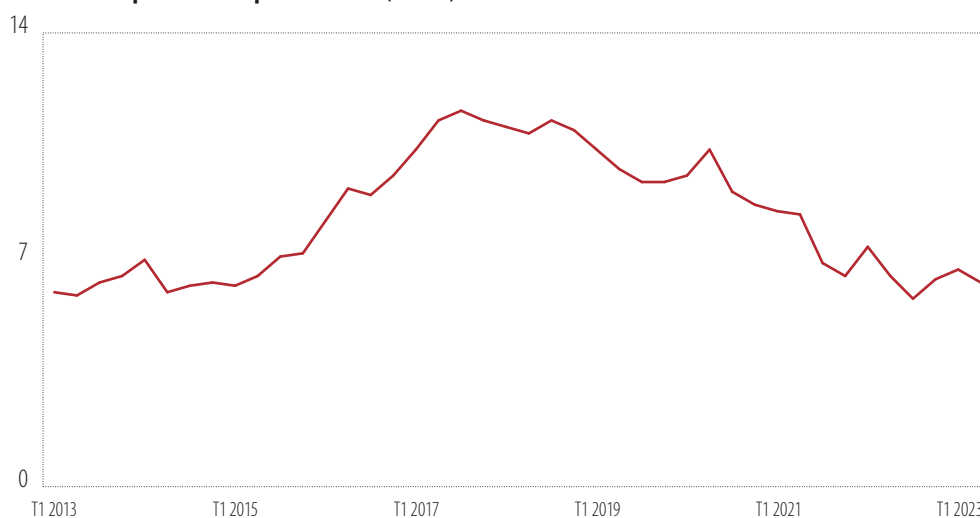
L'évolution relativement favorable des prêts non productifs est un autre facteur qui a profité aux banques. Comme le montre la figure 15, le ratio médian de prêts non productifs est en baisse depuis la fin de 2017. La pandémie de COVID-19 a eu peu d'incidence sur cette tendance, à l'exception peut-être d'un léger pic observé au troisième trimestre de 2020. La figure 16 montre que les prêts non productifs et la rentabilité présentent une corrélation négative pour la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, ce qui signifie que les bénéfices sont plus élevés lorsqu'il y a moins de prêts non productifs. Toutefois, statistiquement, ce lien ne se vérifie pas pour tous les pays. Le lien entre la rentabilité et les prêts non productifs tend à être faible, voire inversé, dans les pays où les ratios de prêts non productifs sont faibles ou stables (notamment les Seychelles, les Tonga et le Malawi) et ceux où il y a une forte exposition aux obligations plutôt qu'aux prêts (notamment la République démocratique du Congo, Maurice et Djibouti).

L'enquête fait également ressortir une baisse des prêts non productifs, bien que les banques semblent davantage préoccupées par la qualité des actifs que les années précédentes. La figure 17 montre qu'un tiers des banques n'ont pas plus de 5 % de leur portefeuille de prêts aux PME classés comme non productifs, et 40 % des banques ont moins de 10 % de leur portefeuille de prêts classés comme tels. Cette tendance s'est améliorée au fil du temps puisque la part des banques dont plus de 10 % du portefeuille de prêts aux PME est classé comme non productif est passée de 37 % en 2022 à 32 % en 2023 et 27 % en 2024 (figure 18). Toutefois, comme indiqué plus haut dans ce chapitre, la part des banques préoccupées par les prêts non productifs a augmenté par rapport à l'année dernière : en 2024, 53 % des banques ont indiqué que les prêts non productifs étaient une source d'inquiétude, contre 47 % en 2023. Cette différence est peu importante, en particulier compte tenu de la variabilité de l'échantillon des banques

consultées d'une année à l'autre, mais elle peut être notable pour deux raisons. Tout d'abord, les nouvelles possibilités de réponses proposées aux banques pour cette question dans l'enquête ont eu pour effet de réduire la proportion de celles mentionnant d'autres préoccupations, mais celle des banques retenant la qualité des actifs comme une préoccupation a augmenté. Deuxièmement, parallèlement aux inquiétudes exprimées au sujet de l'environnement économique, les préoccupations grandissantes à l'égard des prêts non productifs peuvent laisser présager que les banques, dans certains pays au moins, craignent que la combinaison d'une inflation plus forte et de taux d'intérêt plus élevés n'inverse la tendance à la baisse des prêts non productifs.

Figure 15

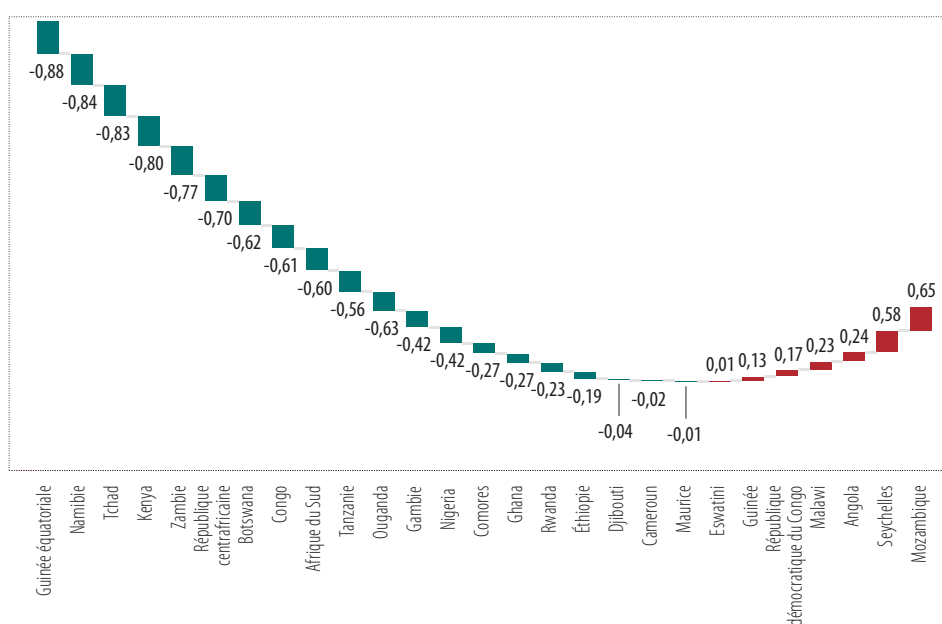
Ratio médian de prêts non productifs (en %)



Source : Indicateurs de solidité financière du FMI et calculs de la BEI.

Figure 16

Corrélation entre les prêts non productifs et la rentabilité par pays (en %)



Source : Indicateurs de solidité financière du FMI et calculs de la BEI.

Figure 17
Prêts non productifs pour les PME
 (% des banques ayant répondu)

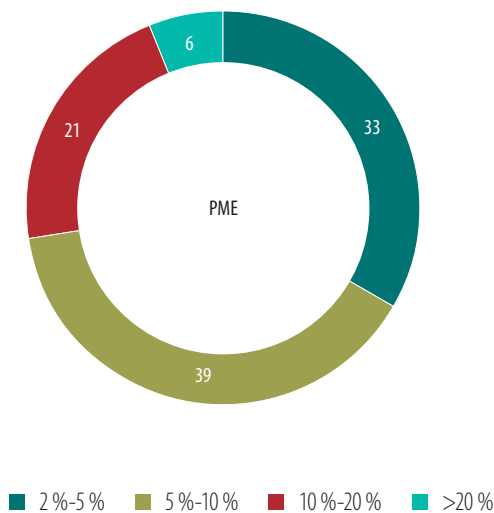
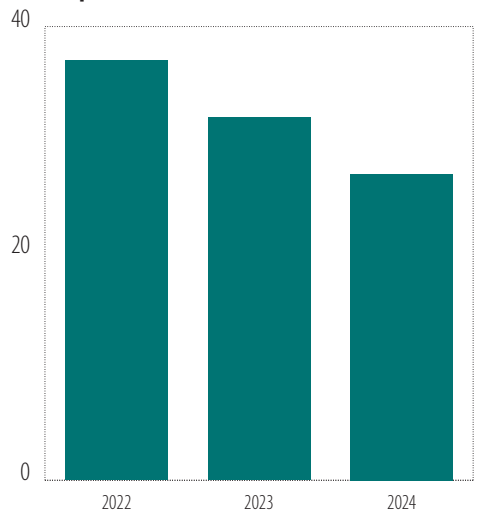


Figure 18
Part des banques dont plus de 10 % du portefeuille de prêts aux PME sont classés comme non productifs (en %)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le durcissement continu des critères d’octroi de crédit pourrait révéler une certaine inquiétude quant à la qualité des actifs. Ces critères d’octroi correspondent aux modalités, conditions et taux d’intérêt appliqués par les banques lorsqu’elles approuvent de nouveaux prêts ou prolongent la durée de prêts existants. Au cours des 12 derniers mois, un peu plus de 60 % des banques ont durci leurs critères d’octroi dans une certaine mesure (légèrement ou fortement), tandis qu’un peu plus de 20 % les ont assouplis, le durcissement net s’établissant ainsi à 40 % (figure 19). Ce pourcentage est en forte augmentation par rapport aux 13 % de 2023. L’enquête de l’année dernière indiquait toutefois qu’une proportion plus importante de banques s’attendaient à un durcissement des critères d’octroi, et les résultats de cette année confirment que ces prévisions se sont concrétisées. Pour les 12 prochains mois, un durcissement net est attendu par 46 % des banques, ce qui laisse entrevoir un nouveau resserrement des conditions de crédit. Cette hausse attendue s’explique principalement par une baisse, à seulement 11 %, de la part des banques qui prévoient d’assouplir les critères d’octroi, ces 11 % prévoyant toutes un assouplissement léger (et non important).

La croissance des prêts pourrait ralentir l’année prochaine en raison des conditions difficiles auxquelles les banques sont confrontées. Les banques ont été interrogées sur l’évolution de la croissance des prêts au cours des 12 derniers mois par rapport à celle des 12 mois précédents. 45 % ont répondu avoir enregistré une croissance plus lente des prêts au cours de l’année écoulée, et 38 % un taux de croissance plus élevé. Pour les 17 % restants, la croissance des prêts est restée du même ordre (figure 20). L’année dernière, seulement 10 % des banques avaient déclaré s’attendre à une croissance plus lente des prêts et la moitié à une croissance plus rapide. Autrement dit, les taux de croissance réels des prêts n’ont pas atteint les niveaux attendus pour une proportion importante de banques au cours de l’année écoulée. Pour l’avenir, 38 % des banques prévoient une croissance plus lente des prêts au cours des 12 prochains mois et seulement 32 % s’attendent à un taux de croissance plus élevé. Cette augmentation de la proportion des banques prévoyant une croissance plus lente des prêts peut refléter les conditions difficiles en vigueur, notamment des taux d’intérêt plus élevés, des poches de forte inflation dans certains pays, des problèmes persistants autour du coût et de la disponibilité des financements, et des préoccupations toujours présentes concernant la qualité des actifs. Les banques de développement jouent un rôle crucial dans de tels contextes, car elles peuvent donner une impulsion contracyclique à l’offre de prêts et au développement du secteur privé.

Figure 19
Évolution des critères d'octroi de crédit
(% des banques ayant répondu)

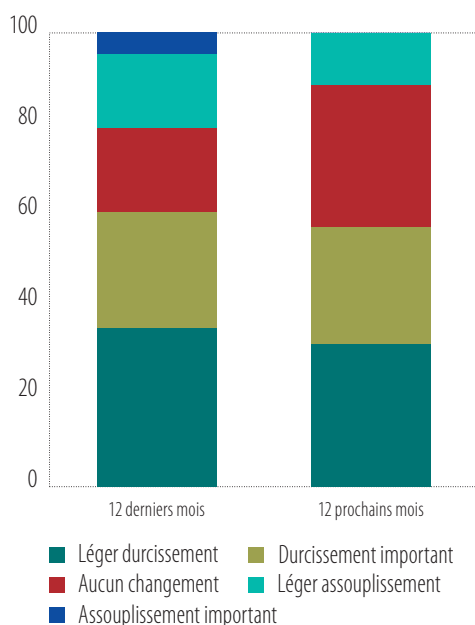
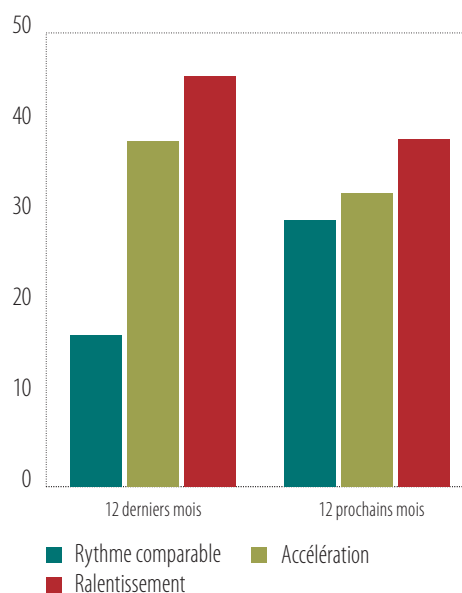


Figure 20
Croissance réelle et attendue des prêts
(% des banques ayant répondu)



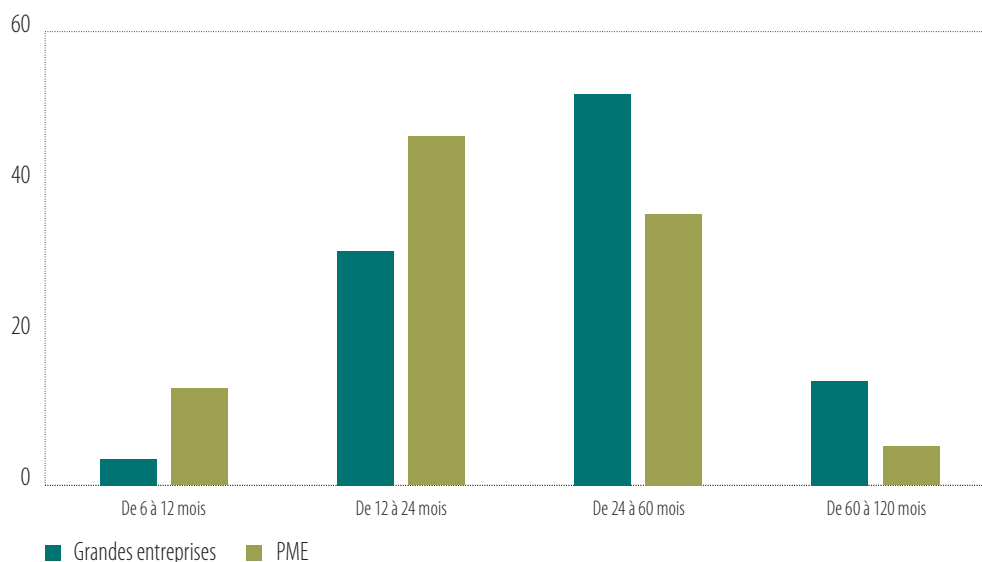
Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Comparaison entre l'activité bancaire à l'appui des petites entreprises et des grandes entreprises

Les banques interrogées aux fins de l'enquête ont fait état d'une plus grande activité avec les PME qu'avec les grandes entreprises, mais les prêts aux grandes entreprises sont assortis de conditions plus avantageuses. Compte tenu de la proportion plus élevée de PME dans l'économie, les banques ont été davantage susceptibles de prêter à ces entreprises plutôt qu'aux grandes entreprises. Il ressort de l'enquête que 94 % des banques ont accordé des prêts directs à des PME au cours des 12 derniers mois, tandis que 65 % ont prêté à des grandes entreprises. Cependant, ce résultat tient également compte de l'avis de certaines institutions de microfinance, qui représentent environ 13 % des établissements ayant répondu à l'enquête. En 2023, une question de l'enquête concernait la part des actifs bancaires représentée par les prêts aux grandes entreprises, aux PME, aux particuliers et aux États. Elle a révélé que la valeur la plus élevée des prêts correspondait aux grandes entreprises. Par conséquent, bien que les PME puissent représenter un plus grand nombre de prêts, les données de l'année dernière semblent indiquer que les grandes entreprises occupent toujours une place plus importante dans le portefeuille de prêts des banques. Les grandes entreprises bénéficient également de délais de remboursement plus longs pour les prêts. La figure 21 montre que 59 % des prêts aux PME, contre 34 % des prêts aux grandes entreprises, ont une durée de remboursement de deux ans ou moins. L'incapacité des PME à accéder à des financements à long terme peut limiter la croissance de ces entreprises. Les prêts de la BEI aux intermédiaires financiers en Afrique ciblent souvent les PME comme bénéficiaires finals. Les banques auxquelles ils sont accordés sont tenues de proposer à leurs bénéficiaires finals un avantage financier qui peut prendre la forme d'un délai de remboursement plus long pour les PME.

Figure 21

Prêts par durée de remboursement pour les grandes entreprises et les PME (% des banques ayant répondu)



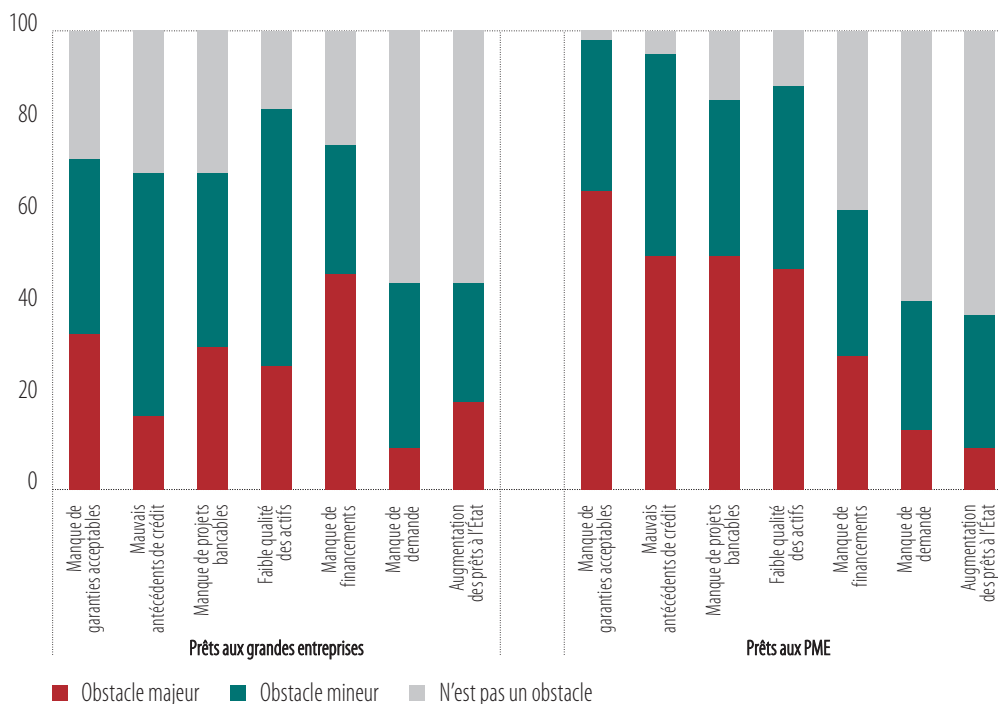
Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les petites entreprises sont souvent confrontées à davantage d'obstacles que les grandes dans l'accès au crédit bancaire. Les banques participant à l'enquête ont été invitées à indiquer les principaux obstacles qu'elles rencontrent dans leur activité de prêt aux grandes entreprises et aux PME. Les résultats montrent que ces obstacles sont plus contraignants pour les petites entreprises que pour les grandes. Comme dans les éditions précédentes de l'enquête, les principaux obstacles à l'obtention de prêts par les PME sont le manque de garanties acceptables et les mauvais antécédents de crédit, que 65 % et 51 % des banques, respectivement, considèrent comme un obstacle majeur (figure 22). Dans le cas des prêts aux grandes entreprises, ils ne sont en revanche perçus comme des obstacles majeurs que par 34 % et 16 % des banques, respectivement. Le manque de projets bancables et la faible qualité des actifs sont également problématiques et considérés comme des obstacles majeurs pour 51 % et 48 % des banques, respectivement, dans leur activité de prêt aux PME. Les banques indiquent que le manque de demande et l'augmentation des prêts aux pouvoirs publics sont rarement des obstacles majeurs à l'octroi de prêts aux PME ou aux grandes entreprises. Le seul point plus problématique pour les grandes entreprises que pour les PME est le manque de financements, 47 % des banques le considérant comme un obstacle majeur pour les premières, contre 29 % pour les secondes. Ainsi, bien que le niveau de financement ait reculé dans le classement des principales préoccupations des banques par rapport à l'année dernière (figure 1), il reste un facteur clé limitant l'octroi de prêts aux grandes entreprises.

Les banques s'attendent à une croissance de la demande de prêts de la part des grandes entreprises et des PME, en particulier pour les prêts en monnaie locale. Pour cette partie de l'enquête, les réponses concernant les grandes entreprises et les PME sont très similaires. Environ 70 % des banques s'attendent à une hausse de la demande de prêts en monnaies locales émanant des deux catégories d'entreprises (figure 23), tandis qu'un peu plus de 50 % prévoient une augmentation de la demande de prêts en devises. Seulement 10 à 15 % des banques tablent sur une baisse de la demande de prêts en monnaies locales. Ce pourcentage grimpe toutefois à 25 à 30 % pour la demande de prêts en devises émanant des grandes entreprises et des PME. La proportion relativement élevée de banques prévoyant une augmentation de la demande de prêts contraste avec les anticipations des banques concernant la croissance des prêts. Ainsi, bien que la demande de prêts soit susceptible d'augmenter, elle pourrait ne pas être satisfaite en l'absence d'amélioration des conditions de financement.

Figure 22

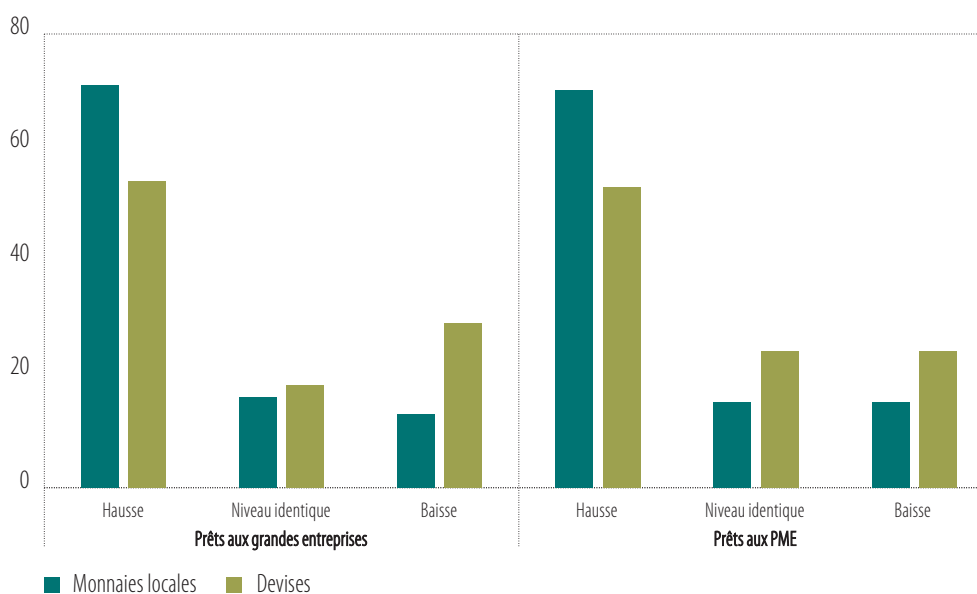
Facteurs limitant l'octroi de prêts aux grandes entreprises et aux PME (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 23

Évolution de la demande de prêts au cours des 12 prochains mois par rapport aux 12 mois précédents pour les grandes entreprises et les PME



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Financement intégrant la dimension de genre

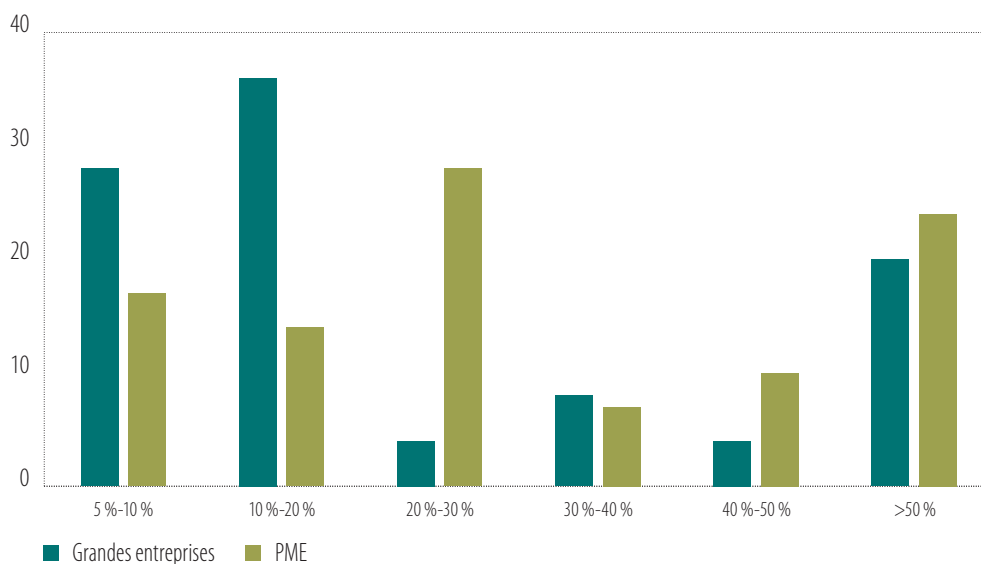
Les banques d'Afrique subsaharienne attachent de plus en plus d'importance à l'équilibre entre les femmes et les hommes parmi les bénéficiaires de leurs prêts. La part des banques disposant d'une stratégie en matière d'égalité hommes-femmes est de 72 % dans l'enquête. S'y ajoutent 17 % qui prévoient d'en adopter une. Ainsi, neuf banques sur dix pourraient bientôt avoir une telle stratégie en place. En outre, deux tiers des banques proposent des services ou des produits financiers spécifiquement destinés aux femmes et, par ailleurs, 44 % offrent des conditions préférentielles (exigences moindres en matière de garanties, taux d'intérêt réduits) lorsqu'elles prêtent à des femmes. Dans un certain sens, les banques renforcent l'activité d'intermédiation en faveur des emprunteuses. D'après les résultats de l'enquête de 2023, le principal facteur qui a incité les banques à viser une plus grande participation des femmes dans la finance a été l'obtention de résultats souhaitables sur le plan social. L'amélioration des performances financières des banques arrive en deuxième position.

Néanmoins, des écarts très importants subsistent en matière d'égalité entre les sexes s'agissant de l'emploi des femmes, de leur représentation dans la structure de propriété des entreprises et aux postes de direction et du financement intégrant la dimension de genre. L'édition 2023 du rapport de la BEI sur la finance en Afrique (BEI, 2023) contenait un chapitre consacré aux questions liées au genre et montrait que la part des entreprises dirigées par des femmes était de 33 % en Afrique subsaharienne, mais aussi que les entreprises bien gérées étaient davantage susceptibles d'avoir des femmes à leur tête. Les entreprises dirigées par des femmes investissent généralement dans l'innovation, exportent des biens et des services et offrent des formations à leur personnel. Dans l'enquête de 2024, les banques ont été invitées à indiquer la part des prêts qu'elles consacrent aux entreprises dirigées par des femmes, en précisant la répartition entre grandes entreprises et PME. En ce qui concerne les grandes entreprises, la proportion de prêts allant à des entreprises dirigées par des femmes est faible, 64 % des banques leur consacrant moins de 20 % de leurs prêts (figure 24). La situation est plus favorable pour les PME, 28 % des banques déclarant avoir accordé 20 à 30 % des prêts à ces entreprises et 41 % indiquant leur en avoir accordé plus de 30 %. Ainsi, pour les PME, la part des prêts est largement représentative de la place que les entreprises dirigées par des femmes occupent dans l'économie. Ce schéma de répartition des prêts n'est pas surprenant puisque la proportion d'entreprises dirigées par des femmes est plus élevée dans les secteurs où les entreprises sont généralement de plus petite taille.

Les femmes rencontrent également d'autres difficultés dans l'accès au financement. Dans l'enquête, les banques ont dû indiquer si elles percevaient les femmes comme plus dépendantes des prêts bancaires que les hommes. Si 40 % des banques ne voient aucune différence, 60 % considèrent que les femmes dépendent davantage des financements bancaires que les hommes. Les femmes peuvent avoir des difficultés à obtenir des financements auprès de sources autres que les banques, pour des raisons telles que le manque de garanties, qui est également lié à des barrières culturelles et aux caractéristiques de la propriété foncière et immobilière. Toutefois, peu d'éléments indiquent que les banques traitent leurs emprunteurs différemment selon qu'il s'agit de femmes ou d'hommes. Pour 49 % des banques, il n'y a aucune différence dans le taux de refus pour les prêts sollicités par des femmes. Pour 5 % seulement, le taux de refus est plus élevé dans le cas de demandes introduites par des femmes. Ces données correspondent à celles des enquêtes de la [Banque mondiale auprès des entreprises](#), qui montrent que les problématiques relatives à l'accès au financement sont d'une ampleur similaire pour les entreprises dirigées par des femmes et celles dirigées par des hommes, même si les premières sont mieux gérées. En outre, c'est au stade de la création d'entreprise, où les obstacles sont plus importants, que les femmes rencontrent le plus de difficultés dans l'accès au financement.

Figure 24

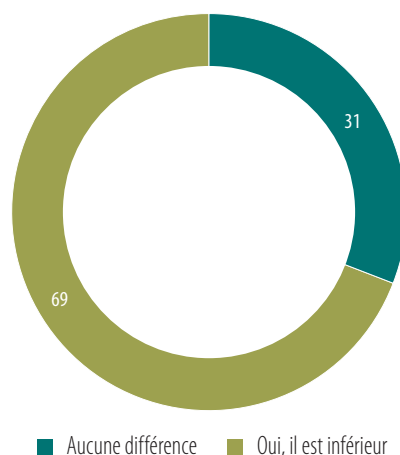
Part des prêts consacrés aux entreprises dirigées par des femmes par catégorie d'entreprises
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 25

Le ratio de prêts non productifs parmi les entreprises dirigées par des femmes diffère-t-il du ratio moyen (% des banques ayant répondu) ?



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Il apparaît que la taille des prêts varie selon qu'ils sont accordés à des femmes ou à des hommes : tandis que 59 % des banques déclarent qu'il n'y a aucune différence dans la taille des prêts accordés aux femmes et aux hommes, 38 % indiquent que ceux accordés à des entreprises dirigées par des femmes portent sur des montants inférieurs à ceux octroyés à des entreprises dirigées par des hommes. Cette différence peut tenir au fait que les femmes ont accès à des garanties plus limitées et que les structures qu'elles dirigent sont plus concentrées parmi les PME que parmi les grandes entreprises. Toutefois, les banques continuent de faire état de meilleures performances en matière de prêts parmi les entreprises gérées par des femmes, près de 70 % des banques faisant état de ratios plus faibles de prêts non productifs sur ce marché (figure 25). Dans les éditions précédentes de l'enquête, cette proportion était

de l'ordre de 40 à 50 %. Ces chiffres montrent pourquoi prêter à des entreprises dirigées par des femmes peut améliorer la performance financière des banques. La qualité supérieure des actifs des entreprises dirigées par des femmes est d'autant plus impressionnante que ces entreprises sont concentrées dans des secteurs dominés par les PME, qui présentent des ratios de prêts non productifs structurellement plus élevés que les grandes entreprises. Ainsi, prêter davantage aux entreprises dirigées par des femmes devrait contribuer à améliorer les résultats économiques et à obtenir des résultats souhaitables sur le plan social, mais aussi à générer des bénéfices plus élevés pour les banques.

Bibliographie

Akpansung, A.O. et Babalola, S.J. (2012). [Banking Sector Credit and Economic Growth in Nigeria: An Empirical Investigation](#). *CBN Journal of Applied Statistics*, Volume 2(2), pp. 52-62.

Asante, G.N., Takyi, P.O. et Mensah, G. (2023). [The impact of financial development on economic growth in sub-Saharan Africa. Does institutional quality matter?](#) *Development Studies Research*, Volume 10(1), 2156904.

Banque européenne d'investissement (2023). [La finance en Afrique – Temps incertains, banques résilientes : le secteur financier africain à la croisée des chemins](#). Luxembourg : BEI.

Chiumia, A. et Palamuleni, A. (2020). [Interest Rate Pass-Through in Malawi: Implications for Effectiveness of Monetary Policy](#). Nairobi: African Economic Research Consortium, Working Paper No. 692.

Jibrilla A.A. et Balam, D.H. (2022). [Interest Rate Pass-through in Nigeria: An Asymmetric Cointegration Approach](#). *CBN Journal of Applied Statistics*, Volume 13(1), pp. 123-62. Disponible à l'adresse :

Ozili, P.K., Oladipo, O. et Irembo, P.T. (2023). [Effect of abnormal increase in credit supply on economic growth in Nigeria](#). *African Journal of Economic and Management Studies*, Volume 14(4), pp. 583-99.

Annexe 1

Figure A1
Impulsion du crédit et croissance de l'investissement en Afrique du Sud (en %)

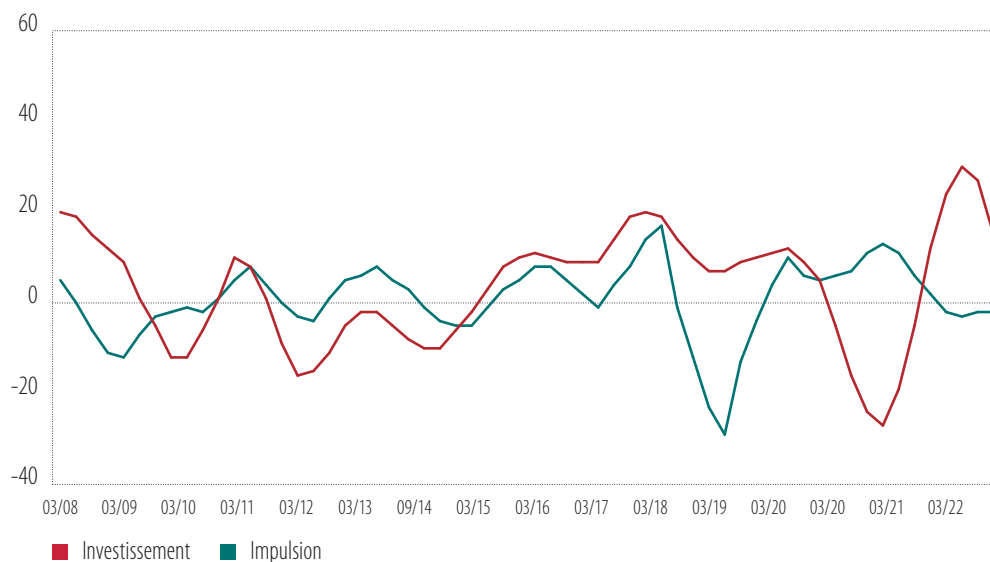


Source : IHS Markit.
Remarque : la courbe « Impulsion » montre la variation du taux de croissance du crédit réel au secteur privé d'une année à la suivante. Pour lisser la volatilité, nous avons utilisé une moyenne mobile sur quatre trimestres, avec un décalage d'un trimestre. La courbe « Investissement » représente la moyenne mobile sur deux trimestres de l'investissement annuel.

Figure A2
Impulsion du crédit et croissance de l'investissement au Ghana (en %)

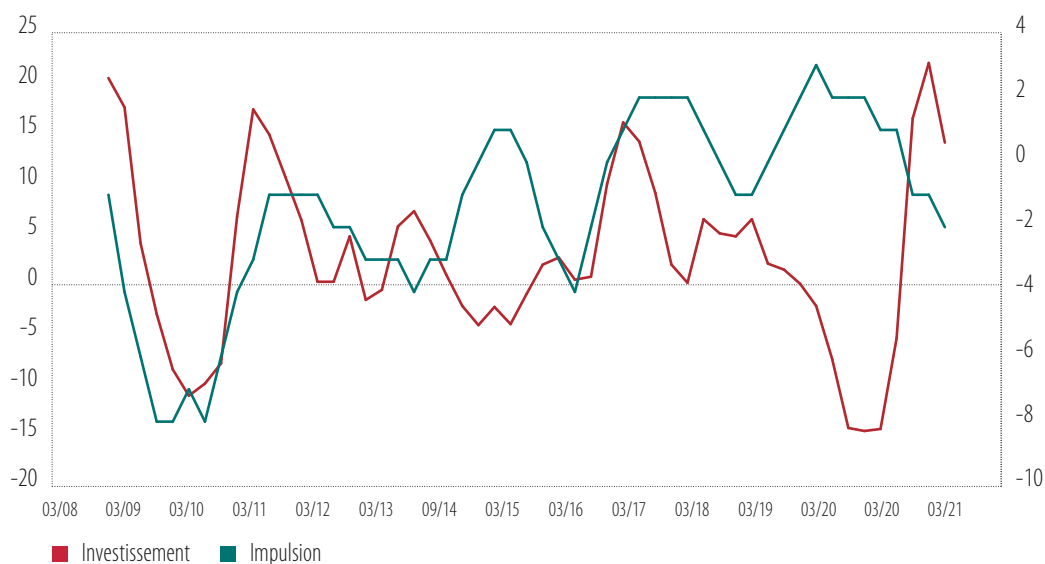


Source : IHS Markit ; Banque centrale du Ghana.
Remarque : la courbe « Impulsion » montre la variation du taux de croissance du crédit réel au secteur privé d'une année à la suivante. Pour lisser la volatilité, nous avons utilisé une moyenne mobile sur quatre trimestres, avec un décalage d'un trimestre. La courbe « Investissement » représente la moyenne mobile sur deux trimestres de l'investissement annuel.

Figure A3**Impulsion du crédit et croissance de l'investissement en Égypte (en %)**

Source : IHS Markit ; Banque centrale d'Égypte.

Remarque : la courbe « Impulsion » montre la variation du taux de croissance du crédit réel au secteur privé d'une année à la suivante. Pour lisser la volatilité, nous avons utilisé une moyenne mobile sur quatre trimestres, avec un décalage d'un trimestre. La courbe « Investissement » représente la moyenne mobile sur deux trimestres de l'investissement annuel.

Figure A4**Impulsion du crédit et croissance de l'investissement au Maroc (en %)**

Source : IHS Markit ; Bank Al-Maghrib.

Remarque : la courbe « Impulsion » montre la variation du taux de croissance du crédit réel au secteur privé d'une année à la suivante. Pour lisser la volatilité, nous avons utilisé une moyenne mobile sur quatre trimestres, avec un décalage d'un trimestre. La courbe « Investissement » représente la moyenne mobile sur deux trimestres de l'investissement annuel.

Figure A5
Impulsion du crédit et croissance de l’investissement au Sénégal (en %)



Source : Agence nationale de la statistique et Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest.
Remarque : la courbe « Impulsion » montre la variation du taux de croissance du crédit réel au secteur privé d’une année à la suivante. Pour lisser la volatilité, nous avons utilisé une moyenne mobile sur quatre trimestres, avec un décalage d’un trimestre. La courbe « PIB secteur tertiaire » représente le taux de croissance de l’activité économique dans le secteur des services, en moyenne mobile sur deux trimestres. Le secteur tertiaire a été retenu, car il comporte des segments qui concentrent une part considérable du crédit bancaire.



Le chapitre 4 a été rédigé par Colin Bermingham, Frank Betz, Emmanouil Davradakis, Nomfundvo Dlamini, Moses Nyangu, Kevin Koerner, Ricardo Santos et Christoph Weiss. Tous sont des membres du personnel de la Banque européenne d'investissement. **L'encadré 2** sur les fonds de pension en Afrique australe a été rédigé par Grakolet Arnold Gourène, de Making Finance Work for Africa (MFW4A).

Chapitre 4

Évolution du secteur bancaire régional

Le présent chapitre propose une vue d'ensemble de l'évolution du secteur bancaire dans les principales régions d'Afrique. L'analyse se fonde sur des données économiques et financières et des données recueillies au niveau des banques, notamment dans le cadre de la neuvième édition de l'enquête de la Banque européenne d'investissement (BEI) sur le secteur bancaire en Afrique, réalisée entre février et mars 2024. Les secteurs bancaires sur le continent continuent de faire preuve de résilience. Ils ont enregistré en 2023 des niveaux élevés de rentabilité, des ratios de fonds propres souvent nettement supérieurs aux exigences minimales réglementaires et des ratios de prêts non productifs en baisse par rapport à 2022 dans la plupart des régions. Les marchés du crédit restent peu profonds. Le ratio crédit/produit intérieur brut (PIB) s'établit à 37 % en Afrique du Nord et à 36 % en Afrique subsaharienne, quoique ce dernier soit dopé par la prise en compte de l'Afrique du Sud. Dans l'ensemble, le crédit a enregistré en 2023 une croissance soutenue et plus rapide qu'en 2022. Ce résultat tient généralement aux taux de croissance élevés du crédit dans certaines grandes économies, telles que la République démocratique du Congo (61 %), le Nigeria (45 %), l'Éthiopie (36 %) et l'Égypte (26 %). Toutefois, la croissance du crédit a marqué le pas dans plus de la moitié des économies africaines.

Le crédit reste peu développé dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique australe. Le ratio crédit au secteur privé/PIB s'établit à 11 % en Afrique centrale, à 17 % en Afrique de l'Ouest, à 21 % en Afrique de l'Est et à 37 % en Afrique du Nord (tableau 1), mais il monte à 65 % en Afrique australe parce que l'Afrique du Sud et Maurice possèdent un secteur financier important et bien développé. Toutefois, lorsque l'on exclut l'Afrique du Sud, le ratio crédit/PIB tombe à 20 % en Afrique australe, ce qui est plus conforme à ce que l'on observe dans les autres régions d'Afrique subsaharienne.

La solidité du secteur bancaire varie considérablement sur le continent. Le ratio prêts non productifs/prêts bruts fluctue de 6 % en Afrique australe à 13 % en Afrique centrale. Les prêts non productifs ont diminué dans la plupart des régions au cours de l'année écoulée, dissipant ainsi les craintes de voir apparaître après coup des problèmes de qualité des actifs dus à la pandémie de COVID-19. Le ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques oscille entre 22 % en Afrique australe et 11 % en Afrique centrale. La part croissante de la dette publique au bilan des banques, qui est généralement assortie d'une pondération de risque égale à zéro, gonfle leurs ratios de fonds propres et est susceptible de donner une vision exagérément optimiste de leur solvabilité dans certains pays.

La rentabilité est globalement robuste dans toutes les régions d'Afrique, et le rendement des fonds propres varie de 32 % en Afrique de l'Ouest (données disponibles seulement pour quelques pays) à 15 % en Afrique du Nord. La dernière édition de notre enquête montre que, comme en 2023, l'environnement marqué par des taux d'intérêt élevés et la croissance des volumes d'activité pour les obligations et les prêts soutiennent la rentabilité.

D'après les résultats de notre enquête sur le secteur bancaire en Afrique, les banques d'Afrique australe étaient les moins susceptibles de durcir leurs critères d'octroi de crédit au cours des 12 mois précédents, mais elles sont les plus enclines à le faire au cours des 12 prochains mois. En 2023, 14 % des banques d'Afrique australe (en net) ont resserré leurs critères d'octroi, contre 44 % en Afrique de l'Est et 66 % en Afrique de l'Ouest. Au cours des 12 prochains mois, la situation devrait se détériorer, puisqu'un durcissement net est anticipé par 57 % des banques en Afrique australe, contre 47 % en Afrique de l'Est et seulement 17 % en Afrique de l'Ouest. Ce resserrement prévu en Afrique australe pourrait ne pas s'expliquer strictement par des facteurs bancaires, étant donné que les banques de la région présentent le ratio moyen de prêts non productifs le plus faible et le ratio d'adéquation des fonds propres le plus élevé (ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques) du continent. L'exacerbation des inquiétudes concernant l'environnement économique en comparaison avec celui des banques des autres régions d'Afrique pourrait fournir une explication.

Les principaux facteurs qui limitent l'octroi de crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) sont les mauvais antécédents de crédit et le manque de garanties. Pour les grandes entreprises, les facteurs les plus courants sont le manque de financement et la qualité des actifs. L'Afrique de l'Est est la seule région où la qualité des actifs constitue l'un des deux principaux obstacles à l'octroi de prêts aux PME, probablement en raison de la part importante des banques kényanes dans l'échantillon. Pour les grandes entreprises, le manque de financement des banques est la limitation la plus fréquemment citée, ce qui est probablement lié à la taille plus importante des prêts en leur faveur.

Une analyse du secteur des fonds de pension en Afrique australe montre qu'entre 2017 et 2021, leurs actifs ont augmenté régulièrement, sous l'impulsion de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Botswana. Le bon historique des rendements des investissements est à l'origine de cette croissance constante des actifs des fonds de pension dans ces pays. Toutefois, de nombreux fonds de pension sont tenus d'investir l'essentiel de leurs ressources localement. Favorable au financement local, cette condition limite les possibilités d'investissement et entrave la diversification. Les fonds de pension de la région investissent en outre principalement dans des actifs traditionnels, tels que trésorerie, actions et obligations, ce qui limite encore la diversification du portefeuille et la gestion des risques.

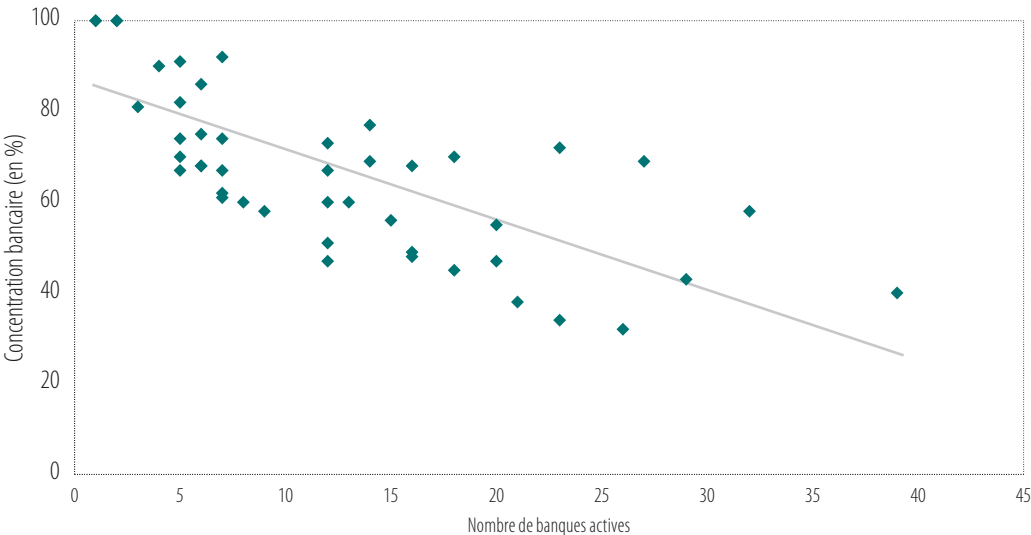
La concurrence reste faible dans de nombreuses régions. Le tableau 1 présente les principaux indicateurs descriptifs issus de données du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de Moody's Analytics BankFocus. En 2023, 757 banques étaient actives en Afrique : 228 en Afrique de l'Ouest, 195 en Afrique australe, 140 en Afrique de l'Est, 46 en Afrique centrale et 148 en Afrique du Nord¹. La concentration du secteur bancaire, définie comme la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques, est généralement plus élevée en Afrique. Elle oscille entre 44 % en Afrique de l'Ouest et 69 % en Afrique centrale (la moyenne pour les économies émergentes et en développement est proche de 60 %). En Afrique, elle dépend principalement du nombre de banques : un plus grand nombre de banques est associé à une concentration plus faible (figure 1). En revanche, il n'existe pas de lien significatif entre la concentration du secteur bancaire et la profondeur du crédit.

Selon notre enquête auprès des banques subsahariennes, les anticipations de bénéfices sont pour l'essentiel optimistes dans toutes les régions. C'est en Afrique australe que la proportion des banques qui s'attendent à une augmentation de leurs bénéfices (93 %) au cours des 12 prochains mois est la plus forte. Bien que le taux de réponse à l'enquête pour l'Afrique centrale soit trop faible pour fournir des chiffres fiables, seuls 25 % des banques de la région tablaient sur une rentabilité plus élevée. Dans toutes les régions, la variation des volumes d'activité est le principal facteur favorisant la hausse des bénéfices, devant les revenus de commissions et les marges d'intérêt.

L'environnement économique ressort comme la principale préoccupation des banques dans la plupart des régions d'Afrique. C'est le cas en particulier en Afrique australe, où il est cité par 88 % des banques, contre 77 % en Afrique subsaharienne. L'Afrique de l'Ouest est la seule région où l'environnement économique n'occupe pas la première place parmi les préoccupations des banques (70 %) et où il est devancé par des inquiétudes au sujet de la qualité des actifs (71 %). La qualité des actifs est également considérée comme problématique par 64 % des banques en Afrique de l'Est, une proportion plus élevée que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (53 %). Le manque de financement touche également de manière disproportionnée l'Afrique de l'Ouest (44 %), par comparaison avec la moyenne inférieure pour l'Afrique subsaharienne (35 %). La cybersécurité préoccupe 29 % des banques en Afrique subsaharienne. Cette proportion varie de 8 % en Afrique de l'Ouest à 48 % en Afrique australe. Le Nigeria est le pôle de technologie financière du continent. De ce fait, les banques pourraient être plus avancées sur le plan numérique en Afrique de l'Ouest que dans d'autres régions et moins préoccupées par la cybersécurité. Enfin, les banques en Afrique de l'Est (45 %) sont plus préoccupées par le coût et la disponibilité des financements en monnaies locales que la moyenne (33 %).

¹ Données de Moody's Analytics BankFocus. Étant donné que l'analyse porte pour l'essentiel sur les prêts bancaires aux entreprises privées, les types d'institutions suivants ont été exclus : banques centrales, institutions de développement, institutions de microfinance, banques hypothécaires, caisses d'épargne, banques d'investissement, sociétés de gestion d'actifs/banques privées, sociétés financières, établissements de crédit non bancaires, maisons de titres, organismes de compensation, et sociétés d'investissement et de fiducie.

Figure 1
Concentration du secteur bancaire/nombre de banques (les points représentent les différents pays)



Source : données du Bureau van Dijk et calculs de la BEI.
Remarque : $R^2=0,5115$ (R^2 indique la proportion de la variation de la concentration bancaire attribuable au nombre de banques actives).

Tableau 1
Principaux indicateurs du secteur bancaire d’Afrique, par sous-région

	Nombre de banques	Concentration bancaire (trois premières banques)	Crédit au secteur privé (en % du PIB)	Croissance annuelle du crédit (en %)	Ratio prêts/dépôts (en %)	Prêts non productifs (en % du total des prêts)	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (en %)	Rendement des fonds propres (en %)
Afrique australe	195	66,46	64,90	7,13	78,66	6,44	22,09	19,66
Afrique de l’Ouest	228	44,32	16,69	28,51	60,27	8,86	12,01	31,68
Afrique de l’Est	140	56,01	20,89	22,86	73,62	7,29	15,96	22,89
Afrique du Nord	148	66,55	37,32	15,97	50,20	9,66	18,17	15,14
Afrique centrale	46	69,00	11,19	29,35	69,20	13,01	10,52	24,58
Afrique	757	60,47	36,00	20,77	66,39	9,05	15,75	22,53

Source : Indicateurs de solidité financière du FMI ; base de données de la Banque mondiale pour l’Afrique subsaharienne ; données de Moody’s Analytics BankFocus (combinant le contenu provenant de Bureau van Dijk et de Moody’s Investors Service avec l’expertise de Moody’s Analytics)².
Remarque : moyennes simples, à l’exception du crédit au secteur privé, exprimé en pourcentage du PIB, qui est pondéré en fonction du PIB, à partir des données de la Banque mondiale.

Le présent chapitre analyse l’évolution dans chacune des régions, en examinant la structure du marché, les indicateurs de bilan et les résultats de l’enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique. L’enquête ne porte que sur l’Afrique subsaharienne et le taux de réponse à l’enquête était faible pour l’Afrique centrale. Par conséquent, les sections du présent rapport consacrées à l’Afrique du Nord et à l’Afrique centrale ne comportent pas de résultats d’enquête au niveau régional.

2 Moody’s Analytics BankFocus (pour les abonnés).

Le secteur bancaire en Afrique du Nord

Bien que l'Afrique du Nord compte un nombre relativement important de banques, la concentration bancaire y est relativement élevée. L'Afrique du Nord n'est pas incluse dans l'enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, de sorte que l'analyse de la présente section repose sur des données provenant des indicateurs de solidité financière du Fonds monétaire international, de la base de données de la Banque mondiale et de Moody's Analytics BankFocus (se reporter au tableau A1 de l'annexe pour une synthèse des données). Le secteur bancaire égyptien a connu une consolidation progressive. Le nombre de banques est passé de 57 en 2004 à 36 aujourd'hui. La concentration bancaire est relativement élevée, puisque les trois plus grandes banques représentent environ 69 % du total des actifs. Les banques publiques contrôlent une part considérable des actifs du système. Le secteur bancaire marocain comprend 24 banques – 19 banques classiques (dont trois ont des guichets islamiques, c'est-à-dire une section proposant des produits financiers conformes à la loi islamique ou charia) et cinq banques islamiques – dont le total de bilan représente environ 130 % du PIB. La structure du système bancaire marocain se caractérise par sa forte concentration, les trois plus grands établissements représentant environ 62 % du total des actifs du secteur. La part des banques publiques a enregistré un recul au cours des deux dernières décennies, s'établissant à 22 % du total des actifs en 2023, contre environ 40 % en 2002. Avec l'entrée en activité de la Banque Nationale de l'Habitat, le système bancaire algérien comprend désormais 28 banques et établissements financiers, dont 12 proposent des produits et services liés à la finance islamique. En 2022, la Tunisie comptait 45 banques et établissements financiers agréés, contre 44 l'année précédente, suite à l'agrément accordé à deux établissements de paiement et à la liquidation d'une banque. L'activité dans le secteur bancaire tunisien reste dominée par les banques nationales, qui représentent 93 % du total des actifs.

L'octroi de crédits au secteur privé varie considérablement d'une économie à l'autre en Afrique du Nord (figure 2). Le Maroc dispose d'un système bancaire parmi les plus profonds et les plus sophistiqués d'Afrique, et son ratio crédit au secteur privé/PIB s'établit à 88 %. Les grandes banques marocaines ont développé leurs activités en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne et sont présentes dans quelque 45 pays. Les encours transfrontaliers des trois plus grandes banques représentent environ 27 % de leurs actifs. La Tunisie présente également un ratio crédit au secteur privé/PIB élevé, soit 62 %. Elle affiche le ratio prêts/dépôts le plus élevé de la région, les crédits représentant 106 % des dépôts en 2022, contre 104 % l'année précédente. Néanmoins, toutes les banques continuent d'afficher un ratio prêts/dépôts inférieur au plafond réglementaire de 120 %, grâce à leurs efforts de mobilisation des dépôts. En Égypte, le volume des crédits au secteur privé représente 31 % du PIB, un ratio nettement en deçà de celui du Maroc et de la Tunisie. Les banques égyptiennes détiennent une part importante de leurs avoirs en bons du Trésor. La forte proportion de créances sur les emprunteurs souverains reflète le niveau élevé de la dette publique, qui est détenue principalement par le système bancaire national. À la fin de l'exercice 2022-2023, les créances des banques sur le secteur public représentaient 58 % du PIB. En Algérie, le crédit au secteur privé ne représente que 21 % du PIB. Cette proportion témoigne du rôle important de l'État dans l'économie, puisque le crédit attribué à l'économie par les banques publiques a augmenté davantage (5 % par an en 2022) que celui provisionné par les banques privées (2 % par an en 2022). Les banques publiques ont distribué 43 % du total des crédits dans l'économie, contre 57 % pour les banques privées.

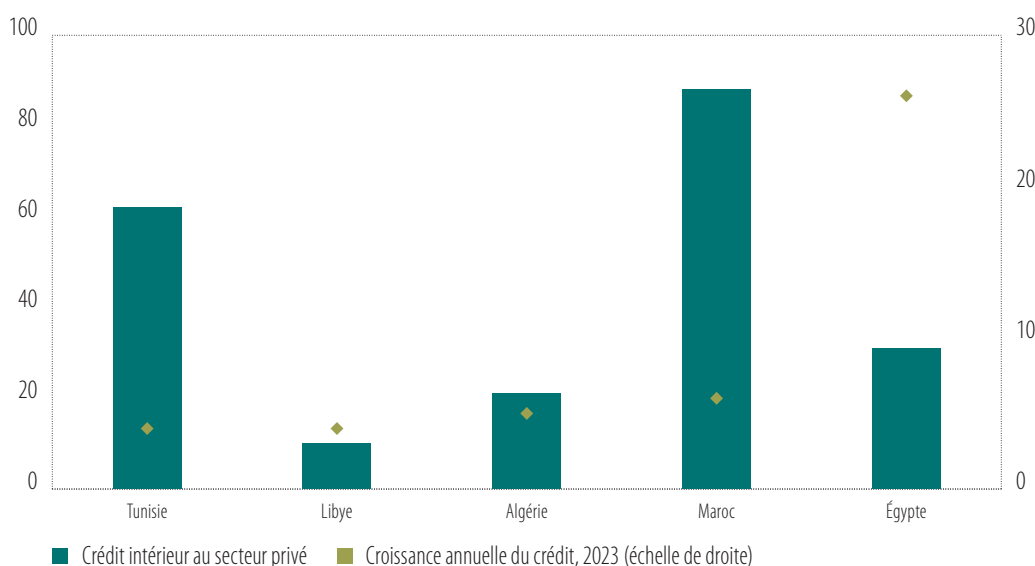
Dans certaines économies, la croissance nominale du crédit ne s'est pas traduite par une croissance réelle positive du crédit, en raison de taux d'inflation élevés. L'Algérie et la Tunisie ont enregistré une croissance négative du crédit en termes réels. Le taux d'inflation de 9 % dans les deux pays était supérieur à la croissance du crédit de 5 % en Algérie et de 4 % en Tunisie (figure 2). En revanche, en Égypte, le crédit au secteur privé a progressé de 26 %, tandis que les prix moyens à la consommation ont augmenté de 24 %. Au Maroc, tant les prix à la consommation que le crédit au secteur privé ont crû de 6 %.

Les ratios de fonds propres des banques en Afrique du Nord sont largement supérieurs aux exigences réglementaires. En Algérie, le ratio du total des fonds propres et le ratio de fonds propres de catégorie 1³ s'établissaient respectivement à 21,5 % et 17,7 % à fin 2022. Ils sont stables par rapport à l'année précédente (respectivement 21,6 % et 17,7 %) et supérieurs aux exigences minimales réglementaires. Au Maroc, en données agrégées, le ratio du total des fonds propres s'établissait à 15,8 % et le ratio de fonds propres de catégorie 1 à 12,9 % au deuxième trimestre de 2023. Ces deux ratios respectent, avec une marge confortable, les exigences minimales réglementaires fixées à 12 % et à 9 %, respectivement. En 2023, le Maroc a instauré une surcharge en fonds propres pour les trois banques d'importance systémique – celles dont la faillite pourrait déclencher une crise financière. Le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sera relevé à 11 % d'ici à 2025 pour les trois banques. Le Fonds monétaire international considère que les risques systémiques pesant sur le système financier sont limités et ne perçoit pas de risques importants en matière de solvabilité ni de besoins de recapitalisation.

En Égypte et en Tunisie, l'exposition à des emprunteurs souverains présentant une solvabilité faible suscite des inquiétudes quant à l'adéquation des fonds propres. Les banques égyptiennes affichent nettement des indicateurs d'adéquation des fonds propres largement supérieurs aux exigences minimales réglementaires de 10 %. Leurs fonds propres se composent principalement de fonds propres de catégorie 1 de bonne qualité. Toutefois, le niveau de ces fonds propres semble faible après ajustement des pondérations pour prendre en compte le risque lié aux titres d'État. Selon Moody's, la Banque centrale d'Égypte applique une pondération de risque de 0 % aux avoirs des banques en titres de l'État égyptien. Après ajustement des pondérations pour reproduire le risque de crédit des titres d'État notés Caa1, le ratio actions ordinaires corporelles/actifs pondérés en fonction des risques ressort à 7,6 %. Des considérations de même nature s'appliquent à la Tunisie, dont la note souveraine est inférieure à celle de l'Égypte. En 2022, les actifs pondérés en fonction des risques ont crû à un rythme plus lent que les fonds propres nets. En conséquence, le ratio d'adéquation des fonds propres pour l'ensemble du système bancaire tunisien a augmenté pour s'établir à 14 % des actifs pondérés en fonction des risques en 2022, contre 13,3 % en 2021, tandis que le ratio de fonds propres de catégorie 1 a progressé, passant de 10,3 % en 2021 à 10,9 % en 2022.

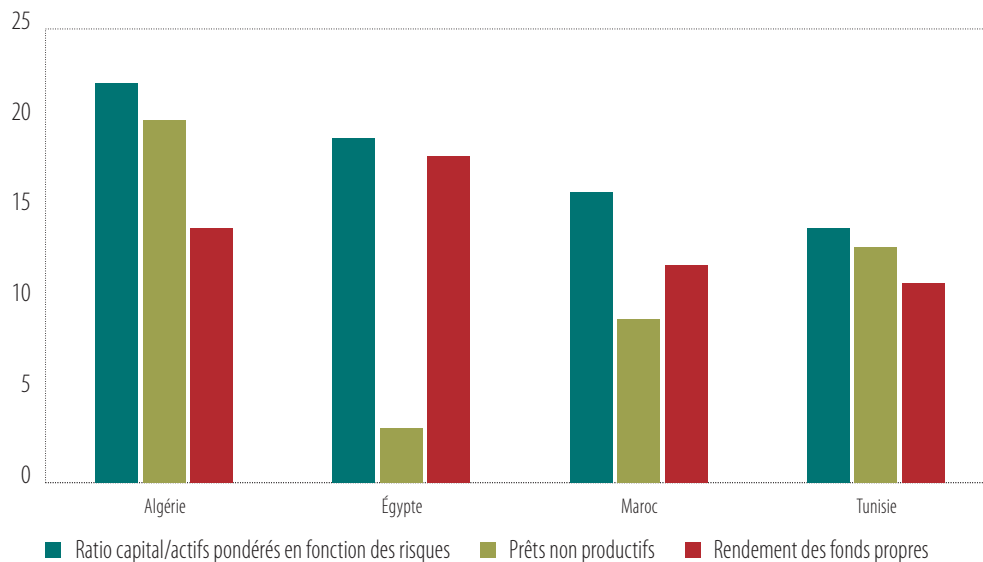
Figure 2

Crédit au secteur privé (échelle de gauche : en % du PIB ; échelle de droite : en %)



Source : Banque mondiale et BankFocus.

3 Il s'agit des fonds propres de catégorie 1 d'une banque – comprenant les capitaux propres et les réserves publiées – rapportés à ses actifs pondérés en fonction des risques.

Figure 3**Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique du Nord (en %)**

Source : FMI, Banque mondiale et BankFocus.

Remarque : 2023 ou dernières données disponibles.

La qualité des actifs varie considérablement d'une économie à l'autre en Afrique du Nord. L'Algérie présente de loin le ratio prêts non productifs/prêts bruts le plus élevé (figure 3). Cette situation tient à la forte concentration des entreprises publiques dans les portefeuilles de prêts des banques et aux pratiques de supervision qui dissuadent les banques d'annuler ces prêts, d'où le maintien de leur encours accumulé de prêts non productifs au bilan qui donne lieu à un ratio global de prêts non productifs plus élevé. Le ratio de prêts non productifs a légèrement augmenté, passant de 19,6 % à la fin de 2021 à 19,9 % en 2022. Dans le même temps, les provisions pour pertes sur prêts ont augmenté pour atteindre 50 % à la fin de 2022, contre 48,7 % en 2021. En Tunisie, la qualité des portefeuilles de prêts s'est améliorée au cours de la même période, les prêts non productifs reculant à 12,6 % du total des prêts en 2022, contre 13,1 % en 2021, en raison de l'annulation de créances. Les provisionnements ont légèrement diminué entre 2021 et 2022, passant de 57,2 % à 55,1 % des prêts non productifs. Au Maroc, le ratio de prêts non productifs est resté stable, à 8,6 %, en 2023. Toutefois, les entreprises du secteur privé présentent des taux de défaillance sur les prêts légèrement plus élevés. De fait, certaines d'entre elles ont rencontré des difficultés à rembourser les prêts bonifiés accordés pendant la pandémie de COVID-19. En Égypte, le ratio de prêts non productifs est le plus faible d'Afrique du Nord, soit 3,3 % à la fin du troisième trimestre de 2023, selon la Banque centrale d'Égypte. Les prêts non productifs en Égypte n'ont cessé de diminuer ces dernières années, y compris pendant la pandémie de COVID-19, grâce aux mesures de soutien public, à une meilleure gestion des risques et à un mécanisme d'arbitrage mis en place par la banque centrale.

Les secteurs bancaires des pays d'Afrique du Nord présentent de solides indicateurs de rentabilité.

En 2022, le secteur bancaire algérien a continué à tirer profit tant des différentes mesures prises par la Banque centrale d'Algérie pour contrer les répercussions de la crise sanitaire que de la reprise de l'activité économique. Par conséquent, le rendement des fonds propres est monté à 13,5 % en 2022 (figure 3), contre 11,6 % en 2020. En Tunisie, l'accélération de l'activité économique, la hausse des taux d'intérêt et l'amélioration du profil de risque des prêts ont favorisé la rentabilité du système bancaire, faisant passer le rendement des fonds propres de 9,1 % en 2021 à 10,8 % en 2022. Au Maroc, la hausse des taux d'intérêt a favorisé de la même manière la rentabilité des banques, qui ont également bénéficié des ressources à faible coût provenant des comptes courants et des comptes d'épargne. En conséquence, le rendement des fonds propres des banques marocaines s'est amélioré, passant de 10,9 % en 2022 à 11,8 % au premier semestre de 2023. En Égypte, malgré des pénuries de devises étrangères et un affaiblissement de l'activité

économique, le rendement des fonds propres des banques a progressé, passant de 16,1 % en 2022 à 17,7 % à la fin du troisième trimestre de 2023.

Le lien étroit entre les emprunteurs souverains et les banques constitue un risque systémique important en Afrique du Nord. En Tunisie, l'interdépendance entre les banques et les emprunteurs souverains est devenue plus étroite au fil des ans : les créances sur le secteur public représentaient 13 % des actifs du système en novembre 2023, contre 8 % une décennie plus tôt. De même, les autorités égyptiennes dépendent fortement du système bancaire national pour répondre à leurs besoins de refinancement. Après la révolution égyptienne de 2011, les créances des banques sur le secteur public ont culminé à 61 % du PIB sur l'exercice 2015-2016, ce qui a créé une forte interdépendance entre les banques et les emprunteurs souverains. L'encours des banques sur les emprunteurs souverains représente toujours plusieurs fois la valeur de leurs fonds propres aujourd'hui, ce qui les rend vulnérables à une baisse de la solvabilité de l'État.

Le secteur bancaire en Afrique de l'Ouest

La concurrence au sein du secteur bancaire est faible dans les petites économies fragiles d'Afrique de l'Ouest. Le secteur bancaire de la région compte 228 banques, implantées pour la plupart dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine⁴ (se reporter au tableau A2 de l'annexe et aux figures 4 et 5 pour les données relatives aux indicateurs bancaires clés de chaque pays en Afrique de l'Ouest). Dans les grands pays de la région, les secteurs bancaires sont plus concurrentiels. Les trois premières banques détiennent moins de 50 % des actifs bancaires au Ghana (32 %), au Sénégal (34 %), en Côte d'Ivoire (38 %) et au Nigeria (43 %). Dans les économies de plus petite taille, plus fragiles, les systèmes bancaires sont fortement concentrés et les niveaux d'intermédiation sont faibles, d'où un marché moins concurrentiel et des prêts plus coûteux.

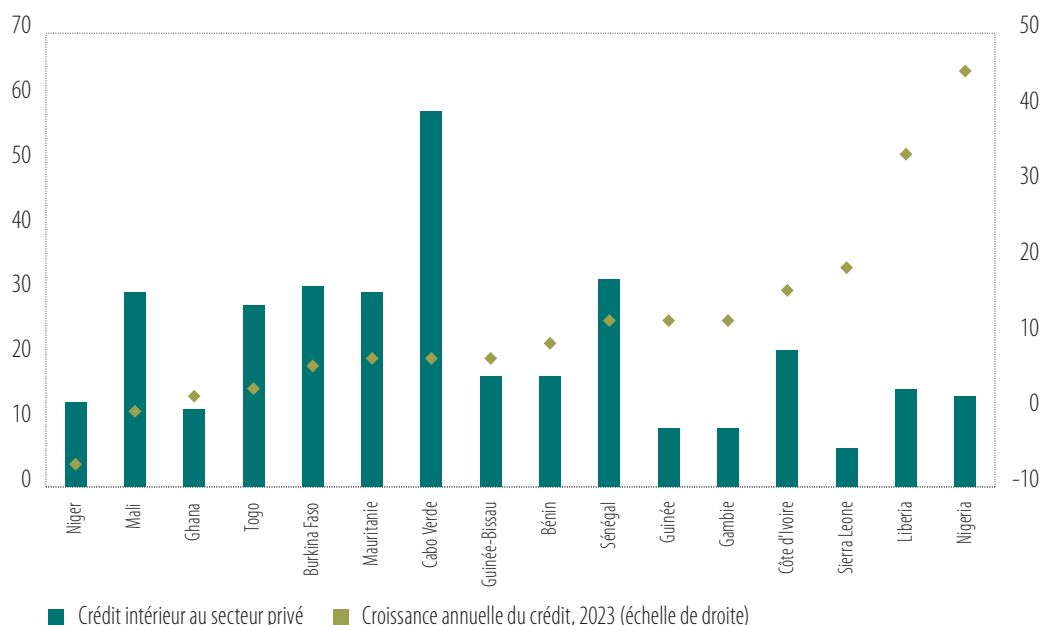
Le secteur bancaire du Nigeria – la plus grande économie de la région – est dominé par les prêteurs nationaux, et l'intermédiation financière y est faible. Le stock de crédit intérieur ne représente que 14 % du PIB. Le crédit au secteur privé a augmenté de 19 % en 2022. Cette hausse correspondant au taux d'inflation, la croissance réelle du crédit était proche de zéro. Toutefois, en 2023, le crédit au secteur privé a crû de 45 %, connaissant une forte accélération au second semestre, conjuguée à une croissance rapide de la masse monétaire. En mars 2024, le crédit au secteur privé avait augmenté de 66 % en glissement annuel, malgré un nouveau durcissement monétaire. Cette croissance a contribué à la tendance haussière de l'inflation.

La Banque centrale du Nigeria a annoncé que les banques devraient se conformer à des exigences de fonds propres plus élevées d'ici au premier trimestre de 2026 (Banque centrale du Nigeria, 2024a). Le ratio d'adéquation des fonds propres du secteur est tombé à 11,2 % au deuxième trimestre de 2023, contre 15,1 % en 2020. Ce recul tient à la croissance des actifs pondérés en fonction des risques, en partie en lien avec la dévaluation monétaire, et à l'augmentation des provisions pour pertes sur prêts. La banque centrale observe également une diminution de la capacité des banques à absorber des pertes (Banque centrale du Nigeria, 2024b). Ces facteurs ont conduit à l'introduction de nouvelles exigences de fonds propres, qui sont susceptibles d'accroître les émissions d'actions et les opérations de fusion-acquisition dans le secteur. Les banques nigérianes ont enregistré une légère hausse de leur ratio de prêts non productifs. Il s'établit à 4,4 % au dernier trimestre de 2023, après un recul en 2022, à 4 %, contre 6 % en 2020. À l'heure actuelle, ce ratio de prêts non productifs est l'un des plus bas de la région, en partie du fait que les banques appliquent des normes strictes d'octroi de prêt.

⁴ L'Union économique et monétaire ouest-africaine regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, avec un PIB moyen par habitant de 1 710 dollars (4 674 dollars en parité de pouvoir d'achat) en 2023.

Figure 4

Profondeur et croissance du crédit, Afrique de l'Ouest (échelle de gauche : en % du PIB ; échelle de droite : en %)



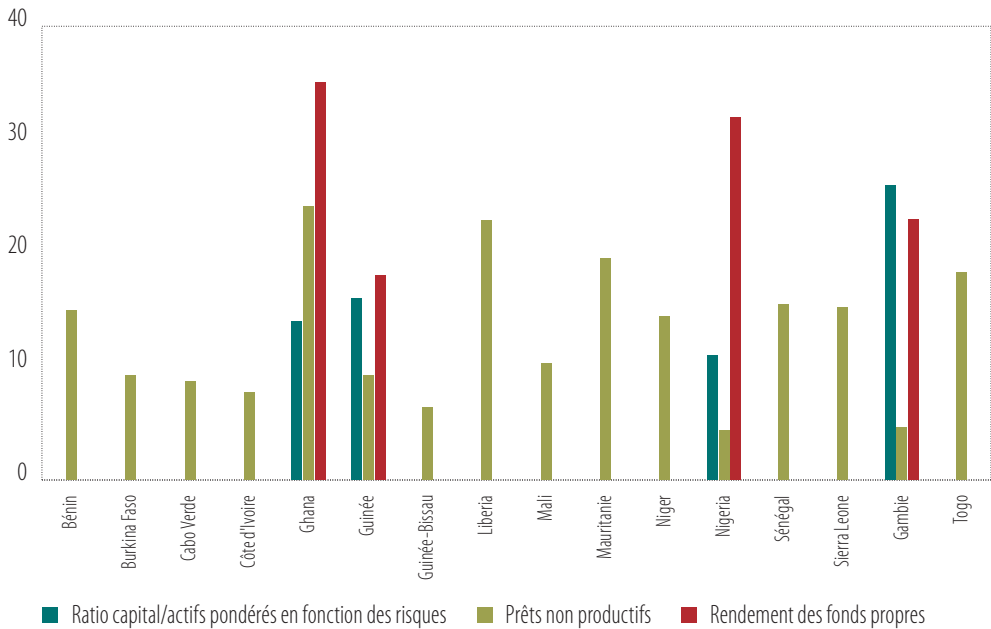
Source : Banque mondiale et BankFocus.

À l'instar du Nigeria, le marché du crédit est peu profond au Ghana (12 % du PIB), mais la croissance du crédit a marqué le pas au lieu de connaître une accélération. Le crédit a enregistré en 2022 une croissance soutenue, de plus de 30 % en glissement annuel en décembre. Toutefois, cette croissance s'explique en partie par les effets des variations de change sur la dette libellée en devises. Après le défaut souverain en décembre 2022, la croissance du crédit a ralenti à 1,9 % en moyenne en 2023, tombant même à un niveau historiquement bas de -9,5 % en glissement annuel en octobre. En avril 2024, la banque centrale a introduit un nouveau ratio de réserve de trésorerie pour stimuler la croissance du crédit à l'économie. Les exigences en matière de réserve de trésorerie seront plus élevées pour les banques dont le ratio prêts/dépôts est plus faible. Le ratio de réserve le plus bas s'applique aux banques dont le ratio prêts/dépôts est supérieur à 55 %, mais la plupart des banques présentent des ratios inférieurs à 40 % et sept d'entre elles ont un ratio proche de 20 %. Selon Fitch (2024), si les banques restent réticentes à la prise de risque et préfèrent ne pas prêter à l'économie réelle, les nouvelles règles pourraient simplement affaiblir la rentabilité du secteur.

La Banque centrale du Ghana avait dû augmenter les taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation, qui a culminé à plus de 50 % en glissement annuel. Ses données montrent que les taux débiteurs des banques commerciales sont passés de 20 % en janvier 2022 à 34 % en décembre 2023. Cela montre une tendance forte des taux directeurs à se refléter dans les taux débiteurs des prêts commerciaux. Les taux débiteurs ont néanmoins diminué au premier semestre de 2024. Les taux d'intérêt élevés conjugués à la forte inflation ont entraîné une augmentation sensible du taux de prêts non productifs, qui s'élevait déjà à 15 % en décembre 2022, lorsque le pays a fait défaut. Le taux de prêts non productifs s'établit désormais à 24 % (juin 2024). Le ratio d'adéquation des fonds propres a reculé de 19,6 % en décembre 2021 à 14,3 % en juin 2024. Ce recul est imputable à des pertes sur investissements en valeur de marché liées à l'échange de la dette intérieure, conjuguées à une expansion des actifs pondérés en fonction des risques. L'adéquation réelle des fonds propres des banques pourrait être plus faible que ne le montrent les chiffres officiels, étant donné que la Banque centrale du Ghana a donné aux banques quatre ans, de 2022 à 2025, pour comptabiliser des charges de dépréciation sur le capital liées à l'échange de la dette intérieure. Consciente de la situation de fonds propres affaiblie des banques, la Banque centrale du Ghana a abaissé le ratio minimum d'adéquation des fonds propres à 10 %, contre 13 % au 31 décembre 2022.

Pour les banques de l’Union économique et monétaire ouest-africaine, la qualité des portefeuilles de prêts s’améliore et les provisions diminuent, ce qui se traduit par une meilleure rentabilité. La croissance des crédits a été supérieure à celle des dépôts dans l’Union économique et monétaire ouest-africaine. Les crédits s’établissaient à 82,2 % des dépôts à la mi-2023, contre 76,3 % en 2021. Le commerce de détail et de gros, la restauration et l’hôtellerie ont absorbé la plus grande part du crédit (28,4 %), devant les autres services (22,4 %) et l’industrie manufacturière (11,7 %), tandis que l’agriculture ne représentait que 4,1 % du crédit total. Dans l’ensemble, la qualité des portefeuilles de prêts des banques a continué de s’améliorer, et le ratio de prêts non productifs a reculé de 10,3 % en 2021 à 8,7 % à la mi-2023. Le provisionnement des prêts non productifs a reculé de 68 % en 2022 à 64,5 % à la mi-2023, ce qui a permis de maintenir le rendement des actifs du système bancaire à 1,5 % en 2022, un niveau inchangé par rapport à l’année précédente. La rentabilité des banques de l’Union économique et monétaire ouest-africaine a également été favorisée par la hausse des taux d’intérêt qui a amélioré leurs marges d’intérêt.

Figure 5
Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique de l’Ouest (en %)



Source : FMI, Banque mondiale et BankFocus.

Les banques de l’Union économique et monétaire ouest-africaine sont pour la plupart bien capitalisées, sauf en Guinée-Bissau et au Togo. Leur ratio d’adéquation des fonds propres s’est amélioré. Il s’établit à 13,2 % des actifs pondérés en fonction des risques à la mi-2023, contre 12,4 % en 2021, ce qui est supérieur au seuil réglementaire de 11,5 %. À fin décembre 2022, 114 établissements de crédit satisfaisaient à la norme de solvabilité dans l’Union économique et monétaire ouest-africaine. Ces établissements soumis à la surveillance prudentielle représentent 91,3 % des actifs bancaires et 95,2 % des encours dans l’Union. Néanmoins, des disparités considérables existent entre les pays de l’Union économique et monétaire ouest-africaine. Par exemple, en Guinée-Bissau, seulement deux des six banques respectent les normes de solvabilité en matière de fonds propres, tandis qu’au Togo, seules 11 des 17 banques se conforment aux exigences réglementaires en matière de fonds propres. Les récents tests de résistance effectués par les autorités confirment la vulnérabilité des banques aux chocs du crédit, de liquidité et de la dette souveraine.

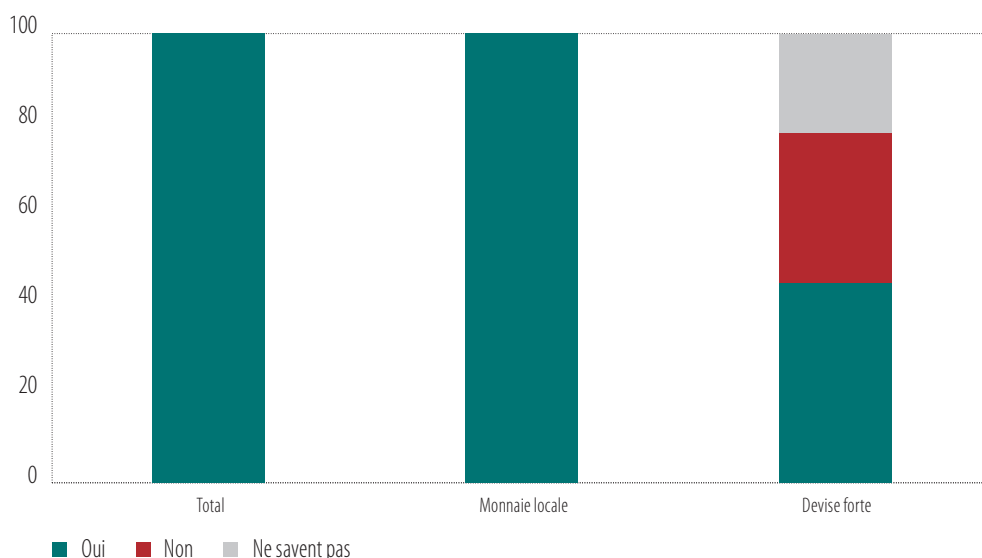
La dépendance entre les banques et les emprunteurs souverains dans l’Union économique et monétaire ouest-africaine reste forte. Les encours des banques sur les emprunteurs souverains représentaient environ 34 % des actifs nationaux en 2023, contre 27 % fin 2019. Les augmentations les plus importantes

ont été observées au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal. Le rapport d'évaluation de la stabilité du secteur financier du Fonds monétaire international, fondé sur son [programme d'évaluation du secteur financier](#) avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine, a recommandé l'application d'exigences de surcharge en capital au titre du deuxième pilier de Bâle pour faire face à ces risques. Ces surcharges contribueraient à la gestion des risques de concentration et de taux dans la région. Toutes les banques d'importance systémique ont élaboré des plans de restructuration préventifs, qui ont servi de base à l'adoption de plans de résolution pour 20 d'entre elles en 2023. La Commission bancaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine prévoit l'adoption de plans de résolution pour les 12 autres banques systémiques d'ici la mi-2025. Les mesures législatives nécessaires à la pleine mise en œuvre du cadre de résolution sont prises en considération dans la nouvelle législation bancaire de 2023⁵.

Les banques d'Afrique de l'Ouest qui ont répondu à l'enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique entendent développer leurs activités au cours des 12 prochains mois, en particulier pour les prêts en monnaies locales (figure 6). Toutes les banques interrogées prévoient d'accroître leurs activités et leur financement au cours des 12 prochains mois, un résultat supérieur à celui des précédentes vagues de l'enquête (77 % en 2023, 92 % en 2022 et 80 % en 2021). Ce résultat pourrait refléter leurs attentes d'un assouplissement de la politique monétaire des banques centrales à mesure que les tensions inflationnistes s'atténuent. Les ambitions en matière de financement sont plus modestes en devises fortes au cours des 12 prochains mois (44 % des banques), après la dépréciation marquée des monnaies locales par rapport au dollar américain⁶.

Figure 6

L'année prochaine, prévoyez-vous d'augmenter globalement vos niveaux de financement ?
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

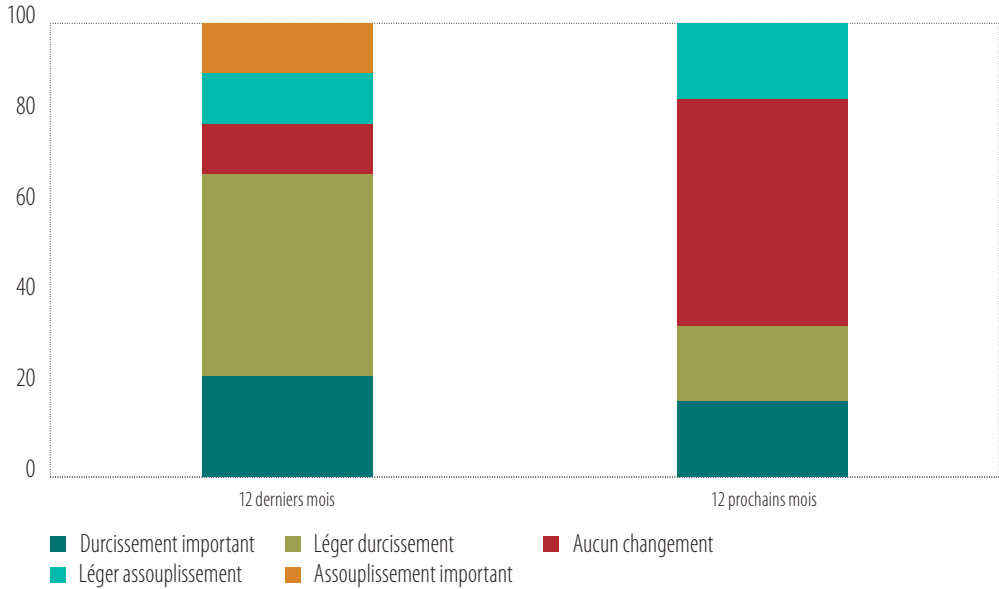
Remarque : les chiffres en monnaies locales et étrangères correspondent aux résultats pour les banques qui ont répondu « oui » à la question concernant une augmentation « globale ».

⁵ Voir le [Communiqué de Presse de la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union](#) pour la décision des ministres des finances de l'Union économique et monétaire ouest-africaine qui ont adopté la nouvelle législation bancaire. Le texte législatif ne pourra être consulté tant qu'il n'a pas été ratifié par l'ensemble des parlements de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

⁶ La dépréciation moyenne des monnaies africaines par rapport au dollar américain était de 14,5 % en 2023. Toutefois, le taux de dépréciation était plus élevé pour les monnaies d'Afrique de l'Ouest. La dépréciation moyenne par rapport au dollar américain s'établissait à 17,5 % en 2023. Le Nigeria (49,5 %), le Liberia (18,5 %), la Sierra Leone (17,2 %) et le Ghana (15,6 %) ont enregistré la dépréciation la plus prononcée.

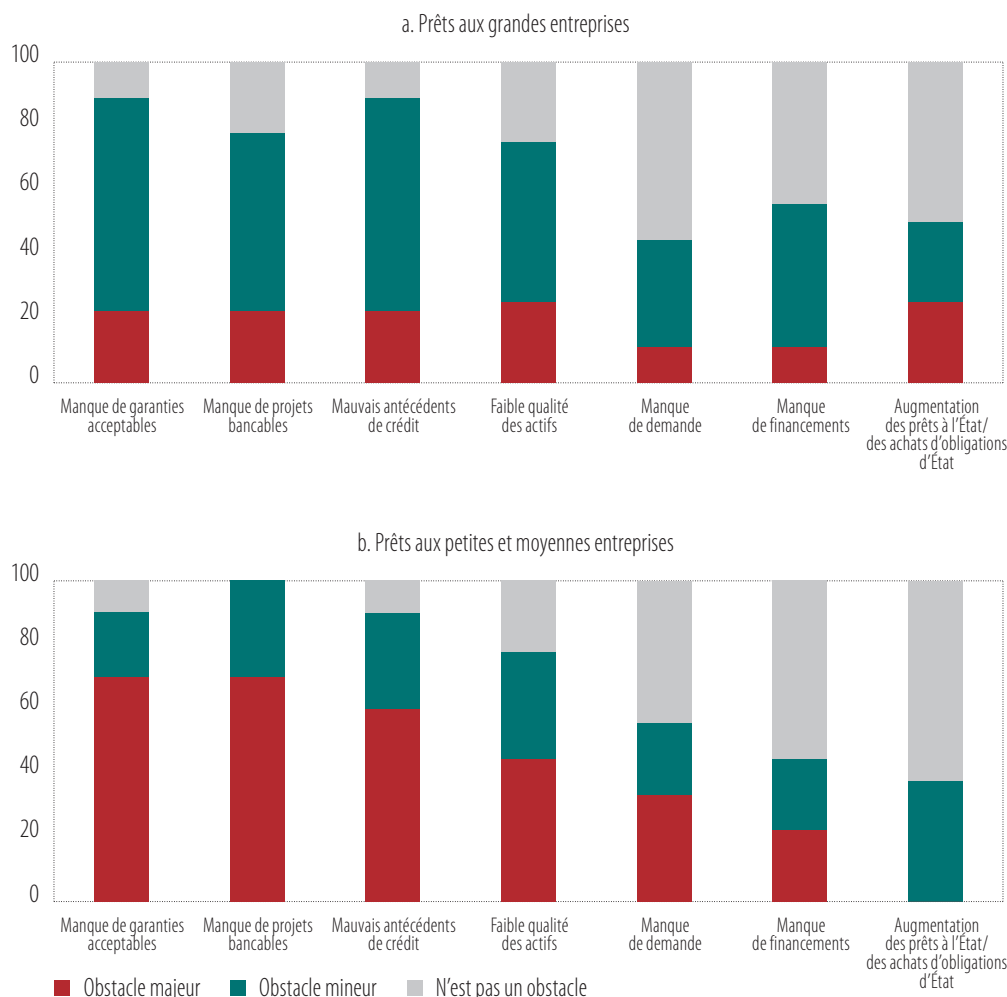
Les critères d’octroi du crédit se sont davantage durcis que prévu au cours des 12 derniers mois et un nouveau durcissement est anticipé. Dans l’enquête de 2023, la plupart des banques d’Afrique de l’Ouest s’attendaient à ce que leurs critères d’octroi restent inchangés au cours des 12 mois suivants (58 %), tandis qu’un tiers tablait sur un nouveau durcissement. Celles qui prévoyaient un durcissement l’année dernière semblaient anticiper de nouvelles hausses des taux directeurs. Cependant, 66 % des banques interrogées en 2024 ont déclaré avoir durci leurs conditions d’octroi de crédit au cours de l’année écoulée, ce qui est nettement supérieur aux prévisions initiales. De nombreuses banques en Afrique de l’Ouest n’ont pas pu absorber la hausse des taux d’intérêt et ont répercuté une partie des coûts sur les clients finals, ce qui a pesé sur la croissance du crédit dans la région. La moitié des banques interrogées en 2024 prévoient que les critères d’octroi resteront inchangés, tandis qu’un tiers anticipe un nouveau durcissement (figure 7). Par conséquent, un nouveau resserrement est anticipé, mais à un rythme plus lent que l’année dernière.

Figure 7
Évolution passée et future des critères d’octroi de crédit (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les mauvais antécédents de crédit et le manque de garanties acceptables demeurent des obstacles importants à l’octroi de prêts aux entreprises en Afrique de l’Ouest (figure 8). De nombreuses banques ayant répondu considèrent que ces deux facteurs sont des contraintes majeures pour les PME, mais des contraintes mineures pour les grandes entreprises. Le manque de projets bancables est également problématique dans la région. La mauvaise qualité des actifs occupe la quatrième place parmi les freins à l’octroi de prêts, bien que le taux de prêts non productifs varie considérablement d’un pays à l’autre, de sorte que ce problème est spécifique à chaque pays. Si les prêts au secteur public ne sont pas considérés comme un obstacle majeur à l’octroi de prêts aux PME, un quart des banques considère qu’il s’agit d’un obstacle majeur pour les prêts aux grandes entreprises. Par conséquent, l’effet d’éviction semble concerner les prêts de montant élevé plutôt que les prêts de petite taille.

Figure 8**Facteurs limitant l'offre de crédit, Afrique de l'Ouest (% des banques ayant répondu)**

Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Le secteur bancaire en Afrique de l'Est

L'Afrique de l'Est compte un total de 140 banques (tableau A3 de l'annexe) et présente une concentration bancaire de 56 %, mesurée par la moyenne pondérée de la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques. Le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, la Tanzanie et le Rwanda présentent une forte concentration bancaire (plus de 60 %), ce qui témoigne d'un marché peu concurrentiel, d'une faible intermédiation financière et de taux débiteurs élevés. En revanche, le Kenya et l'Ouganda affichent la plus faible concentration bancaire (respectivement 40 % et 47 %). Cela donne à penser que la concurrence est généralement plus forte dans les pays de la région où le nombre de banques et la profondeur du crédit sont plus importants.

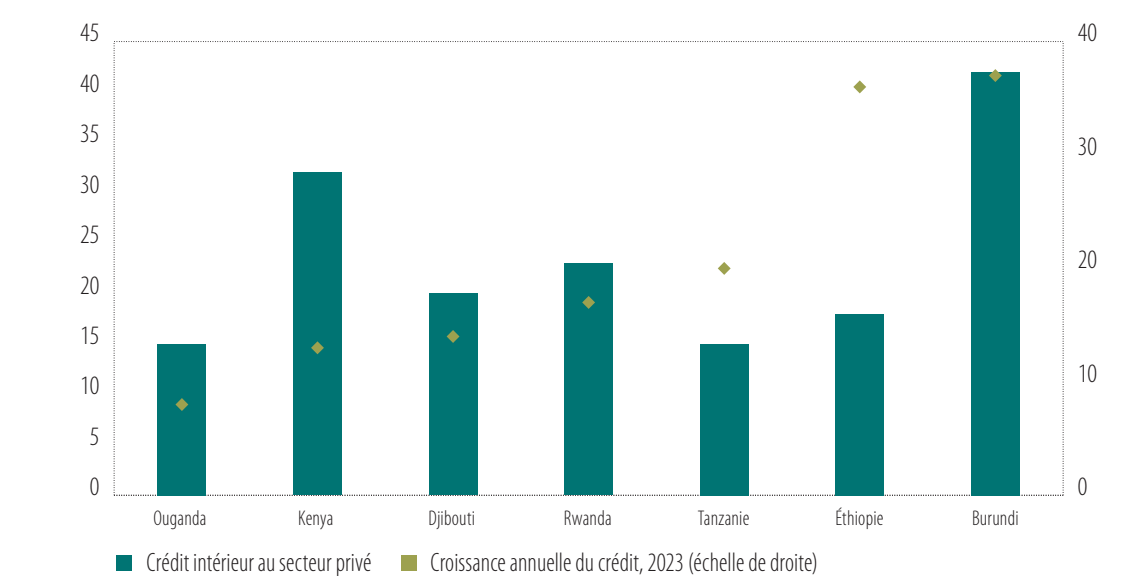
Les marchés du crédit restent généralement peu profonds, même si certains pays connaissent une forte croissance du crédit (figure 9). En 2023, le crédit au secteur privé en Afrique de l'Est représentait 21 % du PIB. Le Burundi et le Kenya présentent les ratios les plus élevés (respectivement 42 % et 32 %),

devant le Rwanda (23 %) et Djibouti (20 %). À l'inverse, l'Éthiopie, l'Ouganda et la Tanzanie affichent les ratios crédit/PIB les plus bas (respectivement 18 %, 15 % et 15 %), malgré un nombre élevé de banques dans chaque pays. Le Kenya reste le marché financier le plus avancé d'Afrique de l'Est. Selon les données de Global Findex de 2022⁷, il est à la pointe en matière d'inclusion financière, puisque 79 % de la population adulte détiennent un compte auprès d'une banque ou d'un autre type d'établissement financier ou utilisent des services de paiement mobiles. Le Kenya est suivi par l'Ouganda (66 %), la Tanzanie (52 %) et l'Éthiopie (46 %). Pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, l'inclusion financière s'établit à 55 %.

La croissance du crédit s'est accélérée en Afrique de l'Est en 2023 par rapport à 2022. Parmi les facteurs contribuant à cette croissance figurent l'amélioration des infrastructures financières, la confiance accrue des investisseurs et les politiques publiques de promotion de l'entrepreneuriat et de l'investissement. Dans des pays tels que le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, l'offre de crédit pour les entreprises s'élargit, mais des difficultés subsistent pour acheminer le crédit aux PME et remédier aux taux d'intérêt élevés. Bien que la croissance du crédit ait été robuste, les ratios prêts/dépôts restent inférieurs à 100 % dans la quasi-totalité des pays. La moyenne régionale pondérée s'établit à 74 %, ce qui fait ressortir un risque limité d'expansion du crédit excessive.

À l'échelle des pays, le Burundi a enregistré la plus forte croissance annuelle nominale du crédit (37 %), sous l'effet d'une amélioration de l'environnement des affaires. Juste derrière vient l'Éthiopie qui affiche une croissance annuelle nominale du crédit de 36 %, un rebond dû à des mesures renforcées de relance économique à l'issue de la guerre du Tigré en novembre 2022, en dépit d'un taux d'inflation de 30 % en 2023. L'Ouganda enregistre la plus faible croissance du crédit, à 8 %, en raison des emprunts publics excessifs qui ont exercé un effet d'éviction sur le crédit au secteur privé, comme indiqué au chapitre 1 dans la partie sur l'indice de gravité de l'éviction. L'augmentation de la dette publique intérieure résulte du gel du financement de nouveaux projets par la Banque mondiale après que le pays a adopté une loi anti-LGBTQ controversée en mai 2023.

Figure 9
Profondeur et croissance du crédit, Afrique de l'Est (échelle de gauche : en % du PIB ; échelle de droite : en %)



Source : Banque mondiale et BankFocus.

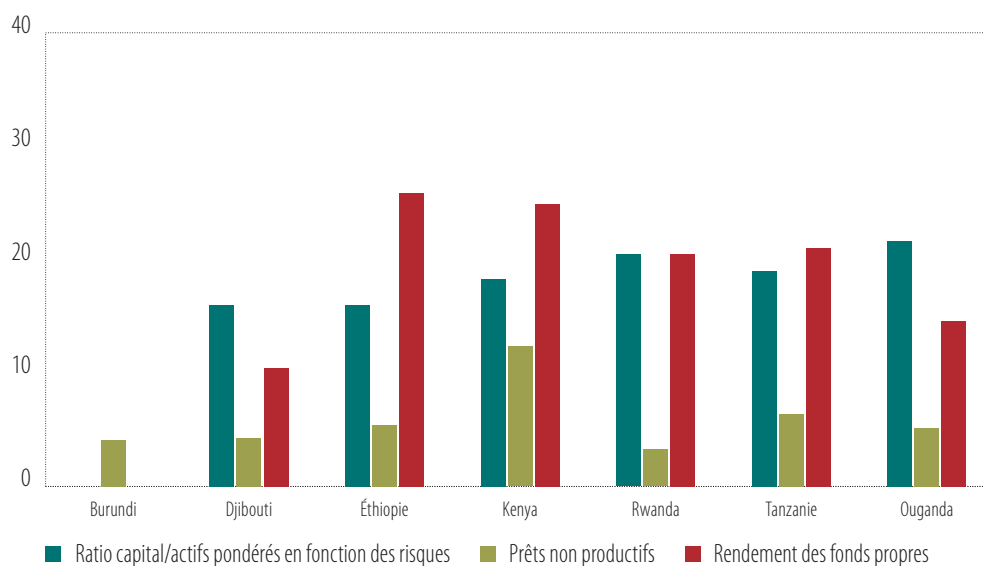
7 Données disponibles dans la [base de données Global Findex](#).

Le secteur bancaire en Afrique de l'Est est resté résilient et stable, malgré l'inflation généralisée persistante, la hausse des coûts d'emprunt et la dépréciation du taux de change. La solidité et la stabilité du secteur financier ont été soutenues par des niveaux de fonds propres et de liquidité adéquats (figure 10), qui restent supérieurs aux exigences minimales. Toutefois, la pression accrue sur la liquidité a entraîné un recul du ratio moyen pondéré d'adéquation des fonds propres à 16 % en 2023, contre 19 % en 2022. Au Rwanda et en Ouganda, le ratio de fonds propres est le plus élevé, à plus de 20 % des actifs pondérés en fonction des risques.

La rentabilité est restée globalement inchangée par rapport à l'année précédente, avec un rendement moyen des fonds propres de 23 % et un faible ratio de prêts non productifs. Malgré un environnement économique difficile, la proportion de prêts non productifs par rapport au total des actifs était inférieure ou égale à 6,5 % dans tous les pays, à l'exception du Kenya, en raison de mesures strictes et prudentes garantissant la qualité des actifs. Toutefois, les banques se montrent plus enclines à accorder des prêts au secteur public plutôt qu'au secteur privé, ce qui intensifie l'interdépendance entre les banques et les emprunteurs souverains et pourrait entraîner une détérioration de la qualité des actifs en cas de défaut souverain et des risques pour la stabilité financière dus aux asymétries d'échéances, à la concentration des actifs et à l'illiquidité. L'amélioration des normes de surveillance et des mesures de politique générale devrait permettre d'atténuer ces risques et de maintenir la stabilité du secteur financier.

Figure 10

Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique de l'Est (en %)



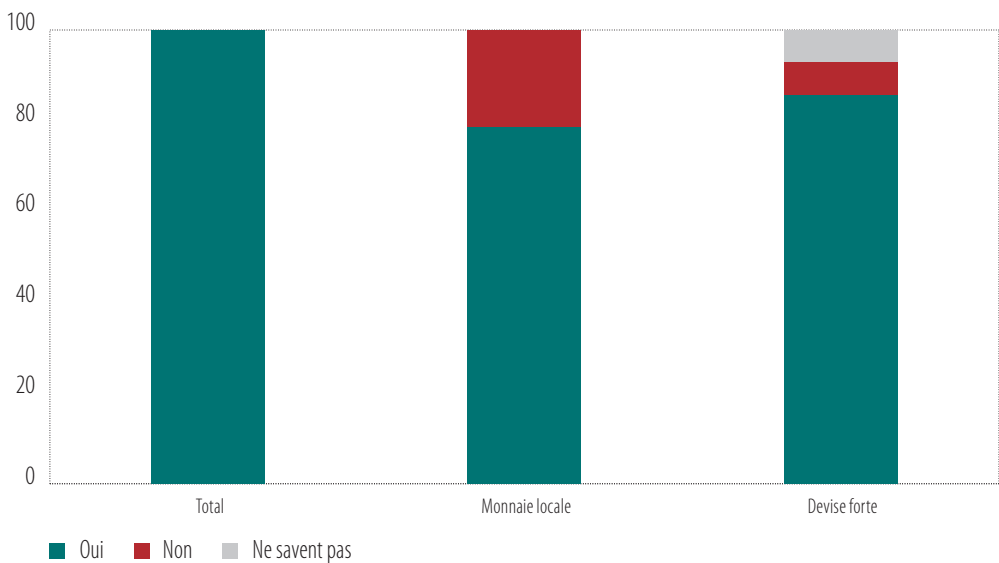
Source : FMI, Banque mondiale et BankFocus.

Les banques en Afrique de l'Est qui ont participé à l'enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique prévoient toutes d'augmenter globalement leurs niveaux de financement (figure 11), un résultat en hausse par rapport à 2023 (90 %). Ce surcroît d'activité devrait concerner les opérations tant en monnaies locales (79 %) qu'en devises (86 %), ce qui témoigne d'un renforcement de la financiarisation et d'une augmentation des besoins de liquidités, étant donné que certains pays sont confrontés à des niveaux d'endettement élevés. La proportion des banques d'Afrique de l'Est qui prévoient d'augmenter le financement en devises fortes est nettement plus élevée que dans les autres régions d'Afrique.

Les banques d'Afrique de l'Est ont durci leurs critères d'octroi au cours de l'année écoulée et tablent sur un nouveau resserrement l'année prochaine (figure 12). Celles qui ont fait état d'un durcissement de leurs critères d'octroi au cours des 12 derniers mois (63 %) sont beaucoup plus nombreuses en proportion que celles qui les ont assouplis (19 %), soit un durcissement net de 44 %. De même, au cours

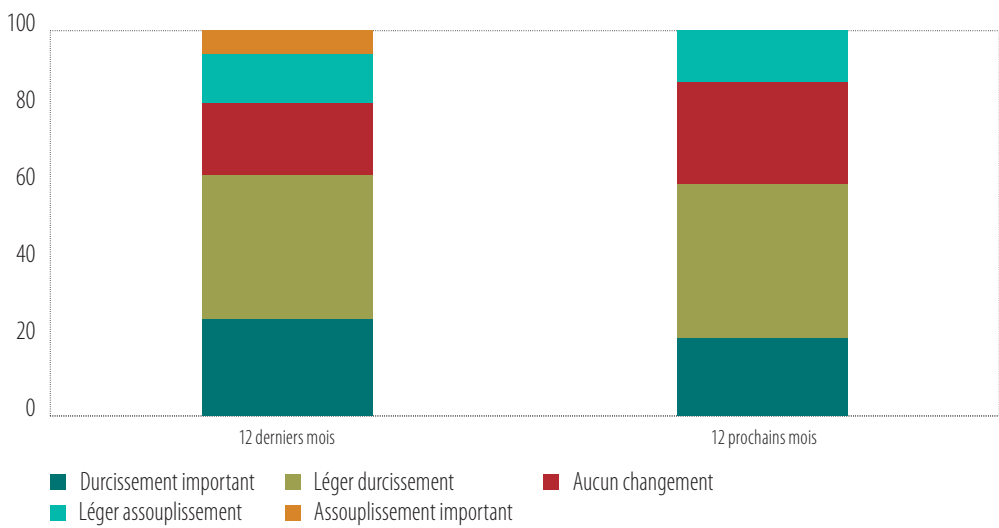
des 12 prochains mois, les banques continueront de durcir leurs critères d'octroi, d'où un durcissement net anticipé de 47 %. Ce durcissement anticipé pourrait tenir à plusieurs raisons, notamment le manque de financement, les problèmes de qualité des actifs dans certains pays et une prédilection persistante pour les prêts au secteur public⁸.

Figure 11
L'année prochaine, prévoyez-vous d'augmenter globalement vos niveaux de financement ?
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.
Remarque : les chiffres en monnaies locales et étrangères correspondent aux résultats pour les banques qui ont répondu « oui » à la question concernant une augmentation « globale ».

Figure 12
Évolution passée et future des critères d'octroi de crédit (% des banques ayant répondu)



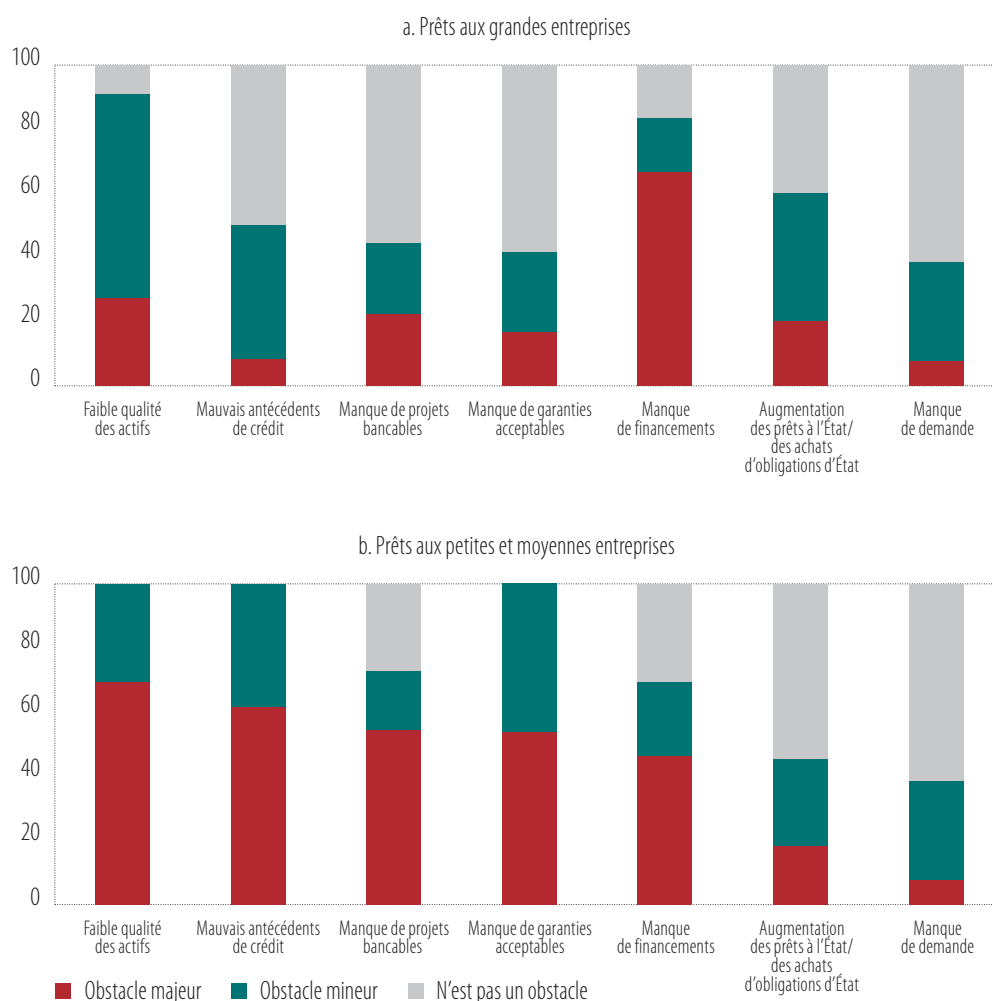
Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

8 « Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne 2024 » (FMI, 2024).

En Afrique de l'Est, le principal facteur limitant l'offre de crédit aux grandes entreprises est le manque de financement, tandis que divers facteurs, dont la faible qualité des actifs et les mauvais antécédents de crédit, entravent l'octroi de prêts aux PME (figure 13). Les facteurs restrictifs concernent à la fois l'offre et la demande, ce qui suggère que l'offre de crédit pourrait s'améliorer à mesure que les conditions financières s'assouplissent et que les risques géopolitiques qui perturbent les chaînes d'approvisionnement s'atténuent. Toutefois, cela suggère aussi que des mesures structurelles pourraient être nécessaires pour débloquent pleinement l'offre de crédit aux entreprises, en particulier aux PME, surtout dans le contexte actuel de reprise économique où la demande extérieure est plus faible et les coûts d'emprunt sont élevés.

Figure 13

Facteurs limitant l'offre de crédit, Afrique de l'Est (% des banques ayant répondu)



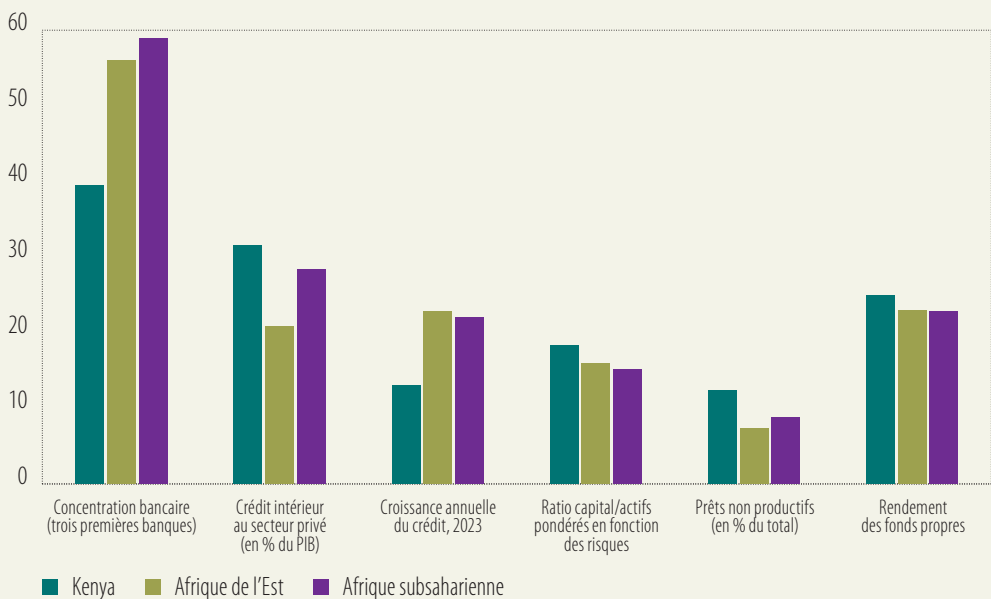
Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

L'encadré 1 présente une analyse détaillée de l'évolution du secteur bancaire au Kenya, qui s'appuie en grande partie sur l'enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique. Sept banques au Kenya ont répondu à notre enquête en 2024. Il s'agit du taux de réponse le plus élevé de tous les pays.

Encadré 1
Évolution du secteur bancaire au Kenya et réponses à l'enquête de la BEI

Le Kenya possède le secteur financier le plus développé et le plus concurrentiel d'Afrique de l'Est. Le crédit intérieur au secteur privé s'y élève à 32 % du PIB, ce qui est supérieur au taux moyen de 21 % de l'Afrique de l'Est et juste en dessous du taux moyen de 36 % pour l'Afrique subsaharienne (figure 14). Classé comme le moins performant au monde en 2023 – l'indice boursier All-Share ayant alors chuté de 43 % – le marché boursier kényan a connu un rapide revirement et est désormais considéré comme le plus performant, avec un indice en hausse de 49 %⁹. Le Kenya affiche la plus faible concentration du secteur bancaire (40 %), contre respectivement 56 % et 59 % pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique subsaharienne, ce qui témoigne d'une plus grande compétitivité. La rentabilité du secteur bancaire kényan demeure l'une des plus fortes, avec un rendement des fonds propres de 25 %, contre 23 % pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique subsaharienne. La qualité des actifs reste néanmoins un sujet de préoccupation au Kenya, du fait que le ratio des prêts non productifs y atteint 13 %, contre respectivement 7 % et 9 % pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique subsaharienne.

Figure 14
Principaux indicateurs du secteur bancaire (en %)



Source : FMI, Banque mondiale et BankFocus.

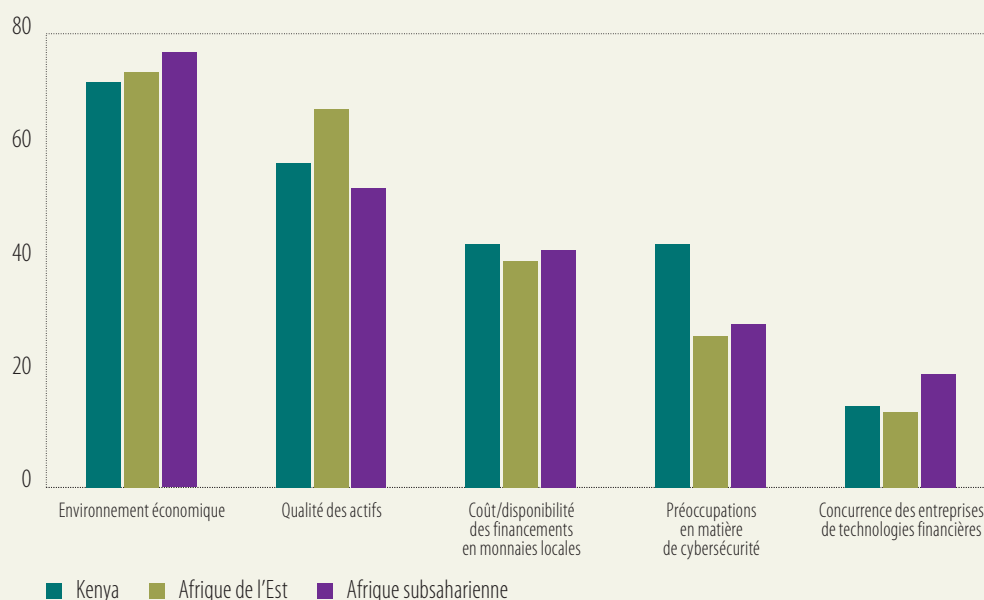
L'enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique révèle que les banques au Kenya s'inquiètent principalement au sujet de l'environnement économique et de la qualité des actifs. Les récents chocs mondiaux, conjugués à la persistance d'une inflation élevée, ont laissé les économies aux prises avec une hausse des taux d'intérêt. En conséquence, 71 % des banques kényanes citent l'environnement économique comme leur première préoccupation (figure 15). Bien que la qualité des actifs soit plus faible au Kenya que dans d'autres régions, elle y est jugée préoccupante par 57 % des banques, une proportion légèrement supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, mais inférieure aux 67 % de banques d'Afrique de l'Est également préoccupées par ce facteur. S'agissant des facteurs influant sur l'activité des banques, la plus grande différence concerne la cybersécurité, qui préoccupe 43 % des banques du Kenya, contre moins de 30 % des banques d'Afrique de l'Est et d'Afrique subsaharienne. Ce résultat pourrait refléter la forte pénétration de la finance numérique au Kenya.

⁹ Kenya Stocks: BlackRock Says World's Best Performer Offers Value - Bloomberg.

Les banques kényanes durcissent leurs critères d'octroi de prêts de manière bien plus marquée que d'autres banques en Afrique de l'Est ou en Afrique subsaharienne (figure 16). Au cours des 12 derniers mois, 86 % des banques au Kenya (en net) ont durci leurs critères d'octroi de crédit, soit un taux équivalent à plus du double de celui observé en Afrique de l'Est ou en Afrique subsaharienne. Cette disparité devrait persister, un pourcentage net de 83 % des banques kényanes prévoyant de continuer à durcir leurs critères d'octroi de crédit au cours des 12 prochains mois, soit bien plus que les 46 à 47 % des banques qui anticipent un tel resserrement en Afrique de l'Est et en Afrique subsaharienne. Bien que les banques kényanes ne se déclarent pas plus préoccupées par la qualité des actifs que d'autres banques d'Afrique subsaharienne, elles durcissent leurs critères d'octroi de prêts de manière plus agressive, probablement dans l'intention de stabiliser la qualité des actifs.

Figure 15

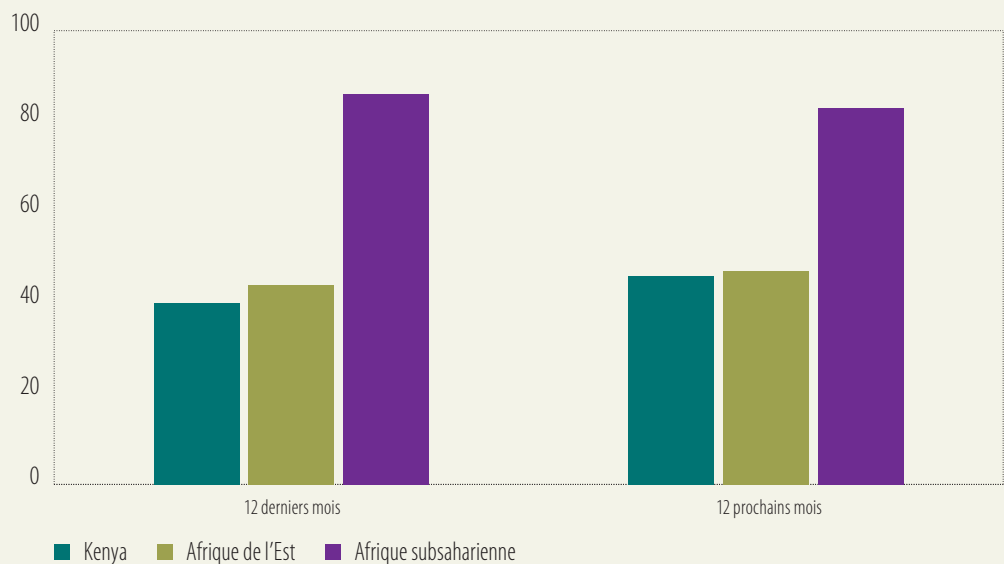
L'année prochaine, quels seront les principaux facteurs qui influenceront sur votre activité ?
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Plus de 83 % des banques interrogées au Kenya ont mis en place une stratégie en matière d'égalité entre les sexes, tandis que 17 % prévoient d'en introduire une, ce qui reflète l'engagement des banques en faveur de financements qui intègrent la dimension de genre (figure 17a). Ces résultats sont légèrement inférieurs à la moyenne de l'Afrique de l'Est, mais supérieures à celle de l'Afrique subsaharienne, ce qui fait de l'Afrique de l'Est la région qui montre la voie en matière de stratégies promouvant l'égalité entre les genres et l'accès des femmes aux financements. Cette situation pourrait être influencée par la plus grande inclusion financière que l'on observe dans la région, sous l'impulsion des services de paiement sur téléphone mobile. Les banques du Kenya sont également plus susceptibles que celles d'autres régions de déclarer des actifs de meilleure qualité lorsqu'elles accordent des prêts aux femmes. Au Kenya, 67 % des banques font état d'un ratio de prêts non productifs inférieur lorsqu'elles prêtent à des entreprises dirigées par des femmes, contre 56 % des banques d'Afrique subsaharienne (figure 17b).

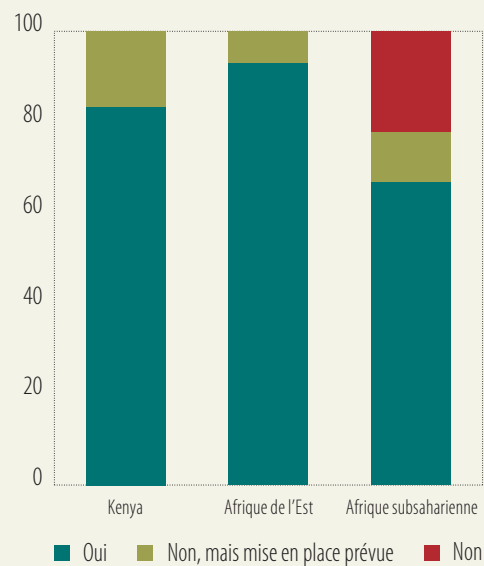
Figure 16
Durcissement net des critères d’octroi de crédit par région (% des banques ayant répondu)



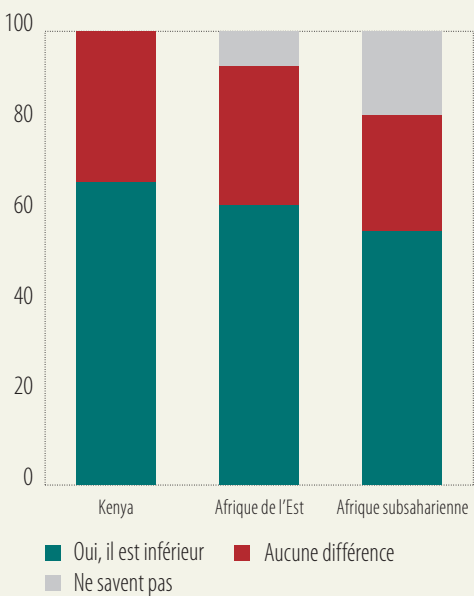
Source : Indicateurs de solidité financière du FMI et calculs de la BEI.

Figure 17
Intégration de la dimension de genre (en %)

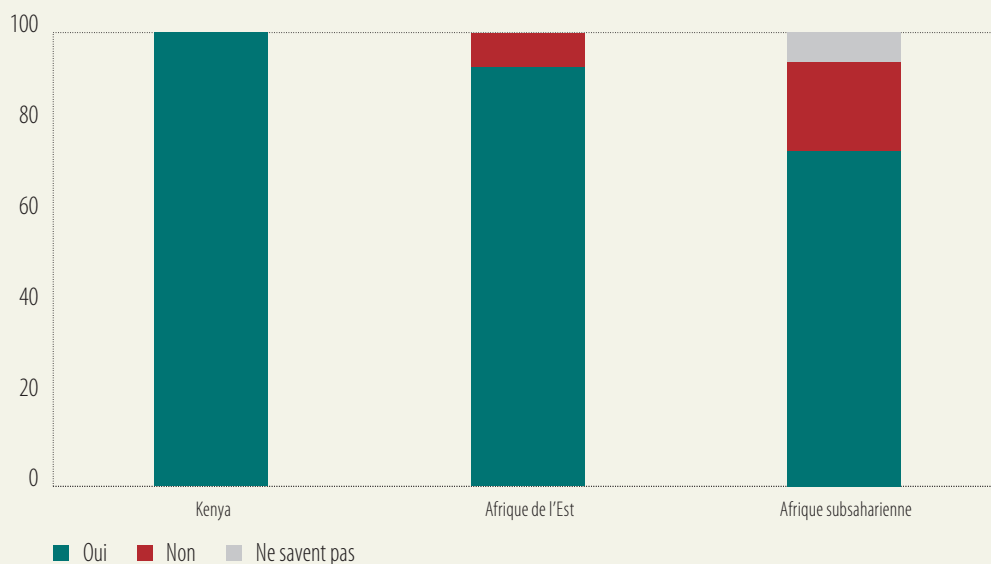
a. Banques proposant des services ou des produits financiers spécifiquement destinés aux femmes



b. Proportion des banques faisant état d’un taux inférieur de prêts non productifs parmi les femmes ou les entreprises dirigées par des femmes, par rapport à la moyenne des prêts non productifs



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 18**Objectifs stratégiques en matière de changements climatiques**

Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Toutes les banques kényanes ont mis en place une stratégie en matière de changements climatiques, le pays jouant ainsi un rôle moteur sur le continent (figure 18). Les banques kényanes sont à l'avant-garde des secteurs financiers africains pour ce qui est de prendre des mesures – en matière d'atténuation et d'adaptation – face aux risques liés au climat. Elles redoublent également d'efforts pour proposer des produits de financement vert. Cette situation s'inscrit dans le droit fil de la politique de la Banque centrale du Kenya, qui exige des banques commerciales du pays qu'elles rendent compte de leurs initiatives visant à promouvoir la gestion des risques liés au climat. La BEI fournit une assistance technique liée au climat à la Banque centrale du Kenya, contribuant dans ce cadre à l'élaboration d'une taxinomie verte¹⁰.

Le secteur bancaire en Afrique australe

En Afrique australe, les niveaux d'intermédiation financière varient considérablement. Le ratio crédit intérieur au secteur privé/PIB est supérieur à 90 % en Afrique du Sud, qui possède le secteur financier le plus développé du continent, et de plus de 70 % à Maurice, un centre financier international (figure 19). En revanche, l'Angola et le Malawi ont des marchés du crédit très peu profonds, représentant moins de 10 % du PIB. Dans l'ensemble, la profondeur du crédit pour l'Afrique australe s'établit à 65 % du PIB, mais tombe à 20 % du PIB si l'on exclut l'Afrique du Sud. La Zambie et le Zimbabwe ont des marchés du crédit relativement peu profonds, mais figurent parmi les secteurs bancaires les plus concurrentiels au regard de la part des actifs détenus par les trois plus grandes banques¹¹. Le niveau de concurrence, dont la concentration des actifs nous offre une approximation, est principalement lié au nombre de banques d'un pays plutôt qu'à la taille de son secteur bancaire par rapport au PIB. À l'opposé, en Afrique du Sud, pays qui compte le plus grand nombre de banques, les trois plus grands établissements représentent encore 72 % des actifs (tableau A4). Il est possible que, pour quelques marchés parmi les plus concurrentiels,

¹⁰ La version non définitive de la [taxinomie de la finance verte kényane](#) est désormais disponible sur le site web de la [Banque centrale du Kenya](#).

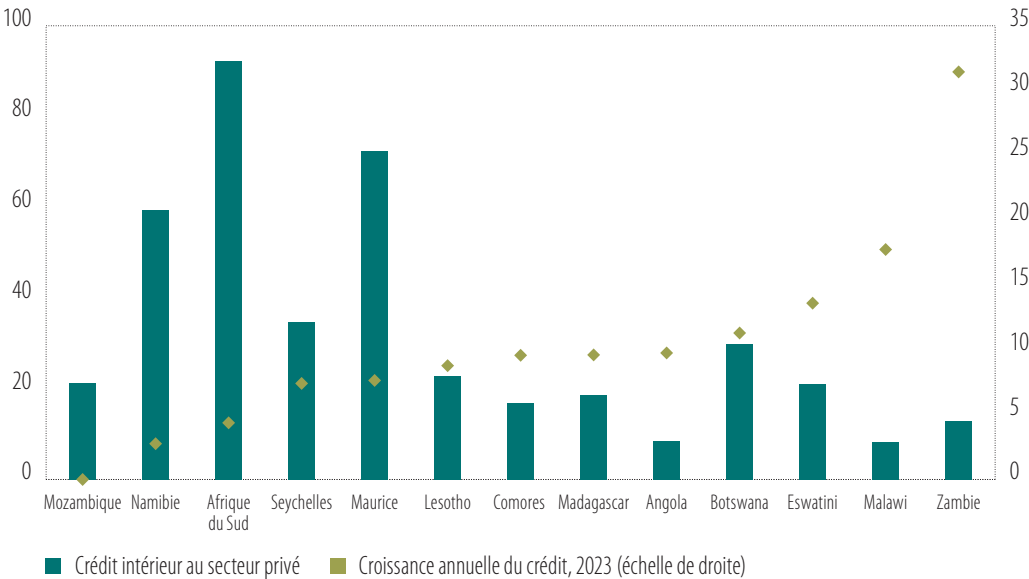
¹¹ Cet indicateur est inférieur à 50 % pour ces deux pays, avec une part d'actifs plus faible pour les trois plus grandes banques, ce qui indique une dynamique concurrentielle plus importante.

seules les banques les plus efficaces puissent survivre, ce qui conduirait à une importante concentration. Toutefois, le modèle d'évaluation du risque du secteur bancaire, établi par la BEI et présenté dans son rapport 2023 sur la finance en Afrique (BEI, 2023), permet de constater qu'en moyenne, le risque auquel le secteur bancaire est exposé est moindre lorsque la concentration est plus faible.

En règle générale, la croissance du crédit a été plus rapide dans les pays où les marchés sont moins profonds, ce qui est encourageant. La croissance du crédit varie en Afrique australe (figure 19, cercles), mais dans les huit pays enregistrant les taux de croissance les plus rapides, le ratio crédit/PIB est inférieur à 30 %, voire à 20 % pour la plupart d'entre eux. Toutefois, en 2023, la croissance du crédit en valeur nominale était en deçà de 10 % dans de nombreux pays et généralement soit proche du taux d'inflation, soit inférieure à celui-ci, ce qui signifie que seuls quelques pays ont vu le crédit augmenter sensiblement en termes réels. La croissance du crédit a été particulièrement rapide en Zambie (31 % par an), principalement sous l'effet de l'octroi de crédits aux grandes entreprises et aux ménages plutôt qu'aux PME, à l'exception de celles du secteur agricole, qui ont bénéficié d'une croissance soutenue du crédit.

Malgré une conjoncture macroéconomique difficile, les performances des banques en Afrique australe sont généralement restées solides. Les données relatives à la rentabilité sont disponibles jusqu'au deuxième trimestre de 2023 pour neuf pays de la région. Dans huit d'entre eux, les bénéfices ont progressé d'environ 20 % en moyenne au premier semestre de 2023 par rapport au premier semestre de 2022. Comme décrit au chapitre 3, cette hausse des bénéfices était souvent attribuable aux portefeuilles obligataires des banques, même si les produits d'intérêts sur prêts ont également joué un rôle. Le Malawi, Madagascar et la Zambie affichent les niveaux de rentabilité globale les plus élevés, avec des rendements des fonds propres de 42 %, 35 % et 34 % respectivement. La part des obligations dans le total des actifs des banques est de 34 % au Malawi, de 40 % à Maurice et de 29 % en Zambie, selon les dernières données disponibles pour chacun de ces pays. La capitalisation est généralement solide et supérieure aux seuils réglementaires (figure 20). Le ratio moyen capital/actifs pondérés en fonction des risques dans les pays d'Afrique australe au deuxième trimestre de 2023 dépasse légèrement 20 %, un niveau globalement inchangé par rapport à l'année précédente. Toutefois, les ratios de fonds propres relativement élevés observés dans la région sont avantagés par la détention importante d'obligations d'État, généralement assorties d'une pondération de risque égale à zéro et ne contribuant donc pas aux actifs à risque.

Figure 19
Profondeur et croissance du crédit, Afrique australe (échelle de gauche : en % du PIB ; échelle de droite : en %)



Source : Banque mondiale et BankFocus.

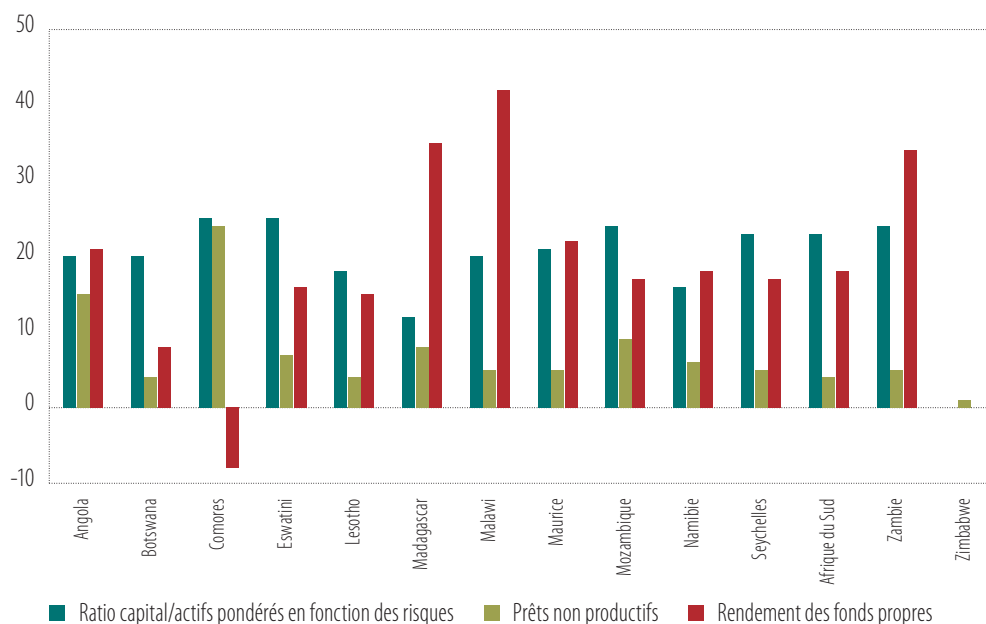
En Afrique du Sud, qui possède le plus grand système bancaire de la région, la croissance nominale du crédit était comprise entre 8 et 10 % en glissement annuel pendant la majeure partie des années 2022 et 2023. Les taux d'intérêt débiteurs ont augmenté à 11,8 % à la fin de 2023, après avoir connu un niveau bas de 7 % au troisième trimestre de 2021. Les banques montrent une préférence pour la détention de dette souveraine, la croissance de ce type de dette dépassant celle des prêts. Les titres de dette souveraine représentaient environ 18 % des actifs du secteur bancaire sud-africain en 2023, contre 13 % avant le début de la pandémie de COVID-19 en 2019. La banque centrale (Banque centrale sud-africaine, 2023) constate que les petites banques détiennent davantage de titres de dette souveraine en valeur relative, soit environ 37 % des actifs, ce qui est particulièrement préoccupant étant donné que la qualité des actifs et les volants de fonds propres de ces établissements sont bien plus faibles que ceux des grandes banques.

Les banques de la région sont principalement financées par des dépôts, qui représentent plus de trois quarts des passifs dans la plupart des pays. L'Afrique du Sud fait figure d'exception, les dépôts n'y représentant que 47 % du passif. Par conséquent, les banques d'Afrique du Sud continuent de dépendre des dépôts institutionnels, ce qui reflète le faible taux d'épargne des ménages et le développement important du secteur de la gestion d'actifs dans ce pays. Les dépôts institutionnels sont à plus court terme. Ils sont aussi moins diversifiés, plus onéreux et plus sensibles à la confiance que les dépôts des ménages.

Les banques d'Afrique australe prévoient d'augmenter leurs financements au cours de l'année prochaine, mais il est peu probable que l'on assiste à une croissance accélérée de l'activité de prêt. Presque toutes les banques d'Afrique australe interrogées (93 %) prévoient d'augmenter leurs niveaux de financement, notamment en monnaies locales (75 %, figure 21), tandis qu'un peu plus de la moitié devrait collecter des fonds en devises fortes. Toutefois, les banques d'Afrique australe affichent les anticipations les plus faibles en matière de croissance du crédit pour l'année à venir. Elles ne sont que 17 % à prévoir une hausse du taux de croissance de leurs prêts, tandis que la moitié s'attend à ce que le taux de croissance des prêts reste inchangé. La proportion des banques qui tablent sur une plus forte croissance des prêts est la plus faible de toutes les régions d'Afrique subsaharienne. Il est donc peu probable que l'augmentation du financement prévue par une part importante des banques se traduise par une accélération de la croissance des prêts.

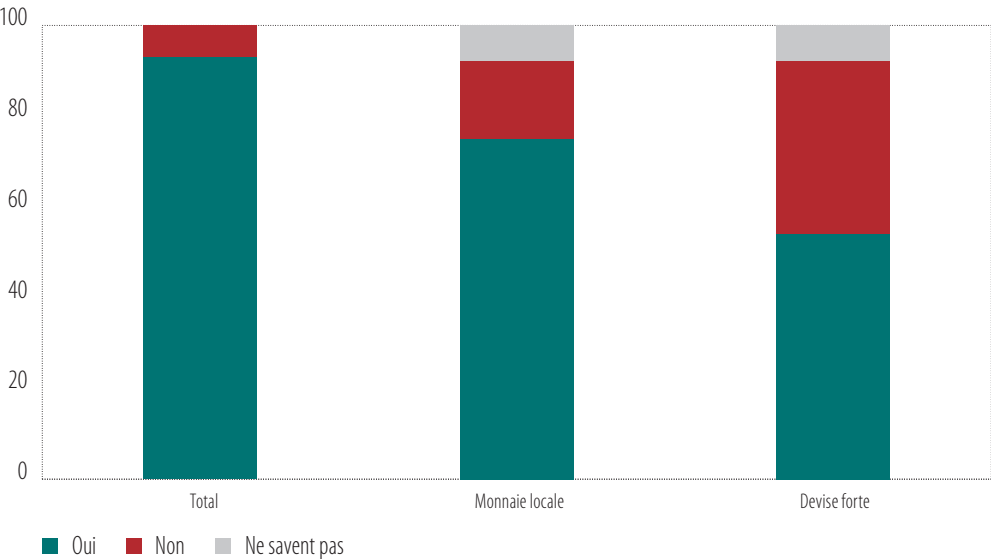
Figure 20

Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique australe (en %)



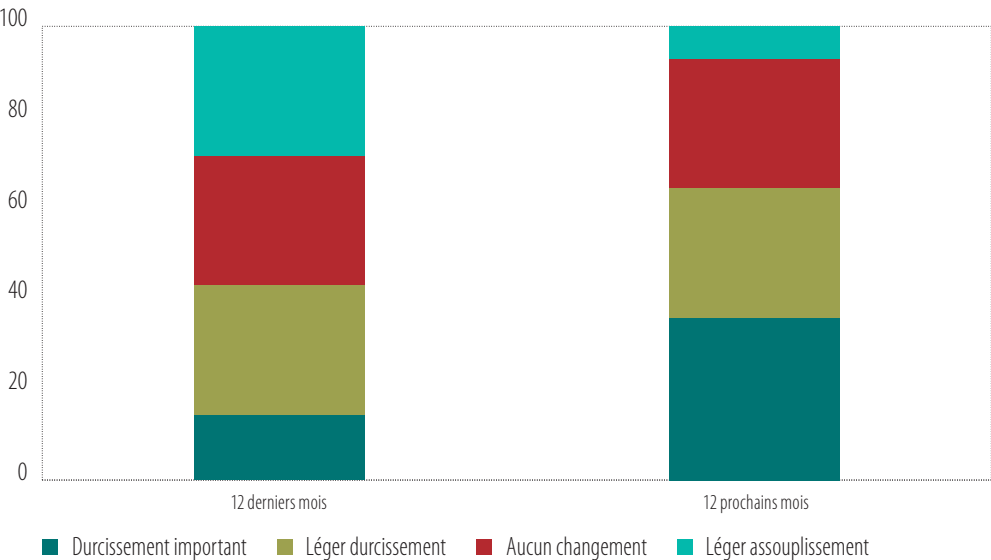
Source : FMI, Banque mondiale et BankFocus.

Figure 21
L'année prochaine, prévoyez-vous d'augmenter globalement vos niveaux de financement ?
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.
Remarque : les chiffres en monnaies locales et étrangères correspondent aux résultats pour les banques qui ont répondu « oui » à la question concernant une augmentation « globale ».

Figure 22
Évolution passée et future des critères d'octroi de crédit (% des banques ayant répondu)



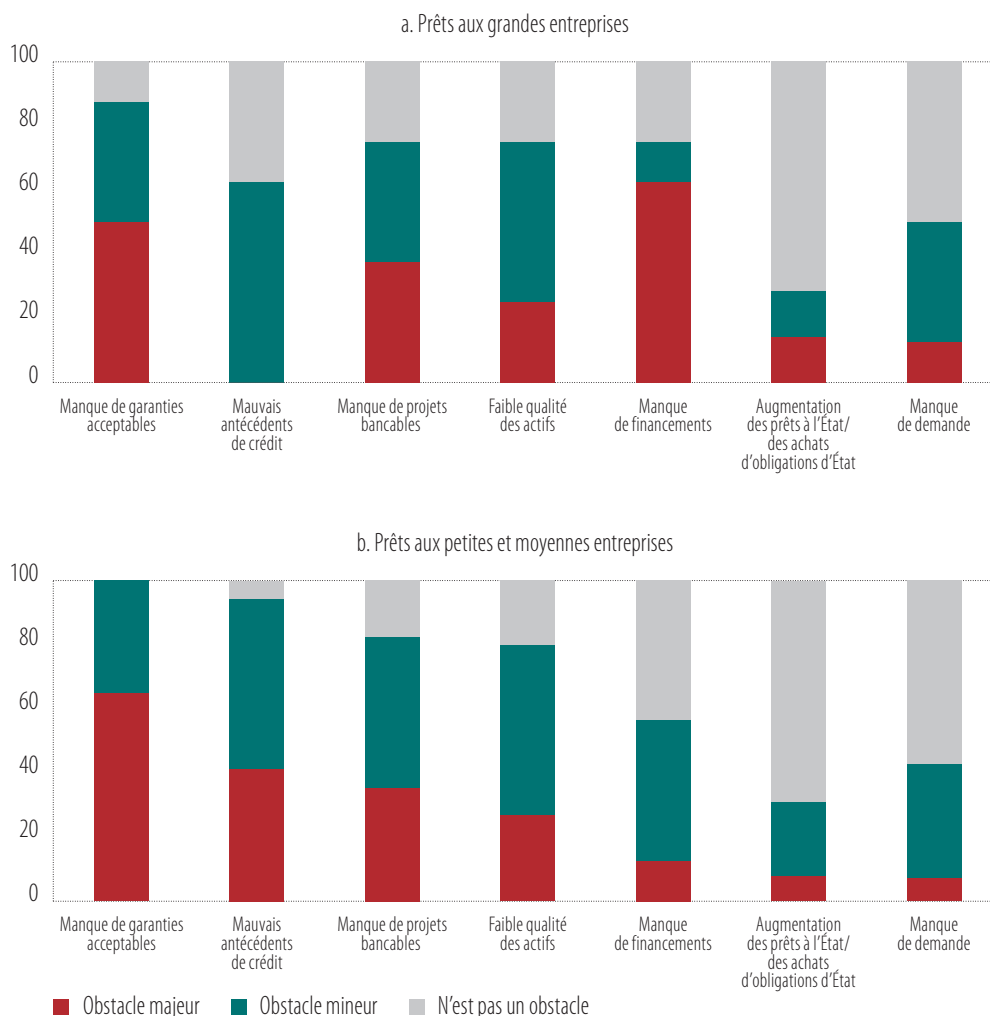
Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les critères d'octroi de crédit ont été durcis en Afrique australe au cours des 12 derniers mois et devraient l'être à nouveau au cours des 12 prochains mois. L'année dernière, l'Afrique australe était la seule région à afficher une répartition équilibrée entre le nombre de banques s'attendant à durcir les critères d'octroi de prêts et celles prévoyant de les assouplir. En conclusion, il y a eu un durcissement net

de la part de 14 % des banques de la région au cours de l'année écoulée (figure 22). Ce durcissement a été bien moins sévère que le durcissement net de 40 % observé pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Au cours des 12 prochains mois, la situation devrait se détériorer en Afrique australe, puisque 57 % des banques prévoient un durcissement net, contre seulement 46 % des banques en Afrique subsaharienne. L'Afrique australe compte la plus grande proportion de banques préoccupées par l'environnement économique. En outre, comme indiqué au chapitre 3, l'Afrique australe présente une concentration relativement élevée de pays où les écarts de crédit sur les prêts au secteur privé se sont récemment creusés. Les données relatives aux anticipations en matière de critères d'octroi de crédit suggèrent que cette situation pourrait perdurer un certain temps. Les taux d'intérêt plus élevés pourraient également avoir une incidence sur la demande de prêts, étant donné que seulement 44 % des banques d'Afrique australe s'attendent à une hausse de la demande de prêts en monnaies locales au cours des 12 prochains mois, contre 70 % en Afrique subsaharienne. Cette observation suggère à nouveau une faible croissance du crédit dans la région.

Figure 23

Facteurs limitant l'offre de crédit, Afrique australe (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les facteurs structurels – en particulier le manque de garanties ou les mauvais antécédents de crédit – demeurent les principaux obstacles à l'octroi de prêts par les banques commerciales d'Afrique australe. Pour les deux tiers d'entre elles, l'absence de sûretés constitue un obstacle majeur à l'octroi de prêts aux

PME, et pour la moitié des banques lorsqu’il s’agit de prêter aux grandes entreprises. Plus de 40 % des banques affirment que des antécédents de crédit médiocres ou incomplets influent très défavorablement sur l’octroi de prêts aux PME, alors qu’aucune banque ne considère cela comme un problème majeur pour un prêt à une grande entreprise. Près des deux tiers des banques citent le manque de financement comme un obstacle important pour les prêts aux grandes entreprises, mais rarement comme une préoccupation majeure en ce qui concerne les prêts aux PME. Cette constatation pourrait refléter les montants plus importants des prêts accordés aux grandes entreprises. Enfin, même si les banques de la région ont vu leurs portefeuilles obligataires augmenter ces dernières années, elles ne considèrent pas que cela représente un obstacle majeur pour les prêts aux entreprises, qu’elles soient petites ou grandes.

L’encadré 2, rédigé par Grakolet Arnold Gourène, de Making Finance Work for Africa (un partenariat soutenant le développement des secteurs financiers africains), offre un aperçu des fonds de pension en Afrique australe. L’encadré s’appuie sur le profil du secteur financier de l’Afrique australe figurant sur le site de Making Finance Work for Africa (2024).

Encadré 2
Fonds de pension en Afrique australe

Les fonds de pension fournissent aux personnes un revenu de retraite décent et offrent une source de capitaux à long terme pour l’investissement. Le dynamisme et l’activité d’investissement des fonds de pension varient considérablement en Afrique australe. La mise en place précoce de systèmes de retraite dans des pays comme la Namibie, le Botswana, l’Afrique du Sud et l’Eswatini, ainsi que leur adhésion à une zone monétaire commune et à l’union douanière d’Afrique australe, ont permis aux fonds de se constituer des actifs substantiels par rapport à d’autres pays de la région grâce à la multiplication des possibilités d’investissement offertes par le marché sud-africain (tableau 2).

Tableau 2
Évolution des actifs des fonds de pension en Afrique australe (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique du Sud	196 587,4	175 589,8	187 413,1	171 499,7	202 774,0	119 423,3
Angola	901,2	791,7	848,3	951,1	1 115,3	1 688,7
Botswana	8 309,8	7 522,8	8 768,4	9 748,0	10 231,1	9 230,9
Lesotho						164,5
Malawi	727,1	944,4	1 154,0	1 319,5		
Maurice	632,9	188,8	1 516,5	1 426,9	1 435,3	1 366,6
Mozambique	107,8	155,1	178,0	158,4	224,0	
Namibie	10 863,6	10 212,8	10 660,1	10 699,5	11 818,7	10 641,2
Zambie	788,6	727,5	662,4	525,2	744,7	772,4
Zimbabwe			983,0	1 347,9	2 015,4	1 104,7

Source : OCDE.

Entre 2017 et 2021, les actifs des fonds de pension dans la région ont augmenté régulièrement, sous l’impulsion de l’Afrique du Sud, de la Namibie et du Botswana. Toutefois, en 2022, la plupart des fonds de pension ont vu leurs actifs diminuer en raison des niveaux élevés de chômage et d’inflation dans la région. L’Afrique du Sud, la Namibie et le Botswana représentent une part importante du

total des actifs des fonds de pension en Afrique¹². Toutefois, la pénétration des fonds de pension, mesurée par le rapport entre les actifs des fonds de pension et le PIB, reste faible dans la plupart des pays d'Afrique australe. Ainsi, en 2022, les actifs des fonds de pension en Angola, en Zambie et au Zimbabwe ne représentaient respectivement que 1,5 %, 2,9 % et 5,9 % du PIB, tandis que ceux de la Namibie, du Botswana et de l'Afrique du Sud représentaient respectivement 89,4 %, 50,1 %, et 30,6 % du PIB (tableau 3).

Tableau 3

Actifs des fonds de pension (en % du produit intérieur brut)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Afrique du Sud	47,68	47,20	46,82	45,32	52,08	30,57
Angola	0,74	0,95	1,33	1,89	1,31	1,52
Botswana	49,21	46,48	51,86	61,49	57,74	50,11
Lesotho	-	-	-	-	-	6,67
Malawi	8,15	9,58	10,37	11,57	12,83	14,08
Maurice	4,48	1,29	10,84	12,57	13,06	10,63
Mozambique	0,76	1,07	1,14	1,21	1,38	-
Namibie	78,47	81,40	83,08	89,80	103,33	89,36
Zambie	3,18	3,15	3,11	3,35	2,80	2,89
Zimbabwe	-	-	7,77	8,00	6,88	5,87

Source : OCDE.

Les taux de pénétration élevés atteints par la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud sont liés au bon historique des rendements des fonds de pension des institutions gouvernementales, sur la base d'une stratégie d'investissement diversifiée associée à un processus solide d'allocation des actifs. Les fonds de pension de ces pays tirent parti de marchés financiers locaux plus développés que ceux de leurs homologues, notamment l'Afrique du Sud et le Botswana. Les petits pays peuvent également acheter des actifs sur ces marchés plus développés. Ainsi, en 2022, 45,8 % des actifs gérés par des gestionnaires d'investissements en Namibie étaient investis en dehors de la Namibie, dont environ 30 % dans des titres sud-africains. En Eswatini, en mars 2023, 30 % des avoirs des fonds d'investissement étaient investis en actions et en actifs immobiliers cotés en Afrique du Sud.

Toutefois, de nombreux fonds de pension exigent que leurs ressources soient pour l'essentiel investies localement. L'investissement dans des titres nationaux est encouragé par des limites d'admissibilité moins strictes. Ainsi, en Afrique du Sud et en Namibie, les limites d'investissement dans les actions nationales sont respectivement de 55 % et de 75 %. La Namibie impose aux fonds de pension d'investir au moins 45 % des actifs dans des titres intérieurs, ce qui fait d'eux les plus grands investisseurs dans le marché national. En outre, ils ne peuvent investir dans le capital-investissement et les instruments de dette qu'au niveau local. Au Botswana, les limites pour l'investissement au niveau national ont été relevées à 50 % de l'actif total des fonds de pension pendant une période de cinq ans à compter de 2023, dans le cadre d'une approche progressive¹³. Néanmoins, les titres étrangers représentaient encore 56 % de l'actif total en mars 2023. En Namibie et en Eswatini, les investissements locaux

¹² [Africa's pension fund assets.](#)

¹³ [Changes to pension funds on/offshore investments.](#)

représentaient respectivement 49,7 % et 44 % du total des actifs des fonds de pension à la fin de 2022. Ces exigences d'investissement local des ressources, bien que favorables au financement local, limitent les possibilités d'investissement des fonds de pension et entravent la diversification.

Tableau 4

Trois principales catégories d'actifs pour les fonds de pension par pays (part des actifs)

Eswatini – Investissements locaux (mars 2023)	%	Maurice (juin 2021)	%	Namibie (2022)	%
Actions	57	Actions et parts de fonds de placement	55	Actions	46
Obligations	34	Obligations	21	Obligations	35
Immobilier	6	Numéraire et dépôts	12	Marchés monétaires	8
Afrique du Sud (mars 2023)	%	Zambie (2022)	%	Botswana (mars 2023)	%
Actions en Afrique	54	Obligations d'État	36	Actions	72
Obligations intérieures	33	Actions	23	Revenu fixe	10
Autres actions	7	Autres investissements	14	Trésorerie et marchés monétaires	10

Source : banques centrales nationales et autorités des fonds de pension.

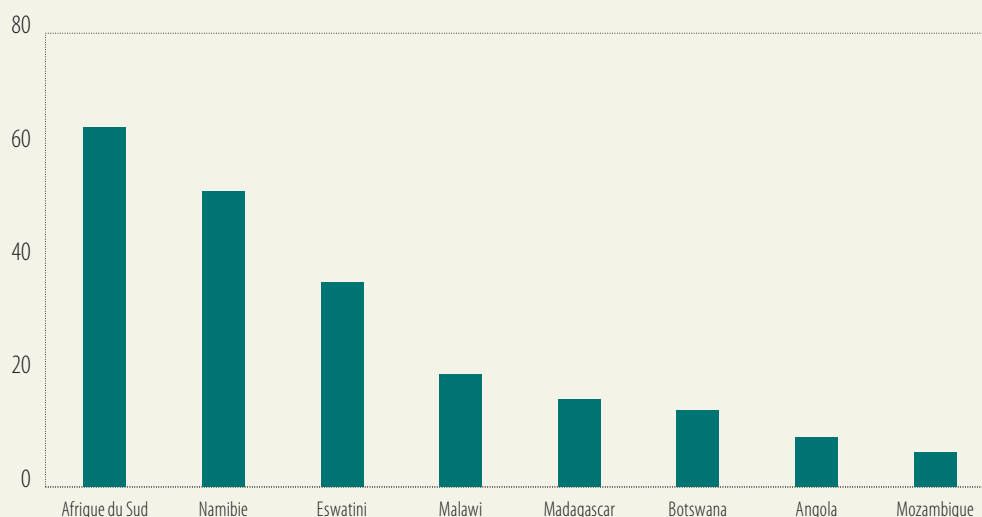
Les fonds de pension en Afrique australe investissent également dans des actifs traditionnels, ce qui limite davantage la diversification du portefeuille et la gestion des risques. En Zambie, les fonds de pension allouent 35 % de leurs actifs à des obligations d'État (tableau 4). Environ 70 % des investissements en obligations en Afrique du Sud portent sur des titres émis par l'État. Les actifs alternatifs¹⁴ ne représentent qu'une très faible proportion des actifs sous gestion dans la région. En mars 2023, le portefeuille d'investissements en Afrique du Sud n'était composé qu'à 2 % d'actifs alternatifs. En Namibie et au Botswana, respectivement 1,4 % et 7,3 % des portefeuilles d'investissement ont été alloués à des titres non cotés¹⁵. Les faibles niveaux d'investissement dans des actifs alternatifs pourraient être dus à une incapacité à évaluer les risques connexes et à l'absence de produits locaux ou d'actifs admissibles qui correspondraient aux structures d'engagement à long terme des fonds de pension¹⁶.

Enfin, il est possible d'accroître la part de la population couverte par les fonds de pension. En Afrique du Sud et en Namibie, respectivement 63 % et 52 % de la population sont couverts par un régime de sécurité sociale, mais ce taux diminue pour les autres pays de la région. Au Botswana, par exemple, seulement 14 % de la population sont couverts par un régime de sécurité sociale, alors que les actifs des fonds de pension représentent 50 % du PIB du pays. Cette situation serait attribuable au statut de pays à revenu intermédiaire et à la diversité des niveaux de revenus de sa population. Mais elle montre aussi le potentiel inexploité des fonds de pension. Si les populations travaillant dans le secteur informel – les plus nombreuses dans la région – obtenaient un emploi dans le secteur formel, cela permettrait de mobiliser encore plus de ressources.

14 Les actifs alternatifs sont des actifs ne relevant pas des catégories d'actifs traditionnelles que sont les actions, les obligations et la trésorerie, et peuvent inclure le capital-investissement, les fonds spéculatifs et les matières premières. L'immobilier est un actif alternatif dans certains pays, mais pas dans tous.

15 Les investissements non cotés comprennent le capital-investissement, les investissements immobiliers, les structures de syndication immobilière et les fonds non cotés.

16 [Gauging the appetite of African Institutional Investors for New Asset Classes.](#)

Figure 24**Couverture sociale en 2022 (en %)**

Source : Organisation internationale du travail.

Remarque : ces chiffres représentent la part de la population bénéficiant au moins d'une prestation de protection sociale.

Le secteur bancaire en Afrique centrale

L'Afrique centrale enregistre les revenus les plus faibles d'Afrique, ce qui se traduit par le nombre de banques le plus bas et la plus forte concentration bancaire sur le continent. Son PIB par habitant en fait la région la plus pauvre d'Afrique subsaharienne. Et, alors que l'Afrique centrale représente 14 % de la population totale de l'Afrique subsaharienne, sa part dans le PIB total de celle-ci n'est que d'environ 9 % (Fonds monétaire international, 2024)¹⁷. Plus grande économie de la région, la République démocratique du Congo se classe aussi au quatrième rang des pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne d'après son PIB par habitant, derrière la République centrafricaine. Seules 46 banques (contre 48 dans l'enquête de 2023) publient leurs données (tableau A5 de l'annexe). Du point de vue économique, la région présente une forte concentration, 75 % du PIB de la région étant imputable aux trois plus grandes économies d'Afrique centrale : la République démocratique du Congo, le Cameroun et le Gabon. Ces pays cumulaient également près de 90 % du total des actifs bancaires de la région en 2023. Les niveaux élevés de concentration bancaire en Afrique centrale continuent de peser sur la compétitivité et l'efficacité du secteur financier. Le Cameroun présente à nouveau la plus faible concentration bancaire d'Afrique centrale (47 %), suivi du Congo (67 %), du Tchad (70 %) et de la République démocratique du Congo (73 %). Dans les plus petites économies de la région – Sao Tomé-et-Principe, République centrafricaine et Guinée équatoriale –, les banques ne communiquent pas toutes publiquement leurs actifs. D'après les données fournies par Moody's Analytics BankFocus, la concentration bancaire serait de 100 % dans ces pays.

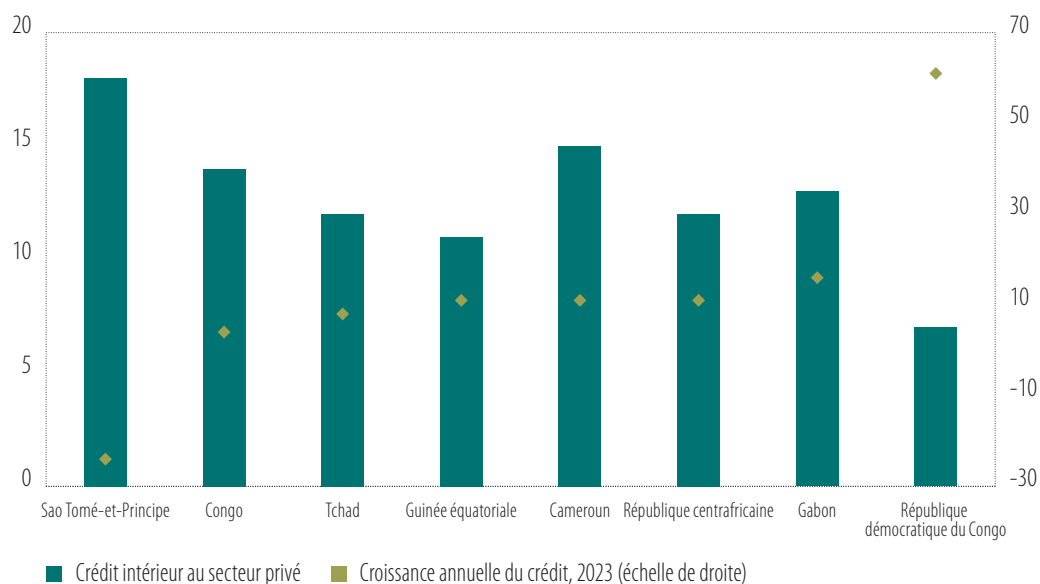
La profondeur des marchés du crédit d'Afrique centrale demeure faible comparée au reste de l'Afrique subsaharienne et varie fortement au sein de la région (figure 25). Le crédit au secteur privé est toujours peu répandu dans la région. Il représente seulement 11 % du PIB en 2023, contre 36 % en moyenne pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Sao Tomé-et-Principe affiche la part du crédit au secteur privé la plus élevée, soit 18 % du PIB, contre à peine 7 % du PIB en République démocratique du Congo et 11 % en Guinée équatoriale. La croissance annuelle du crédit en Afrique centrale s'est accélérée pour atteindre 29 %

17 Fonds monétaire international (2024). Base de données relative aux perspectives de l'économie mondiale, avril 2024.

en 2023, contre 14 % l'année précédente. Cette accélération est principalement le fait de la République démocratique du Congo, où le taux de croissance du crédit a atteint 61 % en 2023, soit plus du double par rapport à 2022. La croissance du crédit s'est également accélérée au Gabon (16 %), au Cameroun et en République centrafricaine (11 % dans ces deux pays). En outre, la croissance du crédit a été positive en Guinée équatoriale (11 %), mais a ralenti au Tchad (8 %) et en République du Congo (4 %), devenant même négative à Sao Tomé-et-Principe (-24 %). Le faible développement des marchés du crédit de la région continue de refléter l'interaction entre plusieurs facteurs, notamment les asymétries d'information, les mauvais antécédents de crédit, les lacunes en matière de réglementation et de publication de rapports, l'effet d'éviction induit par l'activité de prêt au secteur public, la faible compétitivité et un degré élevé de fragilité dans certains pays. En République démocratique du Congo, la forte dollarisation de l'activité (environ 90 % des crédits et des dépôts au quatrième trimestre de 2023) continue d'exposer le secteur bancaire à des fluctuations de change (une dépréciation d'environ 20 % par rapport au dollar américain a été observée au cours de l'année écoulée), ce qui entraîne de fait un transfert du risque de change des banques vers les emprunteurs nationaux.

Figure 25

Profondeur et croissance du crédit, Afrique centrale (échelle de gauche : en % du PIB ;
échelle de droite : en %)



Source : Banque mondiale et BankFocus.

L'Afrique centrale est la région d'Afrique subsaharienne où les banques enregistrent le taux de prêts non productifs le plus élevé, mais leur rentabilité a augmenté. Avec un ratio moyen de prêts non productifs de 13 % en 2023, soit une baisse de 2 points de pourcentage par rapport à 2022, la qualité des actifs du secteur bancaire d'Afrique centrale s'est légèrement améliorée, tout en restant inférieure à celle relevée dans toutes les autres régions. Les indicateurs du secteur bancaire présentent des différences marquées dans la région, le ratio de prêts non productifs allant de 7 % en République démocratique du Congo et de 8 % au Gabon, à 29 % à Sao Tomé-et-Principe, 31 % en Guinée équatoriale et 32 % au Tchad. En Guinée équatoriale, cela représente une baisse prononcée de 24 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, même si, selon le Fonds monétaire international (2024), les progrès visant à apurer les importants arriérés intérieurs du secteur public (qui ont entraîné le ratio élevé de prêts non productifs) sont lents. En 2023, le ratio de prêts non productifs a diminué ou est resté inchangé pour tous les pays de la région, à l'exception du Tchad, où il a enregistré une hausse de 4 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

À l'aune du rendement des fonds propres, la rentabilité des banques d'Afrique centrale a progressé pour atteindre 25 % en 2023, soit une hausse de 7 points de pourcentage par rapport à 2022 (figure 26), ce qui place la région au deuxième rang derrière l'Afrique de l'Ouest. L'amélioration de la rentabilité est principalement le fait de la République démocratique du Congo, où le rendement des fonds propres a bondi de 14 points de pourcentage pour s'établir à 39 %, soutenu par l'environnement de taux d'intérêt élevés. Le rendement des fonds propres s'est également renforcé au Gabon (21 %, soit +2 points de pourcentage), au Cameroun (19 %, soit +3 points de pourcentage) et en République du Congo (19 %, soit +8 points de pourcentage). Ailleurs dans la région, le rendement des fonds propres a légèrement reculé au Tchad (17 %, soit -1 point de pourcentage), et de manière plus marquée en République centrafricaine (4 %, soit -12 points de pourcentage) et en Guinée équatoriale, où il est devenu négatif (-9 %, soit -11 points de pourcentage).

Figure 26

Indicateurs de solvabilité, de rentabilité et de qualité des actifs, Afrique centrale (en %)



Source : FMI, Banque mondiale et BankFocus.

L'adéquation des fonds propres est aussi très variable en Afrique centrale. Au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (comprenant le Gabon, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo et la Guinée équatoriale), le ratio d'adéquation des fonds propres (ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques) a légèrement reculé pour s'établir à 14 % en juin 2023, contre près de 14,6 % l'année précédente, selon le Fonds monétaire international (2023), mais demeure nettement supérieur au taux minimal exigé, à savoir 10,5 %. Toutefois, le ratio d'adéquation des fonds propres variait des niveaux bas de -19 % en Guinée équatoriale et de -1 % au Tchad à 17 % en République du Congo et à 19 % en République centrafricaine. En Guinée équatoriale, le ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques est resté négatif, ce qui illustre le besoin persistant de restructuration et de recapitalisation dans le secteur bancaire. En dehors de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le ratio d'adéquation des fonds propres était de 13 % en République démocratique du Congo en 2023, en hausse de 1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Une forte interdépendance entre les banques et les emprunteurs souverains continue de susciter des inquiétudes quant à la stabilité financière de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. L'exposition du bilan des banques à la dette souveraine des États de la Communauté

économique et monétaire d'Afrique centrale est restée très élevée, à environ 30 % en juin 2023, et dépassait 50 % pour certaines banques, selon le Fonds monétaire international (2023). En outre, les niveaux élevés d'arriérés intérieurs (estimés à environ 5 % du PIB en 2022)¹⁸ continuent de peser sur la qualité des actifs et la rentabilité du secteur bancaire en Afrique centrale, en fragilisant sa stabilité financière. En 2022, les arriérés intérieurs allaient de 1,2 % du PIB en République centrafricaine et de 2,2 % du PIB au Cameroun jusqu'à 13,6 % du PIB en République du Congo.

¹⁸ Base de données de la Banque du Canada et de la Banque d'Angleterre sur les défauts souverains (consultée en juin 2024). La Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe ont été exclus en raison du manque de (qualité des) données.

Bibliographie

Banque centrale du Nigeria (2024a), « *Review of minimum capital requirements for commercial, merchant and non-interest banks in Nigeria* ». Circulaire.

Banque centrale du Nigeria (2024b), « *Financial stability report June 2023* ».

Banque centrale sud-africaine (2023). « *Financial stability review, Second edition 2023* ». Novembre 2023.

Banque européenne d'investissement (2023). « *La finance en Afrique – Temps incertains, banques résilientes : le secteur financier africain à la croisée des chemins* ». Luxembourg : BEI.

Fitch (2024). « *Ghanaian bank profits to weaken due to new cash reserve ratio regime* ». Note client. (Abonnement obligatoire).

Fonds monétaire international (2023). Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Rapport de pays du FMI n° 23/440, décembre 2023).

Fonds monétaire international (2024). « *Republic of Equatorial Guinea: 2023 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Republic of Equatorial Guinea* ».

Making Finance Work for Africa (2024). « *Southern Africa financial sector profile* ». *Financial Sector Report*.

Annexe – Tableaux

Tableau A1
Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique du Nord

	Nombre de banques**	Total des actifs (en milliers de dollars)**	Concentration bancaire (trois premières banques)	Crédit au secteur privé (en % du PIB)+	Croissance annuelle du crédit (en %)+	Ratio prêts/dépôts+	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (en % du total des prêts)±	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (en %)±	Rendement des fonds propres (en %)±
Algérie	28	128 370 000	0,70	21,10	5,14	48,48	2022	19,90	21,50	13,50
Égypte	36	418 993 429	0,69	30,85	26,24	36,73	2023	3,30	18,60	17,70
Libye	15	23 375 850		10,13	3,71					
Maroc	24	166 590 000	0,62	88,03	6,31	70,09	2022	8,60	15,80	11,80
Tunisie	45	52 368 285	0,45	62,11	3,57	106,00	2022	12,60	14,00	10,80
Afrique du Nord*	148	789 697 564	0,67	37,32	15,97	50,20		9,66	18,17	15,14

Source : **Moody's Analytics BankFocus, +Banque mondiale et ±Indicateurs de solidité financière du FMI.
 Remarque : *moyenne pondérée en fonction du PIB. Le nombre de banques est généralement basé sur celles déclarant des résultats sur BankFocus et peut être inférieur au nombre total de banques commerciales opérant dans un pays.

Tableau A2

Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique de l'Ouest

	Nombre de banques**	Total des actifs (en milliers de dollars)**	Concentration bancaire (trois premières banques)	Crédit au secteur privé (en % du PIB)+	Croissance annuelle du crédit (en %)+	Ratio prêts/dépôts+	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (en % du total des prêts)±	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (en %)±	Rendement des fonds propres (en %)±
Bénin	9	6 569 671	0,60	17,10	9,00	62,48		14,90		
Burkina Faso	11	13 714 322	0,67	31,32	5,89	72,29		9,20		
Cabo Verde	9	3 169 029	0,67	58,07	6,93	64,45		8,70		
Côte d'Ivoire	22	34 436 212	0,38	21,12	16,21	71,99		7,70		
Gambie	6	369 891	0,68	8,92	11,74	18,13	T3 2023	4,56	25,66	23,39
Ghana	35	22 540 621	0,32	12,26	1,90	42,88	T2 2024	24,13	14,27	35,25
Guinée	9	475 560	0,58	9,22	11,60	50,03	T2 2022	9,21	16,48	17,71
Guinée-Bissau	1	182 111	1,00	16,60	6,97	78,35		6,40		
Liberia	7	1 160 417	0,74	14,79	34,30	77,19		22,90		
Mali	12	9 397 546	0,51	29,63	0,33	93,16		10,30		
Mauritanie	15	2 621 450	0,56	29,60	6,67	103,23		19,50		
Niger	7	3 139 475	0,62	12,56	-6,52	97,19		14,40		
Nigeria	33	104 480 000	0,43	14,09	45,35	56,01	T2 2023	4,40	11,23	31,73
Sénégal	23	17 061 909	0,34	32,30	11,51	82,60	T4 2022	15,50		
Sierra Leone	7	4 157 812	0,61	6,15	19,12	28,84		15,20		
Togo	17	5 556 962	0,92	27,55	3,47	65,39		18,30		
Afrique de l'Ouest*	228	226 411 538	0,44	16,69	28,51	60,27		8,86	12,01	31,70

Source : **Moody's Analytics BankFocus, +Banque mondiale et ±Indicateurs de solidité financière du FMI.

Remarque : *moyenne pondérée en fonction du PIB. Le nombre de banques est généralement basé sur celles déclarant des résultats sur BankFocus et peut être inférieur au nombre total de banques commerciales opérant dans un pays.

Tableau A3

Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique de l'Est

	Nombre de banques**	Total des actifs (en milliers de dollars)**	Concentration bancaire (trois premières banques)	Crédit au secteur privé (en % du PIB)+	Croissance annuelle du crédit (en %)+	Ratio prêts/dépôts+	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (en % du total des prêts)±	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (en %)±	Rendement des fonds propres (en %)±
Burundi	6	1 634 648	0,75	42,23	36,65	61,30	T2 2018	4,10	24,00	24,00
Djibouti	5	570 826	0,82	20,10	13,52	25,82	T3 2023	4,31	15,99	10,42
Éthiopie	17	46 986 678	0,68	17,71	36,18	59,90	T3 2022	5,41	16,00	25,86
Kenya	44	49 714	0,40	31,54	12,99	86,07	T3 2023	12,34	18,25	24,89
Ouganda	23	9 964 975	0,47	14,79	8,15	71,45	T4 2022	5,14	21,67	14,62
Rwanda	12	7 064 415	0,60	22,85	16,88	102,00	T2 2023	3,26	20,45	20,51
Tanzanie	33	16 205 223	0,58	15,17	19,53	81,20	T2 2023	6,43	18,97	15,19
Afrique de l'Est*	140	132 141 476	0,56	20,89	22,86	73,62		7,29	15,96	22,89

Source : **Moody's Analytics BankFocus, +Banque mondiale et ±Indicateurs de solidité financière du FMI.

Remarque : *moyenne pondérée en fonction du PIB. Le nombre de banques est généralement basé sur celles déclarant des résultats sur BankFocus et peut être inférieur au nombre total de banques commerciales opérant dans un pays.

Tableau A4

Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique australe

	Nombre de banques**	Total des actifs (en milliers de dollars)**	Concentration bancaire (trois premières banques)	Crédit au secteur privé (en % du PIB)+	Croissance annuelle du crédit (en %)+	Ratio prêts/dépôts+	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (en % du total des prêts)±	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (en %)±	Rendement des fonds propres (en %)±
Afrique du Sud	44	384 590 000	0,72	92,23	4,37	95,62	T3 2022	4,45	23,06	17,69
Angola	25	29 518 237	0,48	8,44	9,76	37,19	T2 2022	15,00	20,49	21,44
Botswana	10	9 501 412	0,46	29,84	11,30	77,97	T3 2023	3,75	19,86	7,84
Comores	1	46 024	1,00	16,79	9,58	57,73	T4 2020	23,66	25,17	-7,82
Eswatini	5	794 354	0,81	21,15	13,60	71,17	T3 2023	6,65	24,92	16,39
Lesotho	4	1 304 810	0,90	22,84	8,78	58,22	T3 2023	4,31	17,70	14,51
Madagascar	8	3 782 108	0,74	18,67	9,61	86,94	T4 2023	7,60	12,40	34,88
Malawi	9	3 053 368	0,68	8,16	17,74	52,16	T4 2023	5,10	20,07	41,71
Maurice	23	52 295 637	0,55	72,30	7,64	61,99	T3 2023	4,92	21,39	21,63
Mozambique	18	10 944 729	0,69	21,26	0,00	44,19	T3 2023	8,97	24,05	17,27
Namibie	9	7 843 923	0,77	59,39	2,76	84,11	T2 2023	5,52	16,44	17,86
Seychelles	5	2 272 679	0,91	34,75	7,41	34,67	T4 2021	5,45	22,69	16,87
Zambie	22	8 572 118	0,49	12,98	31,44	38,23	T3 2023	4,98	24,13	33,69
Zimbabwe	12	3 890 590	0,48	8,79	914,07	47,24	2022	0,60		
Afrique australe*	195	518 363 965	0,66	64,90	7,13	78,66		6,44	22,09	19,66

Source : **Moody's Analytics BankFocus, +Banque mondiale et ±Indicateurs de solidité financière du FMI.

Remarque : *moyenne pondérée en fonction du PIB. Le nombre de banques est généralement basé sur celles déclarant des résultats sur BankFocus et peut être inférieur au nombre total de banques commerciales opérant dans un pays.

Tableau A5
Principaux indicateurs du secteur bancaire, Afrique centrale

	Nombre de banques**	Total des actifs (en milliers de dollars)**	Concentration bancaire (trois premières banques)	Crédit au secteur privé (en % du PIB)+	Croissance annuelle du crédit (en %)+	Ratio prêts/dépôts+	Indicateurs de solidité financière : dernières données disponibles	Prêts non productifs (en % du total des prêts)±	Ratio capital/actifs pondérés en fonction des risques (en %)+	Rendement des fonds propres (en %)+
Cameroun	12	4 795 698	0,47	14,68	11,20	83,63	T4 2023	12,89	15,28	19,21
Congo	5	480 589	0,67	13,90	4,44	83,59	T4 2023	15,22	17,38	19,45
Gabon	6	321 289	0,86	13,38	16,42	71,51	T2 2022	7,58	13,87	20,70
Guinée équatoriale	2	816 423	1,00	10,55	11,02	156,53	T4 2023	31,15	-18,7	-9,22
République centrafricaine	2	312 624	1,00	11,92	11,30	82,37	T2 2022	12,40	18,90	3,78
Tchad	5	1 313 867	0,70	11,92	8,08	93,97	T4 2023	31,51	-1,39	16,88
République démocratique du Congo	13	10 486 981	0,73	7,22	61,40	34,64	T4 2023	6,56	13,18	38,96
Sao Tomé-et-Principe	1	130 514	1,00	17,69	-24,46	64,64	T1 2022	28,60	35,60	3,40
Afrique centrale*	46	17 031 493	0,69	11,19	29,35	69,20		13,01	10,52	24,58

Source : **Moody's Analytics BankFocus, +Banque mondiale et ±Indicateurs de solidité financière du FMI.
 Remarque : *moyenne pondérée en fonction du PIB. Le nombre de banques est généralement basé sur celles déclarant des résultats sur BankFocus et peut être inférieur au nombre total de banques commerciales opérant dans un pays.



Le **chapitre 5** a été rédigé par Alfredo Baldini, membre du personnel de la Banque européenne d'investissement. L'**encadré 1** a été rédigé par Patrick Conteh, membre de Africa Fintech Network, et Matseliso Teele, membre de Making Finance Work for Africa (MFW4A). Tatia Dzaptashvili, membre de la GPCA, a aussi apporté son concours à la rédaction du présent chapitre et Ayushi Gupta, membre de Tellimer, a contribué à la section sur les dernières évolutions dans l'écosystème des services financiers numériques.

Chapitre 5

Les services financiers numériques en Afrique

L'écosystème des services financiers numériques (technologies financières ou « fintech ») continue de s'implanter et de se développer en Afrique. Ce chapitre présente de nouveaux éléments tirés de diverses sources et ensembles de données sur la manière dont le déploiement de services financiers numériques transforme le secteur financier africain dominé par les banques physiques traditionnelles (c'est-à-dire qui entretiennent des relations en personne avec la clientèle). Des données montrent également que les services financiers numériques réduisent les coûts pour les consommateurs et font progresser l'inclusion financière en Afrique en tirant parti de la technologie numérique.

Les entreprises de technologie financière africaines se sont considérablement développées et commencent à jouer un rôle dans l'amélioration de l'accès au financement. Cette tendance est particulièrement visible dans les grandes économies du continent (Nigeria, Kenya, Afrique du Sud, Égypte et quelques autres), où les canaux numériques améliorent l'inclusion financière. En conséquence, la « fracture numérique » s'est réduite en moins d'une décennie ; la proportion des personnes capables d'effectuer ou de recevoir un paiement numérique est passée de 28 % en 2014 à 50 % en 2021. Si la croissance était soutenue en 2021-2022, le fort renchérissement des coûts de financement des investissements et des apports de capital-investissement – résultant du durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale – a entraîné un ralentissement marqué des investissements dans les services financiers (nombre d'opérations et montant de capitaux investis) en Afrique en 2023.

Les services d'argent mobile continuent de jouer un rôle clé dans le développement des services financiers numériques en Afrique. S'il reste à la traîne par rapport à d'autres régions en développement du monde dans les principaux services financiers numériques, le continent africain consolide une forte avance pour la détention de comptes d'argent mobile et la réalisation d'opérations via ces comptes. Le système de téléphonie mobile est le moteur de la révolution numérique sur le continent. En 2022, l'ensemble de l'Afrique (y compris l'Afrique du Nord) représentait plus des deux tiers des opérations financières effectuées par téléphone mobile à l'échelle mondiale, tant en volume qu'en valeur. La place prépondérante des opérations financières mobiles dans l'écosystème numérique africain tient à l'importante population urbaine et jeune, au nombre de connexions mobiles et à la présence de plateformes numériques gérées par les opérateurs de téléphonie mobile.

La dernière enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique montre que les banques en Afrique subsaharienne proposent de nombreux services numériques aux clients particuliers et professionnels afin d'appuyer l'activité économique. En outre, la proportion des opérations effectuées par des moyens numériques augmente, étant donné que les banques perçoivent de fortes incitations à s'associer à des entreprises de technologie financière non bancaires. Afin d'accélérer la transformation numérique des services financiers, près de neuf banques sur dix interrogées en Afrique subsaharienne investissent dans des formations spécialisées pour améliorer les compétences numériques de leur personnel et de leurs cadres.

Tendances en matière d'inclusion et de réglementation financières

Pour étudier comment le déploiement de services financiers numériques transforme le secteur financier dominé par les banques traditionnelles en Afrique, nous nous sommes basés sur diverses sources et ensembles de données, dont l'enquête exclusive 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique et des études portant sur des entreprises financières numériques non bancaires. Nous avons également analysé comment les services financiers numériques réduisent les coûts pour les consommateurs et font progresser l'inclusion financière en Afrique en tirant parti de la technologie numérique.

Au cours des 15 dernières années, les entreprises de technologie financière africaines se sont considérablement développées et améliorent l'accès au financement. Cette tendance est particulièrement visible dans les grandes économies de la région (Nigeria, Kenya, Afrique du Sud, Égypte et quelques autres), qui fournissent des solutions innovantes pour lever les obstacles à l'inclusion financière liés aux services financiers traditionnels. Selon le dernier rapport Global Findex (Banque mondiale, 2022) en date, la proportion des personnes titulaires d'un compte d'argent mobile en Afrique subsaharienne a presque triplé au cours des sept dernières années (de 12 % en 2014 à 33 % en 2021). La proportion des personnes disposant d'un compte financier traditionnel a elle aussi augmenté, quoiqu'à un rythme beaucoup plus lent (de 29 % en 2014 à 40 % en 2021) (figure 1a). En conséquence, la fracture numérique financière – l'écart entre les personnes qui ont accès à des services financiers numériques et celles qui utilisent uniquement les services bancaires traditionnels – s'est réduite à 8 points de pourcentage en 2021, contre 17 points de pourcentage en 2014.

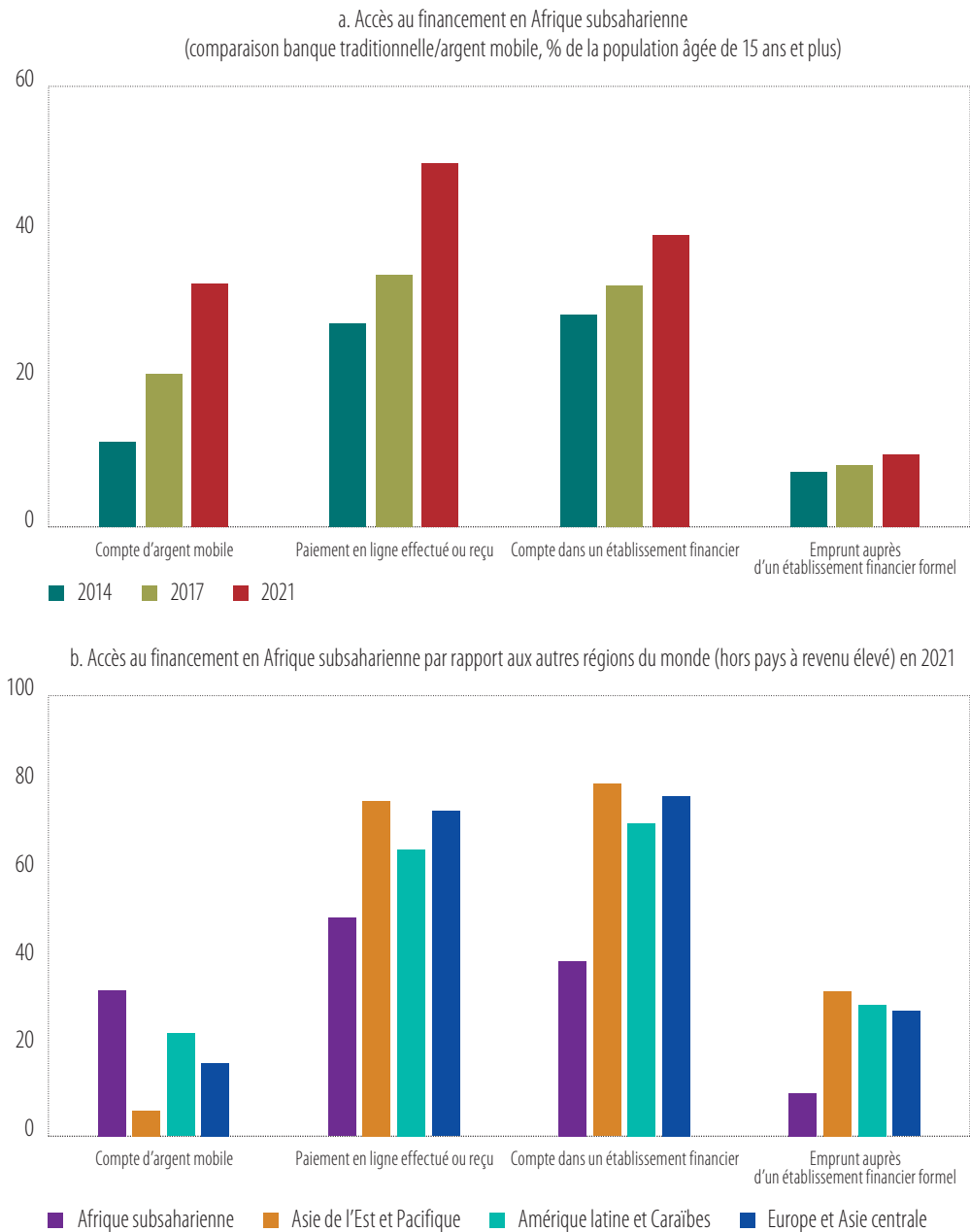
Autre indicateur clé de l'inclusion financière, la proportion des personnes capables d'effectuer ou de recevoir des paiements numériques est passée de 28 % en 2014 à 50 % en 2021 (figure 1a). En dépit de ces progrès, l'accès à d'autres services financiers, tels que la souscription d'emprunts auprès d'un établissement financier, est très limité (moins de 10 %) (figures 1a et 1b). Les espèces restent prépondérantes dans les transactions de détail en Afrique. Par exemple, Pepkor, premier groupe de grande distribution d'Afrique du Sud par sa couverture géographique, a signalé, dans ses [résultats semestriels provisoires](#) à fin mars 2024, qu'il avait réalisé 87 % de son chiffre d'affaires en espèces, contre seulement 13 % de ventes à crédit.

Une combinaison de facteurs est à l'origine de l'adoption des technologies financières en Afrique. Il ressort d'un rapport de McKinsey sur les technologies financières (2022) que les entreprises de ce secteur en Afrique proposent des services financiers jusqu'à 80 % moins chers, selon les estimations, que les services bancaires traditionnels et des taux de rémunération de l'épargne jusqu'à trois fois plus élevés. D'autres facteurs non tarifaires contribuent à l'essor des technologies financières : i) des smartphones plus abordables et une pénétration accrue de la téléphonie mobile ; ii) une pénétration accrue de la connectivité internet, notamment la 4G et la 5G ; iii) un vivier toujours plus étoffé de techniciens expérimentés ; iv) une population jeune et technophile avide de services liés à la technologie ; v) l'urbanisation et vi) le passage d'une économie informelle à une économie formelle. L'écosystème des technologies financières représente un vaste pan du secteur financier, estimé à au moins 10 à 12 % sur la base des recettes.

L'accès aux services financiers en Afrique est en voie d'amélioration, mais reste à la traîne par rapport à d'autres régions en développement (à l'exception des comptes d'argent mobile). Si l'on ne tient pas compte des pays à revenu élevé (figure 1b), l'Afrique subsaharienne continue d'accuser un retard par rapport à d'autres régions du monde concernant plusieurs services financiers. Il s'agit notamment de la proportion de la population effectuant des paiements numériques, de la détention de comptes financiers et de la souscription d'emprunts auprès d'un établissement financier. L'Afrique subsaharienne consolide toutefois sa position de chef de file en matière de détention de comptes d'argent mobile.

D’autres tendances à l’œuvre en matière d’inclusion et de réglementation liées aux services financiers numériques en Afrique sont résumées dans l’encadré 1, rédigé par Patrick Conteh, directeur général d’Africa Fintech Network, et Matseliso Teele, de Making Finance Work for Africa (MFW4A)¹.

Figure 1
Accès au financement



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex 2023.

1 Africa Fintech Network est une organisation regroupant des entreprises de technologie financière de premier plan actives en Afrique et a vocation à promouvoir des activités de sensibilisation en matière d’éducation numérique et financière et des initiatives de protection des consommateurs. MFW4A est une initiative visant à soutenir le développement des secteurs financiers africains.

Encadré 1**Technologies financières en Afrique : un aperçu de la tendance en matière d'inclusion et de réglementation financières**

Moins d'une décennie après l'émergence des technologies financières, l'Afrique compte sept licornes dans ce secteur (des start-up privées valorisées à plus de 1 milliard de dollars) et des centaines de start-up de technologie financière sur les principaux marchés, notamment le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Ghana, le Sénégal et le Cameroun. Les entreprises de technologie financière redéfinissent fondamentalement le paysage des services financiers en Afrique. Elles proposent un large éventail de services et produits financiers innovants, ayant trait notamment à l'argent mobile, aux paiements numériques, aux transferts de fonds de travailleurs émigrés, à l'octroi de prêts en ligne, aux paiements fractionnés ou différés, à l'assurance et aux actifs virtuels. Le modèle des banques physiques traditionnelles est remis en question par les services bancaires mobiles, les services de banque en ligne, les portefeuilles mobiles, les services sans contact, les paiements numériques pour les transferts de fonds des travailleurs émigrés au moyen de plateformes en ligne, les réseaux de téléphonie mobile et les monnaies numériques utilisant la chaîne de blocs.

L'Afrique continue de dominer le secteur de l'argent mobile, ce qui contribue à améliorer l'accès au financement dans un éventail de catégories démographiques. Parmi les grands prestataires de services d'argent mobile figurent MPesa, MoMo, Orange Money et Airtel Money, auxquelles s'ajoutent plusieurs petits fournisseurs sur tout le continent. En 2023, plus de 856 millions de personnes en Afrique détenaient un compte d'argent mobile enregistré et avaient effectué 62 milliards d'opérations pour un montant estimé à 919 milliards de dollars, selon le rapport intitulé [The State of the Industry Report on Mobile Money 2024](#) de la GSMA (Global System for Mobile Association). Les transferts de fonds nationaux et internationaux des travailleurs émigrés constituent l'un des usages de l'argent mobile à la croissance la plus rapide en Afrique parce que leur coût est inférieur à celui des services financiers traditionnels.

Les paiements numériques, en particulier via les systèmes de téléphonie mobile, connaissent une croissance rapide, et permettent à des millions de communautés auparavant peu ou pas desservies de stocker de l'argent, de procéder à des transferts et de payer des factures en toute sécurité ainsi que d'accéder à des microcrédits. Le Nigeria – plus grande économie d'Afrique et pays pionnier en matière de technologies financières, avec trois des sept licornes du secteur – a enregistré une croissance très rapide des opérations de paiement par des moyens numériques. Le Système des règlements interbancaires du Nigeria a fait état d'une augmentation de 55 % de ces opérations en 2023, pour atteindre environ 600 000 milliards de nairas (environ 470 milliards de dollars), contre 387 000 milliards de nairas en 2022. Étant donné que plusieurs pays d'Afrique ont déployé ou déploient des systèmes de paiement instantané qui facilitent les transactions en temps réel, les paiements numériques devraient continuer à se développer et devenir toujours plus inclusifs, avec à la clé une amélioration de l'inclusion financière sur le continent.

L'accès au crédit s'accroît également grâce aux plateformes de prêt numériques. Dans de nombreux pays, les particuliers et les microentreprises et petites et moyennes entreprises accèdent rapidement à des prêts en ayant recours à des services de prêt numériques, qui sont abordables et efficaces. JUMO World, fondée en 2015 et actuellement présente dans sept pays africains, illustre la réussite d'une activité de microcrédit, qui met l'accent sur l'évaluation de la solvabilité des microentreprises et petites et moyennes entreprises. La société de services financiers s'est alliée avec MANS Bank et MTN Mobile Financial Services pour lancer un produit de prêt à court terme destiné aux microentreprises et petites et moyennes entreprises en Côte d'Ivoire.

Les banques centrales et d'autres autorités de réglementation financière en Afrique n'ont cessé de prendre des mesures à l'égard des produits et services de technologie financière. Les pays chefs de file des technologies financières en Afrique (Nigeria, Afrique du Sud, Kenya, Égypte et Sénégal) ont rapidement réagi en mettant en œuvre diverses initiatives. Ils ont notamment adopté de nouvelles

lois, adapté les réglementations et lignes directrices en vigueur et mis en place des plateformes telles que des bureaux pour l'innovation et des environnements de test (bacs à sable² ou « sandboxes »). Cependant, en dehors des pays accueillant les principaux centres de technologie financière, l'élaboration de la réglementation a été plus lente. Dans quasiment tous les pays, plusieurs autorités de réglementation assurent la surveillance de l'écosystème des technologies financières. Néanmoins, les banques centrales sont en première ligne. Dans certains pays, les dispositions réglementaires et les mandats font souvent double emploi, ce qui est source d'incertitude et rend difficile l'obtention de licences et d'agréments par les entreprises de technologie financière.

Les cryptomonnaies constituent une autre approche pour favoriser l'inclusion financière. Le bitcoin a pénétré des marchés clés en Afrique et dans le monde entier, devenant une composante cruciale de la vie quotidienne d'une grande partie de la population. Le Nigeria figure au deuxième rang du classement de l'[indice mondial d'adoption des cryptomonnaies](#) et occupe la première place dans la région à l'aune du volume brut de transactions. Les cryptomonnaies présentent des avantages par rapport aux monnaies fiduciaires traditionnelles, comme la rapidité et le faible coût des transactions, ce qui permet d'intégrer davantage de personnes dans le système financier.

Globalement, le paysage réglementaire connaît une amélioration lente mais régulière. En 2021, par exemple, le Cambridge Centre for Alternative Finance (CCAF, 2021) a mené une étude sur la réglementation des technologies financières en Afrique subsaharienne axée sur quatre secteurs verticaux : paiements numériques, monnaie électronique, prêts entre pairs et financement participatif en fonds propres. Il ressort des conclusions de l'étude que la plupart des 20 pays de l'échantillon s'étaient dotés d'une réglementation concernant les paiements numériques et la monnaie électronique. Toutefois, seuls 30 % environ disposaient d'une réglementation pour les prêts entre pairs et le financement participatif en fonds propres.

Pour l'avenir, le cadre réglementaire pour les technologies financières adopté en août 2023 devrait créer in fine un environnement réglementaire encore plus favorable dans toute l'Afrique. Porté par le Comité des superviseurs bancaires africains, qui est une branche de l'Association des banques centrales africaines, ce cadre établit des lignes directrices fondamentales que toutes les banques centrales en Afrique devraient suivre pour l'élaboration de réglementations spécifiques aux technologies financières. Ces lignes directrices englobent des questions cruciales comme la proportionnalité de la réglementation, la réglementation par activité, l'approche réglementaire fondée sur les risques et la nécessité de mettre en œuvre des initiatives comme les bacs à sable, ainsi que d'autres approches réglementaires volontaristes.

Dernières évolutions dans l'écosystème des services financiers numériques

Après une période d'expansion rapide, le secteur des technologies financières en Afrique a enregistré une croissance modérée ces deux dernières années³. L'échantillon constitué par Tellimer recensait plus de 1 263 entreprises de technologie financière actives en Afrique en janvier 2024, contre 1 049 en avril 2022 et 450 en 2020⁴. Le secteur a également diversifié son offre dans plusieurs domaines, allant des services clés, comme les paiements, les prêts et les transferts de fonds des travailleurs émigrés, aux nouveaux domaines à croissance rapide, comme les solutions logicielles, les technologies dans le domaine des investissements, les technologies dans le domaine des assurances et les services de chaîne de blocs.

2 Un bac à sable réglementaire est un cadre mis en place par une autorité de réglementation financière pour permettre des essais à petite échelle d'innovations et de nouveaux produits financiers dans un environnement contrôlé.

3 Pour en savoir plus sur l'évolution des services financiers numériques en Afrique au cours des années antérieures, il convient de se reporter au chapitre 4 du rapport 2022 de la BEI « La finance en Afrique ».

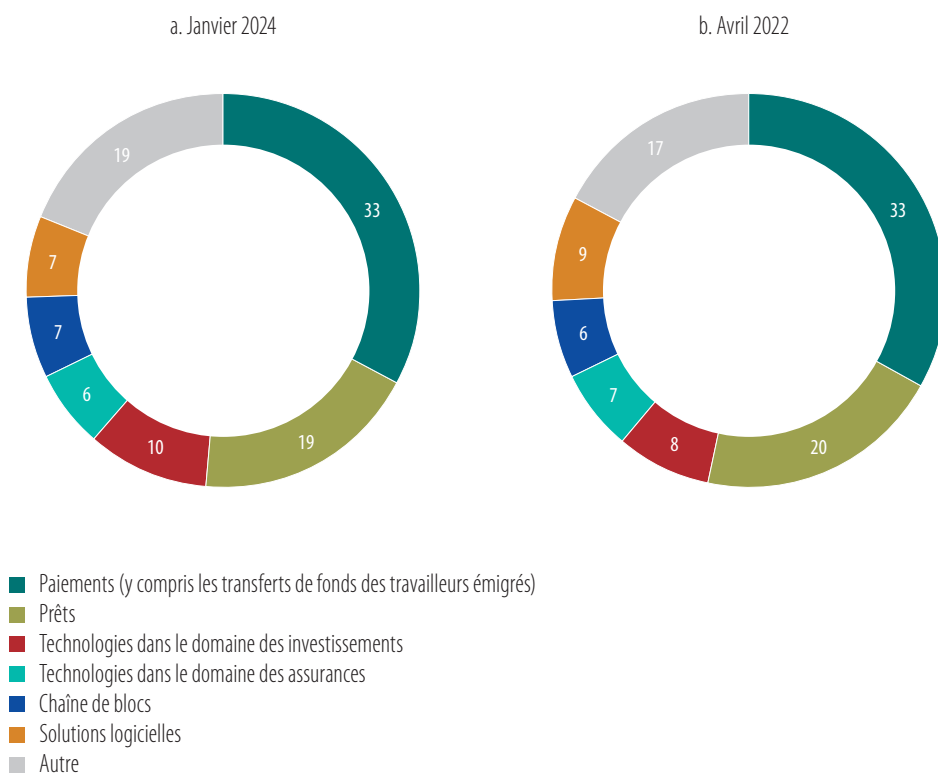
4 Nous tenons à remercier Ayushi Gupta de Tellimer pour sa contribution à la présente section, qui se fonde sur l'enquête de Tellimer sur les entreprises de services financiers numériques opérant en Afrique.

Gamme de produits

Si les services de paiement et de prêt constituent les produits de technologie financière phares, le secteur des services financiers numériques propose aussi d'autres prestations. En janvier 2024, les paiements, qui dominent le secteur en Afrique, font partie de l'offre de 33 % des entreprises de technologie financière composant l'échantillon de Tellimer. Les prêts représentent le groupe de produits le plus demandé après les paiements et sont proposés par 19 % des entreprises. Certains domaines de croissance clés reposent sur l'application des technologies de l'information (comme les mégadonnées et l'intelligence artificielle) aux services financiers classiques. Ils comprennent les technologies dans le domaine des investissements (technologies financières appliquées aux services de gestion d'actifs), les technologies dans le domaine des assurances (technologies financières appliquées aux services d'assurance traditionnels), les solutions logicielles (par exemple, pour la gestion et l'intégrité des données) et l'utilisation de la technologie de la chaîne de blocs. L'écosystème des services financiers numériques en Afrique s'est développé et diversifié conformément aux tendances observées dans d'autres régions du monde, mais la gamme de produits proposée sur le continent en 2024 n'en reste pas moins similaire à celle de 2022 (figure 2).

Figure 2

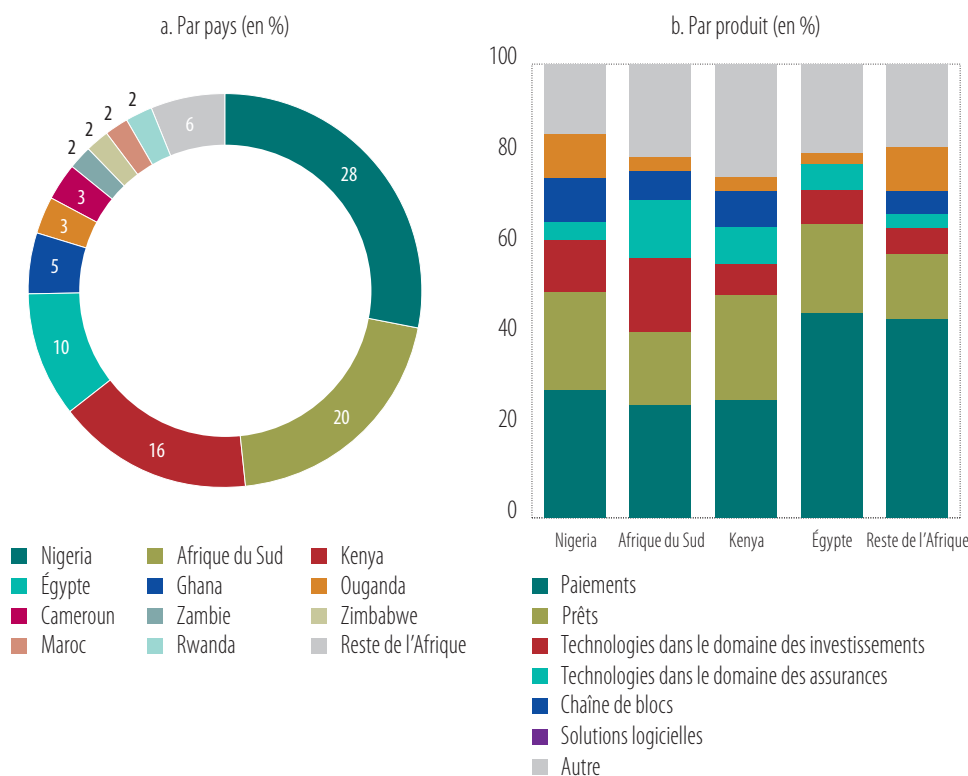
Services financiers numériques d'Afrique, ventilés par produit : janvier 2024 par rapport à avril 2022



Répartition géographique : les quatre grands pays et l'investissement dans les technologies financières

Au début de 2024, les entreprises de technologie financière restaient fortement concentrées dans les plus grandes économies d'Afrique. Le Nigeria, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Égypte accueillent environ 70 % des entreprises de technologie financière africaines (figure 3, graphique de gauche) et attirent environ 80 % des financements liés au secteur. Le Nigeria constitue le premier marché national, avec 28 % des entreprises interrogées, devant l'Afrique du Sud avec 20 %, le Kenya avec 16 % et l'Égypte avec 10 %. Il est devenu un pôle de premier plan en Afrique pour les financements en capital-risque, arrivant en tête des investissements en fonds propres cumulés dans les entreprises de technologie financière africaines de 2000 au premier semestre 2023 (Boston Consulting Group et Elevandi, 2023). Selon les données de Global Findex (Banque mondiale, 2022), le taux d'inclusion financière au Nigeria – où 45 % des personnes de plus de 15 ans détiennent un compte auprès d'un établissement financier – est supérieur à la moyenne régionale (40 %), ce qui a pu contribuer à stimuler la diffusion des opérations liées aux technologies financières dans ce pays. L'inclusion financière est beaucoup plus faible en Égypte, puisque seulement 27 % de la population détient un compte financier. En Afrique du Sud et au Kenya, en revanche, le taux de détention d'un compte, y compris auprès d'un prestataire de services d'argent mobile, est nettement supérieur et s'élève à 85 % et à 79 %, respectivement. La gamme de produits de technologie financière dans ces quatre pays est similaire et largement dominée par les paiements et les prêts (figure 3, graphique de droite).

Figure 3
Répartition des services financiers numériques en Afrique par pays et par produit

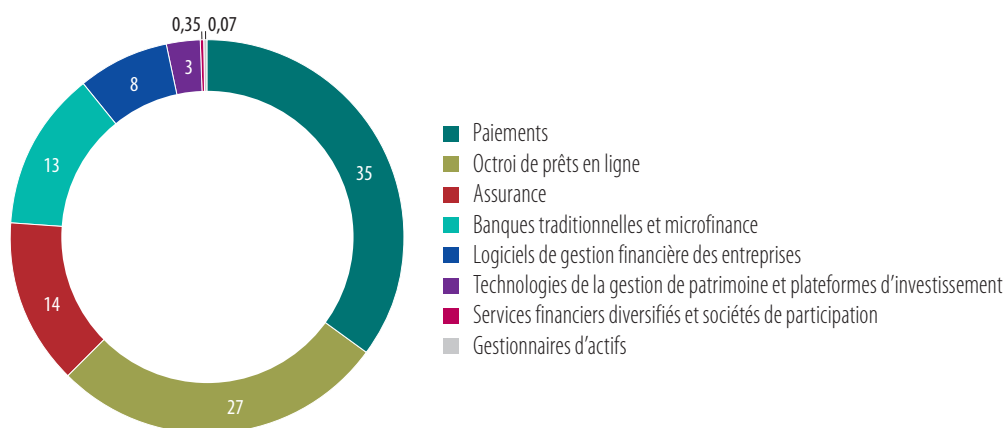


Selon la Global Private Capital Association (GPCA), le secteur des technologies financières restait prépondérant dans les flux d'opérations de capital-risque en Afrique en 2022, avec plus de 1,4 milliard de dollars investis. Ces financements au bénéfice des start-up de technologie financière africaines enregistraient une augmentation de 39,3 % par rapport à 2021 (GPCA, 2024). Selon des rapports récents (Disrupt Africa, 2023), la plus importante levée de fonds jamais réalisée par une start-up technologique africaine date de février 2022 : la start-up de technologie financière nigériane Flutterwave a battu son propre record de 2021 et levé 250 millions de dollars. D'autres levées de fonds supérieures à 100 millions de dollars ont été réalisées en Algérie, en Égypte, au Kenya, en Afrique du Sud et en Tunisie.

Les investissements dans les technologies financières en Afrique et dans d'autres régions du monde ont considérablement ralenti en 2023, en raison du durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale. Après une croissance soutenue en 2021-2022, l'année 2023 constitue un point critique pour les investissements des sociétés de capital-investissement et de capital-risque dans les services financiers en Afrique, tant par le nombre d'opérations que par le montant de capitaux investis. L'étude de la GPCA (2024) fait ressortir une baisse de 78 % en glissement annuel de la valeur des investissements dans le secteur des technologies financières en 2023. Cette baisse est principalement due au fort renchérissement des coûts de financement des investissements en capital-risque causé par le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale. L'analyse des capitaux investis par domaine montre que les paiements et les prêts en ligne sont les principaux domaines d'investissement dans les technologies financières : 35 % des capitaux (199 millions de dollars) ont été investis dans les paiements et 27 % (156 millions de dollars) dans les prêts en ligne (figure 4).

Figure 4

Investissements dans les services financiers en Afrique (% des capitaux investis)



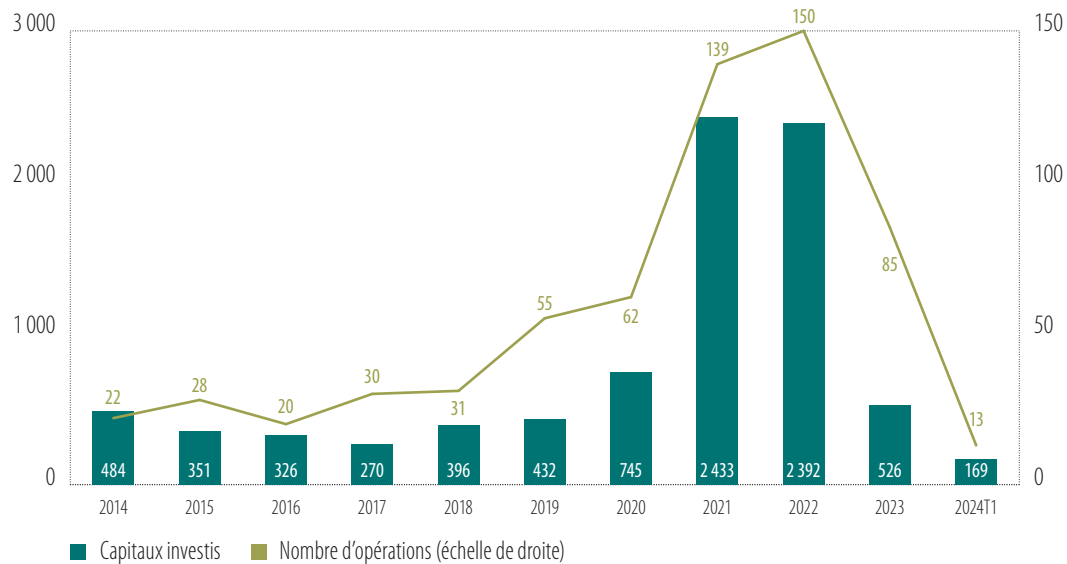
Source : Global Private Capital Association. Données au 31 décembre 2023.

Remarque : toutes les entreprises de services financiers et de technologie financière sont comprises dans les catégories « technologies de l'information », « biens et services de consommation », « valeurs industrielles » ou « télécommunications » selon la répartition du secteur établie par la Global Private Capital Association.

Les opérations de capital-risque dans les services financiers ont diminué en 2023, tant en volume qu'en valeur. La figure 5 montre que les sociétés de capital-risque ont investi seulement 0,5 milliard de dollars dans 73 opérations ciblant des entreprises de services financiers africaines, dont des entreprises de technologie financière éditrices de logiciels. Les données préliminaires pour le premier trimestre de 2024 confirment cette tendance à la décélération, qui devrait se poursuivre pendant la majeure partie de l'année. Cette tendance est comparable à celle observée dans d'autres régions, telles que l'Asie du Sud-Est, où la baisse de l'investissement (en valeur) était de 74,8 %, et l'Amérique latine, où la baisse était de 43,8 %. Seule exception, le Moyen-Orient a enregistré une augmentation des investissements dans les services financiers de 52,7 %, quoiqu'à partir d'une base d'investissement très faible en 2021 (figure 6).

Figure 5

Investissements dans les services financiers en Afrique, 2014-premier trimestre de 2024
(échelle de gauche : millions de dollars ; échelle de droite : nombre d'opérations)

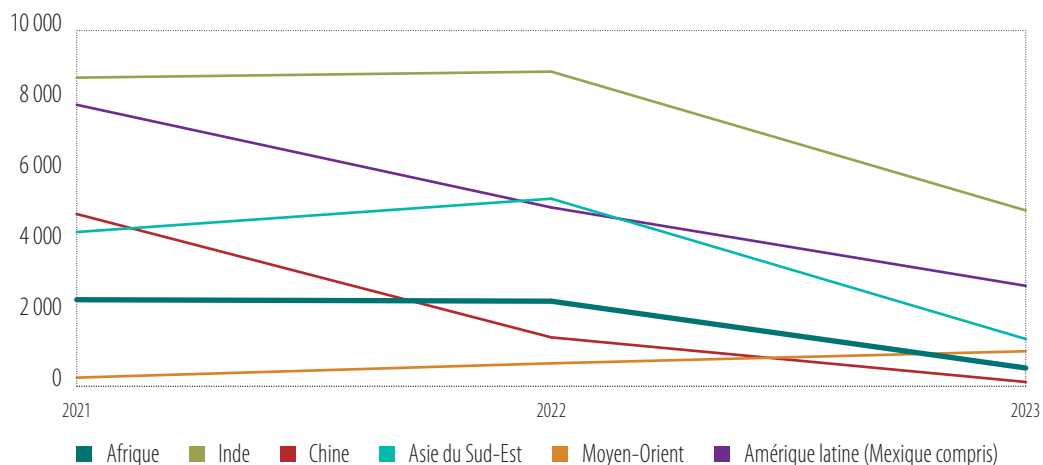


Source : Global Private Capital Association. Données au 31 décembre 2023.

Remarque : les entreprises de technologie financière éditrices de logiciels sont comprises dans la catégorie « technologies de l'information » selon la répartition du secteur établie par la Global Private Capital Association.

Figure 6

Capitaux investis dans les services financiers, 2021-2023 (en millions de dollars)



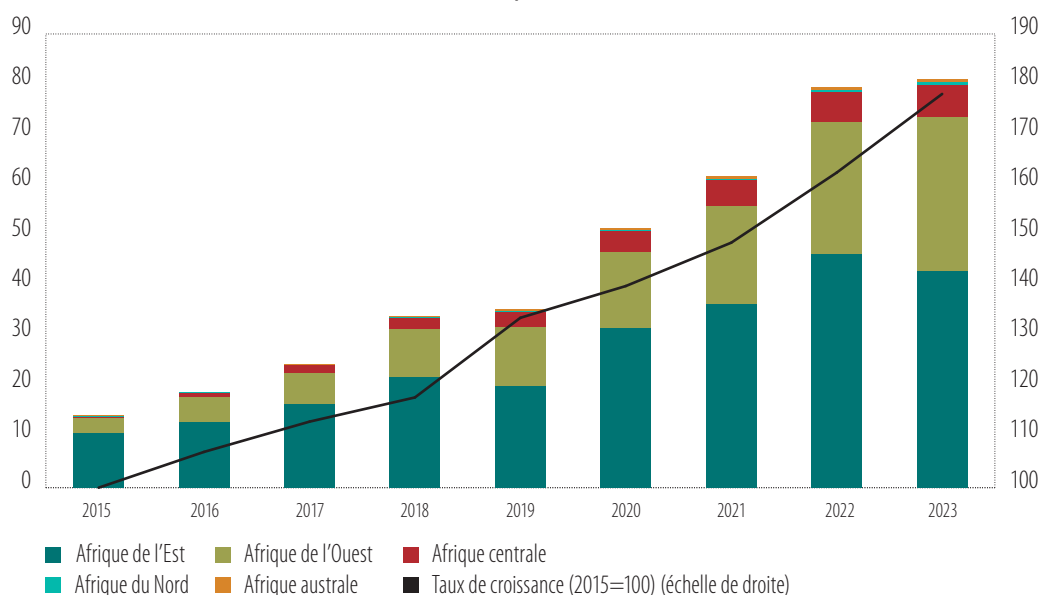
Source : Global Private Capital Association. Données au premier trimestre de 2024.

Remarque : toutes les entreprises de services financiers et de technologie financière sont comprises dans les catégories « technologies de l'information », « biens et services de consommation », « valeurs industrielles » ou « télécommunications » selon la répartition du secteur établie par la Global Private Capital Association.

Les services d'argent mobile jouent un rôle clé dans le développement des services financiers numériques en Afrique. Les données fournies par la GSMA (2024) montrent que pour le seul mois de décembre 2023, le total des opérations en argent mobile en Afrique subsaharienne a augmenté de 2,0 % en valeur nominale par rapport à décembre 2022 (passant de 79,4 milliards de dollars à 80,9 milliards de dollars) et de 9,6 % en volume (figure 7). L'ensemble du continent africain (y compris l'Afrique du Nord) représente environ trois quarts des opérations financières effectuées par mobile dans le monde en volume (74 %) et deux tiers en valeur (66 %). La part de l'Afrique du Nord ne s'élève toutefois qu'à 0,2 % et 0,5 %, respectivement. La valeur totale des opérations en argent mobile en Afrique subsaharienne est passée d'environ 832 milliards de dollars en 2021 à 912 milliards de dollars en 2023, soit une augmentation de 9,6 % par rapport à une augmentation moyenne mondiale de 11,5 % (tableau 1). S'agissant du nombre d'opérations, l'augmentation annuelle est de 37,8 % pour l'Afrique subsaharienne, contre une augmentation moyenne de 32,2 %. L'Afrique de l'Est est à nouveau la première région du continent et représente environ 53 % des opérations en argent mobile en valeur et 61 % en volume. L'Afrique de l'Ouest, qui est tirée par le Nigeria, vient en deuxième position avec 38 % des opérations en argent mobile en valeur et 31 % en volume.

Figure 7

Opérations en argent mobile en Afrique (pour le seul mois de décembre. Échelle de gauche : milliards de dollars ; échelle de droite : nombre d'opérations)



Source : GSMA (2024) et calculs de la BEI.

Ensemble, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest représentent environ 90 % de toutes les opérations en argent mobile sur le continent (tant en volume qu'en valeur). La place prépondérante de ces régions dans l'écosystème numérique africain s'explique par l'importante population urbaine et jeune, par le nombre de connexions mobiles et par la présence de plateformes numériques gérées par les opérateurs de téléphonie mobile.

Les comptes d'argent mobile sont devenus un vecteur majeur de l'inclusion financière des femmes en Afrique subsaharienne. Des données récentes (Brookings, 2024 ; Banque mondiale, 2022) montrent que l'argent mobile se substitue aux comptes auprès de banques physiques traditionnelles. Les femmes transfèrent les comptes qu'elles détiennent auprès d'établissements financiers vers un compte d'argent mobile. Depuis 2017, les taux de détention de comptes financiers par les femmes dans la région ont augmenté de 12 points de pourcentage, entièrement sous l'effet de l'utilisation accrue de comptes d'argent mobile.

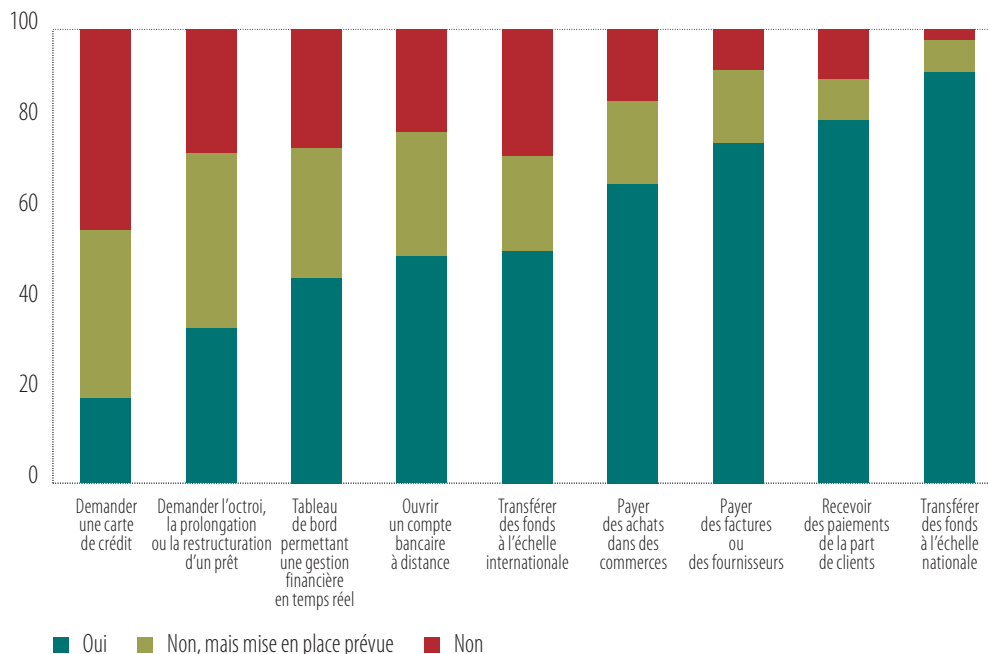
Tableau 1
Croissance mondiale et régionale des opérations en argent mobile (par an)

	2020	2021	2022	2023	Variation 2023-2022 (en %)
Afrique subsaharienne					
Volume des opérations (milliards)	27,4	36,6	45,0	62,0	37,8
Valeur des opérations (milliards d'USD)	490	697,7	832	912	9,6
Asie de l'Est et Pacifique (à l'exclusion de la Chine)					
Volume des opérations (milliards)	5,4	6,9	8,0	9,0	12,5
Valeur des opérations (milliards d'USD)	111	141,9	180	196	8,9
Amérique latine et Caraïbes					
Volume des opérations (milliards)	0,70	0,97	1,0	1,0	0,0
Valeur des opérations (milliards d'USD)	19,8	30	35	38	8,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Volume des opérations (milliards)	0,15	0,24	0,36	0,72	101,4
Valeur des opérations (milliards d'USD)	10,5	13,7	21	30	42,9
Asie du Sud					
Volume des opérations (milliards)	7,5	8,9	10	12	20
Valeur des opérations (milliards d'USD)	131	156,3	185	214	15,7
Europe et Asie centrale					
Volume des opérations (milliards)	...	...	0,345	0,391	13,3
Valeur des opérations (milliards d'USD)	...	...	6	7	16,7
Monde					
Volume des opérations (milliards)	41	54	64,7	85,1	31,5
Valeur des opérations (milliards d'USD)	762	1 040	1 259	1 397	11,0

Source : GSMA (2023) et calculs de la BEI.

Transformation numérique du secteur bancaire traditionnel : résultats de l'enquête

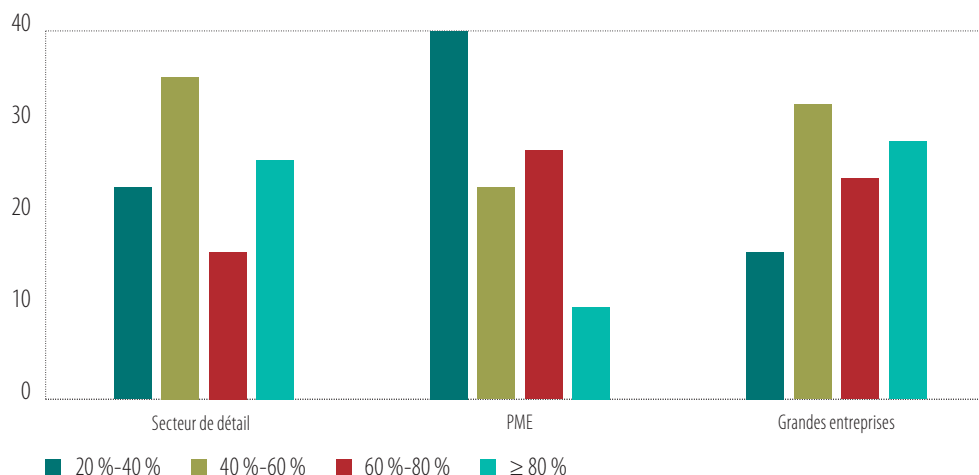
Les banques en Afrique subsaharienne proposent de nombreux services numériques aux clients particuliers et professionnels afin d'appuyer les activités économiques. Selon l'enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, les établissements interrogés ont indiqué que les trois services numériques les plus courants étaient *les transferts de fonds à l'échelle nationale* (90 %), *la réception de paiements de la part de clients* (80 %) et *le paiement des factures ou des fournisseurs* (75 %) (figure 8). Ces conclusions corroborent les résultats de l'enquête de 2023. Parmi les banques interrogées, la moitié propose d'autres opérations bancaires traditionnelles telles que le transfert de fonds à l'échelle internationale ou l'ouverture d'un compte bancaire à distance, tandis qu'un tiers envisage l'introduction de ces services. Comme en 2023, les services proposés par une minorité de banques (figure 8) comprennent *la demande d'octroi, de prolongation ou de restructuration d'un prêt* (34 %) et *la demande de carte de crédit*. La demande de carte de crédit est le seul service bancaire à avoir connu une forte baisse (seulement 19 % des banques offrent ce service en 2024, contre 40 % des banques dans l'enquête de 2023). Toutefois, la gamme de services financiers numériques proposés par les banques traditionnelles continue de s'étoffer. Elles sont moins de 20 % à ne pas envisager de proposer ces services (barres violettes dans la figure 8) dans quatre des neuf catégories, une proportion comparable à celle de l'enquête de 2023.

Figure 8**Fourniture de services financiers numériques (% des banques ayant répondu)**

Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

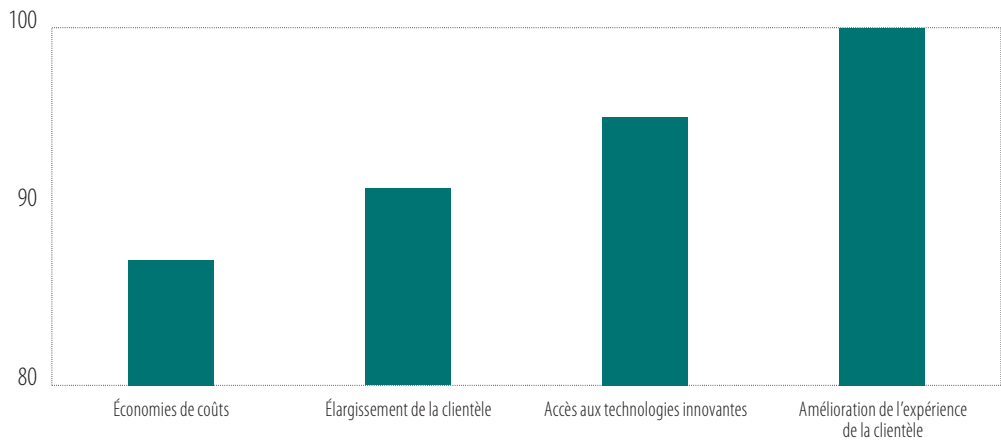
La proportion des opérations via des canaux numériques varie selon la région et le groupe de clients.

Le secteur des grandes entreprises est à la pointe de l'intégration des opérations numériques. Plus de 40 % de leurs opérations sont désormais numériques, pour 84 % des banques interrogées. Le secteur de la vente au détail vient en deuxième position (figure 9). S'agissant de la répartition régionale, ce sont les banques en Afrique de l'Ouest qui signalent les volumes les plus élevés d'opérations numériques, suivies de près par les banques d'Afrique de l'Est. Tous groupes de clients confondus, les opérations numériques sont plus courantes dans les pays à revenu intermédiaire que dans les pays à faible revenu, et il subsiste des différences régionales. Par exemple, alors que plus de 50 % des PME en Afrique australe réalisent au moins 40 % de leurs opérations en ligne, c'est le cas seulement pour un quart de ces entreprises en Afrique de l'Ouest, un tiers en Afrique de l'Est et aucune en Afrique centrale.

Figure 9**Proportion des opérations (en %) via des canaux numériques, par type de client**

Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 10
Avantages potentiels de partenariats avec des entreprises de technologie financière
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

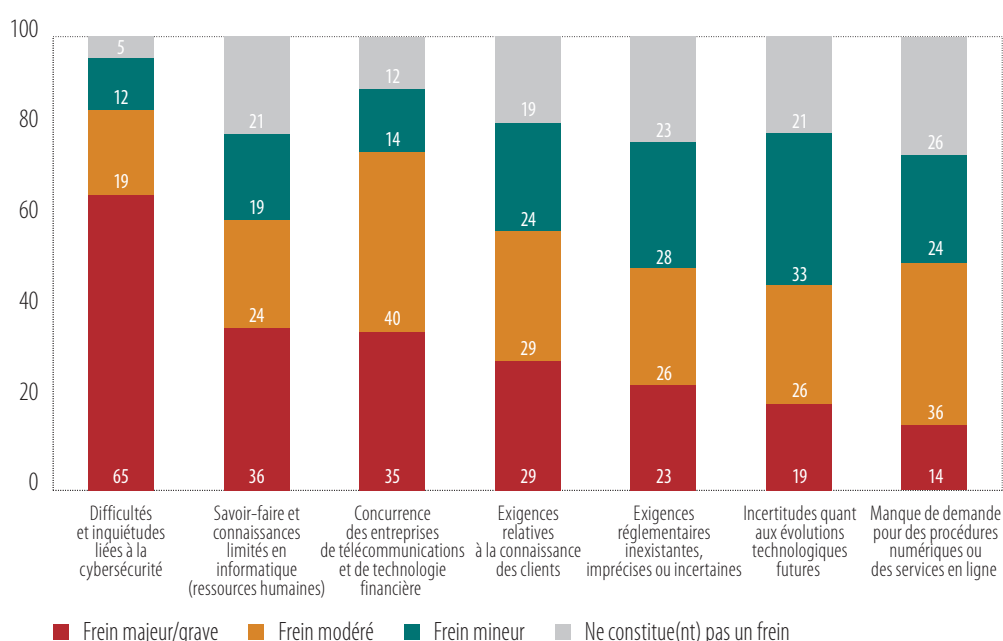
Les banques perçoivent de fortes incitations à s'associer à des entreprises de technologie financière. Des motivations stratégiques poussent les banques traditionnelles à former des partenariats avec des entreprises de technologie financière non bancaires (figure 10). Les principaux avantages qu'elles y voient sont les suivants : i) l'amélioration de l'expérience client (100 % de l'échantillon de l'enquête), ii) l'accès à des technologies innovantes (95 %), iii) l'élargissement de la clientèle (91 %) et iv) les économies de coûts (87 %).

Afin d'accélérer la transformation numérique des services financiers, près de neuf banques interrogées sur dix en Afrique subsaharienne investissent dans des formations spécialisées pour améliorer les compétences numériques de leur personnel et de leurs cadres. Les banques donnent également la priorité aux investissements dans l'infrastructure et les outils numériques afin d'appuyer leurs stratégies. Toutefois, il existe des freins à la poursuite de la transformation numérique (figure 11), notamment la nécessité de répondre aux préoccupations liées à la cybersécurité et d'améliorer les infrastructures informatiques. Plus de 65 % des banques interrogées considèrent les risques liés à la cybersécurité comme le frein le plus courant, et ce pour l'ensemble des régions. En outre, 75 % des banques interrogées indiquent que la concurrence des entreprises de télécommunications et de technologies financières constitue un frein majeur (35 %) ou modéré (40 %), tandis que 60 % considèrent le savoir-faire et les connaissances limités en informatique comme un frein majeur (36 %) ou modéré (24 %). Les banques interrogées demandent une clarification des exigences réglementaires en matière de prestation de services financiers numériques. Le flou autour des exigences réglementaires, l'absence de demande et l'incertitude relative aux évolutions technologiques futures sont perçus comme un frein majeur ou modéré par environ la moitié des banques.

Pour la première fois, nous avons demandé aux banques comment elles percevaient le rôle de la banque centrale de leur pays dans le secteur des technologies financières. La grande majorité des banques (87 %) déclarent que le rôle principal de leur banque centrale dans ce secteur porte sur la protection des consommateurs, devant l'application de la réglementation (64 %). Plus de la moitié des banques (58 %) considèrent que la banque centrale joue un rôle de facilitateur de l'innovation et 50 % qu'elle joue un rôle d'éducateur public (figure 12). Ces réponses sont cohérentes avec le point de vue des autorités de réglementation. En quelques mots, l'université de Cambridge (CCAF, 2021) a présenté une étude basée sur une enquête portant sur un échantillon d'autorités de réglementation des services financiers en Afrique subsaharienne. Pour 40 % des autorités de réglementation, le principal risque lié aux technologies financières concerne la protection des consommateurs. Elles ont estimé qu'il convenait de la renforcer, en particulier pendant la pandémie de COVID-19. À cela s'ajoute l'augmentation perçue du risque lié à l'intégrité du marché et à la stabilité financière (signalée par 24 % et 16 % des autorités de réglementation

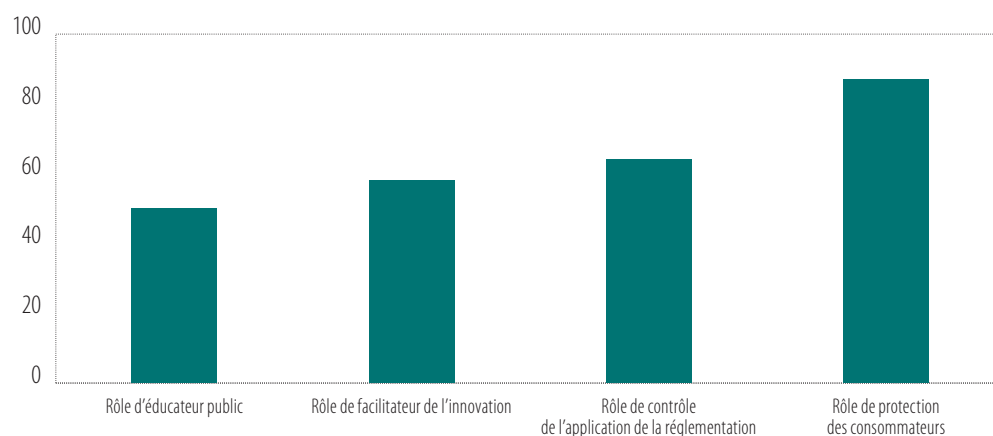
interrogées, respectivement). Les conséquences néfastes perçues des technologies financières sur la protection des consommateurs dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (40 %) étaient nettement plus élevées que la moyenne mondiale (13 %). Les autorités de réglementation interrogées en Afrique subsaharienne estiment que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les risques concernant la cybersécurité (69 %), les opérations (35 %) et la protection des consommateurs (23 %). En conséquence, 85 % des pays d'Afrique subsaharienne composant l'échantillon se sont dotés d'un cadre réglementaire général pour la cybersécurité, 65 % d'entre eux disposent d'un cadre général pour la protection des données, tandis que 20 % en envisagent la mise en place.

Figure 11
Facteurs qui freinent la poursuite de la transformation numérique
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 12
Rôle de la banque centrale dans le contexte des technologies financières
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Bibliographie

Banque mondiale (2022). [Base de données Global Findex 2021](#), Groupe de la Banque mondiale. Washington DC.

Boston Consulting Group et Elevandi (2023). « [Unlocking the Fintech Potential in Africa](#) ».

Brookings (2024). « [Foresight Africa – Top Priorities for the Continent in 2024](#) », rapport annuel, Washington DC.

CCAF (2021). « [Fintech Regulation in Sub-Saharan Africa](#) ». Cambridge Centre for Alternative Finance de l'université de Cambridge Judge Business School, Cambridge.

Département des statistiques du FMI (2023). « [Financial Access Survey 2023 Trends and Developments](#) ».

Disrupt Africa (2022). « [The African Tech Startups Funding Report 2022](#) ».

Global Private Capital Association (2023). « [Africa Startup Funding: Who is Getting Backed?](#) » (sur abonnement), document de recherche. New York.

Global System for Mobile Association (2024). « [State of the Industry Report on Mobile Money \(2024\)](#) ».

McKinsey (2022). « [Fintech in Africa: The end of the beginning](#) ».



Le chapitre 6 a été rédigé par Joana Conde et Ricardo Santos, tous deux membres du personnel de la Banque européenne d'investissement. **L'encadré 1** a été rédigé par Nxalati Baloyi et Stuart Theobald, tous deux du cabinet Krutham. **L'encadré 2** a été rédigé par Paola Casati de l'Université de Bari (Tarente, Italie) et Fotios Kalantzis de la Banque européenne d'investissement.

Chapitre 6

Financements et investissements consacrés au climat en Afrique subsaharienne

Les changements climatiques et les risques qui y sont associés touchent de plus en plus le continent africain, l'Afrique subsaharienne étant la région la plus exposée au monde selon le classement des risques climatiques par pays établi par la Banque européenne d'investissement (BEI). Les événements climatiques extrêmes ont jusqu'à présent eu un impact limité sur les banques. Dans l'enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, seulement 7 % des banques d'Afrique subsaharienne rendent compte de dommages causés à leurs actifs physiques en lien avec les risques climatiques. Les dommages limités aux actifs physiques subis par les banques tiennent au type de risque climatique physique auquel l'Afrique est confrontée. Les pays d'Afrique tendent à faire face à des risques physiques chroniques liés à la hausse des températures, à la sécheresse, à la désertification et à l'élévation du niveau de la mer, qui peuvent tous avoir un impact économique majeur, en particulier sur l'agriculture et la productivité en général, mais n'endommagent pas nécessairement les actifs physiques. Ailleurs dans le monde, le risque climatique physique est dû à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des tempêtes.

Environ un tiers des banques ayant répondu à notre enquête signalent une baisse de la qualité des actifs en raison du climat, la grande majorité des banques indiquant que les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises sont les emprunteurs les plus touchés. En revanche, au rayon des bonnes nouvelles, 59 % des banques affirment que le climat n'a pas eu d'incidence significative sur la qualité des actifs. Ceci s'explique par le fait que dans de nombreux pays, les banques ont généralement une faible exposition aux secteurs sensibles au climat, notamment l'agriculture¹. Bien que de nombreuses banques ne voient pas encore les effets des changements climatiques sur la qualité des actifs, une part considérable d'entre elles envisagent de réduire leur exposition aux secteurs vulnérables au risque climatique, en particulier au risque climatique physique. Ainsi, même si la qualité des actifs a jusqu'ici été partiellement préservée du risque climatique, les banques engagent d'ores et déjà des mesures pour se protéger.

L'enquête révèle que les banques qui proposent des produits liés à l'action en faveur du climat à leurs clients ou émettent des obligations vertes sur les marchés financiers demeurent l'exception plutôt que la règle en Afrique subsaharienne. Cette situation contribue à un déficit de financement climatique sur le continent, qui conduit à une forte dépendance de la région à l'égard des bailleurs de fonds internationaux. Les flux financiers en lien avec le climat vers l'Afrique ne représentent que 12 % des flux annuels dont le continent a besoin pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national et atteindre ses objectifs en matière de climat à l'horizon 2030. Le financement de l'action en faveur du climat est dominé par les fonds publics (90 % du total) et internationaux (99 % du total). Les banques multilatérales de développement ont un rôle crucial à jouer dans le soutien au développement du marché intérieur et l'attraction de financements intérieurs afin de permettre à l'Afrique de mobiliser des ressources privées à l'appui de l'action en faveur du climat et de répondre à ses besoins en la matière.

Les perceptions qu'ont les particuliers et les banques à l'égard du climat ont une incidence significative sur l'activité de financement de l'action en faveur du climat. De nombreux obstacles freinent l'expansion des produits de financement vert proposés par les banques et, selon l'enquête de la BEI, les banques d'Afrique subsaharienne estiment que les obstacles liés à la demande (obstacles venant de leurs clients) sont plus problématiques que ceux liés à l'offre (contraintes propres aux

¹ Banque européenne d'investissement (2023).

banques). Parmi les obstacles du côté des clients, le plus important s'agissant des prêts verts est la faible priorité associée aux changements climatiques d'où la faible demande que les banques déclarent constater pour les produits verts. Dans l'enquête, les banques ont également été invitées à qualifier le type de stratégie qu'elles estiment suivre en matière d'ambitions climatiques. Pour les banques qui sont sceptiques à l'égard des changements climatiques ou qui ne sont que peu engagées face aux enjeux climatiques, les obstacles internes à l'accroissement des financements verts – dont le manque de compétences en matière de climat – sont amplifiés. Les perceptions des banques et des clients s'agissant des changements climatiques sont dès lors un facteur déterminant pour les financements verts.

Le présent chapitre contient également des analyses destinées à faciliter la compréhension des facteurs qui influencent ces perceptions dans les différents pays. Bien que les pays d'Afrique subsaharienne soient confrontés à des risques climatiques élevés, l'investissement dans la transition climatique est limité par des facteurs économiques et sociaux tels que les risques politiques, la pauvreté généralisée et le manque d'accès abordable à des sources d'énergie propres. Pour soutenir l'écologisation du secteur financier, les décideurs politiques devraient porter leur attention sur l'amélioration de la sensibilisation aux changements climatiques et sur le soutien au développement de compétences, d'outils et de processus pour les banques et les clients. Les États devraient également poursuivre les réformes qui renforcent cette sensibilisation et multiplier les émissions d'obligations vertes, lesquelles peuvent catalyser l'activité d'émission dans le secteur privé.

Financement de l'action en faveur du climat en Afrique

L'Afrique est plus que toute autre région du monde exposée au risque climatique – et en particulier au risque physique chronique². Les pays d'Afrique tendent à faire face à des risques physiques chroniques liés à la hausse des températures, aux feux de friches, à la désertification, à la sécheresse et à l'élévation du niveau de la mer. Tous ces phénomènes peuvent avoir un impact économique majeur, en particulier sur l'agriculture, mais ne causent pas nécessairement de dommages aux actifs physiques. Ailleurs dans le monde, le risque climatique physique est plus souvent dû à des phénomènes météorologiques extrêmes et à des tempêtes. Une analyse du risque climatique dans le bilan des banques présentée dans le rapport [La finance en Afrique](#) de 2023 a révélé que l'exposition des banques au risque climatique physique découle principalement des encours sur les entités souveraines et les ménages. En revanche, la transmission du risque climatique du secteur des grandes entreprises vers le bilan des banques est limitée par la faible exposition de ces dernières aux secteurs économiques à haut risque, comme l'agriculture. Le risque physique demeure, en moyenne, un problème plus important pour les banques que le risque de transition.

Alors que les risques climatiques s'intensifient, l'enquête de la BEI sur l'activité de prêt des banques d'Afrique subsaharienne met en lumière la perception qu'elles ont des risques climatiques, leur positionnement stratégique à l'égard du climat et les facteurs qui les dissuadent d'accroître les financements verts. L'enquête couvre le portefeuille vert des banques et le type de produits proposés, leur stratégie en matière de climat, les outils disponibles pour la gestion des risques climatiques et la mesure de l'impact, ainsi que le rôle du régulateur. Il ressort principalement de l'enquête que malgré les perspectives qu'ouvre le financement consacré au climat, la plupart des banques ne se considèrent pas comme des pionnières, et que le manque de demande des clients et les capacités techniques insuffisantes dissuadent de nombreuses banques d'accroître leur offre de prêts verts.

² Ferrazzi et al. (2021).

Stratégies vertes des banques

Les pays d’Afrique sont considérés comme comptant parmi les plus exposés aux risques physiques dans le monde, mais les banques du continent ne ressentent pas encore les conséquences matérielles des phénomènes météorologiques extrêmes. Seule une proportion négligeable des banques (7 %) déclarent avoir subi des dommages sur leurs propres actifs physiques en raison d’événements tels que des tempêtes, des inondations, des sécheresses ou des glissements de terrain en 2023 (figure 1). Cela³ pourrait s’expliquer par le fait que les niveaux élevés de risque physique en Afrique subsaharienne sont principalement dus à ses composantes chroniques (pénuries d’eau, chaleur extrême), qui ne sont pas nécessairement bien prises en compte dans les phénomènes météorologiques extrêmes mentionnés dans la question. Par ailleurs, en Afrique subsaharienne, l’activité de banque de détail ne se déroule pas exclusivement en agence. Elle est aussi assurée par des représentants ou des courtiers et par le biais de la banque en ligne, qui est répandue dans certains pays. Les clients sont donc moins tributaires de l’existence de lieux physiques traditionnels pour accéder aux services bancaires. Toutefois, si l’on compare les banques dont les actifs physiques ont subi certains dommages ou dont la qualité des actifs a été dégradée à celles dont les actifs n’ont pas été affectés, on constate qu’en moyenne, les premières sont établies dans des pays dont le niveau de risque climatique apprécié sur la base du classement selon les risques climatiques par pays établi par la BEI est plus élevé (figure 2).

Figure 1
Exposition des actifs physiques des banques à des phénomènes météorologiques extrêmes (% des banques ayant répondu)

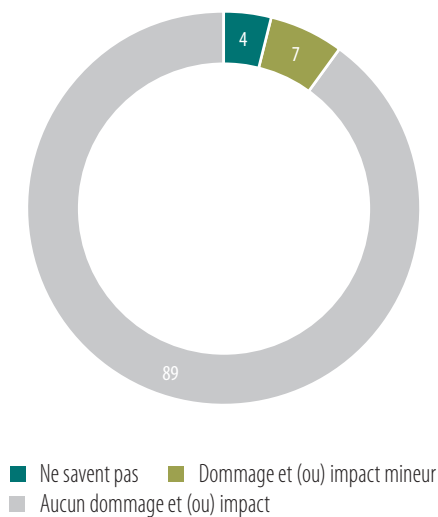
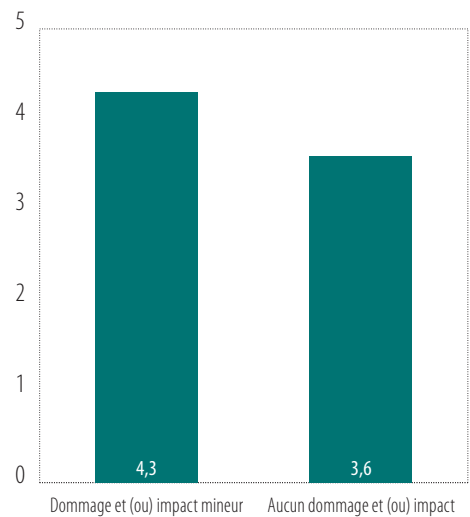


Figure 2
Niveau moyen de risque climatique apprécié sur la base du classement selon les risques climatiques par pays établi par la BEI – Banques ayant indiqué n’avoir subi aucun dommage / banques ayant signalé un dommage mineur



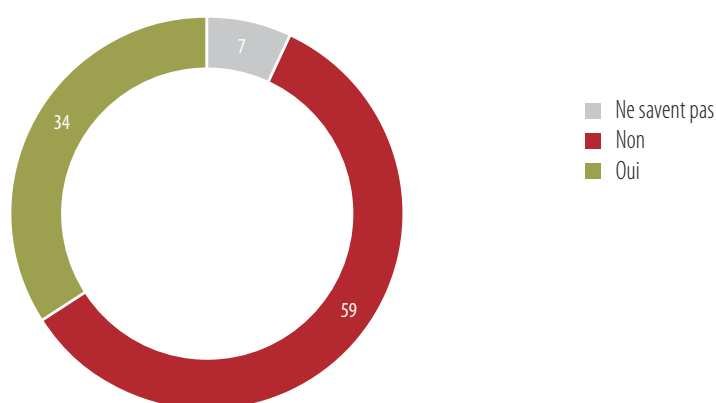
Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.
Remarque : dans la figure 2, le niveau de risque climatique apprécié sur la base du classement selon les risques climatiques par pays établi par la BEI va de 1 (risque le moins élevé) à 5 (risque le plus élevé).

3 À titre de comparaison, dans un échantillon d’entreprises non financières de 41 économies d’Europe centrale, orientale, du Sud-Est, d’Asie centrale, du Moyen-Orient et d’Afrique du Nord, Benincasa et al. (2024) constatent que 9 % des entreprises signalent des pertes dues à des phénomènes météorologiques extrêmes au cours des trois années précédant l’entretien.

De même, les risques physiques n'ont pas eu d'incidence majeure sur la qualité des actifs pour 59 % des banques (figure 3). Ce résultat est surprenant compte tenu du classement des risques climatiques par pays mentionné ci-dessus, mais il peut s'expliquer par l'un des résultats mis en évidence dans le rapport *La finance en Afrique* de 2023 et dans la figure 4 ci-dessous. En bref, bien que le secteur agricole soit crucial, en moyenne, pour l'activité économique en Afrique subsaharienne et qu'il compte parmi les secteurs les plus exposés au risque climatique, les banques ont des encours relativement limités sur les emprunteurs de ce secteur, car il est relativement informel et jugé à haut risque par ces dernières (figure 4). En revanche, parmi les banques concernées par une baisse de la qualité des actifs en lien avec le climat, 93 % considèrent que les microentreprises et petites et moyennes entreprises sont les emprunteurs les plus touchés.

Figure 3

Part des banques ayant fait état d'une détérioration de la qualité de leurs actifs en raison de phénomènes météorologiques extrêmes (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

La plupart des banques interrogées dans l'enquête de la BEI considèrent la transition climatique comme une occasion à saisir, mais sont plus susceptibles d'opter pour une approche de suiveuse que pour une approche pionnière dans leur stratégie en matière de climat. La transition climatique est perçue comme une occasion à saisir plutôt que comme un risque par 67 % des banques, et 79 % ont fixé des objectifs climatiques stratégiques généraux. Cependant, lorsqu'elles ont été invitées à indiquer la stratégie en matière de climat à laquelle elles s'identifieraient⁴, environ la moitié des banques se sont déclarées sceptiques quant à la nécessité d'une transition écologique ou ont répondu se contenter de suivre les tendances existantes dans le secteur bancaire pour rester compétitives. Plus précisément, 14 % des banques ont indiqué être sceptiques quant à la nécessité de la transition écologique, ne pas reconnaître les changements climatiques comme un risque important et ne pas mettre en œuvre de politiques spécifiques allant au-delà des exigences réglementaires minimales existantes, s'identifiant ainsi à une « stratégie attentiste » (figure 5). En outre, 38 % des banques se classent parmi celles optant pour une « stratégie de suiveuse » des tendances dans le domaine, leur motivation étant basée essentiellement sur la compétitivité et non sur les résultats d'une évaluation du risque. À l'opposé, 24 % des banques ayant répondu affirment qu'elles suivent une « stratégie active », c'est-à-dire qu'elles tentent de lutter contre les changements climatiques dans une certaine mesure. Les 24 % restantes

4 Parmi les stratégies suivantes :

Stratégie attentiste : la banque ne reconnaît pas les changements climatiques comme un risque important pour elle et n'a pas encore déployé de politique spécifique allant au-delà des exigences réglementaires minimales.

Stratégie de suiveuse : pour rester compétitive, la banque met en œuvre certaines politiques en lien avec le climat (limitation de l'empreinte carbone ou du stress climatique, prise en compte du risque climatique dans la tarification des prêts, par exemple), en suivant ce que font d'autres banques.

Stratégie active : la banque dispose d'une stratégie globale pour gérer son impact sur les changements climatiques et atténuer les risques actifs dans son portefeuille.

Stratégie pionnière : la banque accorde une place centrale aux changements climatiques dans toutes ses politiques et opérations et en tient compte dans tous ses processus internes.

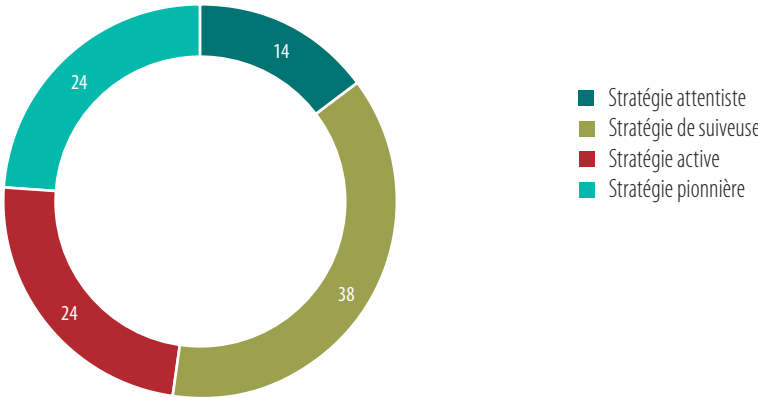
déployent quant à elles une « stratégie pionnière », en intégrant pleinement les risques climatiques dans leurs cadres et stratégies. Bien que ce soient les banques elles-mêmes qui sélectionnent le type de stratégie qui leur correspond, la figure 8 montre que les mesures qu’elles déploient pour le climat ont tendance à correspondre à ce qu’elles affirment, car il existe une relation claire entre la stratégie à laquelle elles disent adhérer et la part des prêts verts dans leurs portefeuilles de prêts.

Figure 4
Répartition des encours dans le bilan des banques par secteur (en % de l’encours total)

Pays	Secteur privé							Ménages	Entités souveraines
	Agriculture	Industrie minière	Secteur manufacturier et industriel	Commerce de gros ou de détail	Services	Autres secteurs	Immobilier et construction		
Afrique du Sud	1 %	3 %	4 %	4 %	32 %	4 %	5 %	29 %	17 %
Angola	3 %	2 %	5 %	13 %	3 %	3 %	6 %	9 %	56 %
Bénin	2 %	1 %	7 %	10 %	18 %	4 %	21 %	8 %	30 %
Botswana	2 %	2 %	1 %	6 %	8 %	4 %	7 %	56 %	14 %
Burkina Faso	1 %	4 %	9 %	13 %	15 %	8 %	13 %	13 %	23 %
Côte d'Ivoire	3 %	0 %	11 %	23 %	18 %	6 %	4 %	2 %	33 %
Égypte	1 %	0 %	10 %	4 %	9 %	0 %	0 %	11 %	65 %
Ghana	1 %	0 %	4 %	13 %	14 %	3 %	3 %	8 %	54 %
Kenya	2 %	0 %	10 %	12 %	4 %	2 %	13 %	11 %	45 %
Mali	2 %	2 %	8 %	29 %	11 %	8 %	6 %	1 %	33 %
Maurice	2 %	0 %	4 %	6 %	20 %	0 %	8 %	25 %	35 %
Maroc	3 %	1 %	8 %	0 %	5 %	16 %	8 %	31 %	27 %
Niger	1 %	1 %	5 %	20 %	19 %	7 %	10 %	12 %	24 %
Nigeria	5 %	21 %	17 %	6 %	25 %	0 %	0 %	7 %	18 %
Sénégal	2 %	1 %	9 %	13 %	20 %	7 %	3 %	11 %	34 %
Tanzanie	4 %	1 %	5 %	9 %	27 %	3 %	4 %	28 %	17 %
Togo	0 %	0 %	4 %	21 %	14 %	11 %	13 %	10 %	28 %
Tunisie	2 %	0 %	24 %	14 %	4 %	17 %	5 %	20 %	15 %
Ouganda	8 %	0 %	9 %	11 %	6 %	0 %	14 %	12 %	39 %
Zambie	5 %	2 %	5 %	4 %	6 %	13 %	1 %	7 %	58 %
Zimbabwe	25 %	5 %	10 %	0 %	25 %	0 %	1 %	20 %	16 %

Source : rapport 2023 de la BEI sur la finance en Afrique.

Figure 5
Part des banques s’identifiant à une stratégie spécifique en matière de climat (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Levée de financements verts

Seule une faible proportion des banques (6 %) ont émis des obligations vertes, même si 28 % prévoient d'en émettre. Ainsi, 66 % des banques n'ont pas émis d'obligations vertes et n'ont pas l'intention d'en émettre, ce qui montre que l'émission de ce type d'obligations demeure l'exception plutôt que la règle pour les banques africaines (figure 6). Ces pourcentages correspondent aux conclusions du chapitre 3, à savoir que seul un petit groupe de banques ayant accès aux marchés en monnaies étrangères ont émis des obligations en devise forte (généralement la monnaie d'émission des obligations tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance), ce qui signifie qu'outre la faible propension à proposer des produits de financement climatique, les faibles parts des banques qui émettent des obligations vertes sont liées à un manque d'accès aux marchés de la dette en devises fortes. Ce déficit de financement privé est également mis en évidence dans les données de la Climate Policy Initiative sur les flux de financements verts en direction de l'Afrique. Comme expliqué dans l'encadré 1 (rédigé par Nxalati Baloyi et Stuart Theobald du cabinet de recherche et de conseils financiers [Krutham](#)), ces flux vers l'Afrique ne représentent que 12 % du montant annuel nécessaire et proviennent pour l'essentiel de sources internationales et publiques, ce qui souligne la nécessité de diversifier les sources de financement.

Figure 6

Part des banques ayant émis des obligations vertes ou des obligations tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Encadré 1

Influence des flux de financements des banques multilatérales de développement sur la mobilisation de financements consacrés au climat⁵

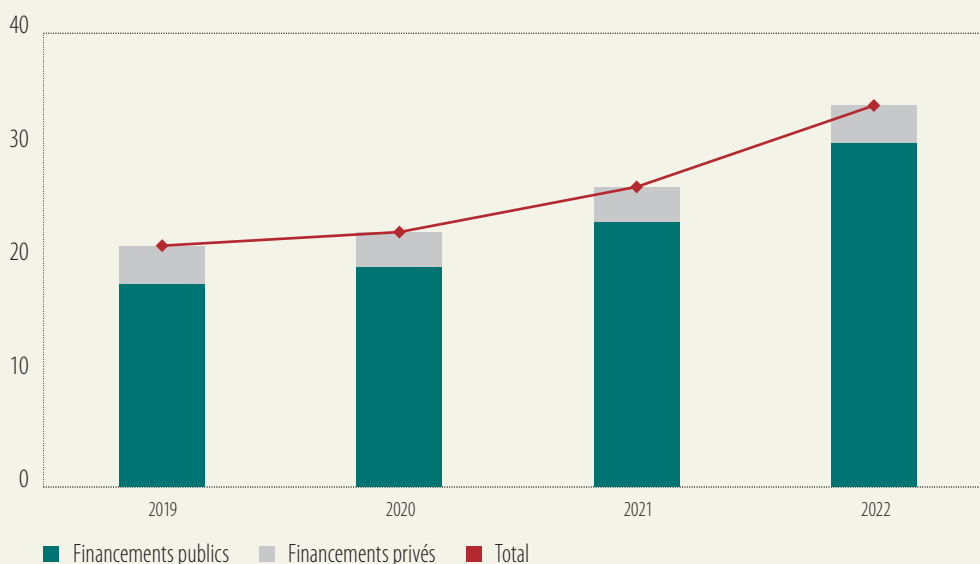
Les flux de financements vers l'Afrique sur la période 2019-2022 ne représentent que 12 % des 277 milliards de dollars annuels dont on estime que le continent a besoin pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national et atteindre les objectifs en matière de climat à l'horizon 2030, selon les données de la Climate Policy Initiative. Le financement consacré au climat en Afrique demeure très majoritairement public et international plutôt que privé et intérieur (90 % de ressources publiques contre 10 % de ressources privées, et 99 % de financements internationaux contre 1 % de financements intérieurs). Les besoins de financement climatique de l'Afrique peuvent être satisfaits en incluant des flux de banques multilatérales de développement dans le

⁵ Les données de l'encadré ont pour source la Climate Policy Initiative (2023).

cadre d'une solution plus durable axée sur le soutien au développement du marché intérieur et la mobilisation de financements intérieurs.

Figure 7

Montant total des financements consacrés au climat : Afrique 2019-2022



Source : Climate Policy Initiative, *Global Landscape of Climate Finance* (données de 2023).

Flux de financements publics consacrés au climat

En Afrique, les banques multilatérales de développement sont la principale source de financement public international pour l'action en faveur du climat (49 %), devant les partenaires bilatéraux de développement, notamment les institutions bilatérales de financement du développement (22 %), les États (16 %) et les fonds multilatéraux pour le climat (3,5 %). Les banques multilatérales de développement ont acheminé leurs investissements au moyen de divers instruments financiers. Les prêts représentaient 77 % des ressources mises à disposition (47 % de prêts au taux du marché et 30 % de prêts concessionnels), devant les subventions (20 %) et les apports de fonds propres (3 %). Les flux consacrés au climat provenant des banques multilatérales de développement sont presque également répartis entre le financement de l'atténuation des changements climatiques et celui de l'adaptation à leurs effets, 52 % allant aux initiatives d'adaptation, 46 % à l'atténuation et les 2 % restants à des projets à double effet (Climate Policy Initiative, 2023).

Flux de financements privés consacrés au climat

En Afrique, 50 % des financements privés consacrés au climat ont été levés auprès d'entreprises et le reste auprès de ménages (20 %), d'institutions financières commerciales (13 %), d'investisseurs institutionnels (12 %) et de fonds (5 %). Environ la moitié a été mobilisée auprès de sources nationales, 39 % auprès de sources internationales, le reste provenant de sources non divulguées.

La part du financement climatique du secteur privé en Afrique (10 %) est nettement inférieure à la moyenne mondiale (50 %) et à celle d'autres régions en développement, notamment l'Asie du Sud (37 %), l'Asie de l'Est et le Pacifique (39 %), ou encore l'Amérique latine et les Caraïbes (49 %). Le financement privé de l'action en faveur du climat est également concentré dans quelques pays d'Afrique dotés de marchés financiers développés et offrant un plus grand potentiel en matière d'investissement, par exemple l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Kenya, le Maroc et l'Égypte.

En revanche, pour d'autres pays du continent, les risques réels et perçus – dont l'instabilité et la convertibilité des devises, les asymétries d'information, les marchés obligataires illiquides et peu développés, l'absence de réserve de projets bancables, les problèmes de réglementation et de gouvernance, ainsi que le manque de capacité technique et de transparence – n'incitent guère les investisseurs privés à s'engager davantage en Afrique.

Mobilisation d'investissements du secteur privé pour le financement du développement durable

Pour que l'Afrique atteigne ses objectifs climatiques, le financement de l'action en faveur du climat doit y être multiplié par neuf au moins, et le financement public des États africains ne suffira pas à lui seul. Il est dès lors crucial d'attirer des financements et des investissements du secteur privé, les banques multilatérales de développement catalysant le processus. Par essence, les banques multilatérales de développement font levier sur d'autres sources de financement, financent une partie des coûts totaux des projets et mobilisent des investissements supplémentaires en recourant à des syndicats et à d'autres modèles de mise en commun de ressources. Cette approche, associée à des conseils et des mesures d'atténuation des risques, permet de mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui des projets.

De surcroît, les investissements des banques multilatérales de développement dans de nouveaux secteurs ou dans des régions à haut risque peuvent aboutir à des projets supplémentaires et attirer de nouveaux investisseurs par effet de démonstration. Le programme sud-africain d'achat aux producteurs indépendants d'électricité d'origine renouvelable (REIPPPP) en est une bonne illustration et constitue un exemple suivi par des pays tels que le Chili et les Émirats arabes unis. Alors que la course à la concrétisation des objectifs climatiques s'intensifie, les banques multilatérales de développement devraient soutenir le développement institutionnel dans les différents pays, un élément essentiel pour accroître la participation du secteur privé en Afrique.

Prêts verts

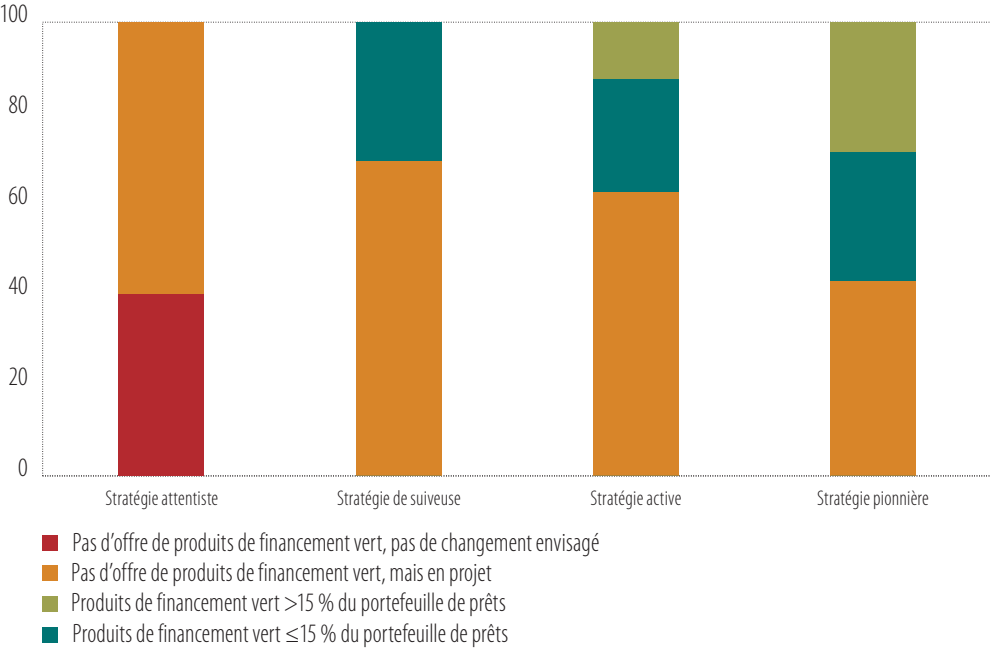
Dans l'ensemble, les banques ne proposent toujours pas de prêts verts, mais il semble y avoir une relation entre leur stratégie en matière de climat et la part que représentent les prêts verts dans leur portefeuille. Parmi les banques qui ont répondu à l'enquête, 61 % ne proposent aucun produit de finance verte, bien qu'elles prévoient de commencer à octroyer des prêts à l'appui de projets en lien avec le climat. En outre, pour les 21 % de banques qui proposent de tels produits, les prêts verts ne représentent qu'une faible proportion du portefeuille de prêts (moins de 15 %). Toutefois, si l'on considère le type de stratégie à laquelle chaque banque s'identifie, à mesure que l'on s'éloigne du groupe de celles qui adhèrent à une « stratégie attentiste » en direction de celui des banques suivant une « stratégie pionnière », on constate qu'un nombre croissant de banques proposent des prêts verts, et que ces produits représentent une part progressivement plus importante du portefeuille de prêts (figure 8). En effet, aucune banque parmi celles qui suivent une « stratégie attentiste » ne propose actuellement de produits verts à ses clients. En revanche, près de la moitié de celles qui s'identifient à une « stratégie pionnière » disposent d'une offre de produits verts, les prêts verts représentant plus de 15 % du portefeuille de prêts pour environ un quart des banques de cette catégorie.

Les banques ont progressé dans la mise en œuvre des meilleures pratiques bancaires établies⁶ dans le domaine du climat, mais elles ont encore un long chemin à parcourir pour lutter pleinement

6 Pour simplifier, les mesures déployées par les banques aux fins de la transition climatique sont réparties en deux catégories : les mesures établies, qui n'impliquent aucun changement structurel dans les pratiques bancaires et qui sont courantes dans le secteur bancaire ; et les mesures émergentes, moins répandues dans le secteur et qui peuvent exiger certaines modifications dans l'organisation de l'activité.

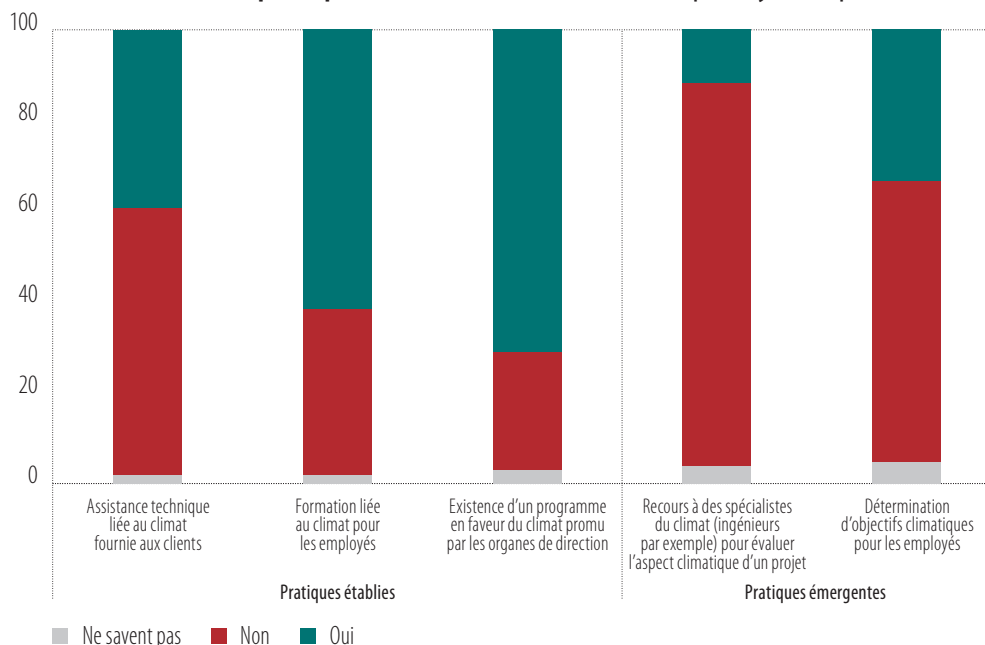
contre les risques climatiques. Compte tenu de la part relativement faible de celles proposant des produits financiers verts, les banques semblent progresser dans ce que l’on appelle les meilleures pratiques établies pour les banques vertes – 40 % fournissant une assistance technique, 63 % proposant à leur personnel une formation sur les questions climatiques et 73 % disposant d’une stratégie en matière de climat validée par les organes de direction (figure 9). Cependant, la représentativité de ces résultats à l’échelle du secteur doit être considérée avec prudence, car cet échantillon de banques interrogées comprend une proportion très importante d’établissements qui sont en relation avec des institutions financières internationales et sont donc davantage susceptibles d’avoir déjà bénéficié de lignes de crédit destinées à financer des projets verts. Néanmoins, les observations concernant les tendances émergentes en matière d’évaluation du risque climatique, telles que la fixation d’objectifs climatiques spécifiques ou le recours à des ingénieurs ou d’autres experts, sont plus conformes aux autres résultats de ce chapitre, sachant que seulement 12 % des banques font appel à des experts du climat (tels que des ingénieurs) et que 35 % font figurer le climat parmi leurs indicateurs de performance clés pour le personnel.

Figure 8
Offre de produits verts (axe des ordonnées) en fonction du type de stratégie suivie en matière de climat (axe des abscisses) (% des banques ayant répondu)

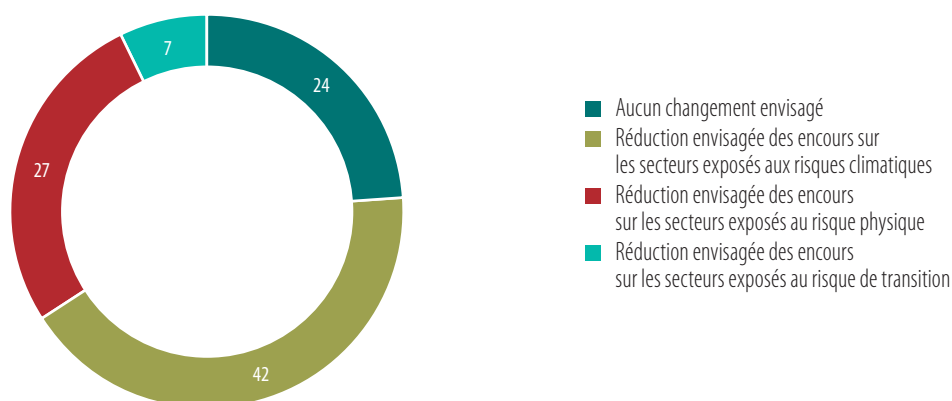


Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Une part importante des banques (76 %) prévoient de réduire les prêts aux secteurs de l’économie exposés au risque climatique (figure 10), et plus particulièrement au risque climatique physique, les banques semblant moins préoccupées par le risque de transition. La moindre attention portée au risque de transition peut s’expliquer par le fait que, bien que les conséquences directes des changements climatiques physiques soient déjà ressenties, la structure des économies n’a pas encore changé, de sorte que les banques ne peuvent pas risquer de modifier leurs priorités sectorielles pour faire face au risque de transition sans perte de parts de marché et de compétitivité. Ce constat est conforme aux résultats du modèle de classement des risques climatiques par pays de la BEI (Ferrazzi et al., 2021), montrant que le risque physique est plus prévalent que le risque de transition dans les économies d’Afrique subsaharienne, même si les banques indiquent que les répercussions physiques des changements climatiques ont un effet limité sur la qualité des actifs.

Figure 9**Prévalence des meilleures pratiques liées au climat (% des banques ayant répondu)**

Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Figure 10**Banques envisageant de modifier leurs encours de prêts sur les secteurs sensibles au climat (% des banques ayant répondu)**

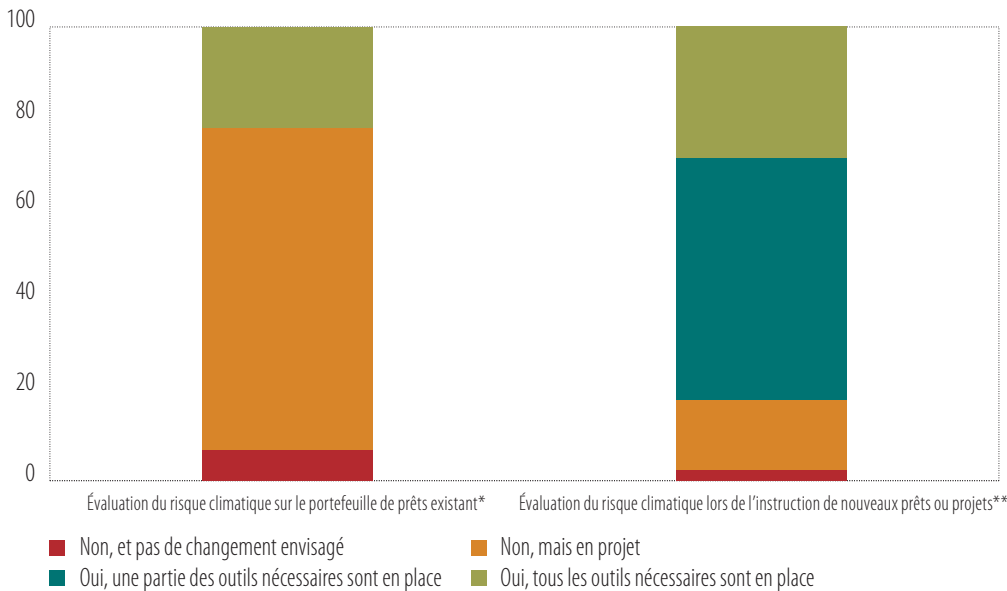
Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les outils utilisés par les banques pour évaluer et surveiller les risques climatiques présentent encore des lacunes, en particulier pour l'évaluation des risques climatiques pesant sur le portefeuille de prêts existant, mais les banques s'emploient à y remédier. La plupart des banques (71 %) ne disposent pas d'outils appropriés (analyse de scénarios, tests de résistance, par exemple) pour suivre l'évolution de leur exposition aux risques climatiques, mais elles envisagent leur mise en place. Cependant, les banques sont plus avancées dans l'évaluation des risques climatiques pour les nouveaux projets, 53 % d'entre elles déclarant qu'elles disposent au moins d'une partie des outils nécessaires pour évaluer les risques climatiques des nouveaux projets.

Les banques considèrent les facteurs liés aux clients comme les principaux obstacles à la poursuite de l'élargissement de l'offre de prêts verts. Le manque de capacités techniques des clients pour formuler des propositions d'investissement climatique bancables est cité par 56 % des banques comme l'un de leurs trois principaux obstacles à l'octroi de prêts. L'enquête de 2024 de la BEI montre qu'il s'agit d'une expérience partagée par un échantillon très différent de banques publiques de développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ayant répondu à une enquête similaire. Pour les banques d'Afrique subsaharienne, un autre obstacle important réside dans le fait que les clients accordent une faible priorité à l'adaptation aux effets des changements climatiques. Il s'agit d'ailleurs du principal obstacle pour la majorité d'entre elles. Ce résultat suscite plusieurs questions : pourquoi la demande de prêts verts est-elle faible alors que la proportion de la population africaine touchée par les changements climatiques est élevée ? Dans quelle mesure le positionnement des particuliers face aux enjeux climatiques est-il influencé par des facteurs politiques et sociaux ? Dans l'encadré 2 à la fin de la présente section (rédigé par Paola Casati de l'Université de Bari, Tarente, Italie, et Fotios Kalantzis de la BEI), ces questions sont examinées sur la base des données de [l'enquête 2022-2023 de la BEI sur le climat](#) afin d'évaluer comment les perceptions des enjeux climatiques en Afrique et d'autres facteurs économiques et sociaux limitent la demande d'investissement dans la transition écologique.

Au-delà des facteurs liés aux clients qui font obstacle à l'essor des prêts verts, les banques sont également confrontées à des défis internes. L'enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique montre que le manque d'accès à des capitaux à long terme pouvant correspondre à l'horizon à long terme des investissements climatiques représente la difficulté interne la plus importante pour les banques (figure 12), et met ainsi en évidence un axe de travail pour les institutions financières internationales. D'autres facteurs tels que les capacités internes dont les banques disposent pour la gestion et le suivi des risques, le décalage entre les objectifs climatiques et les objectifs commerciaux et l'absence de règles claires pour la publication d'informations en lien avec le climat représentent également des obstacles, mais pas de même ampleur que les facteurs liés aux clients.

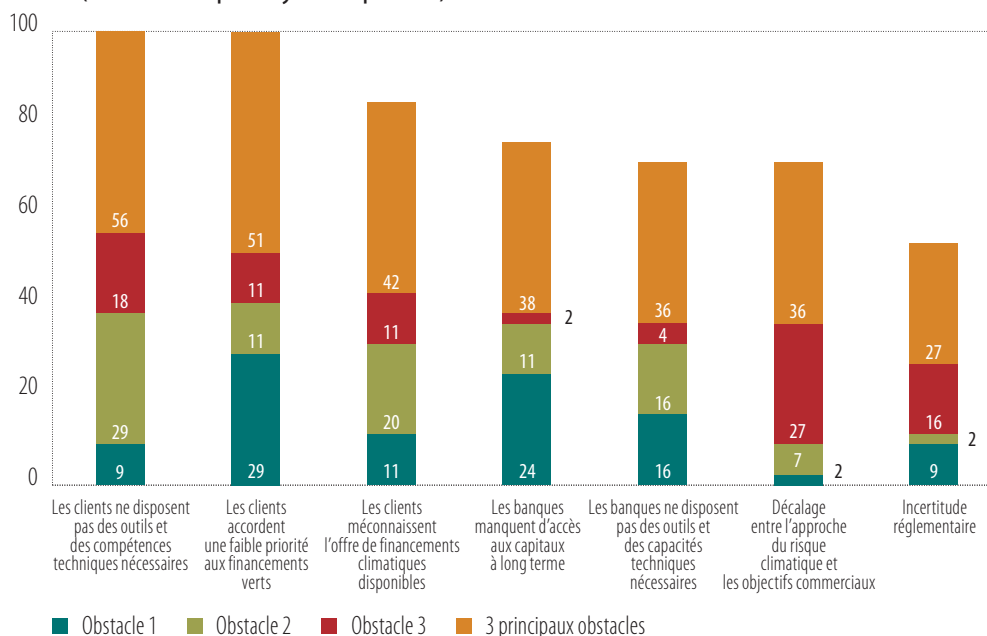
Figure 11
Suivi du risque climatique par les banques pour les prêts nouveaux ou existants
(% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.
Remarque : * les outils disponibles pour cette analyse comprennent l'analyse de scénarios et les tests de résistance.
** Oui, une partie des outils nécessaires sont en place = vérification de la durabilité avant l'octroi du prêt, pas de suivi.
Oui, tous les outils nécessaires sont en place = vérification de la durabilité avant l'octroi du prêt et suivi.

Figure 12

Part des banques ayant retenu les différents facteurs comme l'un des trois principaux obstacles (% des banques ayant répondu)



Source : enquête 2024 de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique.

Les ambitions stratégiques des banques semblent être liées au type d'obstacles climatiques qu'elles rencontrent. Si l'on examine l'échantillon des banques et le type de stratégie qu'elles suivent, on constate que les groupes des banques les moins engagées face aux enjeux climatiques (celles qui adhèrent à une « stratégie attentiste » ou une « stratégie de suiveuse ») présentent certaines différences par rapport à celles qui disent suivre une « stratégie pionnière » ou une « stratégie active ». Tandis que les deux principaux obstacles sont les mêmes pour les deux échantillons, le groupe des banques moins engagées face aux enjeux climatiques attache une plus grande importance aux obstacles internes à l'octroi de prêts verts, tels que leur propre manque de capacités techniques de gestion des risques climatiques ou de capitaux à long terme. Cette observation vient confirmer l'ampleur de l'influence du positionnement des clients et des banques sur les volumes de prêts verts. En outre, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales devraient soutenir ces banques, au moyen peut-être de lignes de crédit et de programmes d'assistance technique, car elles pourraient très largement bénéficier de ces initiatives.

Les incitations réglementaires sont essentielles pour renforcer la publication d'informations en lien avec le climat. L'expansion d'un secteur de la finance verte nécessite des données et des outils aux fins des prévisions. Sachant que le manque de données représente un problème dans de nombreux pays lorsqu'il s'agit de calibrer les outils pour le climat, l'augmentation de la disponibilité des données liées au climat serait une ressource vitale pour le secteur bancaire. Dans l'enquête de la BEI, les banques ont été interrogées sur les obstacles à l'octroi de prêts, et le manque de clarté concernant les exigences réglementaires en matière de publication d'informations est arrivé en dernière position, probablement parce qu'une large part des banques (56 %) publient déjà des informations en lien avec le climat sous une forme ou une autre, soit dans leur rapport annuel (26 %), soit à la demande de la banque centrale ou de l'organe de surveillance (30 %). Les premières procèdent le plus souvent à ces publications sur une base volontaire, tandis que celles qui rendent compte directement au régulateur le font généralement parce qu'il s'agit d'une exigence légale. Si davantage de régulateurs incitaient progressivement à un renforcement de la publication d'informations en lien avec le climat, les 44 % de banques qui ne publient aucun rapport à ce sujet seraient motivées à mettre plus d'informations

à disposition. De telles informations élargiraient considérablement la base de connaissances dont disposent les banques, amélioreraient la transparence dans le secteur et aideraient les banques – et indirectement leurs clients – à se familiariser avec la taxinomie verte.

Encadré 2

Influence des perceptions concernant le climat en Afrique sur les préférences et la demande d'investissements dans la transition écologique

À l'heure où l'humanité fait face à une pression croissante pour passer à des sources d'énergie plus propres, il est essentiel de comprendre les fondements comportementaux qui sous-tendent les choix des technologies énergétiques afin de concevoir des politiques et des actions efficaces pour promouvoir des transitions énergétiques durables. Bien que de plus en plus de travaux de recherche analysent les facteurs qui influencent les convictions concernant les changements climatiques, il en existe encore peu qui explorent le rôle des comportements à l'égard du climat dans la manière dont les préférences en matière de technologies énergétiques se forment. Ce déficit d'ouvrages de référence est particulièrement manifeste dans les économies en développement, où la relation entre les actions individuelles en lien avec les changements climatiques et l'adoption de technologies liées aux énergies renouvelables est cruciale pour la concrétisation de l'[objectif de développement durable n° 7](#) (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). En Afrique, où l'accès à l'énergie est souvent limité et peu fiable, les technologies liées aux énergies renouvelables offrent des solutions prometteuses. Cependant, l'adoption de ces technologies est influencée par une interaction complexe entre des facteurs économiques, sociaux et démographiques. Cet encadré examine différents points de vue sur les technologies énergétiques et vise à établir un lien entre les préférences des particuliers pour les énergies renouvelables, d'une part, et la sensibilisation et l'exposition aux changements climatiques, d'autre part. Une analyse empirique de ces facteurs permet d'identifier des trajectoires pour l'accélération du déploiement des énergies renouvelables et l'amélioration de leur acceptation sociale. Les données probantes et les analyses présentées dans cet encadré fournissent des orientations aux décideurs politiques et aux parties prenantes qui s'emploient à façonner le futur paysage énergétique de l'Afrique.

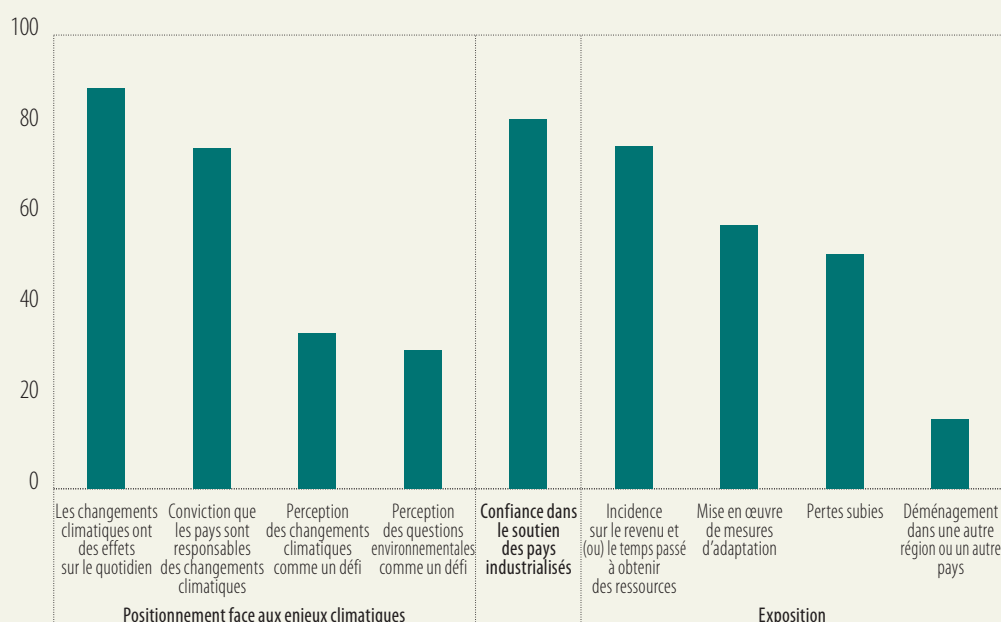
Les données utilisées dans ces analyses proviennent de l'enquête 2022 de la BEI sur le climat, qui comprend 6 105 réponses obtenues dans dix pays. Tout d'abord, pour refléter le concept nuancé des perceptions des changements climatiques, une approche de modélisation par équation structurelle a été utilisée. Cette approche permet de modéliser le positionnement face aux enjeux climatiques comme une variable latente, sur la base des réponses à plusieurs questions de l'enquête : la perception des changements climatiques et des problématiques environnementales en tant que principaux défis, l'incidence perçue des changements climatiques sur la vie quotidienne et les convictions s'agissant des causes anthropiques des changements climatiques. Par ailleurs, l'analyse comprend un ensemble d'indicateurs permettant de rendre compte de l'exposition aux changements climatiques (pour les perturbations économiques et sociales) et des perceptions liées aux problématiques d'ordre politique et social. Le modèle comprend également une variable qui mesure la confiance dans les efforts déployés par les pays industrialisés pour lutter contre les changements climatiques. Dans un deuxième temps, les variables créées à partir de l'enquête sont utilisées pour prédire les préférences en matière d'énergies renouvelables à l'aide d'un modèle de régression logistique multinomiale.

Dans l'enquête 2022 de la BEI sur le climat, la plupart des personnes ayant répondu (74 %) considèrent que les changements climatiques sont causés par l'activité humaine, environ 34 % jugeant qu'il s'agit de l'un des cinq principaux défis auxquels leur pays est confronté (figure 13). Une grande partie des personnes ayant répondu (87 %) estiment que les changements climatiques affectent leur vie quotidienne, ce qui indique un niveau élevé de sensibilisation et

de préoccupation à l'égard des changements climatiques et de leurs effets. En outre, 82 % des personnes ayant répondu font confiance aux pays industrialisés pour les efforts déployés afin de lutter contre les changements climatiques, ce qui met en évidence la dépendance à l'égard des initiatives mondiales pour l'atténuation des changements climatiques. Ce niveau élevé de confiance peut refléter la perception selon laquelle les pays industrialisés, qui sont responsables d'émissions importantes, disposent également des ressources et technologies nécessaires pour faire face à l'urgence climatique. Plus de la moitié des personnes ayant répondu ont subi des pertes liées aux changements climatiques (51 %) et 75 % ont déclaré que les changements climatiques avaient eu des répercussions sur leurs revenus et le temps passé à acquérir des ressources (figure 13). En outre, près de 60 % des personnes ayant répondu ont déjà pris des mesures d'adaptation, ce qui souligne les efforts proactifs déployés au niveau individuel.

Figure 13

Indicateurs de positionnement face aux enjeux climatiques et d'exposition climatique parmi les particuliers en Afrique (% des personnes ayant répondu)



Source : enquête 2022-2023 de la BEI sur le climat – Afrique.

Les résultats de l'analyse reposant sur la modélisation par équation structurelle apportent une compréhension détaillée des facteurs qui influencent le positionnement face aux enjeux climatiques (figure 14a). Mesurer l'exposition climatique aide à déterminer dans quelle mesure les particuliers sont touchés par les changements climatiques, et comment cela influence leurs attitudes et leurs comportements. L'exposition climatique a un effet positif prononcé sur le positionnement face aux enjeux climatiques : la perception de risques plus élevés associés aux changements climatiques implique un positionnement plus fort face aux enjeux climatiques. Ce constat suggère que l'expérience personnelle d'événements climatiques extrêmes suscite des préoccupations plus fortes et un engagement accru dans l'action en faveur du climat.

Cependant, une analyse plus précise visant à déterminer si les préférences en matière de sources d'énergie correspondent à ce positionnement à l'égard des enjeux climatiques donne des résultats surprenants (figure 14b). La régression logistique multinomiale révèle que les personnes davantage exposées aux risques climatiques (indice d'exposition climatique) ont encore tendance à privilégier les combustibles fossiles par rapport aux sources d'énergie renouvelables. Les

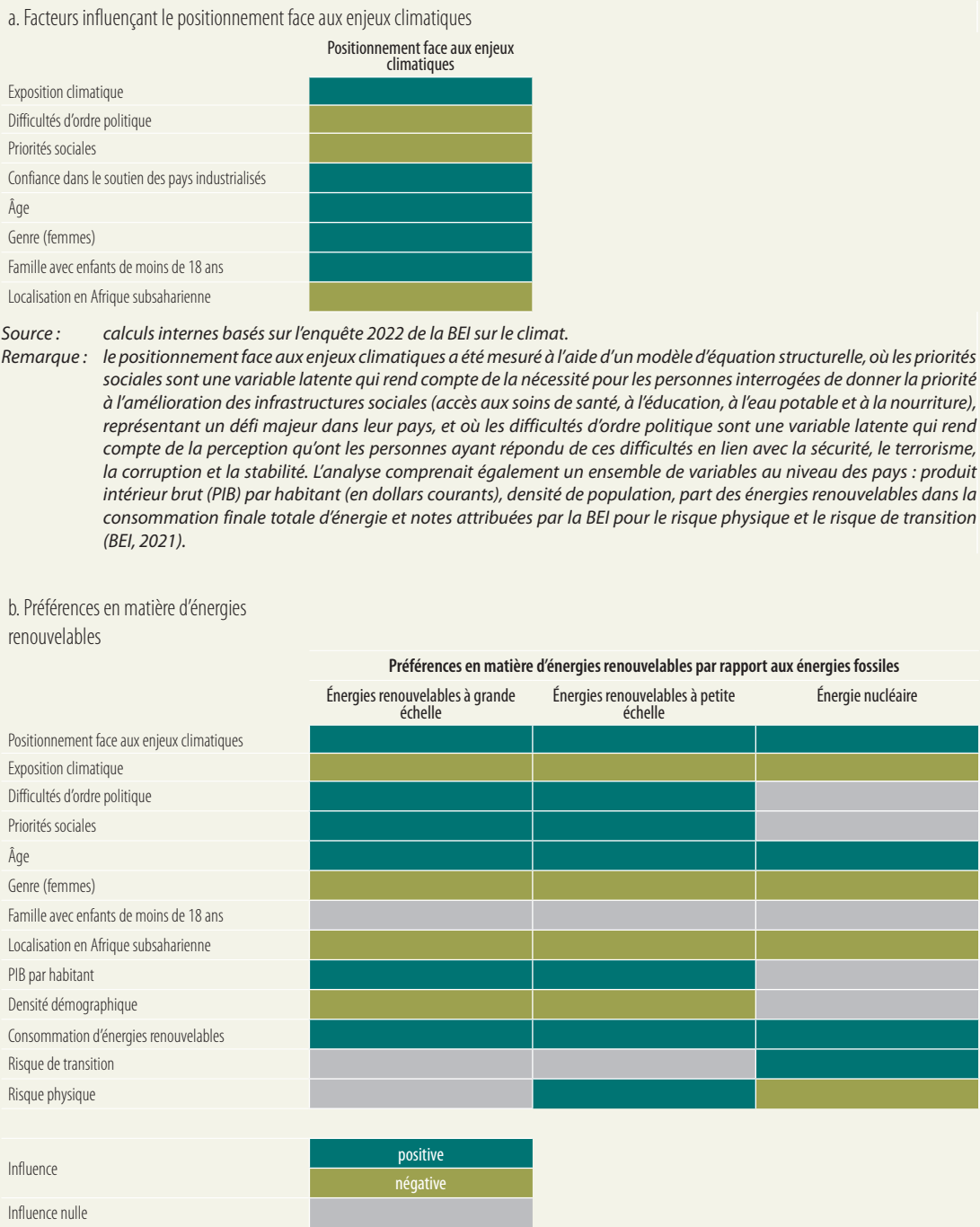
combustibles conventionnels ont généralement des coûts initiaux inférieurs, ce qui les rend plus accessibles à une utilisation individuelle et à petite échelle que les sources d'énergie renouvelables. En revanche, il y a une association positive entre le positionnement face aux enjeux climatiques et les préférences en matière d'énergies renouvelables, un positionnement plus fort face à ces enjeux étant corrélé avec une préférence plus marquée pour les technologies liées aux énergies renouvelables par rapport aux combustibles fossiles. Ce constat souligne combien il est important de renforcer le positionnement face aux enjeux climatiques pour encourager l'adhésion du public aux énergies renouvelables, ce qui met en évidence la nécessité de programmes d'éducation et de sensibilisation ciblés.

L'analyse met également en évidence d'importantes disparités régionales et sociodémographiques. Résider dans un pays d'Afrique subsaharienne est associé à un positionnement plus faible face aux enjeux climatiques et à une probabilité plus élevée de privilégier les combustibles fossiles. Ce résultat peut être lié aux graves problèmes d'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne, qui obligent à recourir à des générateurs alimentés par des combustibles fossiles. De plus, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de faire le choix des technologies liées aux énergies renouvelables. Cela signifie que les disparités entre les sexes et les difficultés régionales doivent être traitées tout en renforçant la sensibilisation afin de promouvoir efficacement l'adoption des énergies renouvelables.

Les difficultés d'ordre politique perçues présentent une relation négative significative avec le positionnement face aux enjeux climatiques. Ainsi, les personnes vivant dans des régions caractérisées par une instabilité politique ou de la corruption pourraient donner la priorité au bien-être immédiat et aux préoccupations économiques plutôt qu'au positionnement face aux enjeux environnementaux sur le long terme. Cependant, bien qu'elles affichent un positionnement moins fort face aux enjeux climatiques, les personnes qui considèrent les difficultés d'ordre politique (telles que la corruption) comme des défis majeurs dans leur pays sont plus susceptibles de donner la priorité aux énergies renouvelables. Cette préférence peut sans doute s'expliquer par le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité produite à partir de combustibles fossiles dans les pays mal gouvernés, qui incite à rechercher des options renouvelables qui renforceront la sécurité de l'approvisionnement énergétique et l'accès à l'énergie ainsi que la stabilité politique. De même, les priorités sociales apparaissent comme un facteur prédictif solide des préférences en matière d'énergies renouvelables. Les personnes qui accordent la priorité à l'amélioration de l'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau potable et à la nourriture sont plus susceptibles de soutenir les technologies liées aux énergies renouvelables, ce qui indique qu'il a été compris que les solutions énergétiques durables font partie intégrante des objectifs de développement social et économique plus larges.

En résumé, bien que les pays d'Afrique subsaharienne soient confrontés à des risques climatiques importants, l'investissement dans la transition climatique dans ces pays est limité par d'autres facteurs économiques et sociaux, et des politiques intégrées visant à relever les défis climatiques et sociopolitiques sont nécessaires. L'amélioration de l'éducation au climat est cruciale pour accroître la sensibilisation aux changements climatiques et leur compréhension, et, partant, pour éventuellement stimuler le soutien aux technologies liées aux énergies renouvelables. En outre, répondre aux besoins immédiats en fournissant des solutions aux personnes directement touchées par les changements climatiques pourrait contribuer à renforcer le soutien à l'adoption à long terme des énergies renouvelables. L'interaction complexe entre les perceptions à l'égard du climat, les opinions politiques et les priorités sociales souligne la nécessité de stratégies multidimensionnelles qui tiennent compte des différents facteurs influençant les préférences en matière d'énergie. En s'appuyant sur l'adhésion vis-à-vis de la politique à mener, en répondant aux besoins sociaux et en renforçant le positionnement face aux enjeux climatiques, les décideurs politiques peuvent élaborer des politiques énergétiques plus efficaces et inclusives alignées sur les objectifs environnementaux et socioéconomiques.

Figure 14
Facteurs influençant le positionnement face aux enjeux climatiques (14a) et les préférences en matière d'énergies renouvelables (14b)



Source : calculs internes basés sur l'enquête 2022 de la BEI sur le climat.

Remarque : les estimations concernant les préférences en matière d'énergies renouvelables sont établies au moyen d'une régression logistique multinomiale. Dans ce modèle, les variables latentes sont considérées comme des indicateurs composites pour les prévisions concernant les préférences en matière d'énergies renouvelables.

Priorités stratégiques

Les analyses du présent chapitre montrent que, pour soutenir l'écologisation du secteur financier, **les décideurs politiques devraient se concentrer sur l'amélioration de la sensibilisation aux enjeux climatiques et sur le soutien au développement de compétences et d'outils pour les banques et les clients.** Le principal message qui ressort de l'enquête de la BEI est que, même si les banques considèrent le manque de capitaux à long terme comme un obstacle à l'octroi de prêts verts, les obstacles non financiers sont plus importants. Il convient donc de s'attaquer tant à ces obstacles au moyen d'une assistance technique et du développement des compétences et des outils nécessaires, qu'à l'aspect du financement à long terme.

Plus généralement, l'écologisation des économies d'Afrique subsaharienne nécessitera plus que le seul financement bancaire. Les États de la région devraient d'abord poursuivre les réformes visant à accroître la sensibilisation aux enjeux climatiques, tout en s'attaquant aux priorités économiques et sociales de leurs populations. Dans ce contexte, les banques multilatérales de développement continuent de jouer un rôle essentiel en Afrique en fournissant des financements abordables et à long terme, en renforçant les capacités et en catalysant les investissements du secteur privé dont l'Afrique a tant besoin.

Bibliographie

Banque européenne d'investissement (2023). « Investissement climatique et risque climatique en Afrique », dans « [La finance en Afrique – Temps incertains, banques résilientes : le secteur financier africain à la croisée des chemins](#) ». Luxembourg : BEI.

Banque européenne d'investissement (2024). « [Soutien à la transition climatique en Amérique latine et dans les Caraïbes](#) ». Blog de la BEI.

Benincasa, E., Betz, F. et Gattini, L. « [How do firms cope with losses from extreme weather events?](#) ». Journal of Corporate Finance, Volume 84, 2024, 102508, ISSN 0929-1199.

Climate Policy Initiative (2023). [Global landscape of climate finance data](#).

Ferrazzi, M., Kalantziz, F. et Zwart, S. (2021). « [Assessing climate change risks at the country level: The EIB scoring model](#) ». Document de travail de la BEI n° 2021/03.



Le chapitre 7 a été rédigé par Tessa Bending, Colin Bermingham, Carolina Herrero, Matteo Gatti et Ioanna-Victoria Kyritsi, tous membres de la Banque européenne d'investissement.

Chapitre 7

Partenariat avec l'Afrique

L'action de la Banque européenne d'investissement en Afrique

Présente à l'échelle mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI) est active dans plus de 140 pays à l'extérieur de l'Europe – notamment dans la plupart des pays d'Afrique. Elle compte des dizaines d'années d'expérience au service du développement. La BEI intervient sur le continent africain depuis 1963. Elle y finance un large éventail de projets qui soutiennent le développement économique durable. À notre époque caractérisée par la fragmentation et l'incertitude sur le front géopolitique, le partenariat qui lie l'Europe à l'Afrique est vital et doit être renforcé. BEI Monde, direction spécialisée de la BEI créée en 2022, se consacre au financement d'investissements à l'extérieur de l'Union européenne. Elle concentre ses efforts sur la concrétisation des priorités de développement de l'UE dans le droit fil des objectifs de développement durable et des objectifs en matière de climat. En particulier, ses opérations contribuent à améliorer l'accès aux infrastructures essentielles, la santé, la protection du climat, la sécurité alimentaire, l'emploi et le développement socio-économique durable et inclusif.

La BEI met en œuvre tous ses investissements dans le contexte de partenariats et finance généralement les projets à hauteur de 50 % au maximum. BEI Monde intervient dans le cadre de l'Équipe Europe et collabore à ce titre avec la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure et d'autres institutions européennes de financement du développement pour soutenir des projets emblématiques relevant d'initiatives telles que la stratégie Global Gateway de l'UE et de la transition climatique mondiale. La BEI a par exemple soutenu la fourniture de vaccins contre le COVID-19 aux pays à revenu faible et intermédiaire admissibles au titre du Fonds européen pour le développement durable de la Commission européenne, une initiative qui a bénéficié à de nombreux pays en Afrique.

BEI Monde renforce son engagement et sa coopération en Afrique. En 2023, elle a ouvert des pôles régionaux au Caire, en Égypte, et à Abidjan, en Côte d'Ivoire, qui ont permis de resserrer les liens avec des partenaires privés et publics dans toute l'Afrique. La BEI compte six pôles régionaux dans le monde, dont quatre sur ce continent. La Banque a conclu des accords de financement à l'extérieur de l'Union européenne pour un montant de 8,4 milliards d'euros en 2023, dont 37 % ont bénéficié à l'Afrique (2,5 milliards d'euros pour l'Afrique subsaharienne et 0,7 milliard d'euros pour l'Afrique du Nord – tableau 1).

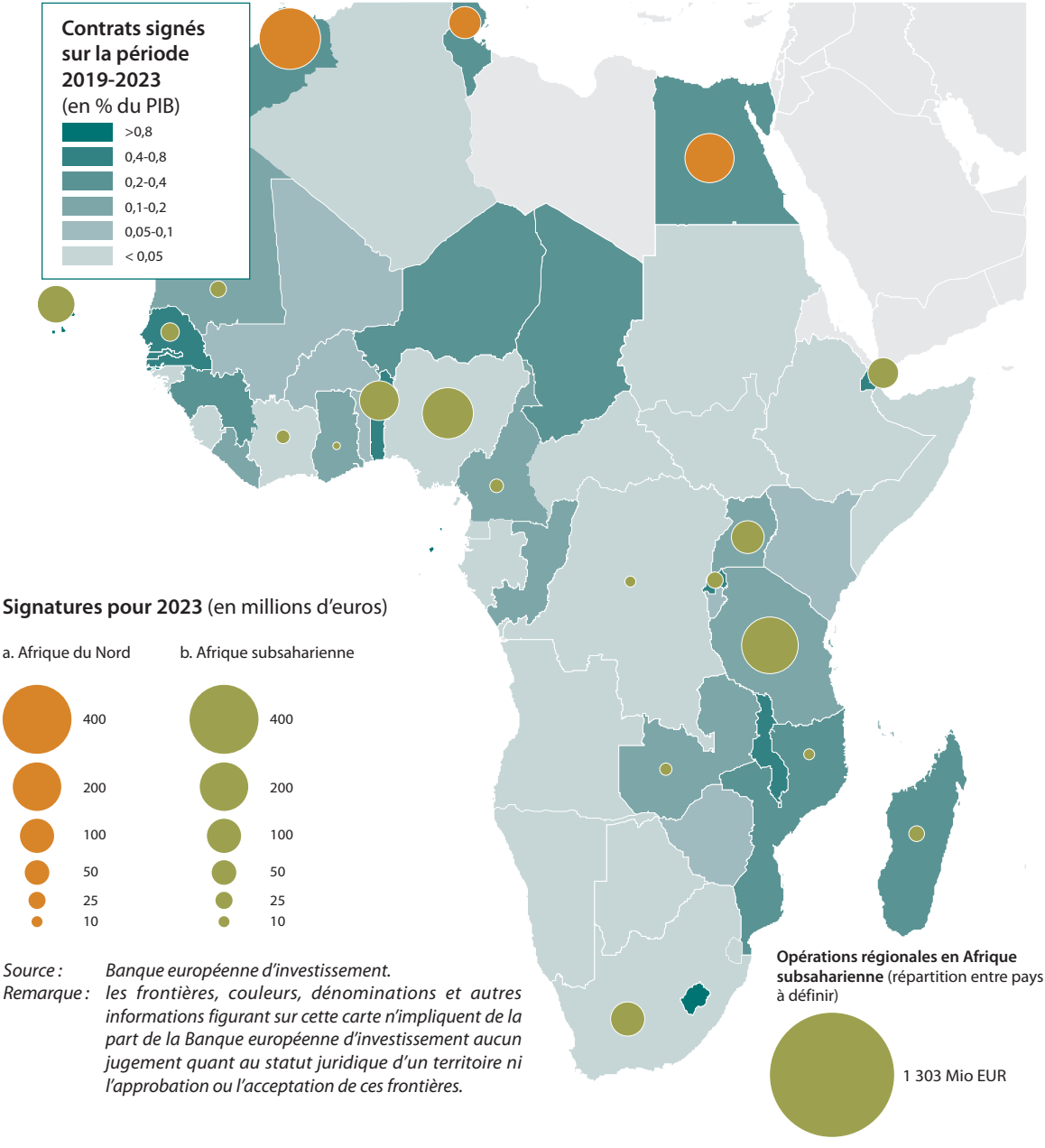
Le *Rapport sur l'impact de la BEI dans le monde en 2023-2024* montre que plus de la moitié des projets signés à l'extérieur de l'Union européenne en 2023 ont contribué à l'action en faveur du climat et à la durabilité environnementale, l'un des quatre grands objectifs de politique publique de la BEI¹. En Afrique, l'éventail des besoins de financement est large et les concours de la BEI ont donc moins fortement porté sur le climat au bénéfice d'autres domaines essentiels. Par exemple, le développement du secteur privé demeure une priorité sur le continent. Environ un tiers des financements de la BEI ciblent ce secteur, et en particulier la croissance, la création d'emplois et le soutien aux petites entreprises (figure 1).

¹ Se reporter au tableau 1 de la page 6 du *Rapport sur l'impact de la BEI dans le monde en 2023-2024* pour plus de détails sur la part des financements consacrés aux quatre objectifs différents de politique publique.

Tableau 1
Montant et résultats attendus des projets financés par la BEI en Afrique en 2023

Montant signé en 2023	Principaux résultats attendus des nouveaux projets
3,1 milliards d'euros	1,66 million de personnes bénéficiant d'un accès à l'eau potable
Action en faveur du climat et durabilité environnementale : 32 %	115 800 nouveaux foyers raccordés au réseau électrique
	614 000 emplois préservés dans des microentreprises, PME et ETI

Figure 1
Prêts de la BEI dans les pays d'Afrique (contrats signés en 2023 et en % du PIB sur la période 2019-2023)



Des signes encourageants sont à noter en Afrique, avec l'accélération de la croissance, la résorption en cours des déséquilibres macroéconomiques et le renforcement de l'accès aux marchés financiers. Toutefois, bien que de nombreuses économies du continent soient très dynamiques, les niveaux de pauvreté demeurent extrêmement élevés – 400 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté selon les estimations² – et les pays africains peinent à réaliser leur plein potentiel. À ce jour, 65 % seulement de la population de l'Afrique subsaharienne a accès à des services d'eau potable de base, et seulement 33 % à des services d'assainissement de base et à des transports publics. Investir dans les infrastructures vitales est donc un impératif. La BEI oriente le soutien financier là où il est le plus nécessaire. En 2023, quelque 72 % des prêts de la BEI en Afrique (78 % pour l'Afrique subsaharienne) sont allés aux pays dont les besoins sont les plus importants, à savoir les pays les moins avancés ou ceux touchés par un conflit.

Emploi et croissance inclusive

Les entreprises jouent un rôle déterminant dans le développement et dans la convergence économique entre les pays à faible revenu et ceux à revenu élevé. En investissant, les entreprises peuvent accroître leur productivité, ce qui est essentiel pour réduire la pauvreté et élever le niveau de vie. En outre, leur capacité à créer des emplois pour les personnes qui entrent sur le marché du travail et à offrir des possibilités aux femmes et aux hommes est décisive pour le développement de sociétés plus inclusives. Toutefois, les difficultés d'accès au financement constituent un obstacle majeur pour les entreprises, comme on peut le lire dans le chapitre 2.

BEI Monde soutient les entreprises au moyen de lignes de crédit que les banques locales utilisent pour accorder des prêts aux PME et à certaines ETI. Ces banques ne pourraient répondre aux besoins des entreprises sans le concours de la BEI. Elles rétrocèdent les fonds en transférant à leurs clients les conditions plus favorables dont elles bénéficient (durées de prêt plus longues, par exemple). En outre, grâce aux lignes de crédit qui leur sont accordées, les institutions de microfinancement peuvent élargir leur périmètre d'intervention aux très petites entreprises, pour la plupart informelles, et aider ainsi les microentrepreneurs et microentrepreneuses à mettre sur pied et à développer leur activité. Les investissements dans des fonds de capital-investissement, d'infrastructures et de capital-risque apportent le savoir-faire et les capitaux à risques indispensables à des projets verts et durables et à des entreprises soigneusement sélectionnées à fort potentiel de croissance. Les solutions mises au point présentent un haut degré de reproductibilité dans toute l'Afrique.

Par exemple, pour soutenir les entreprises, la BEI a accordé deux lignes de crédit – l'une à une banque au Rwanda, et l'autre à une banque au Bénin – dont le montant a été affecté dans son intégralité en 2023. Ces lignes de crédit leur ont permis d'accorder 60 prêts d'une valeur totale de 50 millions d'euros à des entreprises locales, dont 56 à des PME. La durée moyenne des prêts accordés aux petites entreprises est de quatre ans. Comme indiqué au chapitre 3, les prêts aux PME ont souvent une durée inférieure à deux ans, de sorte que ces 56 prêts représentent une nette amélioration de l'offre de financement à long terme pour ces entreprises. On estime que les prêts ont contribué à la création de plus de 4 100 emplois permanents dans l'économie locale.

En soutenant le développement du secteur privé, BEI Monde met aussi l'accent sur les groupes défavorisés et les investissements qui tiennent compte de la dimension de genre. Ainsi, en 2023, des opérations ont appuyé l'autonomisation économique des entrepreneuses, les jeunes et les agriculteurs en Tanzanie, en Mauritanie, au Mozambique, en Ouganda et au Nigeria.

2 Banque mondiale (2022). « [Rapport 2022 sur la pauvreté et la prospérité partagée: Corriger le tir.](#) » Washington DC : Banque mondiale.

Relever le défi de l'adaptation aux changements climatiques

Pour protéger les économies et des millions de vies, il est essentiel de promouvoir l'adaptation afin de mieux gérer les effets des migrations liées aux changements climatiques. Des vagues de chaleur intenses, des incendies de forêt mortels, des tempêtes violentes et des inondations dévastatrices ont balayé de nombreuses régions du monde pendant l'été 2023, qui a été le plus chaud jamais enregistré³. Ces phénomènes météorologiques extrêmes – causés par les changements climatiques – menacent la sécurité alimentaire, les collectivités, les infrastructures, les ressources naturelles et des écosystèmes entiers et ont entraîné le déplacement de millions de personnes dans le monde.

Dans les pays les moins avancés, la BEI peut financer jusqu'à 100 % du coût des projets d'adaptation aux changements climatiques. Ainsi, elle travaille avec des banques locales en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Zambie, dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds international de développement agricole, pour financer de petits exploitants agricoles qui recourent à des pratiques climato-résilientes. D'autres prêts au Nigeria permettront d'améliorer l'adaptation aux effets des changements climatiques et la résilience des chaînes de valeur agricoles, par exemple via la modernisation de routes rurales et la construction de centres agrologistiques.

À l'occasion de l'événement sur l'interconnexion énergétique entre l'Europe et l'Égypte qui s'est tenu en mai 2023, BEI Monde a annoncé un nouveau soutien au titre du mécanisme de financement pour l'économie verte – Égypte, qui fournit des financements à l'appui des investissements des entreprises par l'intermédiaire de partenaires financiers locaux. Cette initiative permettra aux entreprises égyptiennes d'investir davantage pour réduire la consommation d'énergie et d'eau, améliorer la qualité des produits et renforcer la compétitivité. Au Maroc, BEI Monde soutient la stratégie forestière qui vise à restaurer plus de 600 000 hectares d'écosystèmes forestiers, à lutter contre l'érosion des sols, à réguler l'écoulement des eaux et à accroître les rendements de la foresterie et du tourisme. La composante financée par la BEI portera sur le boisement de 55 000 hectares, avec à la clé la création de plus de 6 800 emplois permanents.

Soutenir les infrastructures vitales

BEI Monde finance le projet **ELMED**, première interconnexion électrique entre la Tunisie et l'Italie. ELMED est une liaison stratégique comprenant un câble sous-marin de 200 kilomètres qui relie la péninsule du Cap Bon (Tunisie) à la Sicile (Italie). Cette liaison stimulera le développement des énergies renouvelables et optimisera l'utilisation des ressources en permettant d'importer et d'exporter l'offre excédentaire, d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement et d'accroître la souplesse opérationnelle des deux systèmes électriques. Le projet contribue aux priorités de la stratégie Global Gateway et aux objectifs en matière de climat. À terme, le câble donnera à la Tunisie la possibilité d'exporter de l'énergie renouvelable vers l'Europe.

La BEI a financé le plus grand projet de parc éolien géré par un producteur indépendant en Afrique, le **parc éolien du lac Turkana**, d'une puissance de 310 MW, situé au Kenya (2014). Elle a en outre joué un rôle central dans le financement du premier projet de ce type sur le continent, l'infrastructure éolienne de Cabeóica à Cabo Verde (2010). Ce projet comprenait la conception, la construction et l'exploitation de quatre parcs éoliens sur les îles de Santiago, Boa Vista, Sal et São Vicente, d'une puissance installée totale de 27,2 MW. Actuellement, la BEI soutient le projet d'agrandissement du parc éolien de l'île de Santiago, qui prévoit une augmentation de 13,5 MW de la puissance installée et des systèmes de stockage d'énergie par batteries destinés à renforcer la fiabilité et la stabilité du système énergétique.

BEI Monde reste déterminée à promouvoir la participation du secteur privé dans la production d'énergie d'origine renouvelable. Ces dernières années, la BEI a financé des projets pionniers qui ont fait l'objet d'appels d'offres dans le domaine des énergies renouvelables dans la région, notamment en Afrique du Sud, en Zambie et au Sénégal. Les tarifs en résultant mettent en évidence la baisse marquée des prix des énergies

3 La NASA classe l'été 2023 comme le plus chaud jamais enregistré.

renouvelables sous l'effet des procédures de mise en concurrence, ce qui profite in fine aux consommateurs locaux. Les tarifs découlant des appels d'offres en Zambie et au Sénégal étaient exceptionnellement bas.

La BEI finance à hauteur de 90 millions d'euros le réseau de câbles de données sous-marins [Medusa d'AFR-IX](#), qui relie cinq pays d'Europe (Chypre, Espagne, France, Italie et Portugal) à quatre pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Maroc et Tunisie). Outre l'amélioration de l'accès aux services numériques pour les particuliers et les entreprises, le réseau stimulera l'innovation et la recherche dans la région, puisqu'environ 500 universités, instituts d'enseignement et centres de recherche et quelque 4,5 millions d'étudiants devraient bénéficier du projet.

La BEI a également investi 40 millions d'euros dans [ACRE Export Finance Fund](#), un fonds d'infrastructures qui octroie des prêts à l'appui de projets dans les secteurs des énergies renouvelables, de la santé, de l'alimentation, de l'eau (une ressource rare) et des transports verts en Afrique. Le fonds mettra en œuvre une stratégie d'investissement inédite en complétant par des prêts commerciaux non garantis les crédits à long terme de banques internationales garantis par des organismes de crédit à l'exportation. Le fonds a pour objectif de lever 200 millions de dollars et de financer jusqu'à 15 projets.

Une aide pour les start-up africaines

En partenariat avec la Banque africaine de développement, et avec le soutien de la Commission européenne et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la BEI a lancé en 2020 le programme d'investissement [Boost Africa](#) afin de renforcer le marché africain embryonnaire du capital-risque. Cette initiative combine le financement via des fonds de capital-risque avec une assistance technique destinée à de nouveaux gestionnaires de fonds et à des start-up africaines. En libérant le potentiel entrepreneurial de la jeune population africaine, le programme devrait stimuler la croissance du secteur privé sur le continent, réduire la pauvreté par la création d'emplois et faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Le programme est centré sur une collecte de fonds ciblant les pays les plus fragiles.

Les financements au titre du programme Boost Africa ont déjà bénéficié à 32 start-up actives sur l'ensemble du continent. Le siège social de ces entreprises bénéficiaires est majoritairement situé au Nigeria et au Kenya, deux des plus importants pôles africains de start-up, mais elles exercent également leurs activités dans trois autres pays africains en moyenne. Les technologies financières occupent une place centrale dans le programme, avec 13 start-up actives dans ce secteur. Le deuxième secteur par ordre d'importance est celui de la logistique et des transports, qui regroupe quatre entreprises bénéficiaires du programme Boost Africa.

Boost Africa permet également aux entreprises bénéficiaires d'obtenir davantage de financements que celles qui ne sont pas couvertes par le programme. Près de 94 % des créateurs d'entreprise soutenus par Boost Africa ont pu réunir un montant supérieur à 1 million de dollars, contre seulement 52 % des autres entrepreneurs.

Activités de conseil

BEI Monde, qui intervient dans le cadre de l'Équipe Europe et coopère avec d'autres organisations internationales, fournit une assistance technique et des conseils financiers pour la préparation et la mise en œuvre de projets. Elle soutient par ailleurs le développement des compétences pour les clients et d'autres parties prenantes. Outre l'amélioration de la qualité et de la durabilité des projets, les missions de conseil de la BEI renforcent également l'efficacité de la mise en œuvre. Les spécialistes internes de la Banque conçoivent et gèrent les programmes de conseil, souvent avec le soutien de prestataires de services externes ou d'autres partenaires institutionnels dans le cadre de l'assistance technique et des interventions visant le développement de compétences spécifiques. Quelques exemples d'activités à

fort impact des services de conseil de BEI Monde dans le domaine de la recherche, de la conception et de la réalisation de projets sont présentés ci-dessous.

Déblocage de la mise en œuvre de projets au Maghreb : sur la base d'une évaluation interne des portefeuilles de prêts de la BEI en Tunisie et au Maroc, la Banque a déployé une équipe de consultants au titre de l'enveloppe de [l'initiative Résilience économique](#) destinée à l'assistance technique. Les consultants travaillent avec les promoteurs et les unités de réalisation de projets pour remédier aux freins à la mise en œuvre, en fonction des priorités définies par les parties concernées.

Élaboration de stratégies et constitution de réserves de projets pour les villes africaines : l'initiative « Villes africaines durables » de BEI Monde est un programme d'assistance technique de 7 millions d'euros destiné à aider les villes secondaires de quatre pays africains au maximum à élaborer des plans d'investissement municipaux en faveur d'infrastructures urbaines durables. Le programme vise à renforcer la capacité des municipalités à lever des fonds et à mettre sur pied des projets prioritaires grâce à des investissements du secteur privé. En 2023, la Côte d'Ivoire a été la première à en bénéficier.

Combinaison de services de conseils et de panachage de ressources : la conception de solutions propres, respectueuses du climat et économes en énergie en Afrique est l'objectif du programme *Desiree* (*DEmand side management, Social Infrastructures and Renewable Energy Expansion*, à savoir gestion de la demande, infrastructures sociales et expansion des énergies renouvelables). Certains des projets bénéficieront d'un panachage de ressources au moyen d'une assistance technique, de subventions à l'investissement et d'instruments de rehaussement de crédit au titre d'une enveloppe spécifique financée par la Commission européenne. La première opération, en 2023, consistait en un prêt de 20 millions d'euros à l'appui de l'expansion de l'électrification rurale en Afrique de l'Ouest.

Partage de connaissances en matière de financements verts : le [programme d'assistance technique Greening Financial Systems pour l'écologisation des systèmes financiers](#) fournit des services de conseil aux banques centrales et aux intermédiaires financiers afin d'améliorer la gestion du risque climatique et de renforcer les investissements verts, avec pour objectif global de promouvoir des systèmes financiers à zéro émission nette et résilients face aux changements climatiques. Son démarrage a été rapide en 2023 avec l'approbation de missions en Arménie, en Éthiopie, en Géorgie, au Kenya, en Macédoine du Nord, au Nigeria et au Rwanda. Ce programme est appuyé par l'Allemagne dans le cadre du Fonds [Initiative internationale pour le climat \(IKI\)](#).

Préparation de projets concernant l'agriculture et la production alimentaire climato-intelligentes durables : un autre programme de conseil mis en œuvre en partenariat avec le [Centre d'investissement de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture](#) vise la réalisation de projets bancables dans les chaînes de valeur de l'agriculture et de la bioéconomie ciblant les PME, les grandes entreprises et le secteur public. L'assistance technique met l'accent sur la résilience face aux changements climatiques et sur l'atténuation des risques climatiques. Elle porte sur les besoins fondamentaux en matière de sécurité alimentaire, le développement rural, l'amélioration des revenus des agriculteurs et la création d'emplois pour surmonter les défis démographiques actuels et promouvoir l'autonomisation des femmes.

Soutien aux échanges commerciaux et à la compétitivité : BEI Monde conseille les intermédiaires financiers et les entreprises sur la mise au point des produits financiers et des investissements bancables qui favoriseront le développement de chaînes de valeur durables dans des secteurs comme l'alimentation, l'agro-industrie, l'industrie manufacturière, les services et le tourisme. Le respect des normes de l'UE est un sujet essentiel pour les exportations vers le marché européen. Une assistance technique a déjà été fournie en Égypte, en Tunisie et au Maroc.

Promotion de l'autonomisation économique des femmes : en 2023, deux programmes d'assistance technique ont contribué à faciliter l'accès au financement pour les entrepreneuses en Afrique subsaharienne. Dans le cadre de l'initiative [African Women Rising](#), neuf intermédiaires financiers de Côte d'Ivoire, du Rwanda, du Sénégal et d'Ouganda ont pu améliorer et étendre leurs services financiers

et non financiers destinés aux femmes. Grâce à cette initiative, le nombre de prêts accordés à des femmes a augmenté de plus de 30 % dans l'ensemble du portefeuille en un an. Un soutien consultatif a également été fourni en complément du financement par la BEI du [projet de développement de l'entrepreneuriat féminin \(WEDP, pour Women's Entrepreneurship Development Project\)](#) en Éthiopie. Le programme a été mis en œuvre avec 17 intermédiaires financiers dans le pays et a permis de renforcer leur capacité à répondre aux besoins des entrepreneuses.

Développement des connaissances : la BEI et le Fonds monétaire international, dans le contexte de leur partenariat pour le développement, ont mis en place un cours en ligne intitulé [Développement financier et inclusion financière \(FDFIx\)](#) afin de former les fonctionnaires et les intermédiaires financiers aux thématiques de l'inclusion financière et de l'accès au financement, en particulier pour les microentreprises et PME. Depuis son lancement en 2019, la formation a été suivie par près de 10 000 participants actifs (dont plus de 5 500 ont passé le test final) de 70 pays sur les cinq continents.

Présent à l'échelle mondiale, le Groupe BEI intervient dans plus de 140 pays. Pour de plus amples informations sur les activités de la BEI en Afrique et dans d'autres régions du monde, veuillez consulter le [Rapport sur l'impact de la BEI dans le monde en 2023-2024](#).

LA FINANCE EN AFRIQUE

Débloquer l'investissement à l'ère
de la transformation numérique et de la transition climatique



**Banque européenne
d'investissement**

© Banque européenne d'investissement, 11/2024 FR

eBook ISBN 978-92-861-5784-4
pdf ISBN 978-92-861-5766-0